

(I)

(N^o 99)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1903.

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1901,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 412

1903

(iii)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 8

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1901	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1901	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1901.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1901	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1901	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1901	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du budget de l'exercice 1900.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1900	28— 42
Budget de l'exercice 1900. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 69
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	71— 107
— — — — — par province, des recouvrements effectués	109— 127
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	129— 165
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165— 305
Comparaison des dépenses de l'exercice 1900, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	306
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1899 inclusivement	307— 319
Résultat général du budget de l'exercice 1900	321
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1900.	322

Compte provisoire du budget de l'exercice 1901.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1901.	324— 327
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1901	328
Budget de l'exercice 1901. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1902.	330— 335
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1902	334— 349

Compte des opérations sur les exercices clos de 1896 à 1900

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1896 à 1900	352— 354
Exercice périmé de 1896. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	355— 359
Exercices en cours d'apurement de 1897 à 1900. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	361— 377

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNEE 1901.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1901	380
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1901, les opérations de l'année 1901 et la situation au 1 ^{er} janvier 1902	382—399

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1901

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1901	402—421
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1901	423—427



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives, le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1901 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1901, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le *compte définitif du budget de l'exercice 1900*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1901, époque de sa clôture; B, le *compte provisoire du budget de l'exercice 1901*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1902; C, le *compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1896 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1897 à 1900.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1901, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1901, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1902.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1901, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1901.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1901, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1900.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1901, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1900, s'élevaient à fr. 15,765,094 80

Pendant l'année 1901, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 4,957,345 52

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1900 atteignaient. 20,722,440 32

Les recettes opérées en 1901 ayant été de 17,243,101 70

Une somme de. fr. 3,479,338 62
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1900.

Exercice 1901.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraor-	
dinaires de 1901, se sont élevés à	fr. 634,150,429 58
Les recouvrements effectués en 1901 ont été de	619,230,287 41
Au 1 ^{er} janvier 1902, il restait à recouvrer	fr. 14,920,142 17

DÉPENSES.*Exercice 1900.*

Suivant le compte de l'année 1900, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1900, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1^{er} janvier 1901, à fr. 55,835,918 57

De cette dernière date au 31 octobre 1901, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de 181,583,941 62

Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1900 s'élevaient, en définitive, à 237,419,860 19

Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à 235,721,060 18

Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à fr. 1,698,800 01

Exercice 1901.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1901, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1901, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à fr. 418,357,993 98

Les paiements effectués et justifiés sont de 362,085,566 68

Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1^{er} janvier 1902, à fr. 56,272,427 30

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1896 à 1899, étaient de fr. 350,648 54

A REPORTER. fr. 350,648 54

REPORT. fr. 350,648 51

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1900; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,698,800 01

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 2,049,448 52

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1901, y compris : 1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,429,549 01

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1902, à fr. 649,899 51

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1897	fr. 13,151 78
— 1898	31,299 32
— 1899	102,243 05
— 1900	473,205 36
SOMME ÉGALE.	fr. 649,899 51

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1901, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 7,573,559,019 63 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr. 1,850,925,770 93
 Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor). 466,223,390 11
 Opérations diverses en dehors du service des budgets. 5,256,409,858 59

ENSEMBLE. fr. 7,573,559,019 63

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1901, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 7,231,223,561 66 c^s,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,836,313,319 44
Service de la dette. (Payement des intérêts et amortissement de la dette publique ; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	481,903,558 48
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	4,913,006,683 74
ENSEMBLE.	fr. 7,231,223,561 66

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1901, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1900, mon-
taient à. fr. 1,308,374,928 44

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 96,621,041 59
Titres de la dette publique et autres valeurs	995,315,229 50
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables. 77,755,721 37
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes. 158,682,935 98
	Fr. 1,308,374,928 44

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1901, se sont élevées à fr. 8,210,032,408 74 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{ de 1900 . fr. 17,243,101 70 de 1901 . . 619,230,287 41 }	636,473,389 11
Opérations de Trésorerie	7,573,559,019 63	
		8,210,032,408 74
ENSEMBLE.	fr. 9,518,407,337 18	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1901, s'élèvent à fr. 7,830,459,737 53 c'.

Savoir :

Opérations sur les budgets	de 1900 . fr.	235,721,060 18	}	599,236,175 87
	de 1901 . .	362,085,566 68		
	clos. . . .	1,429,549 01		

Opérations de Trésorerie. 7,231,223,561 66

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 7,830,459,737 53

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1901,

Savoir :

Numéraire en caisse fr. 131,194,491 17

Titres de la dette publique et autres valeurs 1,318,353,017 50

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	83,549,092 93
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	154,850,998 05
		<u>1,687,947,599 65</u>

SOMME ÉGALE . . . fr. 9,518,407,337 18

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1901.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1901.



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1901.

Numéraire en caisse	fr.	96,621,041 89
Titres de la dette publique et autres valeurs.		995,315,220 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 77,755,721 37
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements minis- tériels et à la Cour des comptes	138,682,933 98
		216,438,657 35
		1,308,374,928 44

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1900.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1901.	MODIFICATIONS apportées, en 1901, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOURREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1901.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts. fr.	3,063,249 83	3,838,953 70	"	6,902,203 62	6,522,452 28	379,751 34
Péages	4,338,501 17	614,025 83	"	4,952,527 "	4,757,512 40	195,014 60
Capitaux et revenus	6,712,212 30	147,661 80	"	6,859,874 10	5,582,527 26	1,277,346 84
Remboursements	925,224 60	356,704 10	"	1,281,928 70	577,940 "	903,988 70
	15,039,187 90	4,957,345 52	"	19,996,533 42	17,240,431 94	2,756,101 48
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit d'aliénations extraordinaires d'im- meubles	75,013 55	"	"	75,013 55	"	75,013 55
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'em- ploi, des instituteurs communaux	39,583 59	"	"	39,583 59	"	39,583 59
Remboursement des avances faites aux colo- nies agricoles de bienfaisance de Hoog- straeten-Wortel-Merxplas	600,000 "	"	"	600,000 "	"	600,000 "
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	11,309 76	"	"	11,309 76	2,669 76	8,640 "
		4,957,345 52	"			
	15,765,094 80	4,957,345 52		20,722,440 32	17,243,101 70	3,479,338 62

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1901.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DEPENSES — EXERCICE 1900.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1901. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1901.	constatées ET ORDONNANCÉES pendant l'année 1901.		sur ORDONNANCES ou circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1896 à 1899), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	207,349 59	1,247,440 72	1,430,168 23	24,622 08	"
Dépenses propres à l'exercice	52,083,525 82	180,336,500 90	230,755,471 98	1,664,554 74	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	3,545,043 16	"	3,535,419 97	9,623 19	"
	55,833,918 57	181,583,941 62		1,698,800 01	"
	237,419,860 19		236,721,060 18	1,698,800 01	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1901.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1901.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1901.	SOMMES restant à recouvrer, au 1 ^{er} janvier 1902, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	240,620,701 44	237,915,701 27	2,716,000 17
Péages	231,788,855 45	227,405,606 49	4,385,248 96
Capitaux et revenus	19,737,972 62	15,842,156 55	3,895,816 07
Remboursements	6,457,062 62	5,759,785 70	697,278 92
	498,595,592 15	484,899,248 01	15,694,544 12
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 "	28,000 "	"
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	581,625 07	222,051 67	159,591 40
Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers	7,405 48	7,405 48	"
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	284,879 18	275,101 59	11,777 59
Prix de vente de biens de cures	165 "	165 "	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) Troisième annuité	550,916 10	101,945 77	448,970 55
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduine	27,016 88	27,016 88	"
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	125,008 05	117,549 52	5,458 75
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,535 84	1,535 84	"
Remboursement complémentaire du crédit de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882.	500,000 "	500,000 "	"
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 "	"	600,000 "
Remboursement de huit actions ordinaires et de cinquante-huit actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	57,000 "	57,000 "	"
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1900, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.	250,000 "	250,000 "	"
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	559 56	559 56	"
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 5 ^e alinéa, de la convention du 25 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898.)	2,997,512 25	2,997,512 25	"
Produit de la négociation d'un capital nominal de 52,759,700 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)	50,546,899 60	50,546,899 60	"
Produit de la négociation d'un capital nominal de 48,592,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	46,954,581 06	46,954,581 06	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Partie rattachée à 1901.)	25,488,111 87	25,488,111 87	"
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898 (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	8,778,425 71	8,778,425 71	"
	654,150,429 58	619,250,287 41	14,920,142 17

DES FINANCES, PENDANT L'ANNEE 1901.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES — EXERCICE 1901

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1901.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1901.	RESTES À PAYER au 1 ^{er} janvier 1902, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1898 à 1900), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	771,419 77	754,288 66	17,131 11
Dépenses propres à l'exercice	512,667,139 55	259,556,543 44	55,110,595 89
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour	104,919,454 88	101,774,734 58	5,144,700 50
	418,357,093 98	362,085,566 68	56,272,427 50

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	1,184,203,581 88	1,850,925,770 93
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	658,610,299 85	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	8,112,089 20	
Service de la dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	221,968,586 92	466,223,390 11
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	25,455,610 66	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	120,989,392 55	
	Produit des émissions de bons du Trésor	98,510,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			5,256,409,858 50
			7,575,559,019 63

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Opérations sur les Budgets. — RECETTES.	{	Exercice 1900	fr. 17,243,101 70	}	658,473,389 11
		— 1901	610,230,287 41		
Opérations de Trésorerie.					7,573,559,019 65
TOTAL DES RECETTES					fr. 8,210,052,408 74
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1901					1,308,574,928 44
TOTAL GÉNÉRAL.					fr. 9,518,407,337 18

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1901.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1902.

Numéraire en caisse		151,194,401 17
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,518,553,017 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	83,549,092 93
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	151,850,998 05
		238,400,090 98
		1,687,947,599 65

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1901.

<i>Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES.</i>	Exercice 1900	fr. 255,721,060 18	
	— 1901	362,085,566 68	599,236,175 87
	Exercices clos	1,429,549 01	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			7,231,225,561 66
	TOTAL DES DÉPENSES	fr. 7,850,459,757 53	
	Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1902.		1,687,947,599 65
	TOTAL GÉNÉRAL	fr. 9,518,407,357 18	

*Certifié exact par le Directeur général de la trésorerie
et de la dette publique,*

G. VAN CUTSEM.

*Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1901.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1900	6,525,397 53	1,070,714 89	3,159,040 97	965,765 43	"
— — 1901	174,282,942 13	70,450,718 08	190,783,376 40	24,849,647 05	4,879,317 40
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	65,653,525 45	4,916,702 48	9,829,162 54	890,872,272 50	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	29,826,990 05	13,555,861 93	77,936,075 74	552,570,935 46	29,220 98
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	15,489,948 79	10,551,400 "	256,574,132 49	260,686,826 56	"
TOTAL DES RECETTES.	291,578,605 93	100,354,598 28	527,281,788 20	1,700,945,447 "	4,908,558 47

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1904.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les dépenses centrales.	
80,310 32	288,730 15	"	"	"	5,343,548 41	504	17,243,101 70
351,256 16	546,103 85	"	"	"	22,071,651 50	121,115,203 79	610,250,287 41
"	"	"	"	"	212,589,735 68	342,183 25	1,184,203,581 88
317,416 88	"	4,462,323 65	111,475 16	"	"	"	658,610,299 85
"	"	"	"	"	8,112,089 20	"	8,112,089 20
"	"	"	"	"	219,499,392 53	246,723,997 58	466,223,390 11
"	"	"	"	5,315,644,001 06	257,462,410 09	1,182,001,139 60	5,256,409,858 59
748,963 36	854,834	4,462,323 65	111,475 16	5,315,644,001 06	705,978,827 41	1,550,183,208 22	8,210,032,408 74

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes et TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1900-1901).	25,809,296 77	5,682,612 72	82,064,889 16	17,525,425 97	1,000 52	"	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.	"	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	5,455,261 70	"	4,158,558 54	154,174,261 62	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	30,101,582 14	14,855,077 25	77,975,876 47	552,658,048 94	29,257 97	502,503 25	"	4,460,554 06
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	252,660,658 92	80,045,557 74	503,884,940 15	1,001,403,728 49	4,889,585 19	431,546 48	841,815 75	"
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	292,004,599 53	100,585,247 69	528,062,064 52	1,705,565,465 02	4,919,685 48	735,849 73	841,815 75	4,460,554 06

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1901.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caisier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFERENCEN résultant du mouvement, pendant l'an- née 1901, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les dépensements minis- tériels et à la fin des comptes		MONTANT des PAYEMENTS reconnus dans le compte rendu des opérations de l'année 1901.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Régularisés de ver- sement, c'est-à- dire les produits récoltés sans l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Depenses constituées par des versements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des payements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
°	382,745,382 72	1,416,549 59	°	98,887,145 14	614,132,162 19	°	16,525,535 53	597,806,626 86
°	1,409,658 61	°	°	19,910 40	1,429,549 01	°	°	1,429,549 01
°	46,253,638 54	2,418 94	°	956,486,045 58	1,164,487,982 92	°	101,649 91	1,164,386,333 01
110,685 16	°	°	°	°	660,491,165 22	°	°	660,491,165 22
°	11,435,821 21	°	°	°	11,435,821 21	°	°	11,435,821 21
°	44,474,058 20	278,542,616 85	°	160,057,515 44	482,873,988 49	°	970,450 01	481,903,558 48
°	45,074,607 60	4,143,260,820 55	705,978,827 41	534,732,795 66	1,915,006,685 74	°	°	4,915,006,685 74
	531,595,146 88	2,425,022,205 55				°	17,597,615 25	
110,685 16	2,954,415,352 41		705,978,827 41	1,680,185,208 23	7,847,857,552 78		17,597,615 25	7,850,459,737 55

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1901.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1901.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	35,428,016 09	"	"	291,578,605 93
— de l'enregistrement et des domaines	3,069,085 57	"	"	100,354,398 28
Comptables de l'administration des chemins de fer	9,735,306 20	"	"	527,281,788 20
— — des postes et télégraphes	30,200,981 06	"	"	1,709,945,447 "
— — de la marine	222,885 21	"	"	4,908,538 47
— — des prisons	155,686 05	"	"	748,965 56
— des établissements et services régis par l'État	8,755 79	"	"	854,834 "
— — de bienfaisance et d'aliénés	93,157 56	"	"	4,462,525 05
— du ministère de l'agriculture, etc.	22,995 37	"	"	111,475 16
Caissier de l'État	1,040,842,563 15	"	"	5,313,644,001 06
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes	"	"	705,978,827 41
	Virements de comptes dans les écritures centrales.	59,915,765 23	158,682,035 98	1,550,185,208 22
	1,129,778,227 25	59,915,765 23	158,682,035 98	8,210,052,408 74

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1901.

TOTAL au 31 décembre 1901.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1901.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1902.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de réguli- sation dans les dé- partements ministé- riels et la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
325,005,220 02	292,004,590 55	•	•	33,000,620 49	
103,423,481 85	100,583,247 69	•	•	2,840,234 16	
537,017,294 40	528,062,064 32	•	•	8,955,230 08	
1,746,146,428 66	1,705,563,465 02	•	•	40,582,963 64	
5,151,421 68	4,919,685 48	•	•	211,738 20	
904,640 99	733,840 75	•	•	170,800 26	
843,587 79	841,815 75	•	•	1,772 04	
4,535,481 21	4,460,554 06	•	•	94,927 15	
154,470 53	110,685 16	•	•	23,785 37	
4,360,486,564 21	2,954,415,552 41	•	•	1,406,071,211 80	
705,978,827 41	705,978,827 41	•	•	•	
1,728,779,909 45	1,550,183,208 22	154,850,998 05	41,143,518 41	•	
	7,847,857,552 78				
	a) 17,397,615 25				a) La somme de fr 17,397,615 25 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1901 sur les pièces régularisées pendant la même année.
9,518,407,537 18	7,850,459,737 53	154,850,998 05	41,143,518 41	1,491,955,283 19	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900

NOTE

SUR LE COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1900 a eu lieu le 31 octobre 1901.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1901, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1900.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1900 au 31 octobre 1901).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1900 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1899, à fr. 452,246,618 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois,
pour le service ordinaire, à 457,379,672 12
et pour les dépenses exceptionnelles, à 15,643,756 20

TOTAL fr. 453,023,428 32

se repartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES	DATES des lois	MONTANT DES CREDITS.		
		1 ^{re} SECTION	2 ^e SECTION	TOTAL
		Service ordinaire	Dépenses exceptionnelles	
Dettes publiques	9 mai 1900	127,940,416 58	•	127,940,416 58
Dotations	29 déc 1899.	5,070,757 •	•	5,070,757 •
Justice	18 avril 1900.	25,782,585 •	1,235,000 •	25,015,585 •
Affaires Étrangères	31 mars 1900.	5,009,228 •	10,000 •	5,069,228 •
Intérieur et Instruction publique	4 mai 1900	28,017,581	1,701,903 •	29,719,484 •
Agriculture	7 id	11,408,605 25	721,000 •	12,129,605 25
Industrie et Travail	12 id	3,952,520 •	725,000 •	4,657,520 •
Chemins de fer, Postes et Télégraphes	15 id	146,721,850 •	450,500 •	147,172,350 •
Guerre	10 id	49,057,700 49	5,270,253 20	54,327,953 69
Corps de la Gendarmerie	27 mars 1900	5,519,565 80	1,500,000 •	7,019,565 80
Finances et Travaux publics	10 mai 1900	50,992,885 •	4,052,100 •	55,024,985 •
Non-Valeurs et Remboursements	27 mars 1900	1,876,000 •	•	1,876,000 •
ENSEMBLE fr		457,379,672 12	15,643,756 20	453,023,428 32

Les Budgets de l'exercice 1900 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr.

776,810 32

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles	Total
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	31,108,357 85	3,055,205 39	34,163,561 24
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1896, 1897, 1898 et 1899, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité.	788,112 30	1,576,163 00	2,364,276 20
ENSEMBLE. fr.	31,896,470 15	4,631,367 29	36,527,837 44
En vertu de l'article 7 de la loi du 12 août 1901, une somme de 4,000 francs a été transférée du service ordinaire aux dépenses exceptionnelles	— 4,000 »	+ 4,000 »	»
	31,892,470 15	4,635,367 29	36,527,837 44

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr. 452,246,618 »

Dépenses . { Service ordinaire fr. 469,272,142 27 }
 { Dépenses exceptionnelles. 20,279,123 49 } 489,551,265 76

EXCÉDENT DE DÉPENSES . . . fr. 37,304,647 76

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1900 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	175,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers.	3,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	300,000 »
Prix de vente de biens de cures	5,000 »
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 2 ^e annuité	540,000 »
A REPORTER. . . fr.	1,051,000 »

REPORT. . . fr. 1,051,000 »

Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	130,000 »
--	-----------

Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,448,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 15 janvier 1898. — Solde recouvré en 1900)	24,749,297 95
---	---------------

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c.,
à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en
vertu de l'article 5, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du
7 octobre 1899.) 1,808,125 89

Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	20,620,642 54
--	---------------

ENSEMBLE . . . fr. 48,359,066 38

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1900 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1898. — Art. 5 de la loi du
9 mai 1898. fr. 24,365,837 54

b) de l'exercice 1899. — Art. 6 de la loi du	
14 septembre 1899	43,515,265 27

64,881,102 78

2^e A titre de crédits nouveaux :

Loi du 10 mai 1900 . .	{	Art. 1 ^{er} . . . fr.	151,925,544	}	154,103,544
		— 2	2,180,000	}	

TOTAL. fr. 198,984,646 78

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	198,984,646 78
on place les ressources extraordinaires	48,359,066 38

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 150,625,580 40

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on
ci-après :

Ressources ordinaires	fr. 452,246,618
— extraordinaires	48,359,066 3

Services ordinaires	fr. 489,554,265 7
— extraordinaires	198,984,646 7

Soit un excédent de crédits de fi



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 500,605,684 38

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . . fr. 546,257,442 17

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 542,778,103 55

Il est resté à recouvrer fr. 3,479,338 62

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOURER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut ^s directes, douanes et accises	0	0	116,464 15	116,464 15
	Enregistrement et domaines.	175,202 86	0	88,084 55	263,287 10
Péages.	Enregistrement et domaines.	0	0	70 0	70 0
	Chemins de fer, etc.	0	0	194,944 60	194,944 60
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	5,484 39	0	16,554 58	22,058 77
	Prisons	34 62	0	1,288 01	1,322 65
	Trésorerie générale, etc.	78 60	0	1,253,906 84	1,253,985 44
Remboursements	Enregistrement et domaines.	18,242 04	0	400,719 19	418,961 23
	Prisons	0	0	0	0
	Trésorerie générale, etc.	867 89	0	484,159 58	485,027 47
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles		0	0	75,015 55	75,015 55
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes		0	0	8,640 0	8,640 0
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibi- lité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs com- munaux		0	0	39,583 59	39,583 59
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bien- faisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.		0	0	600,000 0	600,000 0
TOTAUX. . . fr.		199,910 40	0	3,279,428 22	3,479,358 62
				3,279,428 22	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 500,605,684 38
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . 542,778,103 55

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 42,172,419 17

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES			
Impôts	Contributions directes, douanes et accises.	"	13,257,292 85
	Enregistrement et domaines	"	9,928,285 10
Peages	Enregistrement et domaines	"	668,872 53
	Chemins de fer, etc.	"	10,402,905 34
Capitaux et revenus.	Enregistrement et domaines	"	124,863 11
	Chemins de fer, etc.	98,242 49	"
	Prisons	"	29,400 70
	Trésorerie générale, etc.	"	6,574,817 40
Remboursements.	Contributions.	"	139,747 55
	Enregistrement et domaines	"	194,671 18
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	636,543 86
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		76,499 84	"
Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers.		"	499 52
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		"	276,858 80
Prix de vente de biens de cures.		5,000	"
Prix de vente des terrains situés à Ostende et à Mariakerke, cédés à M. North (Convention-loi des 8 mars-9 mai 1898.) 2 ^e annuité		"	597 15
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		8,013 81	"
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		"	1,335 84
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1899, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.		"	123,181 29
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		"	505 39
		187,756 14	42,560,175 31
Soit. fr.		42,172,419 17	

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1900 et celles de l'exercice précédent.

DEPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 489,551,265 76

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1900 montent à fr. 479,055,782 86

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 477,366,606 04

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,689,176 82

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1905, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 489,551,265 76 c^a) et les dépenses liquidées (fr. 479,055,782 86 c^a) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 10,495,482 90

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,854,829 51 c^a pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,854,829 51

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 12,350,312 41

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1896 :

Ministère de la guerre fr.	231 70
--------------------------------------	--------

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1897 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . fr.	4,017 21	
Corps de la gendarmerie	348 64	
Ministère des finances, etc.	16,277 22	
		17,643 07

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1898 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . fr.	7,992 97	
— de la guerre	309 60	
— des finances, etc.	20,316 90	
		28,619 47

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1899 :

Dette publique. fr.	8,800 00	
Ministère de l'intérieur, etc.	157,968 89	
— des chemins de fer, etc.	38,192 11	
— de la guerre	3,746 92	
— des finances, etc.	19,132 38	
		227,840 30

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1900 :

Dette publique. fr.	940,321 89	
Dotations { Sénat.	11,674 30	
{ Chambre des représentants . . .	4 76	
{ Cour des comptes	4,548 42	
Ministère de la justice	334,415 20	
— des affaires étrangères	21,720 40	
— de l'intérieur, etc.	811,432 11	
— de l'agriculture	157,959 77	
— de l'industrie, etc.	387,804 52	
— des chemins de fer, etc.	1,087,549 08	
— de la guerre	1,311,236 38	
Corps de la gendarmerie	335,979 81	
Ministère des finances, etc.	2,120,494 69	
Non-valeurs et remboursements	140,989 66	
		7,666,130 99

TOTAL des crédits à annuler. . fr.	7,940,465 53
------------------------------------	--------------

REPORT. fr. 7,940,465 53

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1901, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1898 :

Ministère des chemins de fer, etc. . . . fr.	1,493 88	
— des finances, etc.	9,300 »	
		10,793 88

b. Crédits transférés de l'exercice 1899 :

Dette publique. fr.	14,200 »	
Ministère de la justice	9,509 01	
— de l'agriculture, etc.	1,252 59	
— des chemins de fer, etc.	2,799 50	
— de la guerre	285 »	
— des finances, etc.	132,888 54	
		160,734 64

c. Crédits transférés de l'exercice 1900 :

Ministère de la justice	391,583 72	
— des affaires étrangères	13,097 05	
— de l'intérieur, etc.	163,670 08	
— de l'agriculture	17,598 71	
— des chemins de fer, etc.	92,812 31	
— de la guerre	1,624,667 84	
Corps de la gendarmerie	215,551 19	
Ministère des finances, etc.	1,719,357 46	
		4,238,318 36

Montant des crédits transférés à l'exercice 1901, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 4,409,846 88

ENSEMBLE. fr. 12,350,312 41

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1900 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 198,984,646 78

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1898. fr.	21,365,837 51
— — — 1899. .	43,515,265 27
Crédits votés dans le cours de l'exercice	134,103,544 .
Fr.	198,984,646 78

Les dépenses liquidées pendant l'année 1900 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 95,102,409 35

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1901, époque de la clôture de l'exercice, sont de 95,092,786 16

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 9,623 19

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1900. 95,102,409 35

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 103,882,237 43
qui a été transféré à l'exercice 1901, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 10 mai 1900, à concurrence de 99,156,808 55

Le surplus, soit fr. 4,725,428 88
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1900 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	477,366,606 04	} 572,459,592 20
Services extraordinaires.	95,092,786 16	

A REPORTER. fr. 572,459,592 20

REPORT. . . fr. 572,459,392 20

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,689,176 82	}	4,698,800 01
Services extraordinaires.	9,625 19		

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 574,158,192 21

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire. {	Crédits reportés de l'exercice 1896 fr.	231 70
	— — 1897	17,643 07
	— — 1898	28,619 47
	— — 1899	227,840 30
	Crédits de l'exercice 1900	7,666,130 99
		7,940,465 55
Services extraordinaires. — (Art. 5 de la loi du 9 mai 1898 et		
art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)		
		4,725,428 88

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 12,665,894 41

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1901 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1898. . . . fr.	10,795 88	}	4,409,846 88
— — 1899.	160,734 64		
Crédits de l'exercice 1900	4,238,318 36		

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 10 mai 1900) 99,156,808 55

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1901. fr. 103,566,655 43

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 690,390,742 05

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 688,535,912 54

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1900, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,854,829 51

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1900 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 494,105,772 85
Dépenses	479,055,782 86
Excédent de recettes (boni)	fr. 15,049,989 97

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 48,672,530 72
Dépenses	95,102,409 55
Excédent de dépenses	fr. 46,430,078 63

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 494,105,772 85	{	542,778,103 55
		— extraordinaires	48,672,530 72		
Dépenses	{	Services ordinaires.	fr. 479,055,782 86	{	574,158,192 21
		— extraordinaires	95,102,409 55		
Excédent de dépenses pour 1900					fr. 31,380,088 66

Mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1899, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 87,770,311 33

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1900, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 119,150,399 99

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1900, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1900 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 187,930,228 16

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 119,150,399 99 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 12,665,894 41

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,854,829 31

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 10,811,064 90

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1901, en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité . . . 4,409,846 88

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 10 mai 1900 99,156,808 55

Fr. 114,377,720 33

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 42,172,419 17

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1900 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 156,550,139 50

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 31,380,088 66

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1899 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1900, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1899 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-neuf exercices (ceux de 1850 à 1897 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 13,799,800,741 19

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 290,232,984 27

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 2,286,249,652 72

Elles s'élèvent donc, en définitive, à. 16,524,387,743 73

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 13,904,447,402 57

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 547,141,786 77

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. 68,005,076 11

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,808,060,471 09

A REPORTER. fr. 17,527,654,736 54 16,524,387,743 73

REPORT. . . fr. 17,327,654,736 54 16,521,387,743 73

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1900 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr.

2,364,276 20

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de

17,325,290,460 34

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de

803,902,716 61

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 16,950,674,543 44 c et ont dépassé les évaluations de fr.

429,286,799 71

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 17,038,444,854 77 c, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de

286,845,605 57

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr.

716,132,405 28

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr.

87,770,311 33

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1900, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.



L'EXERCICE 1900.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉFAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉFAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1900.	En 1901.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
170,275,540 70	163,875,550 11	6,281,326 44	170,157,076 55	116,464 15	•	15,257,292 55	170,157,076 55
64,824,572 20	64,520,559 26	240,925 84	64,561,285 10	263,287 19	•	9,928,285 10	64,561,285 10
2,598,942 53	1,766,166 53	632,706 •	2,598,872 53	70 •	•	668,872 53	2,598,872 53
230,487,907 94	226,168,156 94	4,124,806 40	230,292,963 54	194,944 60	•	10,402,905 34	230,292,963 54
3,016,901 88	2,956,170 74	38,692 57	2,994,863 11	22,038 77	•	124,863 11	2,994,863 11
216,757 51	216,757 51	•	216,757 51	•	98,242 49	•	216,757 51
383,225 53	301,590 38	80,310 32	381,900 70	1,522 63	•	29,400 70	381,900 70
19,068,102 84	12,350,592 85	3,463,524 57	17,814,117 40	1,255 985 44	•	6,574,817 40	17,814,117 40
929,747 55	885,876 46	43,871 09	929,747 55	•	•	139,747 55	929,747 55
1,141,652 41	557,950 26	164,720 92	722,671 18	418,861 25	•	194,671 18	722,671 18
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
4,097,561 35	3,445,185 87	169,347 99	3,612,553 86	485,027 47	•	636,545 86	3,612,553 86
496,861,874 31	476,865,340 89	17,240,431 94	494,105,772 83	2,756,101 48	98,242 49	41,957,397 32	494,105,772 83
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
173,513 71	98,500 16	•	98,500 16	75,013 55	76,499 84	•	98,500 16
3,499 52	3,499 52	•	3,499 52	•	•	499 52	3,499 52
585,498 80	574,189 04	2,689 76	576,858 80	8,640 •	•	276,858 80	576,858 80
•	•	•	•	•	5,000 •	•	•
540,597 15	540,597 15	•	540,597 15	•	•	597 15	540,597 15
161,569 78	121,986 19	•	121,986 19	39,583 59	8,013 81	•	121,986 19
1,335 84	1,335 84	•	1,335 84	•	•	1,335 84	1,335 84
600,000 •	•	•	•	600,000 •	•	•	•
2,094,014 80	1,368,107 90	2,669 76	1,370,777 66	723,237 14	89,513 63	270,391 31	1,370,777 66

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	1,181,000 »
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1899, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 61,448,500 francs en obligations de la dette publique à 3 %, 2 ^e série. (Arrêté royal du 15 janvier 1898. — Solde recouvré en 1900).	24,749,297 95
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en vertu de l'article 3, § 2, de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	1,808,125 89
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.)	20,620,642 54
TOTAUX fr.	48,359,066 38
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	452,246,618 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	500,605,684 38

CICE 1900 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1900	En 1901.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
2,094,014 80	1,368,107 90	2,669 76	1,370,777 66	723,237 14	89,513 65	279,291 31	1,370,777 66
123,181 29	123,181 29	•	123,181 29	•	•	123,181 29	123,181 29
305 39	305 39	•	305 39	•	•	305 39	305 39
24,749,297 95	24,749,297 95	•	24,749,297 95	•	•	•	24,749,297 95
1,808,125 89	1,808,125 89	•	1,808,125 89	•	•	•	1,808,125 89
20,620,642 54	20,620,642 54	•	20,620,642 54	•	•	•	20,620,642 54
49,595,567 86	48,669,660 96	2,669 76	48,672,330 72	723,237 14	89,513 65	402,777 99	48,672,330 72
496,861,874 31	476,865,540 89	17,240,431 94	494,105,772 85	2,756,101 48	98,242 49	41,957,397 32	494,105,772 85
546,257,442 17	525,535,001 85	17,245,101 70	542,778,103 55	3,479,338 62	187,756 14	42,360,175 31	542,778,103 55
					42,173,419 17		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.		En 1900.	En 1901.
SERVICE ORDINAIRE.						
Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.						
Exercice 1896.						
Ministère de la Guerre	251 70	•	251 70	•	•	•
Exercice 1897.						
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	1,017 21	»	1,017 21	»	»	•
Corps de la Gendarmerie	17,451 52	»	17,451 52	17,082 68	5,914 46	11,168 22
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	51,865 99	»	51,865 99	15,588 77	15,000 »	»
	50,314 52	•	50,314 52	52,671 45	20,914 46	11,168 22
Exercice 1898.						
Dette publique	3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	57,758 45	•	57,758 45	28,251 58	25,173 58	3,078 »
— de la Guerre	13,795 12	»	13,795 12	15,485 52	9,506 88	3,978 64
— des Finances et des Travaux publics . . .	8,924 79	191,440 75	200,365 54	170,748 64	•	164,920 75
	63,458 34	191,440 75	254,899 09	215,485 74	34,680 46	174,977 59
Exercice 1899.						
Dette publique	14,200 »	10,000 »	24,200 »	1,200 »	•	1,200 »
Ministère de la Justice.	»	509,509 01	509,509 01	500,000 »	100,000 »	200,000 »
— des Affaires Étrangères	4,194 22	•	4,194 22	4,194 22	4,194 22	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	»	267,205 34	267,205 34	109,254 45	106,478 20	2,756 25
— de l'Agriculture.	2,565 59	638 80	3,204 59	1,951 80	•	1,951 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	413,919 »	•	413,919 »	572,927 59	56,621 46	516,505 95
— de la Guerre	22,984 77	122,171 65	145,156 42	141,124 50	23,968 55	117,155 97
Ministère des Finances et des Travaux publics . . .	216,244 16	675,400 35	891,644 51	759,625 59	116,765 50	604,652 67
	674,107 74	1,384,723 15	2,058,850 89	1,670,255 95	408,027 91	1,244,022 62

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS		CRÉDITS	DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET				Observations.
		restant à effectuer ou à justifier				CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	CRÉDITS	
Total	sur ordonnances en circulation	sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1901, conformé- ment à l'article 39 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DEFINITIFS de l'exercice 1900		
		"	251 70	"	"	251 70	"	"		
		"								
"	"	"	1,017 21	"	"	1,017 21	"	"		
17,082 68	"	"	548 64	"	"	548 64	"	17,082 68		
15,000	588 77	"	16,277 22	"	"	16,277 22	"	15,588 77		
32,082 68	588 77	"	17,645 07	"	"	17,645 07	"	32,671 45		
5,000 "	"	"	"	"	"	"	"	5,000 "		
28,251 58	"	"	9,486 85	"	"	7,992 97	1,493 88	28,251 58		
15,485 52	"	"	509 60	"	"	509 60	"	15,485 52		
164,920 75	5,827 89	"	29,616 90	"	"	20,516 90	9,500 "	170,748 64		
209,657 85	5,827 89	"	59,415 35	"	"	28,619 47	10,793 88	215,485 74		
1,200 "	"	"	25,000 "	"	"	8,800 "	14,200 "	1,200 "		
500,000 "	"	"	9,509 01	"	"	"	9,509 01	500,000 "		
4,194 22	"	"	"	"	"	"	"	4,194 22		
109,234 45	"	"	157,968 89	"	"	157,968 89	"	109,234 45		
1,951 80	"	"	1,252 59	"	"	"	1,252 59	1,951 80		
572,927 39	"	"	40,991 61	"	"	58,192 11	2,799 50	372,927 39		
141,124 50	"	"	4,051 92	"	"	3,746 92	285 "	141,124 50		
721,418 17	18,205 42	"	152,020 92	"	"	19,152 58	152,888 54	739,625 59		
1,652,050 53	18,205 42	"	388,574 94	"	"	227,840 30	160,734 64	1,670,255 95		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION — Service ordinaire.	2 ^e SECTION, — Dépenses exceptionnelles	Total.		En 1900.	En 1901.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Litt. N.	Dette publique	120,545,416 58	•	120,545,416 58	128,551,563 35	99,553,264 01	20,086,013 91
	— Liste civile	3,500,000 •	•	3,500,000 •	3,500,000 •	3,500,000 •	•
	— Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 •	•	200,000 •	200,000 •	200,000 •	•
— O.	Dotations { Sénat	210,000 •	•	210 000 •	198,525 70	195,751 70	2,594 •
	{ Chambre des Représentants .	1,055,107 •	•	1,055,107 •	1,055,102 24	987,450 22	47,652 02
	{ Cour des comptes	542,000 •	•	542,000 •	557,451 58	518,720 08	18,504 •
— P.	Ministère de la Justice	24,712,585 •	1,643,550 •	26,356,135 •	25 649,002 41	17,975,825 53	7,658,328 16
— Q.	— des Affaires Étrangères . . .	3,257,485 25	545,000 •	3,602,485 25	3,567,667 80	2,622,541 08	943,261 11
— R.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	28,140,825 89	2,024,498 76	30,165,322 65	29,221,598 62	24,624,581 45	4,596,080 99
— S.	— de l'Agriculture	12,558,255 25	974,724 20	13,532,979 45	13,157,420 97	9,527,827 25	3,582,665 50
— T.	— de l'Industrie et du Travail . .	5,988,908 46	706,625 65	4,785,552 11	4,597,727 59	3,165,646 54	1,125,457 85
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	169,655,947 79	484,500 •	170,118,447 79	169,522,712 40	59,952,415 45	109,484,273 44
— V.	— de la Guerre	49,057,825 49	6,521,545 19	55,579,170 68	52,445,266 46	9,224,512 •	45,141,120 54
— W.	Corps de la Gendarmerie	5,694,563 80	1,500,000 •	7,194,563 80	6,645,052 80	5,718,161 92	2,901,378 14
— X.	Ministère des Finances et des Travaux publics	55,515,904 19	4,612,717 79	59,928,621 98	56,250,033 50	9,496,480 96	26,225,032 08
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements . . .	1,891,207 27	•	1,891,207 27	2,059,642 50	296,584 83	2,545,512 44
		468,484,029 97	18,702,959 59	487,186,989 56	477,157,569 72	244,717,545 •	250,755,471 98

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant affectés ou justifiés.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1901, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900.	
Total.									
128,419,277 92	152,087 45		940,521 89	146,270 66	146,270 66	940,521 89	"	128,551,565 55	
5,500,000 "	"	"	"	"	"	"	"	5,500,000 "	
200,000 "	"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
198,525 70	"	"	11,674 50	"	"	11,674 50	"	198,525 70	
1,055,102 24	"	"	4 76	"	"	4 76	"	1,055,102 24	
557,024 08	427 50	"	4,548 42	"	"	4,548 42	"	557,451 58	
25,632,155 69	16,848 72	"	725,998 92	18,866 55	18,866 55	554,415 20	591 585 72	25,640,002 41	
5,565,802 19	1,865 61	"	34,817 45	"	"	21,720 40	15,097 05	5,567,667 80	
29,020,462 44	204,156 18	"	975,102 19	34,378 16	34,378 16	811,452 11	165,670 08	29,924,598 62	
12,710,490 55	446,950 41	"	175,558 48	"	"	157,959 77	17,598 71	15,157,420 97	
4,289,104 59	108,625 20	"	587,804 52	"	"	587,804 52	"	4,597,727 59	
169,416,688 89	106,023 51	"	1,180,561 59	584,626 "	584,626 "	1,087,549 08	92,812 51	169,522,712 40	
52,585,452 54	77,855 92	"	2,955,904 22	"	"	1,511,256 58	1,624,667 84	52,445,266 46	
6,619,540 06	25,512 74	"	551,511 "	"	"	555,979 81	215,551 19	6,645,052 80	
55,721,515 04	528,520 46	"	5,859,852 15	161,265 67	161,265 67	2,120,494 69	1,719,557 46	56,250,035 50	
2,641,897 27	17,745 05	"	140,989 66	909,424 69	909,424 69	140,989 66	"	2,659,642 50	
475,472,814 98	1,664,554 74	"	11,904,449 55	1,854,829 51	1,854,829 51	7,666,150 99	4,258,518 56	477,157,569 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS, — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
1	"	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	76 31	"	"	214,247 71	11 14
1a	"	1b	Id. id.	"	84,171 40	"		83,701 17
1b	2 ^a	"	Id. id.	"	"	150,000 "		43,089 02
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	76 31	84,171 40	150,000 "	214,247 71	16,801 53
			Ministère de l'Agriculture.					
			<i>Eaux et Forêts.</i>					
2	"	2	Terrains incultes domaniaux Boisement	45,617 78	"	"	245,617 78	45,617 78
2a	"	2a	Id. id.	"	100,000 "	"		8,997 87
2b	1	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
			TOTAUX. . . . fr.	45,617 78	100,000 "	100,000 "	245,617 78	54,615 65
			<i>Voirie vicinale et hygiène publique.</i>					
3	"	3	Voirie vicinale Travaux de construction	"	2,533,119 "	"	2,533,119 "	2,533,119 "
			TOTAUX. . . . fr.	"	2,533,119 "	"	2,533,119 "	2,533,119 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	45,617 78	2,633,119 "	100,000 "	2,778,736 78	2,587,734 65
			Ministère des Finances et des Travaux publics.					
			<i>Domaines.</i>					
4	"	4a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	300,000 "	"	600,000 "	35,222 75
4a	6	"	Id. id.	"	"	300,000 "		"
			A REPORTER. fr.	"	300,000 "	300,000 "	600,000 "	35,222 75

CICE 1900 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1900.	En 1901.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900.	
11 14	"	11 14	"	"	65 17	65 17	"	11 14	
85,677 85	"	85,077 85	25 54	"	470 25	"	470 25	85,701 17	
59,989 25	3,086 45	43,075 70	15 52	"	86,910 98	"	86,910 98	43,089 02	
123,678 22	3,086 45	126,764 67	36 66	"	87,446 58	65 17	87,581 21	126,801 53	
45,617 78	"	45,617 78	"	"	"	"	"	45,617 78	
6,945 01	2,054 86	8,997 87	"	"	91,002 15	"	91,002 15	8,997 87	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
52,560 79	2,054 86	54,615 65	"	"	191,002 15	"	191,002 15	54,615 65	
2,535,119 "	"	2,535,119 "	"	"	"	"	"	2,535,119 "	
2,535,119 "	"	2,535,119 "	"	"	"	"	"	2,535,119	
2,585,679 79	2,054 86	2,587,734 65	"	"	191,002 15	"	191,002 15	2,587,734 65	
35,222 75	"	35,222 75	"	"	264,777 25	"	264,777 25	35,222 75	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
35,222 75	"	35,222 75	"	"	564,777 25	"	564,777 25	35,222 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			Report. . . . fr.	•	300,000 »	300,000 »	600,000 »	33,222 75
5	•	5a	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, notamment des dunes domaniales.	•	299,563 26	•	599,563 26	195,377 77
5a	7	•	Id.	•	•	500,000 »		
6	•	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales.	•	500,000 »	•	500,000 »	83,119 83
7	•	8	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du Grand-Bois, ainsi que des forêts de Conques et de Rohaimont.	•	6,418 30	•	6,418 30	•
8	8	•	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers. — Travaux de voirie	•	•	85,000 »	85,000 »	•
9	•	•	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes	•	118 37	•	118 37	•
10	•	•	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée »	•	54,000 »	•	54,000 »	33,558 25
11	•	10a	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	59,885 30	•	•	84,885 30	40,947 47
11a	•	10b	Middelkerke — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	•	25,000 »	•		
12	•	12	Acquisition d'immeubles, etc, à Mariakerke et à Ostende	704 33	•	•	704 33	•
13	•	13	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	•	287,307 17	•	287,307 17	15,324 78
TOTAUX fr.				60,589 72	1,252,207 10	685,000 »	1,997,796 83	405,550 85
Divers								
14	2 ^e	•	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890.)	•	•	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »
A REPORTER fr.				•	•	2,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1900	En 1901.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art. 8 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900.	
55,222 75		55,222 75	"	"	504,777 25	"	504,777 25	55,222 75	
195,377 77	"	195,377 77	"	"	103,985 40	"	103,985 40	195,377 77	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
82,994 85	125 "	83,119 85	"	"	216,880 17	"	216,880 17	83,119 85	
"	"	"	"	"	6,418 30	"	6,418 30	"	
"	"	"	"	"	85,000 "	"	85,000 "	"	
"	"	"	"	"	118 37	"	118 37	"	
53,538 25	"	53,538 25	"	"	661 75	"	661 75	53,538 25	
40,812 47	135 "	40,947 47	"	"	18,957 92	18,957 92	"	40,947 47	
"	"	"	"	"	25,000 "	"	25,000 "	"	
"	"	"	"	"	704 55	704 55	"	"	
15,524 78	"	15,524 78	"	"	271,982 59	"	271,982 59	15,524 78	
405,070 85	260 "	405,330 85	"	"	1,594,465 97	19,642 25	1,574,823 72	405,330 85	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"	2,000,000 "	
2,000,000 "	"	2,000,000 "	"	"	"	"	"	2,000,000 "	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			REPORT. . . . fr.	°	°	2,000,000 °	2,000,000 °	2,000,000 °
15	°	15	Exécution de la convention du 25 avril 1897 entre la Belgique et les Pays-Bas. — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux Etats	7,133 38	°	°	7,133 38	°
16	°	16	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve — Capitalisation des annuités dues par l'Etat.	8,877,000 °	°	°	8,877,000 °	8,877,000 °
			TOTAUX. . . . fr.	8,884,133 38	°	2,000,000 °	10,884,133 38	10,877,000 °
			<i>Travaux publics. — Routes et Bâtimens civils.</i>					
17	°	17a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	5,973 04	°	°	°	3,971 79
17a	°	17b	Id.	°	2,268,511 53	°	7,272,484 57	2,268,502 47
17b	9	°	Id.	°	°	5,000,000 °	°	2,620,094 93
18	°	19	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles	°	3,500,000 °	°	3,500,000 °	2,611,480 96
19	°	20	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'Etat, à Alost et à Mons-Jemappes .	°	461,385 98	°	461,385 98	51,568 91
20	°	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège : remplacement des piles du pont.	°	200,000 °	°	200,000 °	505 98
21	10	°	Reconstruction du pont de Chénée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage. . .	°	°	200,000 °	200,000 °	°
22	°	22	École de médecine vétérinaire; travaux de construction.	363,125 02	°	°	°	253,852 86
22a	°	22a	Id.	°	200,000 °	°	763,125 02	°
22b	11	°	Id.	°	°	200,000 °	°	°
23	°	°	Hôtel du Ministère des Chemins de fer. — Indemnité aux entrepreneurs	°	19,720 92	°	19,720 92	5,735 41
24	°	23	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation	°	100,000 °	°	100,000 °	2,505 52
			TOTAUX. . . . fr.	367,098 06	6,749,618 43	5,400,000 °	12,516,716 49	7,817,998 63

CICE 1900 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite)

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excedant les DEPENSES	RESCAUS POUR LE REGLEMENT DE L'ETAT DU BUDGET.			Observations.
En 1900.	En 1901.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances doutonnes de crédit		CREDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art. 8 de la loi du 40 mai 1900	CREDITS DEFINITIFS de l'exercice 1900.	
2,000,000	"	2,000,000	"	"	"	"	"	2,000,000	
"	"	"	"	"	7,133 58	7,133 58	"	"	
8,877,000	"	8,877,000	"	"	"	"	"	8,877,000	
10,877,000	"	10,877,000	"	"	7,133 58	7,133 58	"	10,877,000	
3,971 79	"	3,971 79	"	"	1 25	1 25	"	3,971 79	
2,264,990 72	3,366 92	2,268,357 64	144 85	"	9 06	"	9 06	2,268,502 47	
2,582,986 11	256,743 21	2,619,731 32	565 61	"	2,579,905 07	"	2,579,905 07	2,620,094 95	
2,611,400 96	20 "	2,611,480 96	"	"	888,519 04	"	888,519 04	2,611,480 96	
51,564	204 91	51,568 91	"	"	409,817 07	"	409,817 07	51,568 91	
505 98	"	505 98	2	"	199,494 02	"	199,494 02	505 98	
"	"	"	"	"	200,000	"	200,000	"	
253,682 86	150	253,832 86	"	"	109,292 16	109,292 16	"	253,832 86	
"	"	"	"	"	200,000	"	200,000	"	
"	"	"	"	"	200,000	"	200,000	"	
5,735 41	"	5,735 41	"	"	15,985 51	"	15,985 51	5,735 41	
2,305 52	"	2,305 52	"	"	97,694 68	"	97,694 68	2,305 52	
7,577,001 15	240,487 04	7,817,488 19	510 44	"	4,698,717 86	109,293 41	4,589,424 45	7,817,998 63	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués pour la loi du 12 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — BILLET constatés et ordonnancées au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
25	"	24a	Meuse. — Expropriations et travaux	253,570 52	"	"		253,570 32
25a	"	24b	Id. id.	"	700,000	"	1,653,570 32	370,604 45
25b	12	"	Id. id.	"	"	700,000	"	"
26	"	25a	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	749,959 17	"	2,749,959 17	29,256 65
26a	13	"	Id. id.	"	"	2,000,000	"	"
27	"	26	Escant. — Expropriations et travaux	0 05	"	"		0 05
27a	"	26a	Id. id.	"	665,866 11	"	1,865,866 14	564,458 61
27b	16	"	Id. id.	"	"	1,200,000	"	"
28	"	27	Lys. — Expropriations et travaux	500,000	"	"	800,000	26,000
28a	17	"	Id. id.	"	"	500,000	"	"
29	"	28	Ruisseau de l'Espierre. — Expropriations et travaux	297,675	"	"	297,675	1,695 80
30	"	29b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	"	58,526 54	"	788,526 54	58,526 54
30a	18	"	Id. id.	"	"	750,000	"	127,076 11
31	"	30	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et Travaux	"	250,000	"	250,000	"
32	"	31	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	97,475	"	"	197,475	2,700
32a	19	"	Id. id.	"	"	100,000	"	"
33	"	32	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues — Expropriations et travaux	112,950 97	"	"	212,950 97	25,837 15
33a	21	"	Id. id.	"	"	100,000	"	"
34	"	33a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	2,000,000	"	"	5,000,000	1,174,410 84
34a	"	33b	Id. id.	"	1,000,000	"	"	"
34b	20	"	Id. id.	"	"	2,000,000	"	"
35	15	"	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	"	600,000	600,000	5,185 99
36	25	"	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	"	"	2,000,000	2,000,000	350,000
37	"	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	1,000,000	"	"		1,000,000
37a	"	37b	Id. id.	"	1,500,000	"	5,500,000	517,218 47
37b	14	"	Id. id.	"	"	3,000,000	"	"
A REPORTER				4,261,671 52	4,902,351 62	12,750,000	21,914,022 94	4,486,538 72

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
In 1900.	In 1901	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DEPENSES.	CREDITS à annuler	CREDITS requiès à l'exercice 1901 en vertu du Parl. 8 de la loi du 10 mai 1900.	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900	
253,370 32	•	253,370 32	•	•	•	•	•	253,370 32	
318,232 84	32,371 59	370,604 43	•	•	329,395 57	•	329,395 57	370,604 43	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
24,507 13	4,749 50	29,256 63	•	•	720,702 54	•	720,702 54	29,256 63	
•	•	•	•	•	2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	
0 03	•	0 03	•	•	•	•	•	0 03	
560,429 31	3,816 12	564,245 43	215 18	•	99,407 50	•	99,407 50	564,458 01	
•	•	•	•	•	1,200,000 •	•	1,200,000 •	•	
26,000 •	•	26,000 •	•	•	474,000 •	474,000 •	•	26,000 •	
•	•	•	•	•	300,000 •	•	300,000 •	•	
1,616 90	78 90	1,695 80	•	•	295,979 20	295,979 20	•	1,695 80	
38,526 34	•	38,526 34	•	•	•	•	•	38,526 34	
107,076 11	20,000 •	127,076 11	•	•	622,923 89	•	622,923 89	127,076 11	
•	•	•	•	•	250,000 •	•	250,000 •	•	
2,700 •	•	2,700 •	•	•	94,775 •	94,775 •	•	2,700 •	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
25,700 35	136 80	25,837 15	•	•	87,113 82	87,113 82	•	25,837 15	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
1,098,415 91	75,994 93	1,174,410 84	•	•	825,589 16	825,589 16	•	1,174,410 84	
•	•	•	•	•	1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	
•	•	•	•	•	2,000,000 •	•	2,000,000 •	•	
5,042 59	141 40	5,183 99	•	•	594,816 01	•	594,816 01	5,183 99	
350,000 •	•	350,000 •	•	•	1,650,000 •	•	1,650,000 •	350,000 •	
1,000,000 •	•	1,000,000 •	•	•	•	•	•	1,000,000 •	
515,507 68	1,710 79	517,218 47	•	•	982,781 53	•	982,781 53	517,218 47	
•	•	•	•	•	3,000,000 •	•	3,000,000 •	•	
4,327,525 51	150,000 05	4,486,525 54	215 18	•	17,427,484 22	1,777,457 18	15,650,027 04	4,486,558 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1898	de l'exercice 1899.			
			REPORT. fr.	4,261,671 52	4,902,351 62	12,750,000	21,914,022 94	4,486,538 72
38	°	38a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages.	»	977,688 33	»	7,477,688 33	977,688 33
38a	23	°	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches	»	»	6,500,000		2,769,185 78
39	°	39a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle	25	»	»		25
39a	°	39b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle. — Etablissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	»	2,982,800 95	»	8,482,825 95	2,869,615 10
39b	24	°	Id.	»	»	5,500,000		»
40	°	40b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages.	»	2,059,377 72	»	19,059,377 72	2,059,377 72
40a	22	°	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur	»	»	17,000,000		4,934,910 28
41	°	41	Côtes. — Expropriations et travaux.	»	499,924 17	»	1,409,924 17	401,580 77
41a	26	°	Id.	»	»	1,000,000		»
			TOTAUX. fr.	4,261,696 59	11,422,142 79	12,750,000	58,455,859 11	18,498,721 70
			TOTAUX pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	13,573,517 48	19,423,968 32	50,835,000	83,852,485 80	37,597,031 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.					
42	°	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	4,125 46	»	»		4,125 46
42a	°	42b	Id.	»	12,150,856 78	»	43,654,982 24	11,312,149
42b	2	°	Id.	»	»	51,500,000		10,588,746 71
			A REPORTER. fr.	4,125 46	12,150,856 78	51,500,000	43,654,982 24	21,885,021 17

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS ET FECTULS ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
En 1900.	En 1901.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art. 8 de la loi du 10 mai 1900	CREDITS à DÉFINITIF de l'exercice 1900	
4,527,525 51	159,000 05	4,486,525 54	215 18	°	17,427,481 22	1,777,457 18	15,650,027 04	4,486,558 72	
977,688 53	°	977,688 53	°	°	°	°	°	977,688 53	
2,567,551 88	201,853 90	2,769,185 78	°	°	5,750,814 22	°	5,750,814 22	2,769,185 78	
25 °	°	25 °	°	°	°	°	°	25 °	
2,869,151 10	484 °	2,869,615 10	°	°	113,185 85	°	113,185 85	2,869,615 10	
°	°	°	°	°	5,500,000 °	°	5,500,000 °	°	
2,059,577 72	°	2,059,577 72	°	°	°	°	°	2,059,577 72	
4,595,251 97	541,658 51	4,954,910 28	°	°	12,065,089 72	°	12,065,089 72	4,954,910 28	
401,580 77	°	401,580 77	°	°	98,545 40	°	98,545 40	401,580 77	
°	°	°	°	°	1,000,000 °	°	1,000,000 °	°	
17,795,552 28	702,976 24	18,498,508 52	215 18	°	59,955,117 41	1,777,457 18	58,157,660 23	18,498,721 70	
56,652,604 28	945,733 28	57,598,327 56	723 62	°	16,255,454 62	1,915,526 22	41,321,908 40	57,597,051 18	
4,125 46	°	4,125 46	°	°	°	°	°	4,125 46	
11,225,886 40	78,656 52	11,304,532 92	7,626 68	°	818,707 78	°	818,707 78	11,312,149 °	
9,922,804 52	644,887 37	10,567,691 69	1,055 02	°	20,951,255 29	°	20,951,255 29	10,568,746 71	
21,152,816 18	725,525 89	21,876,540 07	8,681 10	°	21,749,961 07	°	21,749,961 07	21,885,021 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			REPORT. . . . fr.	4,125 46	12,130,856 78	51,500,000	45,634,082 24	21,885,021 17
45	23	»	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand	»	»	50,000	50,000	»
44	»	44	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'État prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich. . .	25,219 84	»	»	»	»
44a	»	44d	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours.	47,115 48	»	»	70,335 29	41,553 11
45	»	45a	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois	135,124 68	»	»	»	»
45a	»	45b	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois.	48,650	»	»	181,774 68	»
46	»	46	Exécution de la convention du 25 avril 1897, article 6. — Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum) . . .	1,857,250 15	»	»	»	47,150
46a	»	46a	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage	»	1,827,500	»	5,684,750 15	»
47	»	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	25,263 52	»	»	»	25,263 52
47a	»	47b	Id.	»	1,953,017 95	»	44,009,825 47	1,620,908 75
47b	3	»	Id.	»	»	43,023,544	»	26,060,349 05
48	»	48a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	2,409,699 65	»	»	»	1,628,821 12
48a	»	48b	Postes — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	»	2,500,000	»	4,009,699 65	»
49	»	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	3,177,503 04	»	»	»	5,177,264 33
49a	»	49b	Id.	»	2,000,000	»	8,622,503 04	78,504 71
49b	4	»	Id.	»	»	3,445,000	»	»
50	»	50a	Marine	7,894 16	»	»	»	7,894 16
50a	»	50b	Id.	»	30,000	»	57,894 16	13,051 82
50b	5	»	Id.	»	»	20,000	»	»
Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				7,731,845 95	20,441,374 73	78,038,544	106,211,764 68	54,585,781 72

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les Dépenses	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1900.	En 1901.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art 5 de la loi du 16 mai 1900.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900.	
21,132,816 18	723,323 89	21,856,140 07	8,681 10	"	21,749,961 07	"	21,749,961 07	21,883,021 17	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	23,219 81	23,219 81	"	"	
41,553 11	"	41,553 11	"	"	5,562 37	5,562 37	"	41,553 11	
"	"	"	"	"	133,124 68	133,124 68	"	"	
"	"	"	"	"	48,650 "	48,650 "	"	"	
47,150 "	"	47,150 "	"	"	1,810,100 15	1,810,100 15	"	47,150 "	
"	"	"	"	"	1,827,500 "	"	1,827,500 "	"	
23,263 52	"	23,263 52	"	"	"	"	"	23,263 52	
1,613,607 05	7,119 89	1,620,726 94	181 81	"	332,109 20	"	332,109 20	1,620,908 75	
24,715,959 58	1,348,389 67	26,064,349 05	"	"	16,963,194 95	"	16,963,194 95	26,060,349 05	
1,530,783 00	98,038 03	1,628,821 12	"	"	780,878 55	780,878 55	"	1,628,821 12	
"	"	"	"	"	2,500,000 "	"	2,500,000 "	"	
2,846,244 33	331,020 "	3,177,264 33	"	"	238 71	238 71	"	3,177,264 33	
"	78,504 71	78,504 71	"	"	1,921,495 29	"	1,921,495 29	78,504 71	
"	"	"	"	"	3,445,000 "	"	3,445,000 "	"	
7,894 16	"	7,894 16	"	"	"	"	"	7,894 16	
12,296 63	755 19	13,051 82	"	"	16,948 18	"	16,948 18	13,051 82	
"	"	"	"	"	20,000 "	"	20,000 "	"	
51,989,567 45	2,585,551 38	54,575,118 83	8,862 91	"	51,627,982 94	2,801,774 25	48,826,208 69	54,583,781 74	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constants et ordonnances au profit des caisses de l'Etat
				de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
			Ministère de la Guerre.					
51	•	52	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	668,052 97	•	668,052 97	190,562 72
52	27	•	Fortifications d'Anvers	•	•	5,000,000	5,000,000	570 •
53	•	55	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse.	9 84	•	•	9 84	9 84
54	•	56	Routes militaires de Namur et de Liège . . .	580 05	•	•	265,178 90	580 05
54a	•	56a	Routes militaires de Namur et de Liège et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	•	264,598 85	•		11,100 98
55	•	58	Interruption sur le parcours des voies ferrées. .	14,190 10	•	•	14,190 10	4,126 86
			Totaux pour le Ministère de la Guerre. . fr	14,779 99	952,651 82	5,000,000	5,947,411 81	207,040 45

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1900.	En 1901	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DÉPENSES	CREDITS à annuler.	CREDITS reportés à l'exercice 1901 en vertu de l'art. 5 de la loi du 10 mai 1900	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1900	
190,562 72	»	190,562 72	»	»	477,470 25	»	477,470 25	190,562 72	
570 »	»	570 »	»	»	4,999,430 »	»	4,999,430 »	570 »	
9 84	»	9 84	»	»	»	»	»	9 84	
580 05	»	580 05	»	»	»	»	»	580 05	
10,686 98	504 »	11,190 98	»	»	253,407 87	»	253,407 87	11,190 98	
3,426 86	700 »	4,126 86	»	»	10,063 24	10,063 24	»	4,126 86	
205,856 45	1,204 »	207,040 45	»	»	5,740,571 36	10,063 24	5,750,508 12	207,040 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par la loi du 10 mai 1900.	Total.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1898.	de l'exercice 1899.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	76 31	81,171 40	130,000 »	214,247 71	126,801 53
— — de l'Agriculture	45,617 78	2,633,119 »	100,000 »	2,778,736 78	2,587,754 65
— — des Finances et des Travaux publics. . .	13,573,517 48	19,425,968 52	50,833,000 »	83,832,485 80	37,597,051 18
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	7,751,845 95	20,141,574 73	78,058,544 »	106,211,764 68	54,583,781 74
— — de la Guerre	14,779 99	932,651 82	5,000,000 »	5,947,411 81	207,040 45
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr	21,565,837 51	45,515,265 27	134,103,544 »	198,984,646 78	95,102,409 35

CICE 1900 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES.	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1900.	En 1901.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art 5 de la loi du 10 mai 1900.	CRÉDITS DEFINITIFS de l'exercice 1900.	
123,678 22	3,086 45	126,764 67	36 60	•	87,440 38	65 17	87,381 21	126,801 33	
2,585,670 79	2,054 86	2,587,734 65	»	»	191,002 13	»	191,002 13	2,587,734 65	
56,652,604 28	943,723 28	57,596,327 56	723 62	»	46,333,454 62	1,913,526 22	44,521,908 40	37,597,051 18	
51,989,567 45	2,585,351 58	54,574,918 83	8,862 91	»	51,627,982 94	2,801,774 25	48,826,208 69	54,585,781 74	
205,836 45	1,204 •	207,040 45	»	•	5,740,371 36	10,063 24	5,730,308 12	207,040 45	
91,557,566 19	3,535,419 97	95,092,786 16	9,623 19	•	105,883,237 43	4,725,428 88	99,156,808 55	95,102,409 35	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1900.	En 1901.
RÉCAPITU				
Service ordinaire.				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1896	251 70	*	*	*
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1897	50,314 52	52,671 45	20,914 46	11,168 22
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1898	254,899 09	215,485 74	54,680 46	174,977 59
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1899	2,058,830 89	1,670,255 95	408,027 91	1,244,022 62
Dépenses propres à l'exercice.	487,186,980 56	477,137,569 72	244,717,545 *	250,755,471 98
	489,551,265 76	479,055,782 86	245,180,965 83	232,185,640 21
Dépenses sur ressources extraordinaires.				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	198,984,646 78	95,102,409 55	91,557,566 19	5,535,419 97
	688,535,912 54	574,158,192 21	336,738,532 02	255,721,060 18
Dépenses à l'exercice 1900 :				
De l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1899, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (État sub litt. Z.)	87,770,311 35	87,770,311 33		
	776,506,223 87	661,928,503 54		

de la clôture de l'exercice (suite).

[illegible]

(70)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Foncier</i>		25,900,000 »	25,924,130 25	25,924,130 25	24,900,352 47
<i>Personnel</i>	Principal	17,140,000 »			
	15 centimes additionnels ordinaires	2,571,000 »			
	20 id. id. extraordinaires	1,216,000 »	20,988,626 79	20,988,626 79	19,960,296 59
	Frais d'expertise	8,000 »			
<i>Patentes</i>	Principal	6,917,000 »			
	20 centimes additionnels	1,585,000 »	8,500,000 »	8,899,207 06	5,819,404 80
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	800,000 »			
	20 centimes additionnels	200,000 »	1,000,000 »	1,243,370 »	1,359,248 25
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques		167,144 71		167,144 71
	Sirops et mélasses		129,582 66		129,582 66
	Eaux-de-vie étrangères		1,707,523 16		1,707,523 16
	Bières		486,516 33		486,516 33
	Tabacs	59,648,934 »	5,267,228 25	43,616,914 22	5,267,228 25
	Sucres raffinés		245,412 07		245,412 07
	Betteraves		121,957 01		121,957 01
	Autres marchandises		55,491,950 03		55,491,950 03
	Vins étrangers	4,225,000 »	5,058,558 59		5,056,902 95
	Vins mousseux	10,000 »			
<i>Accises.</i>	Vins de fruits secs	2,000 »	1,470 »		1,470 »
	Eaux-de-vie indigènes	56,778,850 »	42,682,940 74		42,475,742 58
	Bières	12,675,000 »	12,706,493 70		12,706,166 12
	Vinaigres { de bières	13,000 »	13,646 59		13,646 59
	autres que de bières	26,000 »	35,518 25	67,610,592 48	35,518 25
	Acide acétique	59,000 »	13,680 21		13,680 21
	Sucres de canne et de betterave	3,443,000 »	3,453,681 56		3,411,851 13
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	1,000,000 »	1,200,774 36		1,200,774 36
	Margarine	500,000 »	551,575 56		550,578 61
	Tabacs étrangers	1,300,000 »	1,417,234 55		1,417,234 55
	Id. indigènes	450,000 »	517,218 77		517,218 77
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent		1,477 24		1,477 24
	Loyer de bâtiments		35,273 62		35,273 62
	Extraits cadastraux		113,479 17		113,479 17
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		331,945 »		324,960 »
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Taxe de vérification et de rajustage de poids et mesures		69,951 60		48,648 56
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15		565 15
	Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	652,000 »	516 69	990,699 90	516 69
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,142 24		1,142 24
	Recettes extraordinaires de toute nature		337,576 19		337,576 19
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		42,746 »		41,900 »
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves		55,779 »		55,779 »
	Produit des plaques pour automobiles		1,092 »		1,092 »
	Taxe pour frais de surveillance des entrepôts pour tabacs		156 »		140 »
	TOTAUX fr.	156,899,784 »	170,273,540 70	170,273,540 70	163,875,550 11

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURS MINIS LITIGIEUX			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à RECOURIR		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1901.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en décharge	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget						
1,025,777 78	25,924,150 25	25,924,150 25	"	"	"	"	24,150 25	
1,028,550 20	20,988,626 79	20,988,626 79	"	"	"	"	55,626 79	
4,079,802 26	9,899,207 06	9,899,207 06	"	"	"	"	1,599,207 06	
4,121 75	1,245,570 "	1,245,570	"	"	"	"	245,570 "	
"	167,144 71		"	"	"	"		
"	129,582 66		"	"	"	"		
"	1,707,525 16		"	"	"	"		
"	486,516 55		"	"	"	"		
"	5,267,228 25	45,616,914 22	"	"	"	"	5,067,980 22	
"	245,412 07		"	"	"	"		
"	121,957 01		"	"	"	"		
"	55,491,950 05		"	"	"	"		
1,655 64	5,058,558 59		"	"	"	"		
"	"		"	"	"	"		
"	1,470 "		"	"	"	"		
112,564 24	42,588,506 82		94,653 92	"		94,653 92		
527 58	12,706,495 70		"	"	"	"		
"	15,646 58		"	"	"	"		
"	55,518 25	67,494,128 55	"	"	"	"	7,030,278 55	
"	15,680 21		"	"	"	"		
"	5,411,851 15		21,850 25	"		21,850 25		
"	1,200,774 56		"	"	"	"		
796 95	551,575 56		"	"	"	"		
"	1,417,254 55		"	"	"	"		
"	517,218 77		"	"	"	"		
"	1,477 24		"	"	"	"		
"	55,275 62		"	"	"	"		
"	115,479 17		"	"	"	"		
6,985 "	551,945 "		"	"	"	"		
21,505 04	69,951 60		"	"	"	"		
"	565 15		"	"	"	"		
"		990,699 90	"	"	"	"	538,699 90	
"	516 69		"	"	"	"		
"	1,142 24		"	"	"	"		
"	557,576 19		"	"	"	"		
1,846 "	45,746 "		"	"	"	"		
"	55,779 "		"	"	"	"		
"	1,092 "		"	"	"	"		
16 "	156 "		"	"	"	"		
6,281,526 44	170,157,076 55	170,157,076 55	116,464 15	"	"	116,464 15	"	15,257,292 55
								15,257,292 55

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1900.		
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			
Enregistre- ment. (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	22,000,000	22,657,772 56	25,452,612 64	22,657,772 56		
	— sous seing privé		849,115 55		849,115 55		
	— judiciaires		890,418 28		890,418 28		
	— d'huissiers		1,071,101 45		1,071,101 45		
	Lettres de noblesse		3,770 »		3,770 »		
	Permis de changer de nom de famille		455 »		455 »		
Greffe . . . (3) centim. addit.)	Mise au rôle	1,000,000	250,642 75	962,488 40	250,642 75		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		726,119 65		726,119 65		
	Légalisations et recherches		5,726 »		5,726 »		
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,800,000	289,814 10	4,568,163 85	289,814 10		
	Droits de transcription d'actes de mutation		4,078,549 75		4,078,549 75		
Successions. (30 centim. addit.)	Droits de succession	19,220,000	20,158,458 58	24,057,665 78	19,700,562 81		
	— de mutation par décès		454,969 97		454,793 27		
	— de mutation en ligne directe		2,995,153 07		2,985,081 07		
	— dus par les époux survivants		429,102 56		429,018 59		
Timbre . . . (sans additionn.)	Débit .	7,700,000	Formules pour Huissiers	9,005,178 16	115,900 »		
			actes de protêt Postes		49,750 »	49,750 »	
			Timbres fixes.		Passeports à l'intérieur	8 »	8 »
					Passeports à l'étranger	15,252 »	15,252 »
					Permis de port d'armes de chasse	550,145 »	550,145 »
					Permis de chasse au lévrier	525 »	525 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		510,067 80		510,067 80		
	Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger.		Payables en Belgique		558,709 95	558,709 95	
			— à l'étranger		16,192 78	16,192 78	
			Timbres adhésifs pour affiches		366,699 14	366,699 14	
	Timbres de dimension		2,208,019 50		2,208,019 50		
	Visa . .		Timbres proportionnels		500,701 81	500,701 81	
			Timbres de dimension		42,896 07	42,896 07	
	Extraor- dinaire.		Timbres fixes. Warrants		595 50	595 50	
			Timbres proportionnels.		Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,715,503 »	1,715,503 »
					Billets au porteur	279,796 48	279,796 48
					Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	2,086,966 80	2,086,966 80
			Timbres de dimension.		Papiers blancs pour actes, etc.	594,893 50	594,276 55
					Affiches	56,576 25	56,576 25
A REPORTER		55,720,000	65,826,106 81	65,826,106 81	65,355,281 82		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESIDU A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1901.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sous-sol indéfinies	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recettes	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget						
"	22,637,772 56							
"	849,115 55							
"	890,418 28							
"	1,071,101 45	25,452,612 64	"	"	"	"	3,452,612 64	
"	5,770 "							
"	435 "							
"	930,642 75							
"	726,119 65	962,188 40	"	"	"	"	57,511 60	"
"	5,726 "							
"	280,814 10							
"	4,078,519 75	4,568,163 83	"	"	"	"	568,163 83	
226,967 34	19,927,550 15							
176 70	454,969 97							
11,606 52	2,994,687 56	25,806,289 87	251,375 91	165,650 17	"	65,745 74	"	1,586,289 87
83 97	420,102 56							
"	115,900 "							
"	49,750 "							
"	8 "							
"	15,252 "							
"	550,145 "							
"	525 "							
"	510,067 80							
"	338,709 95							
"	16,192 78							
"	506,690 14							
"	2,208,019 50	9,004,955 91	224 25	115 "	"	111 25	"	1,504,955 91
"	300,701 81							
"	42,896 07							
"	595 50							
"	1,715,505 "							
"	279,796 48							
"	2,086,966 80							
592 50	594,669 05							
"	56,576 25							
239,226 83	63,594,508 65	63,594,508 65	251,598 16	165,745 17	"	65,854 99	57,511 60	9,912,020 25

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.		53,720,000	63,826,106 81	63,826,106 81	63,535,281 82
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	15,000	8,500	15,000	8,500
	— de grande naturalisation.		4,500		4,500
Amendes en ma- tière d'impôts.	Enregistrement.	350,000	97,379 84	437,588 08	97,379 84
	Greffe.		7		7
	Hypothèques		5,208 64		5,208 64
	Successions.		291,966 89		258,578 85
	Timbre		45,025 71		45,025 71
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et domma- ges-intérêts attribués au Trésor.	550,000	546,955 44	547,877 40	546,955 44
	(en totalité . en partie. .		925 96		925 96
TOTAUX.fr		54,635,000	64,824,572 29	64,824,572 29	64,520,559 26

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1901.	TOTAL		A RECOURIR	A RECOURIR			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements	
239,226 85	65,594,508 65	65,594,508 65	231,598 16	165,743 17	.	65,854 99	57,511 60	9,912,020 25	
"	8,500	13,000	"	"	"	"	"	"	
"	4,500	"	"	"	"	"	"	"	
"	97,579 84	"	"	"	"	"	"	"	
"	7	"	"	"	"	"	"	"	
"	5,208 64	405,899 05	51,689 05	9,459 60	"	22,220 54	"	55,899 05	
1,699 01	260,277 86	"	"	"	"	"	"	"	
"	45,025 71	"	"	"	"	"	"	"	
"	546,955 44	547,877 40	"	"	"	"	2,122 60	"	
"	925 96	"	"	"	"	"	"	"	
240,925 84	64,561,285 10	64,561,285 10	265,287 19	175,202 86	.	88,084 53	59,654 20	9,967,919 50	
				265,287 19			9,928,285 10		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		123,755 15		122,755 15
	Maestricht à Bois-le-Duc.		154,656 70		150,561 54
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		477,800 65		472,705 57
	Embranchement vers le camp de Beverloo		4,250 21		4,054 28
	— vers Hasselt		18,506 59		18,511 29
	— vers Turnhout		21,217 75		25,558 51
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		54,470 58		55,800 09
	Sambre.		151,564 42		150,089 55
	Canal du Centre		1,660 51		1,579 25
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		161,411 99		160,550 58
	Mons à Condé.		56,127 58		54,807 44
	Pommerœul à Antoing		52,196 62		51,444 95
	Dérivation de { Deynze à Schiplonck.		4,615 55		4,451 95
	la Lys. } Schiplonck à Balgerhoeke		8,255 48		8,001 .
	Roulers à la Lys		5,085 80		4,909 74
	Gand { Droit général.		55,058 07		51,481 01
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme.		"		"
	Plassehendacle, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,260,000 .	18,917 45	1,754,269 46	18,469 48
	Moervaert		2,745 74		2,745 74
	Furnes à Bergues.		584 21		584 21
	Grande Nèthe.		"		"
	Petite Nèthe (canalisée).		2,149 05		2,065 74
	Bossuyt		5,124 54		5,065 72
	Gand à Terneuzen		58,798 05		57,258 12
	Meuse		181,196 72		178,517 56
	Ourthe		4,719 84		4,719 84
	Escaut		115,685 57		114,747 65
	Lys		56,575 54		54,628 98
	Démer		"		"
	Yser.		5,740 56		5,740 56
	Ypres à l'Yser.		1,664 98		1,664 98
	Loo.		2,582 08		2,582 08
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		54 58		54 58	
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		27,555 18		25,610 18	
Redevances des Sociétés nautiques d'Anvers.		202 .		202 .	
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	425,000 .	600,000 .	600,000 .	"	
Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport — Droits de quais et de bassin	45,000 .	44,675 07	44,675 07	41,505 47	
TOTAUX fr.		1,750,000 .	2,598,942 55	2,598,942 55	1,766,166 55

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1901.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance budgétaire.	DROITS Reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recevants.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
•	122,755 15								
4,225 16	154 656 70								
5,005 28	477,800 65								
175 95	4,250 21								
195 10	14,506 39								
809 42	24,217 75								
661 29	54,470 58								
1,475 09	151,564 42								
90 08	1,669 51								
881 61	161,411 99								
1 520 14	56,127 58								
751 69	52,196 62								
185 40	4,615 55								
254 48	8,255 48								
176 06	5,085 80								
1,557 06	55,058 07								
•	•								
447 95	18,917 45	1,754,199 46	70 •	•	•	70 •	•	494,199 46	
•	2,745 74								
•	584 21								
•	•								
85 29	2,149 05								
60 82	5 124 54								
1,559 91	58,798 05								
2,679 56	181,196 72								
•	4,719 84								
955 72	115,685 57								
1,744 56	56,573 54								
•	•								
•	5,740 56								
•	1,664 98								
•	2,582 08								
•	54 58								
5,855 •	27,465 18								
•	202 •								
600,000 •	600,000 •	600,000 •	•	•	•	•	•	175,000 •	
5,567 60	44,675 07	44,675 07	•	•	•	•	326 95	•	
652,706 •	2,598,872 55	2,598,872 55	70 •	•	•	70 •	526 95	669,199 46	
				70 •			668,872 53		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer	Voyageurs		67,220,714 71	
	Bagages		2,115,916 33	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	194,500,000 »	131,190,677 60	204,570,519 51
	Produits extraordinaires		3,843,210 87	
		194,500,000 »	204,570,519 51	204,570,519 51
Reste à recouvrer des années antérieures		»	154,042 65	154,042 65
TOTAUX fr.		194,500,000 »	204,524,562 14	204,524,562 14

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1900.	En 1901.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
201,155,950 77	3,159,040 97	.	204,292,991 74	77,527 77	.	9,792,991 74	
201,155,950 77	3,159,040 97	"	204,292,991 74	77,527 77	"	9,792,991 74	
41,684 09	"	"	41,684 09	112,358 54	"	41,684 09	
201,175,634 86	3,159,040 97	.	204,334,675 83	189,886 31	"	9,834,675 83	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones		8,900,000	9,353,355 69	9,353,355 69
Postes. {	Taxes des correspondances en général	13,595,960	•	13,856,738 45
	— sur les mandats et bons de poste	407,100	»	445,970 96
	— sur les abonnements	55,000	»	61,414 69
	— sur les effets de commerce	975,000	»	1,005,029 05
	— sur les permis de pêche	7,000	»	5,057 10
TOTAUX fr.		15,040,060	»	15,370,190 25

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	En 1901.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
9,012,080 00	291,255 65	9,333,335 69	9,333,555 60	.	"	433,535 69	
13,177,170 56	674,509 80	"	13,851,680 16	(1) 5,058 29	"	255,720 16	(1) Il restait dû à la clôture de l'exercice par divers offices étrangers à titre de reliquat de décomptes, une somme de fr. 8,573 56, soit, après déduction faite des 41 2/3 attribués au fonds communal, fr. 5,058 29.
445,970 96	"	"	445,970 96	"	"	50,870 96	
61,414 69	"	"	61,414 69	"	"	6,414 69	
1,005,029 05	"	"	1,005,029 05	"	"	28,029 05	
5,037 10	"	"	5,037 10	"	1,962 90	.	
14,690,622 16	674,509 80	"	15,365,131 96	5,058 29	1,962 90	327,034 86	
					525,071 96		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,350,000 »	1,150,394 25	1,150,394 25
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	100,000 »	100,425 61	100,425 61
TOTAUX fr.	1,450,000 »	1,250,819 86	1,250,819 86

POSTES ET TELEGRAPHES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS LITTELIERS				RISIE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements		Observations
In 1900	In 1901.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
1,159,394 25	•	1,159,394 25	1,159,394 25		190,605 75		
100,425 61	•	100,425 61	100,425 61	»	»	425 61	
1,259,819 86	•	1,259,819 86	1,259,819 86	»	190,605 75	425 61	
					190,180 14		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1900.
			PAR SATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		27,281 01		27,281 01
	Routes.		24,358 80		24,287 08
Produit d'autres aliénations d'immeubles			17,617 08		17,617 08
Produits	des successions en déshérence.		38,252 67		38,252 67
	nets des épaves		141 75		141 75
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			2,148 06		2,148 06
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			2,157 45		1,645 75
	provenant du Département des Affaires étrangères.		758 50		758 50
	— — de l'Agriculture		5,635 52		5,635 52
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		3,047 57		3,047 57
	— — des Finances et des Travaux publics		79,308 57		77,817 70
	— — de la Guerre		222,779 15		222,529 15
	— — de l'Industrie et du Travail	500,000 "	"	552,298 08	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		600 85		600 85
	— — de la Justice		15,866 54		13,056 59
	— de la Cour des comptes		"		"
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de créances ordinaires		"		"
Rachat et transfert de rentes			"		"
Transactions en matière domaniale			"		"
Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris			33,547 76		33,545 57
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			"		"
Produit d'objets saisis et confisqués			19,287 55		19,287 55
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			923 05		923 65
Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder de Borgerweert			40,606 "		40,606 "
A REPORTER.fr.		500,000 "	552,298 08	552,298 08	529,159 82

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.		COMPARAISON les évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1901.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget						
	27,281 01							
71 75	24,358 80							
•	17,617 08							
•	38,252 67							
•	141 75							
•	2,148 06							
513 70	2,157 45							
•	758 50							
•	5,635 52							
•	3,047 37							
1,490 87	79,308 57							
125 •	222,654 15							
•	•	532,172 87	125 21	125 21	•	•	•	32,172 87
•	600 85							
809 75	13,866 34							
•	•							
•	•							
•	•							
•	•							
1 98	35,547 55							
•	•							
•	19,287 55							
•	923 65							
•	40,606 •							
3,013 05	532,172 87	532,172 87	125 21	125 21	•	•	•	32,172 87

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		500,000 "	552,208 08	552,208 08	520,159 82
Forêts	Prix de vente de coupes de bois		555,035 50		547,752 61
	— de chablis, bois de délit et d'élague		88,802 56		88,786 65
	— d'objets saisis et confisqués		"		"
	— de glandée, panage, foin et herbages		635 50		635 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	700,000 "	16,671 57	704,544 52	16,671 57
	— du droit de chasse		20,482 21		19,270 89
	— — de pêche (baux et licences).		644 "		644 "
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		1,918 62		1,197 50
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		22,354 96		22,354 96
	Indemnités pour carbonisation		"		"
	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		18,210 54		16,357 21
	— de bâtiments		7,854 50		7,145 49
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		4,135 67		4,130 67
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, art. 6 et 42.)	110,000 "	1,045 22	118,615 06	132 65
	Argent non réclamé.		4,064 55		3,627 61
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		19,874 40		19,548 72
Établisse- ments et services régis par l'État.	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		15,096 10		13,756 10
	— d'objets non réclamés		21,785 "		21,785 "
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		26,551 50		26,350 50
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		11,561 15		11,561 15
	{ Produit des ventes d'objets divers		802 86		802 86
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		92 98		92 98
	Bénéfices de la fonderie de canons.		"		"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	50,000 "	15,594 "	55,516 99	15,486 "
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		170 "		170 "
	Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,046 "		4,966 "
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles			250 "		250 "
A REPORTER. fr.		1,340,000 "	1,388,972 65	1,388,972 65	1,372,574 42

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENT
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFECTUES			LISTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recourir		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1901.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance téléphone.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget						
3,015 05	532,172 87	532,172 87	125 21	125 21	"	"	32,172 87	
"	547,752 61							
15 71	88,802 36							
"	"							
"	635 50							
"	16,671 57							
1,211 52	20,482 21	699,261 85	5,282 69		"	5,282 69	738 17	
"	644 "							
721 12	1,918 62							
"	22,554 96							
"	"							
1,872 28	18,209 49							
474 15	7,619 64							
5 "	4,135 67							
905 85	1,056 46							
456 72	4,064 53	118,370 59	242 47	240 79	"	1 68	"	8,570 59
525 68	19,874 40							
1,560 "	15,096 10							
"	21,785 "							
221 "	26,551 50							
"	11,561 15							
"	802 86							
"	92 98							
"	"							
108 "	15,594 "	53,516 99	"	"	"	"	"	3,516 99
"	170 "							
80 "	5,046 "							
"	250 "							
10,747 86	1,585,322 28	1,585,322 28	5,650 37	366 "	"	5,284 37	738 17	44,060 45

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
	REPORT. fr	1,540,000 »	1,588,972 65	1,588,972 65	1,572,574 42
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens universitaires</i>	Produit des examens universitaires		48,580 »		48,580 »
	— des examens et visa des diplômes		70,585 50		70,585 50
	— des brevets d'invention		599,010 »		599,010 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		57,982 90		57,982 90
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		5 19		5 19
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		7,410 »		7,410 »
	Restitutions volontaires.	800,000 »	6 65	864,474 16	6 65
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		505 »		505 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		4 75		4 75
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		4 75		4 75
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		76,515 45		76,515 45
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		5,495 20		5,495 20
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.		»		»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		» 29		» 29
	De toute autre nature		770 48		770 48
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		150,520 84		126,696 26
	Domaine de Tervueren. { Fermages.		10,101 07		9,542 67
	{ Vente d'arbres		»		»
	{ Menus produits		2,448 05		2,448 05
	Génie { Location de biens-fonds et de bâtiments		59,444 71		58,251 55
	militaire. { Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		55,850 70		55,850 70
	{ Fermages de pêche et de chasse		9,625 88		9,625 88
	Arrérages de rentes		425 15		552 91
	Redevances pour concessions de prises d'eau		12,896 89		12,244 57
	Abbaye de Villers Droits d'entrée		5,440 50		5,440 50
	— Menus produits		»		»
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	750,000 »	»	765,453 07	»
	— — de créances ordinaires		12 90		12 90
	Produits de la calamine		»		»
	— des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42 (chemins de fer exceptés)		5,198 95		1,568 52
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		62,818 47		60,850 59
	{ d'emprises		11,069 21		10,691 71
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		122,911 08		118,005 50
	{ herbages, etc.		271,257 47		268,948 72
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		25,575 80		20,762 98
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		62 42		55 55
	Loyer de matériel appartenant à l'État		17 »		17 »
	TOTAUX. fr.	2,870,000 »	5,016,901 88	5,016,901 88	2,956,170 74

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1901.	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.		ARTICLES annuels et sommes portées en surcédance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
10,747 80	1,385,522 28	1,385,522 28	5,650 37	366 .	.	5,284 37	738 17	44,060 45	
"	48,580 .								
"	70,585 50								
"	599,010 .								
"	37,982 00								
"	5 19								
"	" .								
"	7,410 .	864,474 16		.	"	.	"	64,474 16	
"	6 05								
"	505 .								
"	4 75								
"	4 75								
"	76,515 45								
"	5,495 20								
"	"								
"	" 29								
"	770 48								
14,885 78	141,582 04								
558 40	10,101 07								
"	"								
"	2,448 05								
995 71	59,245 26								
"	55,830 70								
"	9,625 88								
25 .	357 91								
542 82	12,787 39								
"	5,440 50								
"	"								
"	"	747,066 67	16,588 40	5,118 59	.	11,270 01	"	17,066 67	
"	12 90								
"	"								
"	"								
5,719 95	5,088 25								
1,959 58	62,809 77								
269 50	10,961 21								
24 05	118,027 55								
187 25	269,155 97								
4,769 82	25,552 80								
8 87	62 42								
"	17 .								
58,692 57	2,994,865 11	2,994,865 11	22,038 77	5,484 39	.	16,554 38	738 17	125,601 28	
				22,038 77			124,865 11		

TABLEAU LITT. II.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		25,515 88	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		51,864 »	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		11,260 25	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	115,000 »	52,695 63	103,497 51
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		660 25	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		196 50	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,505 »	
Produit de la vente des permis de pêche		200,000 »	113,260 »	113,260 »
TOTAUX.		fr. 315,000 »	216,757 51	216,757 51

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	En 1901.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
		25,515 88					
		51,864 .					
		11,260 25					
103,497 51		52,605 65	103,497 51		11,502 49		
		660 25					
		196 50					
		1,505 .					
115,260 .	"	115,260 .	115,260 .	"	86,740 .		
216,757 51	"	216,757 51	216,757 51	"	98,242 49	"	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	552,500	583,223 33	583,223 33

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	En 1901.	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
501,590 38	80,310 32	381,900 70	381,900 70	a) 1,322 63		29,400 70	a) Articles annulés fr. 34 62 Id. reportes . 1,288 01 TOTAL . fr. 1,322 63

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,655,000 »	2,604,976 89	2,604,976 89
— des droits de chancellerie	10,800 »	10,462 40	10,462 40
— des actes des commissariats maritimes	150,000 »	148,434 17	148,434 17
— des droits de pilotage	3,500,000 »	3,237,433 14	3,237,433 14
— — d'écluse	7,500 »	8,649 65	8,649 65
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	250,000 »	263,524 08	263,524 08
— des établissements de bienfaisance de l'État	125,000 »	150,444 35	150,444 35
— des laboratoires d'analyses de l'État	100,000 »	108,505 78	108,505 78
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	5,801,597 72	5,801,597 72
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	1,200,000 »	1,463,938 99	1,463,938 99
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	1,214,050 »	1,214,050 »
Dividende de 50,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	650,000 »	1,801,380 »	1,801,380 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	950,000 »	2,082,682 54	2,082,682 54
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la gendarmerie.	181,000 »	172,043 15	172,043 15
TOTAUX. fr. .	11,259,500 »	19,068,102 84	19,068,102 84

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constitués à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1900	En 1901	TOTAL			excédent des évaluations.	excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
2,604,976 89	"	2,604,976 89	2,604,976 89	"	50,025 11	"	
9,700 "	762 40	10,462 40	10,462 40	"	537 60	"	
148,454 17	"	148,454 17	148,454 17	"	1,565 85	"	
3,257,455 14	"	3,257,455 14	3,257,455 14	"	62,566 86	"	
8,649 65	"	8,649 65	8,649 65	"	"	1,149 65	
189,282 43	64,550 65	253,815 08	253,815 08	a) 9,711 "	"	25,815 08	a) Articles annulés fr. 20 30 ld. reportés . 9,690 70
98,202 39	52,241 94	150,444 53	150,444 53	"	"	25,444 55	TOTAL fr. 9,711 "
80,907 13	27,469 55	108,376 48	108,376 48	b) 129 50	"	8,576 48	b) Articles annulés fr. 58 30 ld. reportés . 71 "
3,657,807 78	2,145,789 94	5,801,597 72	5,801,597 72	"	"	4,601,597 72	TOTAL fr. 129 30
728,761 85	735,177 14	1,463,938 99	1,463,938 99	"	"	265,938 99	
"	1,214,050 "	1,214,050 "	1,214,050 "	"	"	714,050 "	
642,900 "	1,055,480 "	1,698,380 "	1,698,380 "	105,000 "	"	1,066,380 "	
943,537 40	"	943,537 40	943,537 40	1,159,145 14	6,462 60	"	
"	172,045 15	172,045 15	172,045 15	"	8,956 85	"	
12,550,592 85	5,463,524 57	17,814,117 40	17,814,117 40	1,253,985 44	129,912 85	6,704,730 25	
					6,574,817 40		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	600,000	147,713 52	683,949 00
— — communaux		516,235 57	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	190,000	265,798 46	265,798 46
TOTAUX fr.	790,000	929,747 55	929,747 55

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1900.	En 1901	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
134,671 •	13,042 52	147,713 52	663,949 09	"	"	63,949 09	
485,407 •	30,828 57	516,235 57					
265,798 46	•	265,798 46	265,798 46	"	"	75,798 46	
885,876 46	45,871 09	929,747 55	929,747 55	"	"	159,747 55	
						159,747 55	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1900.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	56 51		56 51
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		892 07	509,209 25	892 07
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		35,486 92		3,802 "
	— divers		272,775 75		20,149 56
Ministère des Finances et des Travaux publics.	Frais de poursuites et d'instances		150 31		128 31
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		3 01		3 01
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		3,186 66		3,186 66
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- ces-verbaux de coupes usagères		"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,280 "		2,280 "
	Rétribution des surnuméraires		50,962 68		24,555 18
	Frais de surveillance de travaux publics con- cédés		12,492 "		11,992 "
	Frais d'entretien de routes concédées. . . .		"		"
	Restitution de droits		6 "		6 "
	Remboursements divers		15,340 75		769 70
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .		914 64		914 64
	Ministère des Affaires Étrangères. — Remboursements de sommes avancées par les consuls		542 56		542 56
	Frais de justice en matière de garde civique . . .		14,846 41	852,425 16	14,846 41
	Remboursement de subsides		16,571 21		"
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Restitution de bourses d'études	510,000	"		"
	— de droits		"		"
	Remboursements divers		"		"
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		116,865 45		116,865 45
	— en matière de simple police		130,466 47		130,466 47
	— — de faillites		277 28		277 28
	— militaire		704 47		704 47
	Frais de poursuites en matière forestière . . .		244 75		"
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		2,499 58		1,855 17
	Restitution de droits		"		"
Ministère de l'Agriculture	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.		464,120 89		225,420 77
	Restitution de droits.		"		"
	Remboursements divers		"		"
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits			170 06		170 06
TOTAUX fr.		528,000	1,141,632 41	1,141,632 41	557,950 26

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1901.	TOTAL.		A RECueillir	à recueillir.		des évaluations avec les recouvrements.			
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des redevables.	à recueillir sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	56 51								
"	892 07	35,928 88	275,280 37	5,466 39		267,815 98	.	17,028 88	
9,928 28	13,820 28								
1,010 46	21,160 02								
2 "	130 51								
"	3 01								
"	3,186 66								
"	"								
"	"								
"	2,280 "								
26,597 99	50,955 17								
500 "	12,492 "								
"	"								
"	6 "								
1,795 40	2,565 10								
"	914 64								
"	542 56								
"	14,846 41	686,742 30	145,680 86	12,775 65	.	132,905 21	"	176,742 30	
10,582 41	10,582 41								
"	"								
"	"								
"	"								
"	116,865 45								
"	150,466 47								
"	277 28								
"	704 47								
244 75	244 75								
666 41	2,499 58								
"	"								
115,595 22	337,015 99								
"	"								
"	"								
"	170 06								
164,720 92	722,671 18	722,671 18	418,961 25	18,242 04	.	400,719 19	.	194,671 18	
				418,961 25			194,671 18		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	22,984 .	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	En 1901.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984 .	•	22,984 .	22,984 .	•	•	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 "	515,201 51	515,201 51
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 "	1,172,626 45	1,172,626 45
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 "	1,560 "	1,560 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 "	6,849 76	6,849 76
Recette du chef d'ordonnances prescrites	50,000 "	20,650 78	20,650 78
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 "	285,000 "	285,000 "
Remboursement par la province de Brabant et divers, de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles	31,450 "	31,475 75	31,475 75
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,745,000 "	1,670,265 80	1,670,265 80
Établissements de bienfaisance	420,000 "	354,155 50	354,155 50
Annuité à payer jusqu'en 1939 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	20,000 "	40,000 "	40,000 "
TOTAUX. fr.	2,975,990 "	4,097,561 33	4,097,561 33

TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1900.	En 1901.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
65,018 59	•	65,018 59	65,018 59	452,182 92	•	18,018 59	
1,172,626 45	•	1,172,626 45	1,172,626 45	•	•	672,626 45	
•	1,560 •	1,560 •	1,560 •	•	•	•	
5,549 98	5,499 78	6,849 76	6,849 76	•	5,350 24	•	
20,650 78	•	20,650 78	20,650 78	•	9,569 22	•	
285,000 •	•	285,000 •	285,000 •	•	•	110,000 •	
51,475 75	•	51,475 75	51,475 75	•	•	45 75	
1,655,515 02	•	1,655,515 02	1,655,515 02	a) 14,948 78	87,684 98	•	a) Articles annulés fr. 815 89 — reportés 14,154 89 TOTAL fr. 14,948 78
191,771 52	144,488 21	556,259 55	556,259 55	b) 17,895 77	85,740 47	•	b) Articles annulés fr. 54 • — reportés 17,841 77 TOTAL fr. 17,895 77
20,000 •	20,000 •	40,000 •	40,000 •	•	•	20,000 •	
5,445,185 87	169,547 99	5,612,555 86	5,612,555 86	485,027 47	184,144 91	820,688 77	
					656,543 86		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.

Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	18,919 92
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	54,659 45
Restitutions anonymes	2,057 65
Restitution de bourses d'études	402 50
Restitution au Trésor de subsides aux communes demeurés sans emploi	15,498 55
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	17 55
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1899	48,998 55
Restitution de frais d'entretien d'indigents	7,899 87
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1900	14,428 04
Reliquat, au 31 décembre 1899, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	19 20
Part revenant à l'État dans les bonis des ateliers d'apprentissage supprimés de Swevezele et de Baellegem	79 51
Montant de la différence existant, au 31 décembre 1899, entre les écritures de l'Administration des Ponts et Chaussées et celles de l'Administration de la Trésorerie, en ce qui concerne les subsides offerts à l'État pour construction de routes (art. 67 du Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre)	1,000 "
Reliquat, au 31 décembre 1899, du compte « Service des objets de couchage de l'État » — Article 99 du Budget pour ordre	" 89

141,941 46

REMBOURSEMENTS.

Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	551 90
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. c. payée aux receveurs de l'Enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1899	17,537 "
Retenue de $\frac{1}{2}$ p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	19,925 57
Frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1900	6,000 "
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'Administration de l'Enregistrement, pendant l'année 1899	5,520 14
Remboursement par la province de la Flandre orientale des frais d'analyses bactériologiques faites pour son compte, pendant l'année 1900, par le laboratoire de l'Université de Gand	5,000 "
Frais d'imprimés fournis en 1899-1900 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arlon et de Chiny	66 50
Valeur des objets d'habillement des agents de la Compagnie pour l'exploitation des chemins de fer néerlandais, et dont le montant a été récupéré par voie de retenues sur les traitements et salaires	5,075 22
Remboursement par la Société des chemins de fer de la Flandre occidentale de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour l'année 1898	57,025 59

92,279 92

PRESCRIPTIONS.

Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance,

SAVOIR :

Dettes à $2\frac{1}{2}$ p. c. — Échéances de janvier et juillet 1894; janvier et juillet 1895	2,772 70
— à 5 p. c., 1 ^{re} série. — Échéance de juillet 1895	10 "
— à 5 p. c., 2 ^e série. — Échéances de mai et novembre 1894 et mai 1895	4,227 11
— à 5 p. c., 5 ^e série. — Échéance d'août 1895	28 50
— à $5\frac{1}{2}$ p. c., 1 ^{re} série. — Échéances de juillet 1894; janvier et juillet 1895	2,812 85
— à $5\frac{1}{2}$ p. c., 2 ^e série. — Échéances de novembre 1895; mai et novembre 1894 et mai 1895	26,718 02
— à $5\frac{1}{2}$ p. c., 5 ^e série. — Échéances de février et août 1894; février et août 1895	2,754 48
— à 5 %. — Servitudes militaires. Échéances des 15 avril 1894 et 1895	1,455 12
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. — Échéance de janvier 1895	87 50
Titres de la Caisse d'annuités à 4 p. c. — Échéances de juillet 1894 et janvier 1895	56 40
Titres de la Caisse d'annuités à $4\frac{1}{2}$ p. c. — Échéances de juillet 1894 et janvier 1895	456 50
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages à 5 p. c., 2 ^e série. afférents aux échéances de mai et novembre 1900	" 02
Montant des mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1894, frappés de prescription	12,628 19
Montant de quatre obligations de l'emprunt à 4 p. c. de 1856, frappées de déchéance au profit de l'État	4,000 "

57,987 57

A REPORTERfr.

292,208 75

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	202,208 75
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Bonification de coupons manquant à des titres de la Caisse d'annuités dues par l'État, sortis au tirage et présentés au remboursement	26,612 40
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement	285 "
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois, sortis au tirage et présentés au remboursement	97 50
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, sortis au tirage et présentés au remboursement	60 "
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer de Tongres à Bilsen, sortis au tirage et présentés au remboursement	75 "
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer de l'Est-Belge, sortis au tirage et présentés au remboursement	522 50
Bonification de coupons manquant à des titres de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand, sortis au tirage et présentés au remboursement	30 "
Bonification de coupons manquant à des titres de la Compagnie du chemin de fer de Liège à Maestricht, sortis au tirage et présentés au remboursement	15 "
Intérêts du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1899 bonifiés par le Gouvernement des Pays-Bas, sur le prix de rachat des sections néerlandaises du réseau Grand Central belge et du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Articles IV et VI de la convention du 25 avril 1897, approuvée par la loi du 16 avril 1898)	240,000 "
Intérêts du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1900. — Idem —	240,000 "
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de fr. 60,079,910.36, à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	354,390 "
Excédent du produit de l'emprunt de fr. 60,079,910.36, à 3 p. c. (Arrêté royal du 15 janvier 1898)	14 61
Bénéfice de change réalisé sur des envois de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	42 "
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons à 5 0/0, par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres	1 98
	861,945 99
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expédition d'archives	315 55
— de la vente de listes de recours et d'extraits en matière électorale	151 90
— — de catalogues du musée Wiertz	1,257 "
— — de catalogues du musée ancien de peinture et de sculpture	318 75
— — de publications du musée d'histoire naturelle	171 25
— — de livres pour compte du bureau de la statistique générale	259 "
— — de publications du Ministère de l'Industrie et du Travail	1,258 94
— — de publications du Ministère de la Justice	17 52
— — de publications de la Commission royale des anciennes lois	"
— — de publications de la Commission royale d'histoire	402 80
— — du bulletin international des douanes	586 60
— — de la vente de publications de l'Académie royale flamande	205 06
— — d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux	100 75
— — d'un exemplaire des coutumes de la ville de Stavelot	25 "
— — de deux volumes des coutumes des villes de Namur et de Philippeville	24 "
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État, en 1899	55 50
Part de la Belgique dans les recettes effectuées, en 1899, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne	2,100 "
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de flans de nickel pour le Portugal	5,062 44
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies de nickel pour la Perse	6,404 05
	18,471 69
TOTAL. fr.	1,172,626 43

(108)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,688,579 63	5,805,981 41	2,848,908 29
	Personnel.	3,615,265 21	6,192,803 57	2,246,515 18
	Patentes	1,432,575 21	3,422,115 20	635,063 94
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Tabacs.	2,977,007 20	655,005 82	154,456 88
	Eaux-de-vie étrangères.	570,105 57	842,450 19	82,796 97
	Bières	135,276 80	218,598 78	12,376 68
	Vinaigres et acides acétiques	33,952 77	66,817 32	4,596 78
	Sucres raffinés	45,906 69	89,392 85	9,523 56
	Sirops et mélasses	10,664 56	86,452 26	184 72
	Betteraves	19,606 47	"	11,974 08
	Autres marchandises	10,611,369 52	12,166,992 54	2,426,459 80
<i>Accises</i>	Vins mousseux	"	"	"
	Vins étrangers	1,076,227 97	1,926,696 44	300,465 33
	Vins de fruits secs	"	1,470	"
	Eaux-de-vie indigènes	11,651,475 35	8,275,554 71	4,490,955 32
	Bières.	1,462,514 17	3,587,654 56	1,750,081 28
	Vinaigres { de bières	"	"	7,229 43
	autres que de bières	"	21,244 37	"
	Acide acétique	"	5,354 62	"
	Sucres étrangers.	159,250 35	3,451 25	214 28
	Sucres de betterave indigènes.	1,516,916 46	528,170 14	174,516 34
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	150,190 83	359,779 55	"
	Margarine et autres beurres artificiels	342,651 70	162,408 63	"
	Tabacs étrangers	802,152 20	171,490 90	41,751 72
	Tabacs indigènes	584	12,053 70	317,546 76
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	1,477 24	"
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	"	"
	Loyers de bâtiments.	5,840	9,000	1,856 62
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	201 47	97 33	46 61
	Extraits cadastraux	9,722 20	19,547 15	11,527 50
	Recettes extraordinaires de toute nature.	19,020 50	296,488 77	1,547 84
	Taxes d'ouverture des entrepôts particuliers	13,452	10,290	1,936
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves.	9,000	9,840	"
	Taxes sur les entrepôts particuliers pour tabacs	"	4	"
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	282,154	6,531	18,080
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
	Taxes de vérification et de rajustage des poids et mesures	10,764 35	19,277 10	8,207 45
	Produits des plaques pour automobiles	107	455	16
TOTAUX. fr.		39,228,657 51	45,041,066 18	15,558,191 16

TES. DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLES du budget.
5,400,968 27	4,678,021 40	5,119,116 21	957,960 02	705,804 25	1,650,790 77	25,924,150 25	58,053,354 10
2,729,518 "	2,658,491 72	2,076,734 93	368,357 05	509,786 61	815,374 54	20,988,626 79	
956,075 51	1,458,225 12	1,425,568 71	125,190 05	121,524 04	525,275 48	0,899,207 06	
"	804,577 49	415,554 75	"	1,643 56	25,794 40	1,243,370 "	
641,508 99	124,116 97	590,145 44	217,055 53	58,144 71	51,828 71	3,267,238 25	45,616,914 22
55,121 63	153,066 66	126,442 85	12,902 15	14,518 68	52,158 46	1,707,525 16	
4,816 20	13,475 85	68,442 55	5,856 57	26,881 94	611 56	486,516 35	
29,988 80	11,564 41	11,169 75	5,695 02	445 97	3,115 91	167,144 71	
9,740 80	44,625 26	29,497 20	167 65	5,081 60	11,478 46	245,412 07	
20,190 94	12,105 27	4 68	"	"	" 25	129,582 66	
81,489 50	1,611 29	1,776 55	5,270 51	5 98	222 85	121,957 01	
2,826,675 55	1,620,751 16	4,265,945 26	401,929 88	607,618 47	566,250 07	55,491,950 05	
"	"	"	"	"	"	"	67,494,128 35
258,687 08	704,774 79	457,706 65	14,877 52	46,780 96	252,544 07	5,058,558 59	
"	"	"	"	"	"	1,470 "	
5,065,017 72	6,268,819 80	5,822,909 38	5,994,986 44	54,655 65	967,956 49	42,588,506 82	
2,121,051 24	2,475,750 19	465,854 43	262,346 54	157,205 96	426,297 55	12,706,495 70	
6,416 96	"	"	"	"	"	13,646 50	
"	"	12,275 88	"	"	"	55,518 25	
8,525 59	"	"	"	"	"	15,680 21	
1,740 28	"	11 71	"	"	"	164,628 07	
117,127 55	482,509 86	479,142 58	84,846 74	"	64,595 59	5,247,225 06	
750,804 "	"	"	"	"	"	1,200,774 56	
"	8,549 55	27,151 10	10,654 58	"	"	551,575 56	
174,185 49	52,819 05	106,211 15	58,765 98	15,746 05	14,154 05	1,417,254 55	
54,249 57	105,164 88	"	22 95	5,284 54	24,512 77	517,218 77	
"	"	"	"	"	"	1,477 24	
"	"	"	"	"	"	565 15	
1,450 "	8,550 "	460 "	5,963 "	2,954 "	1,440 "	55,275 62	
41 80	116 08	9 "	4 40	"	"	516 69	990,699 90
14,798 86	18,655 75	18,908 96	5,168 15	7,014 60	8,158 20	115,479 17	
5,146 58	2,575 16	15,570 26	300 70	172 73	955 85	557,576 19	
4,954 "	3,998 "	9,080 "	"	56 "	"	45,746 "	
5,000 "	12,859 "	7,520 "	5,000 "	"	8,760 "	55,779 "	
"	"	152 "	"	"	"	156 "	
25,180 "	"	"	"	"	"	531,945 "	
"	"	1,142 24	"	"	"	1,142 24	
6,445 40	10,845 55	10,518 80	1,276 85	795 75	2,024 35	69,951 60	170,157,076 55
55 "	104 "	315 "	11 "	15 "	54 "	1,092 "	
17,548,502 09	21,691,854 26	17,558,713 76	6,522,526 86	2,159,734 61	5,267,850 12	170,157,076 55	170,157,076 55

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement. par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (30 centim. additionnels.)	Actes civils publics	3,175,386 10	7,018,007 47	2,225,544 60
	— sous seing privé	75,027 13	353,559 89	94,469 49
	— judiciaires	157,686 52	355,925 07	41,650 63
	— d'huissiers	140,570 70	590,911 98	69,775 37
	Lettres de noblesse	•	3,770 •	•
<i>Greffes.</i> (20 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	•	290 •	145 •
	Mise au rôle	28,939 50	92,455 50	10,157 25
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	103,552 81	257,427 52	45,626 81
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	596 •	1,569 •	528 •
	Droits d'inscription	43,266 40	89,725 15	25,674 10
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits de transcription d'actes de mutation	584,550 71	1,190,420 81	454,758 99
	Droits de succession	2,666,710 08	6,054,465 34	2,616,886 29
	— de mutation par décès	54,756 86	80,971 97	154,850 59
	— de mutation en ligne directe	517,965 48	685,995 35	242,565 50
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	— dus par les époux survivants	54,918 77	115,445 25	55,095 66
	Formules pour actes de protêt. { Huissiers	15,800 •	48,400 •	6,500 •
	Postes	2,075 •	6,100 •	2,875 •
	Timbres fixes. { Passeports à l'intérieur	•	•	•
	Passeports à l'étranger	1,008 •	5,120 •	256 •
	Permis de port d'armes de chasse	42,770 •	89,075 •	58,525 •
	Permis de chasse au lévrier	55 •	55 •	455 •
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	30,155 80	177,595 25	50,741 60
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	47,547 45	173,704 65	7,792 90
	— à l'étranger	6,260 42	5,605 84	54 47
<i>Visa</i>	pour affiches	58,106 09	124,184 15	29,274 51
	Timbres de dimension	255,409 20	629,851 85	165,017 55
	Timbres proportionnels	178,926 13	65,628 62	5,665 49
	Timbres de dimension	2,709 34	11,275 58	4,394 57
<i>Extra-ordinaire.</i>	Timbres fixes. — Warrants	92 75	487 50	•
	Timbres proportionnels. { Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	472,866 45	562,142 30	42,746 80
	Billets au porteur	•	279,796 48	•
	Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	160,786 50	1,585,282 •	11,206 •
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	88,959 95	127,456 30	50,822 15
	Affiches	10,025 69	21,848 34	960 25
A REPORTER. fr.		8,695,380 85	20,560,281 08	6,370,595 17

MENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
2,459,359 50	3,197,050 95	2,405,470 57	474,003 71	562,209 03	1,140,740 63	22,637,772 36	25,452,612 64
68,724 15	86,283 76	55,144 18	21,048 46	51,314 52	43,763 97	849,115 35	
71,034 57	105,240 50	113,527 17	14,513 87	18,114 15	52,957 80	890,418 28	
103,513 92	141,515 64	117,901 34	19,206 32	24,034 50	62,051 68	1,071,101 45	
"	"	"	"	"	"	3,770 "	
"	"	"	"	"	"	435 "	962,488 40
16,055 50	32,478 50	31,778 50	3,338 "	5,389 "	9,471 "	250,642 75	
67,301 78	102,868 71	100,763 18	17,031 98	20,166 69	31,580 17	726,119 65	
457 75	1,078 25	606 50	137 25	524 50	428 75	5,726 "	
23,770 41	42,243 26	56,295 64	7,513 23	5,891 54	15,434 37	289,814 10	
448,160 21	581,518 55	447,714 08	85,355 11	92,324 77	103,566 50	4,078,349 73	4,368,163 85
3,006,785 41	2,584,585 06	1,793,180 99	464,214 54	516,450 81	644,473 65	19,927,550 15	25,806,289 87
50,442 81	109,836 48	16,650 59	8,862 69	10,391 47	8,226 71	454,969 97	
585,579 59	596,788 46	477,845 37	65,416 71	81,582 44	144,950 51	2,994,687 39	
62,043 64	61,426 32	56,840 43	11,758 92	12,376 04	19,199 35	429,102 36	
8,575 "	15,175 "	14,375 "	1,630 "	1,600 "	4,025 "	113,900 "	
2,100 "	18,250 "	8,075 "	1,525 "	2,500 "	6,450 "	49,750 "	9,004,933 91
"	8 "	"	"	"	"	8 "	
544 "	688 "	5,336 "	136 "	512 "	1,652 "	13,232 "	
36,750 "	117,180 "	71,470 "	22,715 "	40,553 "	71,503 "	550,145 "	
"	"	"	"	"	"	525 "	
41,143 45	96,985 80	90,284 10	7,951 55	8,122 10	20,789 55	510,067 80	9,004,933 91
32,026 95	24,707 45	48,509 83	408 80	1,009 40	3,002 50	338,709 95	
537 36	1,665 20	1,785 05	15 56	46 59	226 49	16,192 78	
36,422 54	64,575 81	39,276 89	4,793 18	8,459 61	21,604 58	366,699 14	
236,684 95	375,511 65	262,490 95	77,708 80	92,909 55	132,634 80	2,208,019 50	
10,037 55	11,890 52	23,243 05	860 95	3,045 65	3,381 85	300,701 81	9,004,933 91
3,406 07	6,628 80	7,198 27	829 50	3,903 20	2,550 94	42,896 07	
15 25	"	"	"	"	"	595 50	
141,555 55	105,876 60	208,486 40	27,102 "	20,668 55	134,058 55	1,715,303 "	
"	"	"	"	"	"	279,796 48	
20,397 50	52,314 80	215,964 "	19,837 50	3,392 50	21,786 "	2,086,966 80	9,004,933 91
47,077 75	33,768 20	40,963 45	5,162 55	1,110 "	19,388 70	394,669 05	
1,265 44	424 70	591 21	878 37	170 12	412 11	36,576 23	
7,566,188 20	8,167,762 97	6,687,969 76	1,361,793 37	1,388,464 55	2,796,072 74	63,594,508 65	63,594,508 65

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		8,695,380 83	20,560,281 08	6,370,593 17	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	2,000 "	5,500 "	250 "	
	Droits de grande naturalisation	1,500 "	500 "	"	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	10,096 99	19,383 42	14,240 39	
	Grefte	"	"	"	
	Hypothèques.	88 38	845 19	629 58	
	Successions	15,599 84	53,004 79	29,590 29	
	Timbre	2,305 08	12,595 38	4,357 65	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	60,709 76	160,598 14	51,574 81
		en partie. . .	50 56	153 85	65 60
TOTAUX. fr.		8,787,751 21	20,810,861 85	6,471,501 49	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,566,188 20	8,167,762 97	6,687,969 76	1,561,795 37	1,388,464 55	2,796,072 74	63,594,508 65	63,594,508 65
"	250 "	1,250 "	250 "	750 "	250 "	8,500 "	15,000 "
"	500 "	1,000 "	"	1,000 "	"	4,500 "	
12,915 32	20,144 05	6,715 64	3,348 07	5,224 15	5,311 81	97,379 84	405,899 05
"	"	"	"	"	7 "	7 "	
279 45	290 12	150 55	404 40	221 94	299 05	3,208 64	
37,416 56	60,548 55	20,075 98	9,426 45	13,469 74	12,147 66	260,277 86	
9,917 07	6,692 89	4,116 10	1,168 89	1,514 80	2,557 85	45,025 71	547,877 40
54,707 99	128,015 14	51,975 78	7,529 12	10,976 21	20,870 49	546,955 44	
77 46	541 05	25 75	2 58	"	9 51	925 96	
7,681,502 05	8,593,742 77	6,775,275 56	1,585,924 68	1,421,421 57	2,857,526 11	64,561,285 10	64,561,285 10

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	•	•	•
	Maestricht à Bois-le-Duc	•	•	•
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	303,386 24	•	•
	Embranchement vers le camp de Beverloo	•	•	•
	— vers Hasselt	10,042 21	•	•
	— vers Turnhout	24,217 73	•	•
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	54,470 58	•	•
	Sambre	•	•	•
	Canal du Centre	•	•	•
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	•	52,413 86	•
	Mons à Condé	•	•	•
	Pommerœul à Antoing	•	•	•
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	•	•	•
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	•	•	•
	Roulers à la Lys	•	•	5,085 80
	Gand { Droit général	•	•	9,589 85
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	•	•	•
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	•	•	18,917 45
	Moervaert	•	•	•
	Furnes à Bergues	•	•	384 21
	Grande Nèthe	•	•	•
	Petite Nèthe (canalisée)	2,149 03	•	•
	Bossuyt	•	•	5,124 54
	Gand à Terneuzen	•	•	•
	Meuse	•	•	•
	Ourthe	•	•	•
	Escaut	•	•	728 13
	Lys	•	•	29,809 57
	Démer	•	•	•
	Yser	•	•	5,740 36
	Ypres à l'Yser	•	•	1,664 98
	Loo	•	•	2,382 08
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	•	•	19 28
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	3,608 50	10 •	116 •
	Redevances des Sociétés nautiques d'Anvers	202 •	•	•
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	600,000 •	•	•
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	•	•	44,675 07
TOTAUX. fr.		998,076 09	52,425 86	124,235 30

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		61,774 78	60,980 37	"	"	122,755 15	
"	"	"	154,656 70	"	"	154,656 70	
"	"	"	174,414 41	"	"	477,800 65	
"	"	"	4,230 21	"	"	4,230 21	
"	"	"	8,464 18	"	"	18,506 59	
"	"	"	"	"	"	24,217 75	
"	"	"	"	"	"	54,470 58	
"	91,542 14	"	"	"	40,022 28	151,564 42	
"	1,669 51	"	"	"	"	1,669 51	
"	108,998 15	"	"	"	"	161,411 99	
"	36,127 58	"	"	"	"	56,127 58	
"	52,196 62	"	"	"	"	52,196 62	
4,615 35	"	"	"	"	"	4,615 35	
8,255 48	"	"	"	"	"	8,255 48	
"	"	"	"	"	"	5,085 80	
45,448 22	"	"	"	"	"	55,058 07	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	18,917 45	1,754,199 46
2,745 74	"	"	"	"	"	2,745 74	
"	"	"	"	"	"	384 21	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,149 05	
"	"	"	"	"	"	5,124 54	
58,798 03	"	"	"	"	"	58,798 03	
"	"	79,759 52	"	"	101,457 40	181,196 72	
"	"	4,719 84	"	"	"	4,719 84	
50,422 "	84,553 24	"	"	"	"	115,685 57	
26,565 97	"	"	"	"	"	56,575 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,740 36	
"	"	"	"	"	"	1,664 98	
"	"	"	"	"	"	2,582 08	
29 20	6 10	"	"	"	"	54 58	
4,705 35	1,061 "	12,498 "	887 85	"	4,578 50	27,465 18	
"	"	"	"	"	"	202 "	
"	"	"	"	"	"	600,000 "	600,000 "
"	"	"	"	"	"	44,675 07	44,675 07
159,579 52	356,134 12	158,731 94	405,655 72	"	146,058 18	2,398,872 55	2,398,872 55

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	357 81	"	1,262 64
	{ Routes	761 22	8,413 90	4,438 49
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	97 "	776 "	6,336 84
	Produits { des successions en déshérence	9,255 83	15,176 92	"
	{ nets des épaves.	"	"	123 75
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	282 "	267 40
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.)	"	2,151 25	"
	provenant du Département des Affaires étrangères	"	738 50	"
	— — de l'Agriculture.	2,611 "	33 "	"
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,569 "	892 12	401 25
	— — des Finances et des Travaux publics	2,273 20	53,152 80	15,616 50
	— — de la Guerre	38,437 40	91,527 40	10,622 05
	— — de l'Industrie et du Travail	"	"	"
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	277 40	52 50	165 95
	— — de la Justice	1,987 34	2,251 23	1,008 32
	— de la Cour des comptes	"	"	"
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	{ de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	1,609 63	12,178 07	10,991 04
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	1,483 15	3,177 96	167 72
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
	Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder de Borgerweert.	"	"	"
A REPORTER fr.		60,519 98	167,803 65	51,398 95

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
16,647 12	5,038 18	3,064 14	.	.	911 12	27,281 01	
1,075 08	2,998 34	2,682 10	319 32	897 17	5,776 18	24,358 80	
1,187 .	1,223 64	7,251 60	745 .	.	.	17,617 08	
4,373 16	4,810 70	3,351 01	54 60	.	1,250 45	58,252 67	
18 .	.	.	.	"	.	141 75	
92 20	.	1,506 46	"	.	"	2,148 06	
"	.	"	6 20	"	.	2,157 45	
"	"	"	.	"	.	738 50	
828 "	.	.	1,631 45	120 .	412 07	5,655 52	
"	"	385 .	"	.	.	3,047 37	
20,348 99	1,586 40	3,365 50	2,072 30	194 50	698 38	79,308 57	
15,406 10	18,428 65	19,210 .	3,999 30	381 35	24,641 90	222,654 15	
"	"	"	"	"	"	"	532,172 87
"	"	"	"	71 .	34 .	600 85	
2,023 74	1,120 90	369 36	24 62	4,271 04	809 79	13,866 34	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,293 81	1,739 26	1,001 37	73 70	3,457 56	1,183 11	33,547 55	
"	"	"	"	"	"	"	
611 56	12,225 77	1,276 54	53 55	124 25	167 25	19,287 55	
"	" 04	923 61	"	"	"	923 65	
40,606 .	"	"	"	"	"	40,606 .	
104,510 56	49,191 88	44,386 69	8,980 04	9,516 87	35,864 25	532,172 87	532,172 87

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr.		60,519 98	167,805 65	51,598 95
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	•	313,385 02	•
	— de chablis, bois de délit et d'élague.	107 50	60,181 50	11,882 65
	— d'objets saisis et confisqués	•	•	•
	— de glandée, panage, foin et herbages	•	•	•
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	•	16,404 17	34 •
	— du droit de chasse	15 •	•	150 •
	— — de pêche (baux et licences)	•	529 •	•
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	•	•	•
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	•	12,739 53	•
	Indemnités pour carbonisation	•	•	•
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	5,456 74	3,182 89	101 37
	Location de bâtiments	478 •	2,675 12	159 •
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	•	808 62	81 90
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	•	•	•
	Argent non réclamé	•	4,064 55	•
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	729 51	1,580 90	457 51
Établisse- ments et services régis par l'État.	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	3,998 •	3,371 50	50 •
	— d'objets non réclamés	•	21,783 •	•
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	191 •	21,811 •	671 •
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	•	11,561 15	•
	{ Produit des ventes d'objets divers	•	802 86	•
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	•	50 80	•
	Bénéfices de la fonderie de canons.	•	•	•
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 •	2,064 •	1,488 •
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	•	•	•
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	•	5,046 •	•
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	•	250 •	•
	A REPORTER . . . fr.	70,387 75	640,985 04	66,454 58

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
104,510 56	49,191 88	44,586 69	8,980 04	9,516 87	55,864 25	532,172 87	532,172 87
•	•	52,906 27	1,550 •	130,750 32	49,161 •	547,752 61	699,261 85
•	•	8,867 50	•	7,648 71	114 50	88,802 56	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	590 •	•	45 50	•	635 50	
•	•	91 20	•	142 20	•	16,671 57	
•	•	2,650 89	75 •	13,811 52	3,800 •	20,482 21	
•	•	•	•	115 •	•	644 •	
•	•	•	•	1,918 62	•	1,918 62	
•	•	11 •	•	9,496 18	108 25	22,554 56	118,370 59
•	•	•	•	•	•	•	
1,354 27	5,325 51	2,129 16	189 50	685 17	1,825 08	18,209 49	
1,043 25	1,954 55	882 50	•	575 82	73 60	7,619 64	
59 15	1,901 08	183 75	256 20	166 80	587 27	4,135 67	
•	97 33	916 59	•	•	22 54	1,056 46	
•	•	•	•	•	•	4,064 53	
3,846 65	7,271 08	5,561 61	50 •	124 24	472 •	19,874 40	
1,652 10	3,945 •	190 •	•	25 •	1,884 50	15,096 10	
•	•	•	•	•	•	21,785 •	
868 50	928 •	605 •	194 •	58 •	1,225 •	26,551 50	
•	•	•	•	•	•	11,561 15	
•	•	•	•	•	•	802 86	
23 40	7 58	6 10	•	•	5 10	92 98	33,516 99
•	•	•	•	•	•	•	
1,788 •	2,646 •	2,052 •	1,256 •	1,242 •	2,166 •	15,594 •	
•	•	•	•	•	170 •	170 •	
•	•	•	•	•	•	5,046 •	
•	•	•	•	•	•	250 •	1,383,322 28
115,105 88	73,269 61	122,010 26	12,550 54	176,121 75	97,479 09	1,383,322 28	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		70,587 75	649,983 04	66,434 38
<i>Produits divers et acci- dentels, y compris ceux des examens uni- versitaires.</i>	Produit des examens universitaires.	3,600 "	26,522 50	520 "
	— — et visa des diplômes.	2,308 "	37,050 "	1,105 "
	— des brevets d'invention	3,900 "	514,590 "	1,860 "
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,936 49	12,884 35	6,254 47
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	" 50	2 25	" 75
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	"
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	890 "	4,690 "	120 "
	Restitutions volontaires	"	"	"
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	"	"	"
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	"	"
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	"	4 75	"
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	5,262 51	17,801 48	18,900 04
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	560 99	2,956 14	18 18
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"	"
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	"	"	"
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	15 "	"	755 48
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	19,760 43	43,305 47	52,577 94
	Domaine de Tervueren. { Fermages	"	10,101 07	"
	{ Vente d'arbres.	"	"	"
	{ Menus produits.	"	2,448 05	"
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	20,822 09	7,410 54	509 75
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	15,560 50	"	"
	{ Fermages de pêche et de chasse	7,447 43	245 60	"
	Arrérages de rentes	"	131 34	"
	Redevances pour concessions de prises d'eau	"	4,819 58	4,029 88
	Abbaye de Villers. { Produit des droits d'entrée	"	5,440 50	"
	{ Menus produits	"	"	"
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	— — de créances ordinaires	"	"	"
	Produits de la calamine.	"	"	"
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	"	"	"
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	"	50 "	"
	Location de terrains provenant d'emprunts. { Rivières et canaux.	5,478 87	2,152 14	11,678 54
	{ Routes	54 50	141 50	1,282 52
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	6,410 99	5,496 36	8,082 88
	{ Routes	7,191 29	57,995 38	11,446 06
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	4,552 "	1,788 "	2,057 05
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	8 87	"	"
	Loyer de matériel appartenant à l'État	"	"	"
TOTAL. fr.		177,907 99	1,405,988 04	187,212 72

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
115,105 88	75,269 61	122,010 26	12,550 54	176,121 75	97,479 09	1,585,522 28	1,585,522 28
2,225 "	1,700 "	5,957 50	550 "	350 "	8,075 "	48,380 "	864,474 16
8,651 "	5,840 "	12,901 "	556 "	508 "	5,484 50	70,583 50	
4,920 "	14,880 "	55,560 "	280 "	480 "	2,540 "	599,010 "	
7,476 06	10,086 40	6,481 06	2,058 18	2,949 54	5,856 15	57,982 00	
"	" 50	" 54	"	"	" 65	5 19	
"	"	"	"	"	"	"	
400 "	580 "	500 "	150 "	10 "	70 "	7,410 "	
"	6 65	"	"	"	"	6 65	
"	100 "	400 "	"	"	5 "	505 "	
"	"	"	4 75	"	"	4 75	
"	"	"	"	"	"	4 75	
11,898 86	9,924 95	5,128 64	2,985 93	6,525 17	2,990 07	76,515 45	747,066 67
68 59	67 58	18 15	"	25 77	"	5,495 20	
"	"	"	"	"	"	"	
"	" 29	"	"	"	"	" 29	
"	"	"	"	"	"	770 48	
3,898 78	9,595 94	11,550 05	"	42 "	1,071 45	141,582 04	
"	"	"	"	"	"	10,101 07	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,448 05	
8,506 42	71 50	1,904 55	127 18	10 "	285 45	59,245 26	
11,510 15	251 "	15 "	8,487 05	"	9 "	55,830 70	
1,529 85	405 "	"	"	"	"	9,625 88	
"	19 05	25 "	182 52	"	"	357 91	
42 50	5,875 60	"	5 "	"	17 25	12,787 39	
"	"	"	"	"	"	5,440 50	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
12 90	"	"	"	"	"	12 90	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	1,541 50	5,577 21	"	"	116 74	5,088 25	747,066 67
7 555 48	18,898 05	10,456 26	2,371 28	5 "	4,234 15	62,809 77	
247 89	4,185 88	5,189 55	219 44	469 84	1,190 29	10,961 21	
78,887 54	12,496 65	1,716 02	4,420 75	"	516 58	118,027 55	
92,707 67	38,706 14	11,495 65	22,672 56	9,814 59	17,106 85	269,155 97	
1,699 50	1,665 57	7,025 75	2,275 50	1,756 88	2,758 75	25,552 80	
"	55 55	"	"	"	"	62 42	
10 "	"	"	"	"	7 "	17 "	
557,155 67	206,019 99	255,867 95	59,852 48	198,868 54	146,011 73	2,994,863 11	2,994,863 11

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	12,204 67	37,515 98	15,725 48
— — communaux	85,416 57	140,308 17	55,029 78
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	27,681 90	56,027 41	19,995 93
TOTAUX fr.	125,303 14	233,851 56	91,649 19

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
10,750 11	47,750 44	11,151 89	3,514 89	3,750 51	5,342 55	147,715 52	663,940 00
46,755 30	74,141 71	62,831 85	15,224 05	12,251 70	25,596 44	516,235 57	
23,717 81	24,483 91	104,521 20	2,722 75	1,950 55	4,697 04	265,798 46	265,798 46
81,225 22	146,385 06	178,504 94	19,461 67	17,932 74	35,436 03	929,747 55	929,747 55

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	6 "	870 "	" 34
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	5,539 40	159 40	"
	— divers	6,272 25	706 "	22 25
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Frais de poursuites et d'instances	"	46 17	14 39
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	100 22	1,252 91	60 91
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"	"
	Ministère des Finances et des Travaux publics. Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	276 "	968 "	126 "
	Rétributions des surnuméraires	8,451 46	6,618 15	5,726 26
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	1,000 "	1,675 "
	Frais d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	2,565 10	"
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	"	914 64	"
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	"	542 56	"
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Frais de justice en matière de garde civique	1,842 38	7,909 10	557 10
	Remboursement de subsides	"	10,582 41	"
	Restitution de bourses d'études	"	"	"
	— de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	6,592 84	31,691 71	10,484 04
	— en matière de simple police	15,108 22	50,118 56	9,618 26
	— en matière de faillites	"	277 28	"
	Ministère de la Justice. — militaire	221 78	6 92	50 80
	Frais de poursuites en matière forestière	"	244 75	"
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	194 51	251 75	318 "
	Restitution de droits	"	"	"
	Ministère de l'Agriculture. Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	16,723 75	5,896 03	3,589 64
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	"
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	"	"
TOTAUX. fr.		57,008 57	102,601 40	52,042 97

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
	"	"	"	"	56 51	56 51	55,928 88
"	5 "	"	10 73	"	"	892 07	
9,784 87	"	"	"	536 61	"	15,820 28	
1,560 80	10,586 59	"	2,195 21	"	216 06	21,160 02	
0 78	12 30	" 78	" 04	18 "	27 95	150 31	686,742 50
"	"	3 01	"	"	"	3 01	
111 82	485 02	1,051 04	17 73	45 80	102 22	5,186 66	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	116,865 45
172 50	505 50	287 50	34 "	52 "	80 50	2,280 "	
4,809 82	7,470 63	7,869 54	5,786 29	5,596 46	554 78	50,955 17	
1,970 "	3,047 "	4,500 "	"	"	200 "	12,492 "	
"	"	"	"	"	"	"	130,466 47
6 "	"	"	"	"	"	6 "	
"	"	"	"	"	"	2,565 10	
"	"	"	"	"	"	914 64	
"	"	"	"	"	"	542 56	130,466 47
410 08	2,425 47	1,359 02	17 52	255 46	292 28	14,846 41	
"	"	"	"	"	"	10,582 41	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	277 28
"	"	"	"	"	"	"	
17,058 55	19,735 64	16,156 12	2,771 32	3,754 58	7,958 83	116,865 45	
11,150 54	30,904 52	21,631 58	2,854 36	3,507 99	7,792 84	130,466 47	277 28
"	"	"	"	"	"	"	
59 69	92 13	159 20	27 48	"	86 47	704 47	
"	"	"	"	"	"	244 75	
538 45	190 86	319 25	84 26	79 48	525 28	2,499 58	357,013 99
"	"	"	"	"	"	"	
6,261 84	28,911 55	36,546 28	24,719 19	119,480 41	95,085 52	357,013 99	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	170 06
"	"	170 06	"	"	"	170 06	
54,674 72	105,967 81	89,833 86	56,499 03	155,064 68	112,978 14	722,671 18	722,671 18

(128)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Comparaison des recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
Foncier	fr.	25,924,130 25	25,697,859 90
Personnel		20,988,626 70	20,635,862 37
Patentes		9,899,207 06	9,672,481 21
Redevances sur les mines.		1,245,570 .	813,740 57
Douanes. — Droits d'entrée	Tabacs	5,267,228 25	4,755,885 56
	Eaux-de-vie étrangères.	1,707,525 16	1,478,419 25
	Bières	480,516 35	458,505 26
	Vinaigres et acides acétiques.	167,144 71	178,712 85
	Sucres raffinés	245,412 07	173,017 55
	Sirops et mélasses	129,582 66	144,116 50
	Autres marchandises	55,491,950 05	55,485,883 90
	Betteraves	121,957 01	128,522 80
	Vins mousseux	•	24,188 08
	Vins étrangers	5,058,558 59	4,467,265 80
Accises	Vins de fruits secs	1,470 .	2,168 88
	Eaux-de-vie indigènes	42,588,506 82	50,465,549 04
	Tabacs indigènes	517,218 77	482,260 56
	Bières.	12,706,493 70	12,617,529 64
	Vinaigres } de bières	15,646 59	11,992 81
	} autres que de bières	55,518 25	25,561 94
	Acide acétique	13,680 21	55,589 45
	Sucres étrangers.	164,628 07	216,290 82
	Sucres de betterave indigènes	3,247,225 06	3,258,576 69
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	1,200,774 56	1,122,676 15
Recettes diverses.	Tabacs étrangers	1,417,234 55	1,576,247 16
	Margarine et autres beurres artificiels.	551,575 56	511,415 46
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	1,477 24	1,486 56
	Loyers de bâtiments	35,275 62	50,299 65
	Extraits cadastraux.	115,479 17	111,584 85
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	551,945 .	582,456 .
	Taxes de vérification et de rajustage de poids et mesures	69,951 60	74,555 75
	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	516 69	1,140 50
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,142 24	1,259 24
Recettes diverses.	Recettes extraordinaires de toute autre nature	557,576 19	259,111 88
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	45,746 .	45,596 .
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de conserves	55,779 .	50,274 50
	Taxes pour frais de surveillance des entrepôts pour tabacs.	156 .	»
	Produit des plaques pour automobiles	1,092 .	»
TOTAUX.fr.		170,157,076 55	162,145,825 80

LES DOUANES ET ACCISES

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS	EN MOINS	
226,290 35	•	Accroissement à attribuer à l'imposition des nouvelles constructions.
352,761 42	•	Progression normale de l'impôt.
226,725 85	•	Augmentation provenant principalement de l'application de la loi sur le droit de patente aux bénéfices réalisés par les Sociétés anonymes qui ont des établissements à l'étranger.
429,629 45	•	Augmentation provenant de la situation prospère de l'industrie charbonnière en 1899
511,344 69	•	D'après les estimations de la statistique commerciale, les droits de douane perçus sur les <i>tabacs non fabriqués</i> se sont élevés en 1900 à 5,256,267 francs et en 1899 à 5,067,230 francs, soit une différence en plus pour 1900 de 189,037 francs Cette différence est sans cause déterminée
228 905 95	•	Différence sans cause déterminée
27,811 07	•	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté
•	11,568 12	Différence sans cause déterminée
70,594 72	•	Différence sans cause déterminée
•	14,553 84	Le changement de classification des sirops et mélasses résultant de la loi du 9 août 1897 a eu pour effet de faire diminuer les importations de ces produits
2,006,066 15	•	Cette différence est due aux fluctuations du mouvement commercial, elle porte principalement sur les produits suivants : rognons tissus de coton, machines et mécaniques non dénommées, mercerie et quincaillerie, meubles, citrons, limons et oranges, etc
•	6,565 79	Différence sans cause déterminée
•	24,188 08	Diminution résultant de la suppression des fabriques de vins mousseux. Les conditions économiques dans lesquelles se trouvent ces usines en Belgique n'ont pas permis d'assurer leur existence
571,292 79	•	Augmentation de la consommation résultant de la diminution du prix des vins par suite de récoltes abondantes
•	698 88	Diminution sans cause appréciable
5,124,757 78	•	L'augmentation est due notamment d'une part, au développement de la fabrication de la levure, laquelle entraîne parallèlement une production proportionnelle d'alcool, d'autre part, à la circonstance que les distillateurs n'ont pu maintenir à l'étranger les débouchés qu'ils avaient trouvés en 1899, la quantité d'alcool exportée en 1900 est, en effet, inférieure de 24,443 hectolitres à celle de l'exercice antérieur
34,958 21	•	Augmentation normale de la consommation
68,961 06	•	Idem
1,655 58	•	Idem
9,946 51	•	Augmentation résultant du développement de la fabrication du vinaigre de dattes
•	21,709 22	Diminution de la consommation de l'acide acétique « bon goût » qui a été remplacé en partie par du vinaigre de dattes
•	51,662 75	Le montant total des recettes d'accise sur les sucres indigènes et étrangers et des recettes de douane sur les sucres étrangers sur les betteraves et sur les sirops et mélasses, correspond à 65 % du montant légal de 6,000,000 de francs Les différences ci-contre ne sont donc que fictives
4 646 57	•	Extension de l'emploi des glucoses en brasserie, confiserie, etc.
78,058 21	•	Augmentation normale de la consommation.
40,487 59	•	Augmentation normale
39,962 10	•	Augmentation normale
•	9 12	Légère différence sans cause appréciable
4,975 99	•	Les bâtiments restés inoccupés en 1899 ont été occupés en 1900
2,094 52	•	Différence sans cause déterminée
•	20,511 •	Idem
•	4,404 15	Diminution sans cause appréciable.
•	625 81	Diminution due au nombre moins grand d'erreurs de perception découvertes en 1900
•	117 •	•
78,464 51	•	Augmentation provenant du recouvrement en 1900 de cotes qui avaient été admises en non-valeurs
•	1,650 •	Différence sans cause déterminée
5,504 50	•	Augmentation provenant de l'extension de la fabrication des confitures, etc, d'ou établissement de nouvelles usines
156 •	•	•
1,092 •	•	Exécution du règlement général sur la police du roulage du 4 août 1899.
8,169,492 51	158,241 76	
8,011,250 75		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES			
		1900.	1899.		
Enregistrement (additionnels compris).	Actes civils publics	22,637,772 36	21,249,674 30		
	— sous seing privé	849,116 55	864,722 91		
	— judiciaires	890,418 28	802,305 47		
	— d'huissiers	1,071,101 45	1,025,028 87		
	Lettres de noblesse	3,770 »	1,450 »		
Greffes (additionnels compris).	Permis de changer de nom de famille	435 »	870 »		
	Mise au rôle	230,642 75	223,629 25		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	726,119 65	713,868 80		
Hypothèques (additionnels compris).	Légalisations et recherches	5,726 »	7,423 21		
	Droits d'inscription	289,814 10	268,515 08		
Successions (additionnels compris).	— de transcription d'actes de mutation	4,078,549 75	3,881,115 »		
	Droits de succession	19,927,550 15	17,026,096 02		
	— de mutation par décès	454,969 97	319,599 31		
	— de mutation en ligne directe	2,994,687 39	2,329,466 70		
	— dus par les époux survivants	429,102 36	359,900 67		
Timbre. (sans additionnels).	Formules pour actes de protêts	Huissiers	115,900 »	109,925 »	
		Postes	49,750 »	47,150 »	
	Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	8 »	2 »	
		Passeports à l'étranger	13,252 »	14,648 »	
		Permis de port d'armes de chasse	550,145 »	504,355 »	
		Permis de chasse au lévrier	525 »	490 »	
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	510,067 80	457,791 10	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	338,709 95	309,625 95
			— à l'étranger	16,192 78	16,775 49
	Visa	Timbres adhésifs pour affiches	368,699 14	351,480 25	
		Timbres de dimension	2,208,019 30	2,151,854 02	
		Timbres proportionnels	300,701 81	397,638 38	
		Timbres de dimension	42,896 07	45,925 87	
		Timbres fixes. — Warrants	595 50	595 50	
Extraordinaire	Timbres proportionnels.	Effets négociables ou de commerce, billets, mandats et obligations non négociables, etc.	1,715,505 »	1,556,871 95	
		Billets au porteur	279,796 48	258,252 59	
		Actions de société ou obligations et tous autres effets à terme illimité, etc.	2,086,966 80	3,768,470 30	
	Timbres de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	594,660 05	393,857 65	
		Affiches	56,576 23	41,920 22	
A REPORTER. fr.		63,594,508 65	59,476,990 93		

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,388,098 06	•	
»	15,607 36	
88,112 81	•	
48,072 58	•	
2,520 »	•	
•	435 »	
7,013 50	•	
12,250 76	•	
•	1,697 21	
21,499 02	•	
197,354 75	•	
2,901,454 13	•	
135,570 66	•	
665,220 69	•	
89,201 69	•	
5,975 »	•	
2,600 »	•	
6 »	•	
•	1,416 »	
25,690 »	•	
55 »	•	
52,276 70	•	
29,086 »	•	
•	580 71	
15,218 91	•	
56,165 28	•	
•	96,936 57	
•	1,029 80	
•	•	
158,651 05	•	
21,545 89	•	
•	1,681,503 50	
811 40	•	
•	5,343 99	
5,922,067 86	1,804,550 14	

Le nombre des transactions suit une marche toujours ascendante. C'est ainsi qu'on a relevé, pour l'année 1900, un total de 249,227 actes notariés, contre 258,041 en 1899.

D'autre part, malgré certains mécomptes financiers, la richesse publique est certainement en voie d'augmentation.

C'est ce qui explique les différences en plus que l'on constate à presque toutes nos rubriques.

Celles qui attirent le plus l'attention par leur importance proportionnelle (droits et amendes en matière de successions) sont dues, indépendamment de la plus value acquise par la matière imposable à la survenance fortuite de plusieurs décès productifs.

Peu de rubriques sont en diminution

Une seule et même cause a affecté les deux branches qui ont le plus souffert. Visa. Timbres proportionnels; Timbres extraordinaires Actions et obligations de sociétés

Cette cause, c'est l'arrêt de l'élan trop brusque qu'une période de prospérité et d'engouement avaient imprimé à la fondation des entreprises industrielles et commerciales; l'année 1899 a marqué l'apogée de ce mouvement, trop factice pour durer.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
	REPORT. fr.	63,594,508 65	59,476,990 93
<i>Naturalisations.</i> .	{ Droit de naturalisation ordinaire.	8,500 "	11,500 "
	{ Droit de grande naturalisation	4,500 "	9,750 "
<i>Amendes en matière d'impôts.</i>	{ Enregistrement.	97,379 84	97,061 68
	{ Greffe.	7 "	4 24
	{ Hypothèques	3,208 64	3,631 14
	{ Successions	260,277 86	206,352 15
	{ Timbre	45,025 71	42,248 71
<i>Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.</i>	{ Amendes de condamnation et dommages-intérêts { en totalité	546,953 44	664,543 17
	{ attribués au Trésor. { en partie	925 96	757 67
TOTAUX.		fr. 64,561,285 10	60,512,839 69

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,922,067 86	1,804,550 14	
"	5,000 "	
"	5,250 "	
318 16	"	
2 76	"	
"	422 50	
53,925 71	"	Une importante moins-value se remarque aussi dans le produit des amendes de condamnation. Il faut l'attribuer aux mesures de clémence prises à l'occasion du mariage de S. A. R. le prince Albert de Belgique.
2,777 "	"	
"	117,589 75	
166 29	"	
5,979,257 78	1,930,812 37	
4,048,445 41		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	122,755 15	110,901 79
	Maestricht à Bois-le-Duc	154,656 70	151,540 56
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	477,800 65	418,254 51
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,230 21	5,574 78
	{ vers Hasselt	18,506 59	15,452 .
	{ vers Turnhout	24,217 73	18,401 91
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	54,470 58	40,969 85
	Sambre	151,564 42	125,112 78
	Canal du Centre	1,669 51	1,292 55
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	161,411 99	188,659 95
	Mons à Condé	56,127 58	54,007 46
	Pommerœul à Antoing	52,196 62	56,456 77
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	4,615 55	4,929 50
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	8,255 48	7,920 20
	Roulers à la Lys	5,085 80	4,759 54
	Gand à Ostende	55,038 07	55,162 20
	{ Droit général	•	•
	{ Droit à la porte de Damme	•	•
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	18,917 43	15,320 55
	Moervaert	2,745 74	5,057 58
	Furnes à Bergues	584 21	525 44
	Grande Nèthe	•	•
	Petite Nèthe (canalisée)	2,149 05	2,174 68
	Bossuyt	5,124 54	6,158 67
	Gand à Terneuzen	58,798 05	51,056 70
	Meuse	181,196 72	164,769 11
	Ourthe	4,719 84	4,702 55
	Escaut	115,685 57	121,772 61
	Lys	56,575 54	56,656 14
	Démer	•	•
	Yser	5,740 36	5,937 79
	Ypres à l'Yser	1,664 98	1,509 18
	Loo	2,582 08	1,735 19
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	54 58	61 28
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	27,465 18	20,224 71
	Redevances des sociétés nautiques d'Anvers	202 •	212 •
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	600,000 •	650,000 •
	Avant-port d'Ostende et bassin à flot de Nieuport. — Droits de quais et de bassin	44,675 07	45,822 78
TOTAUX.fr.		2,398,872 55	2,355,790 67

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
11,855 56	"	
25,116 14	"	
59,546 54	"	
"	1,344 57	
3,054 59	"	
5,815 82	"	
15,500 55	"	
8,451 64	"	
576 76	"	
"	27,227 96	
2,120 12	"	
"	4,240 15	
"	513 95	
555 28	"	
526 26	"	
"	124 15	
"	"	
5,596 90	"	Produits soumis à des influences diverses.
"	295 64	L'augmentation constatée en ce qui concerne les droits de navigation s'applique principalement aux canaux qui relient l'Escaut à la Meuse, sur lesquels le trafic prend, d'année en année, une plus grande extension.
60 77	"	
"	"	
"	25 65	
"	1,034 15	
7,761 53	"	
16,427 61	"	
17 51	"	
"	6,089 24	
"	262 60	
"	"	
"	197 43	
155 80	"	
646 89	"	
"	6 70	
"	1,701 53	
"	10 "	
"	50,000 "	
"	1,149 71	
157,163 25	94,081 59	
63,081 86		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
Chemin de fer	Voyageurs	67,220,714 71	65,070,409 40
	Bagages	2,115,916 55	1,985,809 89
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	131,115,149 85	126,036,450 21
	Produits extraordinaires	3,845,210 87	4,409,560 92
TOTAL fr.		204,292,991 74	195,500,050 42
Recouvré sur années antérieures		41,684 09	3,495,959 55
TOTAL fr.		204,334,675 83	198,995,069 97

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,150,505 51	"	Augmentation due en partie à l'exposition de Paris et à l'accroissement du trafic en général, notamment les abonnements
152,106 44	"	Exposition de Paris et ensemble du trafic.
5,076,699 62	"	Continuation de la prospérité des transactions industrielles et commerciales.
"	566,150 05	Notamment décompte du matériel.
9,559,111 57	566,150 05	
"	5,452,255 46	
9,559,111 57	4,018,405 51	
5,540,705 86		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
Télégraphes et téléphones		9,555,535 69	8,806,589 87
Postes.	Taxe des correspondances en général.	13,851,680 16	13,195,587 67
	Taxe sur les mandats et bons de poste.	445,970 96	415,176 70
	Taxe sur les abonnements	61,414 69	54,109 58
	Taxe sur les effets de commerce	1,005,029 05	955,451 60
	Taxe sur les permis de pêche	5,057 10	"
TOTAUX. fr.		15,565,151 96	14,600,595 55

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
526,745 82	»	La différence en plus se répartit comme il suit : Service télégraphique fr. 72,606 24 Service téléphonique 454,159 58 L'augmentation des recettes du service télégraphique provient de l'accroissement normal du trafic en général, ainsi que du nombre des exprès postaux remis à l'intervention du service télégraphique. L'augmentation des recettes du service téléphonique résulte de l'augmentation du nombre des abonnés et des correspondances téléphoniques à grandes distances, ainsi que de la création de nouveaux réseaux et de l'ouverture de nouvelles relations téléphoniques à grande distance.
656,092 49	»	Progression normale.
28,794 26	»	Grande progression du trafic.
7,215 51	»	Augmentation normale.
67,597 45	»	Idem.
5,057 10	»	En 1899, la taxe perçue sur les permis de pêche a été confondue avec les produits des correspondances en général.
764,756 61	»	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1900	1899.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,159,394 25	1,212,481 51
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	100,425 61	98,613 37
TOTAUX. fr	1,259,819 86	1,311,094 88

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

avec ceux de l'exercice antérieur

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	55,087 26	La guerre Anglo-transvalienne et l'attrait particulier de l'Exposition universelle de Paris ont eu pour effet d'exercer une influence défavorable sur le trafic des voyageurs par la voie d'Ostende-Douvres. Le mouvement des passagers a été de 9,911 unités inférieur en 1900 à celui de 1899.
1,812 24	•	
1,812 24	55,087 26	L'accroissement de recettes est dû à un mouvement plus considérable de véhicules causé notamment par la création d'abonnements à prix réduits pour le passage d'une charrette attelée d'un cheval et accompagnée d'un conducteur.
51,275 02		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
Prix de vente de terrains prov ^{ts} d'emprises.	Rivières et canaux	27,281 01	52,792 21
	Routes	24,558 80	27,737 91
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		17,617 08	51,407 55
Produits	des successions en déshérence	58,252 67	27,036 85
	nets des épaves	141 75	206 06
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,148 06	1,628 27
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		2,157 45	865 80
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	758 50	9 "
	— — de l'Agriculture	5,635 52	49,684 86
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	3,047 37	34,865 72
	— — des Finances et des Travaux publics	79,508 57	15,454 57
	— — de la Guerre	222,654 15	204,420 47
	— — de l'Industrie et du Travail	"	20 15
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	600 85	478 "
	— — de la Justice	13,866 34	21,655 10
	— de la Cour des comptes	"	1,145 90
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"
	{ de créances ordinaires	"	"
Rachat et transfert de rentes.		"	54 80
Transactions en matière domaniale.		"	"
Dommages—intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		35,547 55	34,490 14
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		"	5 "
Produits d'objets saisis et confisqués		19,287 55	5,695 01
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		925 65	2,512 58
Part du Trésor dans l'encaisse disponible du polder de Borgerweert		40,606 "	"
A REPORTER fr.		532,172 87	511,982 85

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	25,511 20	
•	3,379 11	
•	15,790 47	
11,195 82	•	
•	65 21	
519 79	•	
1,291 65	•	
729 50	•	
•	44,049 54	
•	31,818 55	
65,854 •	•	
18,255 68	•	Produits accidentels ou variables. On ne saurait préciser les causes des différences.
•	20 15	
122 85	•	
•	7,788 76	
•	1,143 90	
•	•	
•	•	
•	54 80	
•	•	
•	942 59	
•	5 •	
15,594 54	•	
•	1,588 95	
40,606 •	•	
150,147 85	129,957 79	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
	REPORT. fr.	552,172 87	511,982 85
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	547,752 61	583,007 64
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	88,802 56	106,677 10
	— d'objets saisis et confisqués	•	•
	— de glandée, panage, foin et herbages	655 50	722 •
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	16,671 57	14,547 18
	— du droit de chasse	20,482 21	19,595 41
	— — de pêche (baux et licences).	644 •	988 •
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	1,918 62	2,111 92
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	22,354 96	18,712 76
	Indemnité pour carbonisation	•	•
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	18,209 49	20,269 60
	— de bâtiments.	7,619 64	11,014 58
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	4,135 67	4,868 52
	Redevances sur les mines. (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42.)	1,056 46	782 54
	Argent non réclamé	4,064 55	2,951 82
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	19,874 40	50,728 15
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	15,096 10	9,980 50
	— d'objets non réclamés.	21,785 •	24,191 25
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	20,551 50	14,380 25
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	11,561 15	10,529 90
Établissements et services régis par l'État.	Produit des ventes d'objets divers.	802 86	540 •
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 50 juillet 1889.	92 98	77 55
	Bénéfices de la fonderie de canons	•	•
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,594 •	15,660 •
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	170 •	2,599 •
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	5,046 •	5,560 •
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	250 •	250 •
	A REPORTER fr.	1,583,522 28	1,412,108 02

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
150,147 85	129,957 79	
"	55,255 05	} Produits influencés par la quantité de bois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
"	17,874 74	
"	"	
"	86 50	
2,124 39	"	} Produits variables.
1,086 80	"	
"	344 "	
"	193 30	
5,642 20	"	
"	"	
"	2,060 11	} Idem.
"	3,394 94	
"	752 65	
253 92	"	
1,132 51	"	
"	10,853 73	
5,115 80	"	} Idem.
"	2,408 23	
12,171 27	"	
1,231 25	"	
462 86	"	
15 45	"	
"	"	} Idem.
"	66 "	
"	2,429 "	
"	514 "	
"	"	
177,584 28	206,170 02	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFETUÉS SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
	Report fr.	1,385,522 28	1,412,108 02
<i>Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires</i>	Produit des examens universitaires	48,380 »	50,980 »
	— — et visa des diplômes	70,585 50	73,155 »
	— des brevets d'invention	599,010 »	560,550 »
	— du quart des salaires sur transcriptions	57,982 90	57,664 90
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	5 19	14 78
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	7,410 »	8,196 »
	Restitutions volontaires	6 65	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	505 »	105 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	4 75	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	4 75	»
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	76,515 45	47,164 90
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	5,495 20	11,056 08
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État	0 29	»
<i>Revenus des domaines.</i>	De toute autre nature	770 48	590 43
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	141,582 04	137,425 80
	Domaine de Tervueren. { Fermages	10,101 07	7,893 07
	{ Vente d'arbres	»	2,500 »
	{ Menus produits	2,448 05	1,656 »
	Génie militaire { Location de biens-fonds et de bâtiments	39,245 26	52,485 02
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	55,850 70	59,416 60
	{ Fermages de pêche et de chasse	9,625 88	8,764 05
	Airrages de rentes	357 91	428 96
	Redevances pour concessions de prises d'eau	12,787 59	11,111 98
	Abbaye de Villers { Droits d'entrée	5,440 50	2,850 »
	{ Menus produits	»	40 »
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»
	— — de créances ordinaires	12 90	»
	Produits de la calamine	»	»
	— des sablières et mines (forêts exceptées)	»	»
	Redevances sur les mines. — (Loi du 21 avril 1810, articles 6 et 42) (chemins de fer exceptés)	5,088 25	4,584 70
	Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	62,809 77	59,961 77
	{ Routes	10,961 21	9,645 06
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux	118,027 55	115,624 72
	{ Routes	269,155 97	561,366 62
	Droits de pêche (rivières et canaux)	25,552 80	21,752 71
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	62 42	62 05
	Loyer de matériel appartenant à l'État	17 »	20 »
TOTAUX fr.		2,994,865 11	5,056,310 22

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
177,584 28	206,170 02	
"	2,609 "	
"	2,771 50	
38,080 "	"	
318 "	"	
"	9 59	
"	"	
"	786 "	
6 65	"	Produits variables
400 "	"	
4 75	"	
4 75	"	
29,350 55	"	
"	7,540 88	
"	"	
0 29	"	
380 05	"	
4,158 24	"	
2,208 "	"	
"	2,500 "	
812 05	"	
6,762 24	"	
"	5,585 90	
861 85	"	
"	71 05	
1,675 41	"	
590 50	"	
"	40 "	Idem.
"	"	
12 90	"	
"	"	
"	"	
705 55	"	
2,848 "	"	
1,316 15	"	
4,402 85	"	
"	92,250 05	
5,780 09	"	
0 37	"	
"	5 "	
276,661 48	318,117 59	
41,456 11		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900	1899.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,515 88	25,601 16
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	51,864 "	24,020 "
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	11,260 25	10,060 "
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	52,695 63	51,736 31
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	660 25	501 "
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	196 50	180 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,305 "	1,320 "
Produit de la vente des permis de pêche		115,260 "	"
TOTAUX. fr.		216,757 51	93,418 97

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS	EN MOINS.	
»	85 28	Sans explications.
7,844 »	•	Idem.
1,200 25	»	Idem.
959 32	»	Idem.
159 25	•	Idem.
16 »	•	Idem.
»	15 »	Idem.
113,260 »	»	En 1899 le produit de la vente des permis de pêche a été compris dans les écritures de la Trésorerie comme recette accidentelle.
123,438 82	100 28	
+ 123,358 54		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1900.	1899.
Produits divers des prisons.	381,000 70	373,062 17

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS	EN MOINS.	
8,858 55	"	Cette différence provient de l'augmentation du produit du travail des détenus

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1900.	1899.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,604,976 89	2,656,447 17
Produits des droits de chancellerie	10,462 40	10,558 40
Produits des actes des commissariats maritimes	148,454 17	149,799 44
Produits des droits de pilotage	5,257,435 14	5,278,958 99
Produits des droits d'écluse	8,649 65	8,535 77
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	253,815 08	256,052 53
Produits des établissements de bienfaisance de l'État	150,444 53	147,297 54
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	108,576 48	112,095 80
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	5,801,597 72	1,528,350 24
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au-delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	1,463,958 99	1,274,796 75
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,214,050 »	640,545 »
Dividendes de 50,000 actions de la Compagnie du chemin de fer du Congo	1,696,580 »	1,286,200 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	945,557 40	795,810 35
Produit de la redevance à payer par les provinces dispensées de pourvoir au casernement de la Gendarmerie	172,045 15	»
TOTAUX. fr.	17,814,117 40	12,145,025 76

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	51,470 28	Pendant l'année 1899, les réalisations ont excédé les placements de 3,215,000 francs environ; le capital nominal des valeurs appartenant à la Caisse des dépôts et consignations a été ainsi réduit à due concurrence et il en est résulté une diminution de recette pendant l'exercice 1900.
104 •	•	Produit variable.
•	1,565 27	Un ralentissement dans le mouvement maritime au port d'Anvers a influé défavorablement sur la recette de 1900. Il est entré 299 navires de moins en 1900 qu'en 1899.
•	41,505 85	
115 88	•	L'augmentation est la conséquence d'un accroissement dans le mouvement des chaloupes de pêche.
•	2,259 25	Cette différence provient :
		1° Des diminutions suivantes :
		a) Produit de la vente au numéro fr. 1,046 64
		b) Produit des insertions au <i>Recueil des actes de Sociétés</i> 6,861 15
		7,907 79
		2° Des augmentations suivantes :
		a) Produit des annonces fr. 5,444 85
		b) Produit des tirés à part 225 69
		5,668 54
		Soit en moins. fr. 2,259 25
3,146 79	•	Cette différence provient, d'une part, de l'augmentation des produits des potagers et ateliers et, d'autre part, de la diminution des produits de ferme et des produits divers.
•	5,717 52	Le nombre des échantillons présentés à l'analyse, en 1900, a été inférieur à celui de l'année 1899.
4,275,247 48	•	La loi du 26 mars 1900, prorogeant la durée de la Banque Nationale de Belgique, attribue à l'État le quart des bénéfices excédant 4 % (précédemment un quart au-delà de 6 %). Cette loi abaisse de 5 à 5 1/2 % la limite à partir de laquelle les bénéfices de la Banque sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 10, les divers avantages stipulés au profit de l'État sont acquis à partir du 1 ^{er} janvier 1899.
		La somme de fr. 5,801,597 72 se décompose comme il suit :
		Somme revenant au Trésor par application de l'article 10 de la loi du 26 mars 1900. fr. 1,452,258 14
		Part de l'État dans les bénéfices excédant 4 % 2,114,075 86
		Produit de l'escompte excédant 3 1/2 % 2,254,663 72
189,142 26	•	L'augmentation correspond au développement de la circulation fiduciaire : l'encours moyen des billets de la Banque Nationale a été, en 1900, de 576,485,510 francs contre 538,076,400 francs en 1899.
573,687 •	•	La moyenne des fonds placés en 1900 s'est élevée à 36,600,000 francs environ; elle avait été de 20,998,200 francs en 1899. Le taux moyen des placements s'est élevé également : de 3.05 % en 1899, il est monté à 5.32 % en 1900.
410,180 •	•	Cette différence provient de ce que la Compagnie du chemin de fer du Congo a payé, en 1900, les intérêts dus pour les exercices clos de 1896, 1897 et 1898.
147,727 05	•	Cette augmentation est due à l'accroissement du nombre des lignes et au développement de leur trafic.
172,043 15	•	Produit attribué au Budget des Voies et Moyens à partir de 1900.
5,769,591 61	100,297 97	
5,669,095 64		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1900.	1899.
Frais de perception des centimes provinciaux	147,713 52	145,097 96
— — communaux	516,255 57	401,828 05
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	265,798 46	191,991 37
TOTAUX. fr.	929,747 55	826,918 26

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,615 56	•	Différences résultant de l'augmentation du produit des centimes provinciaux et communaux. . . .
24,406 64	•	
75,807 09	•	Augmentation résultant de l'admission provisoire en non-valeurs de cotes dont le recouvrement a pu être effectué après le 31 octobre de la seconde année de l'exercice
102,829 29	•	
102,829 29		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1900.	1899.
<i>Reliquats de comp- tes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	56 51	504 55
	Actes de chargement de divers chefs	892 07	54 67
<i>Déficits des comptes.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	13,820 28	815 50
	— divers	21,160 02	88,586 92
<i>Recouvrements d'a- vances faites par les divers départe- ments.</i>	Frais de poursuites et d'instances	150 51	165 80
	Remboursement et dégrèvement de contributions	5 01	"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,186 66	1,297 48
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,280 "	2,197 "
	Rétributions des surnuméraires	50,955 17	59,687 85
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	12,402 "	12,792 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"
	Restitution de droits	6 "	17 96
	Remboursements divers	2,565 10	4,526 55
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	914 64	2,127 90
	Ministère des Affaires étrangères — Remboursement de sommes avancées par les consuls	542 56	"
	Frais de justice en matière de garde civique	14,846 41	7,489 24
	Remboursement de subsides	10,582 41	16,277 89
	Restitution de bourses d'études	"	"
	— de droits	"	"
	Remboursements divers	"	11 60
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	116,865 43	135,550 86
	— — de simple police	150,466 47	156,526 47
	— — de faillites	277 28	121 95
	— militaire	704 47	1,525 85
	Frais de poursuites en matière forestière	244 75	9,685 87
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	2,499 58	2,525 20
	Restitution de droits	"	"
<i>Ministère de l'Agriculture.</i>	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	357,015 99	98,612 81
	Restitution de droits	"	"
	Remboursements divers	"	"
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		170 06	"
TOTAUX. fr.		722,671 18	578,878 66

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	448 02	Pour la plupart des produits, les différences sont sans cause appréciable ou n'ont pas assez d'importance pour retenir l'attention.
837 40	"	
13,004 78	"	
"	67,425 90	
"	35 40	
5 01	"	
1,880 18	"	
"	"	
"	"	
83 "	"	
"	8,734 66	L'écart notable qui existe à la rubrique « Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices » est dû au fait que, par suite de la date tardive de l'arrêté de répartition, les frais de l'exercice 1899 ont été, pour une grosse part, recouverts en 1900.
"	500 "	
"	"	
"	11 96	
"	1,761 25	
"	1,215 26	
542 56	"	
7,557 17	"	
"	5,695 48	
"	"	
"	"	
"	11 60	
"	16,667 43	
"	5,860 "	
155 55	"	
"	821 58	
"	9,441 12	
"	. 25 62	
"	"	
238,401 18	"	
"	"	
"	"	
170 06	"	
262,443 69	118,451 17	
143,992 52		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES	
	1900.	1899.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 *	22,984 *

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1900.	1899.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	63,018 59	90,956 67
Recettes diverses et accidentelles	1,172,626 43	1,010,837 79
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 "	1,360 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	20,630 78	21,606 18
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	285,000 "	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,849 76	6,699 96
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,473 75	31,430 "
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,655,315 02	1,554,416 17
Établissements de bienfaisance	356,259 53	356,186 47
Annuité à payer jusqu'en 1959 par la Compagnie des chemins de fer de l'Est français du chef de la reprise par elle de la section de Vireux à la frontière belge de l'ancien réseau Grand Central belge.	40,000 "	"
TOTAUX. . . . fr.	3,612,533 86	3,248,495 24

TRESORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1900.
EN PLUS	EN MOINS	
	27,938 08	Cette diminution résulte, d'une part de ce que la province de Flandre occidentale a remboursé en 1899 les sommes dues pour les exercices 1895 et 1896 et d'autre part, de ce que les remboursements de la province de Brabant ne se sont élevés en 1900 qu'à fr. 21,195.16, contre fr. 44,748 64 en 1899
161,788 64	"	Produit essentiellement variable par sa nature même
"	"	
"	975 40	Produit variable
110,000 "	"	La loi du 26 mars 1900 élève de 175,000 à 250,000 francs la contribution annuelle de la Banque Nationale de Belgique dans les frais de la Trésorerie en province. Par application de l'article 10 de cette loi, l'Etat a perçu, en 1900, l'augmentation afférente à l'année 1899
149 80	"	Différence résultant d'une augmentation de traitement accordée à un employé de la masse d'habillement
45 75	"	Somme payée par le receveur des amendes et des frais de justice, pour la période du 22 mai au 31 décembre 1899
100,898 85	"	Augmentation résultant de l'accroissement du chiffre des pensions
"	19,926 94	Cette différence provient d'une diminution dans les frais d'entretien et de pension des élèves
40,000 "	"	Le Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1899 ne comprenant aucun article spécial auquel les recettes de cette nature auraient pu être rattachées, le montant de la fraction de l'annuité de rachat due pour le second semestre 1898 a été versé aux recettes accidentelles La somme de 40,000 francs représente le montant des annuités dues pour les années 1899 et 1900
412,881 04	48,840 42	
364,040 62		

(164)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

DÉPENSES.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1898.				
		<i>Report de l'exercice 1898 à l'exercice 1900 conformément à l'article 30 de la loi du 4^e mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite				
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 3. — AUTRES CHARGES				
	25	<i>A. Frais rattachés au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres etc.)</i>	3,000 °	3,000 °	°	3,000 °
		<i>B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt</i>				
		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
1.		Service de la dette proprement dite b).				
		3^e SECTION — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2 — ANNUITÉS DIVERSES				
	25 ²	Intérêts moratoires dus aux Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge.	14,200 °	°	°	°
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles a)				
IV.	59	Frais de confection et d'émission de titres à 5 % à créer pour le rachat de certaines concessions de chemins de fer, frais d'estampillage des actions privilégiées et des obligations émises par les sociétés concessionnaires des lignes rachetées	10,000 °	1,200 °	°	1,200 °
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899	24,200 °	1,200 °	°	1,200 °

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES		PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,000 .		.	.	.	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 14 décembre 1900.
»		»	»	»	14,200 »	»	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 28 décembre 1900.
1,200 »		»	»	8,800 .	r	»	
1,200 »		.	»	8,800 .	14 200 .	»	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	INTÉRÊTS du capital en circulation au 31 dec 1898	FONDS D'AMORTISSEMENT.		TOTAL par DEPENSE	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales
				Intérêts du capital amorti	Dotations de l'amortissement		
1		EXERCICE 1900 (<i>Compte définitif</i>)					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET					
		—					
		Première section — Dépenses ordinaires.					
		Service de la dette proprement dite					
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830					
	1	Dette à 2 1/2 %	5,498,990 78	•	•	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	•	80,634 03
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril suivant.					
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	•	123,586 24
	4	Rachat des droits de canal.	•	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.					
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.					
	5	Dette à 5 % (1 ^{re} série).	10,468,878 75	•	697,925 25	11,166,804 •	11,166,804 •
	6	— (2 ^e série)	54,959,951 46	307,835 •	3,684,518 96	58,952,303 42	58,952,303 42
	7	— (3 ^e série).	6,001,200 •	•	400,080 •	6,401,280 •	6,401,280 •
		TOTAUX. fr.	76,929,020 99	307,835 •	4,782,524 21	82,019,378 20	
				5,090,357 21			
	8	Intérêts à 5% de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Escloo à Gand	•	•	•	•	1,500 •
	9	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1899 et 1900 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires a)	•	•	•	•	3,750,000 •
		A REPORTER. fr.	•	•	•	•	85,996,062 49

a) Le crédit primitif de l'article 9 de 2,500,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,250,000 francs, par l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1900, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1901, n° 1.

PUBLIQUE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DEPENSES résultant des SERVICES FAITS D'ailleurs de celles du budget propre des services de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DEPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS
	En 1900	En 1900, jusqu'au 31 octobre	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés au cours de l'exercice à l'annulation de la loi sur l'impôt indirect	
5,408,990 78	2,749,495 59	2,749,495 59	5,408,990 78	»	»	»	»	»
80,654 05	80,654 05	»	80,654 05	»	»	»	»	»
121,674 60	»	121,674 60	121,674 60	»	»	1,711 64	»	»
20,870 45	»	20,870 45	20,870 45	»	»	205 59	»	»
11,166,805 20	5,585,401 60	5,585,401 60	11,166,805 20	»	»	0 80	»	»
58,952,505 42	58,952,505 42	»	58,952,505 42	»	»	»	»	»
6,401,280 »	6,401,280 »	»	6,401,280 »	»	»	»	»	»
1,500 »	1,500 »	»	1,500 »	»	»	»	»	»
5,285,179 10	2,565,162 20	922,016 90	5,285,179 10	»	»	464,820 90	»	»
85,529,255 56	76,151,776 64	9,597,458 92	85,529,255 56	»	»	466,826 95	»	»

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		Rentr. fr.	85,996,062 40	85,529,235 56	76,151,778 64	9,397,438 92
I (suite)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	500,000 "	150,000 "	150,000 "
	11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand Ducale)	219,600 "	219,600 "	219,600 "	"
	12	Annuité à payer jusqu'en 1910, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant.	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	13	Annuité à payer jusqu'en 1906 à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877 (Art 53 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	8,471,837 "	8,471,837 "	8,356,837 "	115,000 "
	14	Annuité à payer jusqu'en 1941, pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manag. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858)	672,330 "	672,330 "	672,330 "	"
	15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye Condroz (ligne de Landen à Ciney)	860,000 "	858,287 69	858,287 69	"
	15 ¹	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt . . . a)	93,000 "	94,000 "	"	94,000 "
	16	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,675 "	8,675 "	3,737 50	4,937 50
	17	Annuité à payer jusqu'en 1935, pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	160,740 "	160,740 "	52,620 "	108,120 "
	18	Annuité à payer jusqu'en 1949, pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Ecloo à Gand	64,495 "	64,495 "	24,997 50	39,497 50
	19	Annuité à payer jusqu'en 1912, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen.	33,905 "	33,560 "	28,452 50	5,107 50
	20	Annuités à payer jusqu'en 1935, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	762,150 "	760,215 "	445,575 "	314,640 "
	21	Annuités à payer jusqu'en 1944, pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge	958,595 "	958,595 "	958,595 "	"
	22	Annuités à payer jusqu'en 1916, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,415 "	15,415 "	8,252 50	7,162 50
		A REPORTER fr.	99,230,804 49	98,758,985 25	88,523,061 33	10,235,923 92

PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
83,520,235 50	"	"	466,826 95	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
210,600 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
672,530 "	"	"	"	"	"	
858,287 60	"	"	1,712 31	"	"	
94,000 "	"	"	1,000 "	"	"	a) Le crédit de l'article 15 ^a a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1900, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1901, n° 1.
8,675 "	"	"	"	"	"	
160,740 "	"	"	"	"	"	
64,495 "	"	"	"	"	"	
33,560 "	"	"	345 "	"	"	
700,215 "	"	"	1,935 "	"	"	
958,595 "	"	"	"	"	"	
15,415 "	"	"	"	"	"	
98,758,935 25	"	"	471,819 24	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	99,250,804 49	98,758,985 25	88,525,061 35	10,235,923 92
I (suite)		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	23	Annuités à payer jusqu'en 1906, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	979,495	979,495	979,495	"
	24	Annuités à payer jusqu'en 1931, pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	136,940	136,940	55,970	82,970
	25	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,105,000	1,081,551	1,081,551	"
	26	Annuités à payer jusqu'en 1911, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 79	62,514 79	62,514 79	"
	27	Quatrième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,344 74	688,344 74	688,344 74	"
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	28	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	59,794 91	59,794 91	59,794 91	"
	29	Rente annuelle à 5 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000	45,000	45,000	"
	50	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes (Crédit non limitatif).	150,000	200,855 22	64,000	84,427 66
	31	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection émission et anéantissement de titres, etc.) fr. 127,000	134,500	94,550 55	21,862 25	72,488 32
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500				
		A REPORTER. fr.	102,572,503 93	102,087,791 46	91,559,574	10,475,809 90

PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excedant LES CREDITS	
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de exercice	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 80 de la loi sur la comp- tabilité		
98,758,085 25	•	•	471,819 24	•	•	
979,495 •	•	•	•	•	•	
136,940 •	•	•	•	•	•	
1,081,531 •	•	•	23,409 •	•	•	
02,514 79	•	•	•	•	•	
688,544 74	•	•	•	•	•	
59,794 91	•	•	•	•	•	
45,000 •	•	•	•	•	•	
148,427 66	52,407 56	•	•	•	50,835 22	
94,550 55	•	•	40,149 45	•	•	
102,033,585 90	52,407 56	•	555,457 69	•	50,835 22	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	102,572,593 95	102,087,791 46	91,559,574 »	10,475,809 00
II.		Rémunérations et Pensions.				
	52	Rémunération en matière de milice. Exercice 1900 et, exceptionnellement, exercices antérieurs (<i>Crédit non limitatif.</i>).	9,200,000 »	9,287,465 50	»	9,287,465 50
	53	Pensions diverses a)	11,973,066 »	11,679,826 92	4,955,985 80	6,726,995 18
	54	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897, approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'Etat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	22,906 65	18,892 10	14,251 85	4,660 25
	55	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . b)	2,860,000 »	2,820,184 55	1,755,954 72	1,079,849 44
	56	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances.)	564,000 »	564,000 »	565,176 16	823 84
III.		Intérêts sur cautionnements et consignations.				
	37	A. Intérêts à 3 p. % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . fr. 1,297,000 » B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 »	1,500,000 »	1,507,969 94	519,038 04	977,771 84
	38	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050 »	2,994 51	»	2,994 51
	39	Intérêts à 2 1/2 p. % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 p. % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	850,000 »	782,240 57	207,525 44	529,643 45
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de la Dette publique fr.	129,345,416 58	128,551,565 55	99,535,264 01	29,086,015 91

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
102,035,385 90	52,407 56	.	555,437 69	.	50,855 22	
9,287,465 50	.	»	.	»	87,465 50	
11,660,980 98	18,845 94	.	293,259 08	»	.	a) Le crédit primitif de l'article 53 de 11,948,066 francs a été augmenté d'une somme de 25,000 francs, par l'article 8 de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 155.
18,892 10	»	»	4,014 55	»	»	
2,815,784 16	4,400 59	»	59,815 45	.	.	b) Le crédit primitif de l'article 55 de 2,825,000 francs a été augmenté d'une somme de 55,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1900, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1901, n° 1.
564,000 .	.	.	.	.	.	
1,296,809 88	11,160 06	»	»	.	7,969 94	
2,994 51	»	»	55 49	.	»	
756,966 89	45,275 48	»	67,759 65	.	.	
128,419,377 92	132,087 45	»	940,521 89	»	146,270 66	

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité.)	3,000 »	3,000 »	»	3,000 »
		Transfert de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité.	24,200 »	1,200 »	»	1,200 »
		TOTAL des transferts des exercices précédents . . fr.	27,200 »	4,200 »	»	4,200 »
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1900 . . .	120,545,416 58	128,551,565 55	99,533,264 01	29,086,015 91
		FOTAUX. . . . fr	120,572,616 58	128,555,565 55	99,533,264 01	29,090,215 91

PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
5,000	"	"	"	"	"	
1,200	"	"	8,800	14,200	"	
4,200	"	"	8,800	14,200	"	
128,410,277 95	132,087 43	"	940,321 89	"	146,270 66	
128,425,477 92	132,087 43	"	940,121 89	14,200	146,270 66	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1900 a été fixé, par l'article unique de la loi du 9 mai 1900, *Moniteur* du 12, n° 152, à la somme de fr. 127,940,416 58

A Y AJOUTER : 1° a) Les crédits supplémentaires 1,405,000 "

b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1898 et 1899, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 17,200 "

129,362,616 58

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1899 (dépenses exceptionnelles) 10,000 "

TOTAL fr. 129,372,616 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, Jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1900 (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	3,500,000	»
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	»
II.	3	Sénat	210,000	198,525 70	195,751 70	2,594 »
III.	4	Chambre des Représentants a)	1,055,107	1,035,102 24	987,450 22	47,652 02
IV.		Cour des Comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour. b)	77,100	77,100	70,750	5,922 50
	6	— du personnel des bureaux	255,600	255,600	229,087 06	4,512 94
	7	Matériel et dépenses diverses	25,000	22,541 16	15,250 27	7,281 89
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200	461 67	»	461 67
	9	Secours à d'anciens employés et gens de service, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	625 75	498 75	125 »
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	5,500	5,125	5,125	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.	5,087,107	5,070,870 52	5,001,902	68,550 02

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
3,500,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
198,325 70	»	»	11,674 30	»	»	
1,035,102 24	»	»	4 76	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 4 de 1,025,107 francs a été augmenté d'une somme de 10,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1900, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1901, n° 1.
76,672 50	427 50	»	»	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 5 de 70,750 francs a été augmenté d'une somme de 6,350 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
255,600 »	»	»	»	»	»	
22,541 16	»	»	2,458 84	»	»	
461 67	»	»	738 33	»	»	
625 75	»	»	976 25	»	»	
5,125 »	»	»	575 »	»	»	
5,070,452 02	427 50	»	16,227 48	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1900 a été fixé par l'article unique de la loi du 29 décembre 1899, *Moniteur* du 30, n° 564, à la somme de. fr. 5,070,757 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 16,350 »

TOTAL. fr. 5,087,107 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901. jusqu'au 31 octobre.
XIII.		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1899 a).				
		<i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1900, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains — Plans — Premiers travaux de construction	309,309 01	300,000 .	100,000 .	200,000 .
		EXERCICE 1900. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	•
I.	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service b)	505,400 .	504,696 80	502,162 80	1,834 .
	3	Matériel. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire c)	95,688 42	93,642 53	72,225 15	20,169 18
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la commission pénitentiaire internationale. (Y compris une somme de 7,500 francs en charge temporaire.) . . . d)	15,950 .	15,910 97	9,843 12	5,786 80
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . e)	11,526 25	11,526 25	8,991 50	2,554 75
		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. — Personnel f)	285,050 .	284,870 55	284,570 55	500 .
	7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel du greffe	5,200 .	5,032 40	4,920 .	112 40
	8	Cours d'appel. — Personnel g)	1,502,185 .	1,502,015 96	1,241,886 05	60,124 95
	9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes h)	26,305 50	26,305 50	25,360 .	2,945 50
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel i)	5,047,650 .	5,047,641 06	2,775,851 97	271,788 54
II.	11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	27,000 .	26,408 19	22,968 40	3,459 79
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . . . j)	2,001,350 .	2,001,529 45	1,707,742 77	295,586 18
	13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes k)	40,000 .	39,782 96	53,100 03	1,590 16
		A REPORTER. fr.	7,582,284 97	7,580,163 42	6,713,002 34	664,211 85

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget

TOTAL	PAYEMENTS ASSISTANT A EFFECTUERN OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	transférés à l'ex- cise suivant en vertu de l'art 50 de la loi sur l'impôt tabac		
300,000 .	»	»	»	9,509 01	»	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 16 novembre 1900, n° 502957.
21,000 .	»	»	»	»	»	*) Par l'article 9 de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 15, n° 133, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté : 1° d'une somme de 855,000 francs à répartir entre les articles 51 et 52; 2° d'une somme de 505,550 francs à répartir entre les articles 41, 59¹ (nouveau), 61 et 65 (Art 1^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226) Par l'article 7 de cette dernière loi, les crédits primitifs des articles 6, 8, 10, 15, 21, 22, 25, 32, 38, 46 et 56 ont été diminués d'une somme de 510,500 francs porte en augmentation aux articles 2, 3, 4, 5, 9, 12, 14, 24, 41, 43, 44, 48, 49, 50, 51, 52, 54 et 58 b) Crédit primitif . . . fr. 505,000 . Augmentation 2,400 . c) Crédit primitif . . . fr. 80,000 . Augmentation 13,688 42 d) Crédit primitif . . . fr. 14,500 . Augmentation 1,450 . e) Crédit primitif . . . fr. 9,000 . Augmentation 2,526 25 f) Crédit primitif . . . fr. 288,250 . Diminution 5,200 . g) Crédit primitif . . . fr. 1,351,685 . Diminution 52,500 . h) Crédit primitif . . . fr. 24,500 . Augmentation 2,005 50 i) Crédit primitif . . . fr. 5,085,150 . Diminution 37,500 . j) Crédit primitif . . . fr. 1,990,500 . Augmentation 10,850 . k) Crédit primitif . . . fr. 42,000 . Diminution 2,000 .
503,996 80	700 »	»	705 20	»	»	
92,594 55	1,248 20	»	45 89	»	»	
15,629 92	281 05	»	19 03	»	»	
11,526 25	»	»	»	»	»	
284,870 55	»	»	179 45	»	»	
5,052 40	»	»	167 60	»	»	
1,302,010 96	3 »	»	171 04	»	»	
26,505 50	»	»	»	»	»	
3,047,620 31	25 75	»	5 94	»	»	
26,408 19	»	»	591 81	»	»	
2,001,518 95	0 50	»	20 55	»	»	
59,690 21	92 75	»	217 04	»	»	
7,377,814 17	2,549 25	»	2,121 55	»	»	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES PAIES — Droits constatés et ordonnances au profit des régénérés de l'Etat	PAYEMENTS LITTES ET JUSTIFIES	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		Report . . . fr.	7,382,284 97	7,380,165 42	6,713,602 34	664,211 83
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général a)	38,400 03	38,400 05	38,400 05	»
	15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	1,420 82	1,200 »	220 82
	16	Conseils de guerre. — Personnel	95,400 »	93,540 68	92,016 55	1,553 53
	17	Id. Matériel	8,000 »	6,501 95	5,952 55	288 24
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Credit non limitatif) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs) Frais de signification des arrêts d'expulsion	2,500,000 »	2,275,095 62	154,740 27	2,116,709 93
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000 »	999 96	999 96	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,000 »	12,475 14	12,475 14	»
V.		Palais de Justice				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles collection entretien et réparations — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre b)	54,000 »	53,973 56	6,911 05	47,051 71
VI		Publications officielles — Commissions et jurys				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> c)	268,400 »	268,356 80	180,822 12	87,534 68
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires d)	153,000 »	126,948 96	94,103 18	32,845 78
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la Justice, impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs, frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen — Matériel e)	11,650 »	11,644 74	7,441 75	4,203 01
		A REPORTER . . . fr.	10,305,135 »	10,267,330 48	7,308,673 52	2,954,399 53

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EXECUTER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excedant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
7,377.814 17	2,340 25	•	2,121 55	•	•	
58,400 05	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 58,100 • Augmentation 500 05
1,420 82	•	•	579 18	•	•	
95,549 68	•	•	50 52	•	•	
6,240 59	261 56	•	1,498 05	•	•	
2,271,459 20	1,656 42	•	26,904 58	•	•	
999 96	•	•	0 04	•	•	
12,475 14	•	•	524 86	•	•	
53,962 76	10 60	•	26 64	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 107,000 • Diminution 53,000 •
268,556 80	•	•	43 20	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 290,000 • Diminution 21,600 •
126,948 96	•	•	6,051 04	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 200,000 • Diminution 67,000 •
11,644 74	•	•	5 26	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 8,000 • Augmentation 3,650 •
10,265,072 85	4,257 65	•	37,804 52	•	•	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	10,305,135	10,267,350 48	7,508,673 52	2,954,399 53
VI (suite).		Publications officielles. — Commissions et jurys (suite).				
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas antrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	5,505 17	25 10	5,282 07
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	8,000	7,998 51	5,199 96	2,798 55
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre). (<i>Crédit non limitatif</i>).	20,000	58,866 53	25,804 19	15,062 14
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, à leurs veuves ou à leurs familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse. . . .	9,000	8,540	7,328	1,012
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	5,500	5,171	4,770	401
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . .	4,000	4,000	4,000	"
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique. a)	300,000	298,566 67	211,866 67	86,700
	32	Clergé inférieur du culte catholique b)	5,314,200	5,510,280 99	5,768,260 62	1,540,953 71
	33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. . . .	700,000	700,000	680,198 86	19,209 04
	34	Cultes protestant et anglican. (<i>Personnel</i>).	84,400	84,025 20	72,015 90	12,009 30
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,104 04	5,722 91	2,581 15
	36	Culte israélite. (<i>Personnel</i>).	18,000	17,925 35	14,681 50	3,243 85
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite c)	"	"	"	"
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	15,514 21	5,682 95	7,515 26
	40	Secours à des ministres des cultes	30,000	30,000	29,350	650
		A REPORTER. . . . fr.	16,830,235	16,800,227 73	12,144,578 18	4,640,617 16

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,265,072 85	4,257 63	"	37,804 52	"	"	
5,505 17	"	"	5,694 85	"	"	
7,998 51	"	"	1 69	"	"	
58,866 55	"	"	"	"	18,866 55	
8,540 "	"	"	660 "	"	"	
5,171 "	"	"	329 "	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
298,566 67	"	"	1,455 55	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 285,000 "
5,509,214 53	1,066 66	"	3,919 01	"	"	Crédit supplémentaire. . 15,000 "
699,407 90	592 10	"	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 4,550,000 "
84,025 20	"	"	374 80	"	"	Crédit supplémentaire. . 820,000 "
8,104 04	"	"	1,895 96	"	"	Diminution 55,800 "
17,925 55	"	"	74 67	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 10,000 "
15,198 21	116 "	"	2,085 79	"	"	Diminution 10,000 "
50,000 "	"	"	"	"	"	
10,794,195 54	6,052 59	"	54,875 60	"	18,866 55	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,856,235	16,800,227 75	12,144,578 18	4,649,617 16
IX.		Bienfaisance.				
		<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. a)	3,191,000	3,191,000	1,556,341 13	1,645,215 92
	42	Subsides : A. 1° à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	100,000	100,000	82,612 07	17,387 95
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales des établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles. b)	15,500	15,276 50	5,225 80	9,998 90
		<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements. c)	556,900	556,825 37	511,201 85	45,384 02
	45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble	1,054,600	1,027,765 19	821,694 05	205,886 81
	46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État d)	52,500	52,218 08	35,718 08	16,500
	47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,056 19	2,517 19	519
X.		Prisons.				
	48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. e)	1,005,500	1,004,655 95	857,258 48	146,740 41
	49	Salaires des détenus. f)	164,050	164,055 98	145,278 69	18,755 29
	50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel. g)	22,200	22,102 07	21,699 28	402 79
	51	Frais de voyages des membres des commissions, des fonctionnaires et employés h)	18,600	18,600	12,992 97	5,607 05
	52	Traitements des fonctionnaires et employés i)	1,276,100	1,276,064 29	1,249,410 98	26,622 51
	53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés	10,600	10,550 24	10,550 24	
	54	Frais d'impression et de bureau j)	17,600	17,398 46	10,616 42	6,782 04
	55	Patronage des condamnés libérés.	50,000	26,100	25,600	500
	56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles k)	255,000	251,080 87	160,922 43	90,020 54
		A REPORTER. fr.	24,588,085	24,554,952 90	17,652,195 84	6,885,940 35

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,794,195 34	0,032 39	•	54,875 60	•	18,866 35		
3,181,557 05	9,442 95	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 2,876,000 Crédit supplémentaire. . . 90,000 Augmentation 225,000	• • •
100,000 •	•	•	•	•	•		
13,222 70	55 80	•	23 50	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 13,000 Augmentation 500	• •
556,585 87	239 50	•	74 65	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 544,900 Augmentation 12,000	• •
1,027,580 86	182 33	•	6,856 81	•	•		
52,218 08	•	•	81 92	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 Diminution 7,700	• •
3,056 19	•	•	1,965 81	•	•		
1,005,978 89	677 04	•	844 07	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 990,000 Augmentation 15,500	• •
164,053 98	•	•	16 02	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 160,000 Augmentation 4,050	• •
22,102 07	•	•	97 95	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 22,000 Augmentation 200	• •
18,600 •	•	•	•	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 15,000 Augmentation 5,600	• •
1,276,053 49	30 80	•	35 71	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 1,275,000 Augmentation 1,100	• •
10,550 24	•	•	49 76	•	•	j) Crédit primitif . . . fr. 14,000 Augmentation 3,600	• •
17,398 46	•	•	201 54	•	•		
26,100 •	•	•	3,900 •	•	•		
250,942 97	137 90	•	2,769 13	1,150 •	•	k) Crédit primitif . . . fr. 275,000 Diminution 20,000	• •
24,518,136 19	16,796 71	•	71,768 45	1,150 •	18,866 35		

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	24,588,985	24,534,932 90	17,632,195 84	6,885,940 55
XI.		Frais de police.				
	57	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	"
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département a)	42,600	42,574 69	33,318 11	4,256 58
	59	Dépenses imprévues non libellées au budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	16,000	15,150 85	11,564 95	3,585 90
XII ^{bis} .	59 ^a	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos b)	5,000	5,000	"	4,947 99
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	24,712,585	24,657,638 44	17,742,078 90	6,898,750 82
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
XIII.		Services divers.				
	60	Travaux d'agrandissement du dépôt de mendicité et de la maison de refuge de Bruges (1 ^{re} et 2 ^e annuités) . . .	200,000	"	"	"
	61	Construction de prisons cellulaires à Audenarde, à Turnhout, à Nivelles et à Bruxelles — Achat de terrains. — Plans. — Premiers travaux de construction c)	635,550	464,545 98	149,234 83	315,311 15
	62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Installation de l'éclairage électrique à l'école de bienfaisance de Ruysselede et placement de paratonnerres à l'école de bienfaisance de Namur.	258,000	170,969 45	76,685 26	94,286 19
	63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres d)	500,000	350,000	"	350,000
	64	Complément de l'installation de l'éclairage électrique dans les asiles d'aliénés de l'État à Tournai et à Mons, et paiement des sommes restant dues pour cause de litige.	50,000	5,828 54	5,828 54	"
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	1,643,550	991,345 97	231,746 63	759,597 34
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	26,356,135	25,649,002 41	17,973,825 53	7,658,328 16

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
24,518,156 19	16,796 71	»	71,768 43	1,150 »	18,866 33	
60,000 »	»	»	»	»	»	
42,574 69	»	»	25 31	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 36,500 » Augmentation 6,100 »
15,150 85	»	»	849 15	»	»	
4,947 90	52 01	»	»	»	»	b) Le crédit de l'article 59 ^a a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
24,640,809 72	16,848 72	»	72,642 80	1,150 »	18,866 33	
»	»	»	200,000 »	»	»	
464,545 98	»	»	8,239 61	162,764 41	»	c) Crédit primitif . . . fr. 600,000 » Crédit supplémentaire. . 35,550 »
170,969 45	»	»	53,532 70	53,497 85	»	
350,000 »	»	»	»	150,000 »	»	d) Crédit primitif . . . fr. 125,000 » Crédit supplémentaire. . 375,000 »
5,828 54	»	»	»	44,171 46	»	
991,543 97	»	»	261,772 51	390,433 72	»	
25,632,153 69	16,848 72	»	534,415 20	591,583 72	18,866 33	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	509,509 01	300,000 *	100,000 *	200,000 *
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1900	26,556,155 *	25,649,002 41	17,975,825 53	7,658,528 16
		TOTAUX. fr.	26,665,444 01	25,949,002 41	18,075,825 53	7,858,528 16

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transféré à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
300,000 .	•	•	•	9,309 01	•	
25,652,155 69	16,848 72	•	354,415 20	591,585 72	18,866 55	
25,952,155 69	16,848 72	•	354,415 20	400,892 75	18,866 55	

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1900 a été fixé par l'article unique de la loi du 18 avril 1900, *Moniteur* du 22, n° 112 :

A Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 25,782,585 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 930,000 »

TOTAL pour le service ordinaire fr. 26,712,585 »

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 1,255,000 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 410,550 »

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice
1899 au Budget de l'exercice 1900, conformément à
l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité
de l'Etat 509,509 01

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 1,952,859 01

ENSEMBLE. fr. 28,665,444 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat	PAYEMENTS EFFIC ET JUSTIFIES	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
V.		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1899. a)				
		— <i>Report de l'exercice 1899 à l'exercice 1900, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>				
		Première section — Dépenses ordinaires				
		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats a).				
	11	Traitements de diogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	121 38	121 38	121 38	•
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	3,518 15	3,518 15	3,518 15	•
VII.		Commerce, émigration b).				
	16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	754 69	754 69	754 69	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899.	4,194 22	4,194 22	4,194 22	•
I.		EXERCICE 1900. (COMPTE DÉFINITIF) c.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Personnel des bureaux; traitements, indemnités pour travaux extraordinaires et secours	405,150 »	405,125 63	589,111 63	13,802 »
	3	Matériel d)	59,000 »	59,000 »	41,355 75	17,575 70
	4	Fonds secrets	13,000 »	13,000 »	4,000 »	9,000 »
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000 »	20,000 »	20,000 »	•
		A REPORTER. . . fr.	516,150 »	516,125 63	475,467 58	40,477 70

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A PAYER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS.	
121 58	"	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 20 novembre 1900, n° 505105.
5,318 15	"	"	"	"	"	
754 69	"	"	"	"	"	b) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 9 novembre 1900, n° 502536.
4,194 22	"	"	"	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	c) Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1900 a été augmenté : 1° d'une somme de 355,000 francs qui forme l'article 24 (nouveau), par l'article 10 de la loi du 9 mai 1900, <i>Moniteur</i> du 13, n° 135; 2° d'une somme de fr 198,257.25 à répartir sur les articles 3, 8, 9, 12 et 21 par l'article 1er de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
405,013 63	110 "	"	26 37	"	"	
58,931 45	68 55	"	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 49,500 "
13,000 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . 9,500 "
20,000 "	"	"	"	"	"	
515,945 08	178 55	"	26 57	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	516,150 *	516,125 63	475,467 38	40,477 70
II.		Légations.				
	6	Traitements des chefs de mission :				
		A. Allemagne 58,000 *				
		B. Autriche-Hongrie 58,000 *				
		C. Brésil 50,000 *				
		D. Chine 34,150 "				
		E. Danemark, Suède et Norvège 25,000 "				
		F. Espagne 50,000 *				
		G. États-Unis 58,000 *				
		H. France 58,000 "				
		I. Grande-Bretagne 58,000 "				
		J. Grèce 25,000 *				
		K. Italie 58,000 "				
		L. Japon 58,000 *	811,150 *	811,150 *	805,427 70	5,722 50
		M. Grand-Duché de Luxembourg 15,000 *				
		N. Mexique 50,000 *				
		O. Pays-Bas 58,000 "				
		P. Perse 50,000 "				
		Q. Portugal 25,000 "				
		R. Roumanie 25,000 "				
		S. Russie 58,000 *				
		T. Saint-Siège 50,000 *				
		U. Serbie 25,000 *				
		V. Suisse 15,000 "				
		W. Turquie 50,000 *				
	7	Traitements des conseillers et secrétaires	200,000 *	200,000 *	157,860 04	42,159 96
III.		Consulats.				
	8	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. a)	855,900 *	855,892 *	714,604 42	141,287 58
VI.		Frais de voyage.				
	9	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses b)	219,000 "	218,589 92	121,773 69	96,816 25
		A REPORTER. fr.	2,602,200 *	2,601,755 55	2,275,133 23	326,443 77

AFFAIRES ETRANGERES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EXERCUTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
515,945 08	178 55	"	26 57	"	"	
811,150 "	"	"	"	"	"	
200,000 "	"	"	"	"	"	
855,892 "	"	"	8 "	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 855,900 " Crédit supplémentaire . . 2,000 "
218,589 92	"	"	410 08	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 190,000 " Crédit supplémentaire . . 29,000 "
2,601,577 "	178 55	"	444 45	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ordonnateurs de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,602,200 »	2,601,755 55	2,275,155 25	326,445 77
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	10	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	14,000 »	15,494 45	505 57
	11	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, traitements et indemnités à des employés dans diverses résidences	112,995 »	106,624 66	64,094 02	41,650 64
	12	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et tra- duction de documents; frais extraordinaires et acciden- tels a)	292,000 »	291,115 08	61,075 84	229,119 54
	13	Frais de chancellerie	23,000 »	23,000 »	23,000 »	»
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	14	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au budget	65,000 »	57,582 16	55,554 05	24,188 13
	15	Quote-part de la Belgique, pour l'antépénultième des années écoulées, dans les frais du bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves.	700 »	452 10	452 19	»
VII.		Commerce, émigration.				
	16	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux; publication du <i>Recueil consu- laire</i> et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	80,000 »	79,954 90	71,455 56	6,955 74
	17	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000 »	19,599 32	14,030 45	5,548 87
	18	Service de l'émigration	26,000 »	24,506 95	23,035 »	1,475 95
	19	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers	6,855 »	6,855 »	6,855 »	»
	20	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
		REPORT. fr.	3,252,728 »	3,235,181 81	2,597,751 75	635,664 01

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 5 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
2,601,577	178 55	°	444 45	°	°	
14,000	°	°	°	°	°	
106,624 66	°	°	6,370 34	°	°	
291,093 18	19 90	°	886 92	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 155,000
25,000	°	°	°	°	°	Crédit supplémentaire. . . 157,000
57,542 16	40 °	°	7,417 84	°	°	
452 19	°	°	267 81	°	°	
78,407 50	1,527 60	°	65 10	°	°	
19,379 32	20 °	°	600 68	°	°	
24,506 95	°	°	1,495 05	°	°	
6,855	°	°	°	°	°	
10,000	°	°	°	°	°	
3,235,395 76	1,786 05	°	17,546 19	°	°	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
VIII.		REPORT. . . fr.	3,252,728 »	3,235,181 81	2,597,751 75	655,664 01
		Pensions, secours et créances arriérées				
	21	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . a)	3,757 25	3,757 25	3,057 25	700 »
	22	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent	1,000 »	1,000 »	504 38	616 06
		TOTAUX pour le service ordinaire . . . fr.	3,257,485 25	3,239,939 06	2,601,093 38	656,980 07
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers				
	23	Matériel de l'administration centrale; frais extraordinaires.	10,000 »	5,825 79	1,447 70	4,578 09
	24	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Constantinople	335,000 »	321,902 95	20,000 »	301,902 95
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . fr.	345,000 »	327,728 74	21,447 70	306,281 04
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.	3,602,485 25	3,567,667 80	2,622,541 08	943,261 11
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	4,194 22	4,194 22	4,194 22	»
		Crédits et dépenses pour l'exercice 1900	3,602,485 25	3,567,667 80	2,622,541 08	943,261 11
		TOTAUX. . fr.	3,606,679 47	3,571,862 02	2,626,735 50	943,261 11

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À RÉFECQUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,235,595 76	1,786 05	°	17,546 19	°	°	
5,757 25	°	°	°	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 3,000 ° Crédit supplémentaire. . 757 25
920 44	79 56	°	°	°	°	
3,258,075 45	1,865 61	°	17,546 19	°	°	
5,825 79	°	°	4,174 21	°	°	
521,902 95	°	°	°	15,097 05	°	
527,728 74	°	°	4,174 21	15,097 05	°	
3,565,802 19	1,865 61	°	21,720 40	15,097 05	°	
4,194 22	°	°	°	°	°	
3,565,802 19	1,865 61	°	21,720 40	15,097 05	°	
3,569,996 41	1,865 61	°	21,720 40	15,097 05	°	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 31 mars 1900, *Moniteur* du 4 avril, n° 94 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 3,059,228 °

A Y AJOUTER : 1° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
cice 1899, conformément à l'article 30 de la loi du
15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 4,194 22

2° Les crédits supplémentaires 198,257 25

3,261,679 47

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de 10,000 °

A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire de 335,000 °

545,000 °

TOTAL. fr. 3,606,679 47

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
XV.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1899 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	118	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	9,254 45	9,254 45	6,478 20	2,756 25
	121	Travaux d'agrandissement à effectuer au Musée royal d'histoire naturelle	257,968 89	100,000 »	100,000 »	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899 fr.	267,203 54	109,254 45	106,478 20	2,756 25
I.		EXERCICE 1900. (COMPTE DÉFINITIF. b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale c)	555,788 27	555,788 27	547,950 90	5,837 57
		(Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au département.)				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du <i>Bulletin du Ministère</i>	61,000 »	60,997 60	47,499 56	15,426 64
	4	Bibliothèque du département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 »	5,999 97	5,999 97	»
	5	Frais de route et de séjour; missions. d)	4,070 55	4,068 80	2,247 60	1,821 20
II.		Pensions et secours.				
	6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1900 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>).	80,000 »	86,417 16	55,607 96	52,627 87
		A REPORTER. . . . fr.	725,858 82	750,271 80	676,505 79	55,713 08

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TULS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A REPECTER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transferts A l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
						a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 25 novembre 1900, n° 503522.
9,254 45	•	•	•	•	•	
100,000 •	•	•	157,968 80	•	•	
109,254 45	•	•	157,968 80	•	•	
						b) Par l'article 1er de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique a été augmenté d'une somme de fr. 445,858 65 à répartir sur les articles 2, 5, 10, 19, 21, 22, 29, 51, 62, 75, 78, 88, 115, 117, 118, 122 et 126 (nouveau). Par l'article 7 de la même loi, les crédits primitifs des articles 55, 57, 65, 64 et 66 ont été diminués d'une somme de fr. 45,452 45, portée en augmentation aux articles 27, 31, 45, 61 et 68.
21,000 •	•	•	•	•	•	
555,788 27	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 555,100 • Crédit supplémentaire. . . 688 27
60,926 •	71 60	•	2 40	•	•	
5,999 97	•	•	0 05	•	•	
4,068 80	•	•	1 75	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 2,700 • Crédit supplémentaire. . . 1,370 55
86,235 83	181 35	•	•	•	6,417 16	
750,018 87	252 93	•	4 18	•	6,417 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés, —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		Report. . . . fr.	725,858 82	730,271 80	676,305 79	53,713 08
II.		Pensions et secours (suite).				
	7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1900 . . .	205,000 "	192,080 51	142,004 61	11,504 88
	8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1900	150 "	150 "	150 "	"
	9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 "	19,556 "	"	10,822 "
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861). . . a)	46,522 54	46,522 54	45,758 52	584 22
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867 .	5,771 "	1,796 "	"	1,796 "
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse	85,000 "	84,996 66	76,545 "	8,351 66
III.		Statistique générale.				
	13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 "	4,496 "	3,796 "	700 "
	14	Frais de la commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. — Traductions	400 "	"	"	"
	15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 "	8,565 56	2,586 27	5,864 19
	16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	4,800 "	4,794 46	4,155 66	658 80
		A REPORTER. . . . fr.	1,100,402 56	1,092,809 53	951,061 65	93,994 83

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
750,018 87	252 95	°	4 18	°	6,417 16	
155,509 49	58,571 02	°	10,919 49	°	°	
150 °	°	°	°	°	°	
10,822 °	8,514 °	°	664 °	°	°	
46,522 54	°	°	°	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 46,000 ° Crédit supplémentaire . . 522 54
1,796 °	°	°	1,975 °	°	°	
84,896 68	100 °	°	5 54	°	°	
4,496 °	°	°	4 °	°	°	
°	°	°	400 °	°	°	
8,250 46	515 10	°	54 44	°	°	
4,794 46	°	°	5 54	°	°	
1,045,056 48	47,753 05	°	14,009 99	°	6,417 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,100,402 36	1,092,809 55	951,061 65	93,994 85
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800	444,725 17	416,756 47	25,389 97
	18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité : Province d'Anvers. fr. 121,550 » — de Brabant. 166,570 » — de la Flandre occidentale . 155,985 » — de la Flandre orientale . . 141,020 » — de Hainaut. 144,660 » — de Liège 151,720 » — de Limbourg 89,720 » — de Luxembourg 89,250 » — de Namur 106,210 » Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires 17,017 »	1,143,502	1,143,484 29	1,142,500 53	985 96
	19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues : Province d'Anvers fr. 27,000 » — de Brabant. 27,000 » — de la Flandre occidentale . 27,000 » — de la Flandre orientale . . 27,000 » — de Hainaut. 31,000 » — de Liège 31,500 » — de Limbourg 22,700 » — de Luxembourg 20,700 » — de Namur 24,000 »	a) 214,517 96	243,794 56	162,287 22	81,586 59
	20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours : Traitements des commissaires . . fr. 215,500 » Frais de bureau 43,800 » Traitements des employés 250,820 »	488,120	481,417 76	466,906 10	14,541 66
	21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. b)	67,000	66,125 34	42,285 07	22,081 42
		A REPORTER. . . . fr.	5,495,542 52	5,472,384 65	5,181,796 84	239,278 45

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,045,056 48	47,733 05	"	14,009 99	"	6,417 16	
442,146 44	2,576 73	"	5,076 83	"	"	
1,143,484 29	"		17 71	"	"	
245,673 81	120 75	"	242 89	480 51	"	a) Crédit primitif . . fr. 257,900 " Crédit supplémentaire. . 6,617 96
481,447 76	"	"	6,672 24	"	"	
65,266 49	858 85	"	874 66	"	"	b) Crédit primitif . . fr. 54,000 " Crédit supplémentaire. . 15,000 "
5,421,075 27	51,309 38	"	26,894 52	480 51	6,417 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,403,542 32	3,472,384 65	5,181,796 84	339,278 45
V.		Affaires électorales.				
	22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1900. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. a)	30,000 "	29,548 "	19,868 88	9,570 57
	23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral . . .	18,000 "	15,876 "	168 "	15,408 "
	24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales.	15,000 "	11,910 52	9,952 55	1,798 79
	25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif</i>).	180,000 "	207,961 "	192,417 80	15,222 10
	26	Remboursement au département des chemins de fer, postes et télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État (<i>Crédit non limitatif</i>).	100,000 "	96,623 08	75,552 63	23,090 45
VI.		Milice.				
	27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions b)	128,000 "	125,093 18	72,150 51	52,718 67
	28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 "	19,998 50	18,296 90	1,701 40
		A REPORTER. fr.	5,984,342 32	5,979,394 75	3,568,184 09	358,788 41

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,421,075 27		51,309 38	•	26,894 52	480 51	6,417 16	
29,439 45		108 55	»	452 »	»	•	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 » Crédit supplémentaire. . 10,000 »
15,576 »		300 »	•	2,124 »	»	•	
11,751 52		159 20	•	3,089 48	•	•	
207,659 90		521 10	•	»	•	27,961 »	
96,623 08		»	»	3,576 92	»	»	
124,869 18		224 »	»	2,906 82	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 120,000 » Augmentation 8,000 »
19,998 50		•	»	1 70	»	•	
3,928,972 50		52,422 23	»	38,845 24	480 51	34,378 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,984,542 52	5,979,594 75	5,568,184 00	358,788 41
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. a)	247,000 "	244,467 05	176,345 20	67,924 27
	30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service	11,000 "	10,990 80	10,490 80	500 "
	31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance b)	66,785 "	66,747 22	26,814 45	37,412 79
	32	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000 "	8,986 31	8,926 86	59 45
	33	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures c)	23,000 "	15,154 64	13,296 96	1,859 78
	34	Tir national: personnel permanent	21,760 "	21,760 "	21,599 16	160 84
	35	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses	7,540 "	7,550 "	7,550 "	"
	36	Grands concours annuels de tir : frais d'organisation. Achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	50,000 "	50,000 "	50,000 "	"
	37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province d)	48,215 "	45,158 70	22,717 70	20,421 "
	38	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	10,000 "	9,670 "	9,670 "	"
	39	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif)	25,000 "	7,110 48	3,175 44	3,935 04
	40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000 "	9,200 "	8,000 "	1,200 "
	41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	20,000 "	19,980 "	19,980 "	"
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	42	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	25,000 "	21,647 69	19,581 68	2,263 61
	43	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	2,600 "	2,440 "	2,440 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	4,559,042 52	4,498,017 60	5,948,350 32	494,505 19

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	BESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,926,972 50	52,422 25	"	58,845 24	480 51	54,578 10	
244,267 47	199 56	"	2,552 97	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 235,000 "
10,990 80	"	"	9 20	"	"	Crédit supplémentaire. . . 12,000 "
64,227 22	2,520 "	"	57 78	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 "
8,986 51	"	"	15 69	"	"	Augmentation 26,785 "
15,156 74	17 90	"	7,845 56	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 51,000 "
21,760 "	"	"	"	"	"	Diminution 8,000 "
7,550 "	"	"	10 "	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
45,158 70	"	"	5,076 50	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 75,000 "
9,670 "	"	"	550 "	"	"	Diminution 26,785 "
7,110 48	"	"	17,889 52	"	"	
9,200 "	"	"	800 "	"	"	
19,980 "	"	"	20 "	"	"	
21,645 29	2 40	"	1,552 51	"	"	
2,440 "	"	"	160 "	"	"	
4,442,855 51	55,162 09	"	74,922 37	480 51	34,578 10	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,559,042 52	4,498,017 60	3,948,350 52	404,505 19
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de Fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 300 francs à la veuve d'un légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de Fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles; subside à l'administration communale de Bruxelles.	222,200 .	222,116 60	171,824 95	49,691 66
X.		Sciences et lettres.				
	45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 29 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> ; publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise); location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres; dépenses diverses. a)	206,100 .	206,099 85	125,675 91	71,967 52
	46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; traitements et salaires du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Frais de la commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . (Y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire.)	125,300 .	125,209 65	96,100 41	29,150 92
	47	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	31,500 .	31,494 87	27,002 51	4,492 56
		A REPORTER. fr.	5,124,142 52	5,085,028 53	4,568,954 10	649,787 65

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXÉCUTANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
4,442,855 51	55,162 09	•	74,922 37	480 51	34,578 16	
221,516 61	590 09	•	85 40	•	•	
197,645 43	8,456 40	•	0 17	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 200,100 • Augmentation 6,000 •
125,231 33	68 30	•	0 37	•	•	
51,494 87	•	•	5 15	•	•	
5,018,741 75	64,286 78	•	75,011 44	480 51	34,578 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,124,142 52	5,085,028 55	4,568,954 10	640,787 65
X (suite).		Sciences et lettres (suite).				
	48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service . . .	78,900 "	78,899 95	77,109 45	1,700 50
	49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instru- ments; impressions	55,000 "	54,992 52	25,685 59	0,159 55
	50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue gé- néral	111,780 "	111,778 01	109,472 55	2,305 66
	51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions (y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire). a)	119,571 44	119,265 12	102,807 24	16,455 88
	52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections.	96,500 "	96,298 76	95,311 46	2,622 10
	53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> (y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire)	62,250 "	62,249 04	48,874 46	12,514 58
	54	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel . . .	71,100 "	69,958 44	68,578 44	1,580 "
	55	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; ate- lier de reliure pour la restauration des documents; collec- tion sigillographique.	10,200 "	10,194 97	6,822 19	5,222 78
	56	Archives de l'État dans les provinces : personnel	68,050 "	68,049 46	66,716 46	1,555 "
	57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tom- bés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; sub- sides pour le classement et pour la publication des inven- taires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classe- ment, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,700 "	14,526 08	8,569 11	5,956 97
	58	Échanges littéraires internationaux	12,000 "	12,000 "	8,534 63	5,465 57
		A REPORTER fr.	5,803,993 76	5,761,258 68	4,985,525 28	709,704 02

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,018,741 75	64,286 78	•	75,011 44	480 51	54,578 16	
78,899 95	•	•	0 05	•	•	
34,844 92	147 40	•	7 68	•	•	
111,778 01	•	•	1 99	•	•	
119,263 12	•	•	308 52	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 105,000 • Crédit supplémentaire. . . 16,571 44
95,955 56	365 20	•	1 24	•	•	
61,189 04	1,060 •	•	0 96	•	•	
69,958 44	•	•	1,141 56	•	•	
10,044 97	150 •	•	5 05	•	•	
68,049 46	•	•	0 54	•	•	
14,526 08	•	•	175 92	•	•	
12,000 •	•	•	•	•	•	
5,695,229 50	66,009 38	•	76,652 75	480 51	54,578 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,803,993 76	5,761,238 68	4,985,525 28	709,704 02
XI.		Enseignement supérieur.				
	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	1,170 15	299 55	870 60
	61	Traitements du personnel enseignant et du personnel admi- nistratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire. . . a)	1,538,760 05	1,558,760 05	1,159,664 72	379,070 94
	62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspec- teur de l'université de Liège b)	505,508 97	505,064 90	250,231 06	249,195 19
	63	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éven- tuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. . c)	105,000 »	100,672 03	66,926 »	30,713 80
	64	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la col- lation des grades académiques; frais de voyage et indem- nités de vacation aux membres des jurys d)	59,647 95	58,537 05	33,602 25	24,754 80
	65	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	4,282 22	1,850 45	2,320 07
	66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens uni- versitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siè- geant en matière électorale, par application de l'article 17, lit. F, de la loi du 12 avril 1894. e)	8,704 60	8,704 60	8,704 60	»
	67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,500 »	997 20	852 25	135 »
	68	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission f)	6,295 40	6,290 70	2,681 20	3,595 45
	69	Commission d'entérinement des diplômes académiques. Indemnité du commis	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	70	Frais des concours universitaires; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les univer- sités	12,000 »	11,348 35	10,208 90	1,095 80
	71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions . . .	21,000 »	20,880 »	11,400 »	9,480 »
		A REPORTER. fr.	8,071,210 73	8,019,745 95	6,553,926 26	1,410,909 67

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Son ordonnances en circulation	Son ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	transférés à l'exer cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp tabilité	LES CRÉDITS.	
5,605,229 50	66,009 58	•	76,652 75	480 51	54,378 16	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,170 15	•	•	821 85	•	•	
1,538,735 66	24 39	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,538,408 • Augmentation 332 05
499,424 25	5,640 65	•	244 07	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 446,400 • Crédit supplémentaire . . . 58,908 97
97,659 80	3,052 25	•	3,527 95	1,000 •	•	c) Crédit primitif . . . fr. 111,000 • Diminution 6,000 •
58,537 05	•	•	1,310 90	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • Diminution 332 05
4,170 52	111 70	•	717 78	•	•	
8,704 60	•	•	•	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 11,000 • Diminution 2,295 40
967 25	29 95	•	502 80	•	•	
6,274 65	16 05	•	4 70	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 4,000 • Augmentation 2,295 40
1,000 •	•	•	•	•	•	
11,502 70	45 65	•	651 65	•	•	
20,880 •	•	•	120 •	•	•	
7,944,835 93	74,910 02	•	84,562 43	1,480 51	54,378 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		Report fr.	2,071,210 73	8,019,745 95	6,553,926 26	1,410,909 67
XII.		Enseignement moyen.				
	72	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 .	1,700	1,700 .	»
	73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordon- nés par le dit conseil Bibliothèque acquisition d'ouvrages et reliures, Dépenses et frais divers	2,920 .	2,918 66	2,684 91	255 75
	74	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique traitements du personnel, indemnités	49,400 .	49,599 96	46,691 48	2,708 48
	75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'ensei- gnement de la gymnastique (service mixte avec l'admini- stration de l'enseignement primaire) frais de route et de séjour, rémunérations, missions; frais de bureau . . a)	17,615 20	14,555 90	11,051 50	5,504 40
	76	Traitements ou indemnités du personnel des sections nor- males d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand, pour filles, à Bruxelles et à Liège Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 .	81,018 24	79,478 24	1,540 .
	77	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 .	10,999 92	5,986 82	7,015 10
	78	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation, indemnités et rémunérations de toute espèce b)	42,250 .	42,255 60	24,955 10	17,278 50
	79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, matériel . . .	2,500 .	1,901 55	1,459 55	552 .
	80	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domes- tique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité, frais de voyage de séance et de vacation Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 .	5,918 95	5,878 45	40 50
	81	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de miné- ral, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850), aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traite- ment à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	5,815,670 .	5,815,589 11	5,577,837 55	175,101 01
		A REPORTER. fr.	12,106,565 95	12,043,851 82	10,287,609 84	1,616,681 41

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,944,835 95	74,910 02	.	84,362 43	1,480 51	34,378 16	
1,700 "	"	"	500 "	"	"	
2,918 66	"	"	1 54	"	"	
40,399 96	"	"	0 04	"	"	
14,555 90	"	"	5,279 50	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 17,500 " Crédit supplémentaire. . . 115 20
81,018 24	"	"	6,981 76	"	"	
10,999 92	"	"	0 08	"	"	
42,253 60	"	"	16 40	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 40,000 " Crédit supplémentaire. . . 2,250 "
1,991 55	"	"	508 47	"	"	
5,918 95	"	"	81 05	"	"	
3,750,958 56	64,650 55	"	80 89	"	"	
11,904,291 25	159,560 57	"	95,611 76	1,480 51	34,378 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	12,106,565 95	12,043,851 82	10,287,609 84	1,616,681 41
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	82	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles patronnées.	54,500 »	51,475 »	50,675 »	650 »
	83	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons; subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	165,450 »	165,500 60	127,061 50	37,239 50
	84	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	53,760 »	55,488 60	25,057 50	10,451 10
	85	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjoindues à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950 »	26,898 »	22,835 59	5,657 71
	86	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	87	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.	85,000 »	78,020 36	62,099 25	15,021 11
	88	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen a)	12,003 »	12,002 57	10,940 03	1,052 54
	89	Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen	5,500 »	5,500 »	»	5,500 »
XIII		Enseignement primaire.				
	90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000 »	2,000 »	1,958 26	41 74
	91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800 »	5,465 70	2,036 90	1,426 80
		A REPORTER. . . . fr.	12,477,528 95	12,404,000 45	10,571,153 67	1,691,721 51

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CREDITS	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
11,904,291 25		139,500 57	"	95,611 76	1,480 51	34,378 16	
51,325 "		150 "	"	3,025 "	"	"	
164,500 60		1,000 "	"	140 40	"	"	
53,488 60		"	"	271 40	"	"	
26,493 30		404 70	"	52 "	"	"	
2,000 "		"	"	"	"	"	
78,020 36		"	"	6,979 64	"	"	
11,992 57		10 "	"	0 63	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 11,200 "
5,500 "		"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . 805 "
2,000 "		"	"	"	"	"	
3,463 70		"	"	536 30	"	"	
12,262,875 18		141,125 27	"	106,426 13	1,480 51	34,378 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,477,528 95	12,404,000 45	10,571,153 67	1,691,721 51
XIII.		Enseignement primaire (suite).				
	92	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	435,500 »	424,907 58	412,740 50	12,153 28
	93	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire.	202,500 »	202,289 96	145,887 56	56,402 40
	94	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.	111,200 »	110,125 »	108,525 »	1,800 »
	95	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application.	836,650 »	812,908 66	792,647 96	20,055 55
	96	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'Etat; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'Etat, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire, 1884-1893. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000 »	19,916 80	17,519 50	2,397 50
	97	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,968 75	2,982 95	2,917 47
	98	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'Etat	77,000 »	76,908 46	40,264 69	56,645 77
	99	Bourses aux élèves des écoles normales de l'Etat et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées.	300,000 »	299,681 »	297,108 »	2,457 »
	100	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers.	151,800 »	150,599 11	8,578 11	117,259 »
		A REPORTER fr.	14,597,978 95	14,487,505 77	12,597,016 72	1,945,772 26

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
12,262,875 18	141,125 27	°	106,426 13	1,480 51	34,578 16	
424,907 58	°	°	10,592 42	°	°	
202,289 96	°	°	10 04	°	°	
110,125 °	°	°	1,075 °	°	°	
812,683 49	225 17	°	23,741 54	°	°	
19,916 80	°	°	83 20	°	°	
5,900 40	68 55	°	31 25	°	°	
76,908 46	°	°	91 54	°	°	
299,545 °	156 °	°	319 °	°	°	
125,657 11	4,962 °	°	1,200 89	°	°	
14,340,788 98	146,516 79	°	143,570 81	1,480 51	34,378 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	14,507,978 93	14,487,505 77	12,597,016 72	1,945,772 26
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite)				
	101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000 "	99,993 79	15,904 15	85,842 50
	102	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption . . .	9,600,000 "	9,485,579 50	8,984,635 "	498,744 50
	103	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895: 1 ^{er} aux communes; 2 ^e aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de la dite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000 "	891,687 "	869,499 "	18,644 "
	104	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées, ou privées subsidiées pour garçons	20,000 "	11,505 "	10,179 "	1,126 "
	105	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques, légalement obligatoires, accordées à des instituteurs communaux ou adoptés pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	550,000 "	524,699 42	244 50	525,128 25
	106	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000 "	89,689 66	25,285 49	64,550 04
	107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1900 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	250,000 "	251,746 99	165,651 87	68,011 57
	108	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	50,000 "	5,094 40	"	5,094 40
	109	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa.)	1,800,000 "	1,753,482 "	1,049,017 "	685,965 "
	110	Musée scolaire national: personnel; traitements et indemnités.	9,200 "	8,375 "	8,000 "	375 "
	111	Musée scolaire national: matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . . .	4,300 "	4,267 76	2,486 50	1,781 26
		A REPORTER. fr.	28,026,478 93	27,571,026 29	23,523,917 23	3,892,814 47

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
14,540,788 98	140,516 79	»	143,570 81	1,480 51	34,578 10	
97,746 54	2,247 25	»	6 21	»	»	
9,485,579 50	»	»	116,620 50	»	»	
888,145 »	5,544 »	»	58,315 »	»	»	
11,505 »	»	»	8,695 »	»	»	
525,372 75	1,526 67	»	25,500 58	»	»	
89,615 55	76 13	»	25,510 54	»	»	
251,665 24	85 75	»	18,255 01	»	»	
5,094 40	»	»	24,905 60	»	»	
1,752,982 »	500 »	»	66,518 »	»	»	
8,575 »	»	»	825 »	»	»	
4,267 76	»	»	52 24	»	»	
27,416,751 70	154,294 50	»	488,350 20	1,480 51	34,578 16	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	28,026,478 95	27,571,026 29	25,525,917 25	5,892,814 47
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	112	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	59,250 »	59,044 01	15,985 05	25,050 96
	115	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1897, 1898 et 1899) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale	7,500 »	7,491 72	•	7,491 72
XIV		Dépenses diverses et imprévues.				
	114	Dépenses imprévues non libellées au budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse.	11,000 •	9,265 55	956 »	8,509 55
	115	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au département . . a)	20,594 96	20,554 96	20,554 96	•
	116	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	56,000 »	55,946 50	55,245 50	2,700 •
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	28,140,825 89	27,685,520 05	25,594,656 74	5,934,566 70
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	117	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires b)	184,530 65	182,204 55	31,014 51	150,475 52
	118	Enseignement supérieur, moyen et primaire. — Participation à l'exposition universelle de Paris. c)	45,700 •	45,187 21	15,141 72	27,495 49
	119	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	20,000 •	20,000 •	5,470 •	8,810 •
	120	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires	800,000 •	800,000 •	742,571 05	54,850 21
		A REPORTER. . . . fr.	1,050,230 65	1,047,591 76	791,997 28	241,611 22

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
27,416,751 70	154,294 59	"	488,350 20	1,480 51	34,378 16	
59,034 01	10 "	"	205 99	"	"	
7,491 72	"	"	8 28	"	"	
9,265 53	"	"	1,734 45	"	"	
20,554 96	"	"	40 "	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 "
55,945 50	1 "	"	55 50	"	"	Crédit supplémentaire. . 594 96
27,529,025 41	154,305 59	"	490,592 51	1,480 51	34,378 16	
181,490 03	714 52	"	536 60	1,789 48	"	b) Crédit primitif . . . fr. 147,905 "
42,637 21	2,550 "	"	512 79	"	"	Crédit supplémentaire. . 56,627 63
12,280 "	7,720 "	"	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 "
797,201 26	2,798 74	"	"	"	"	Crédit supplémentaire. . 5,700 "
1,035,608 50	13,785 26	"	1,040 50	1,789 48	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901 Jusqu'au 31 octobre
XV (suite)		REPORT. fi.	1,030,230 65	1,047,391 76	701,997 28	241,611 22
		Services divers (suite).				
	121	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'Etat, aux termes des articles royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. — Transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	250,000 »	215,937 11	104,805 45	101,629 82
	122	Musée royal d'histoire naturelle — Travaux d'agrandissement; ameublement a)	559,571 15	113,315 49	4,475 »	91,992 »
	123	Bibliothèque royale — Acquisition de manuscrits	65,000 »	64,953 25	64,953 25	»
	124	Mise en valeur des matériaux scientifiques recueillis par l'expédition antarctique belge	40,000	40,000 »	30,000 »	10,000 »
	125	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	50,000 »	49,975 »	53,493 75	16,481 25
	126	Indemnité allouée par jugement du 16 novembre 1900, à l'occasion d'un accident survenu dans une école normale de l'Etat b)	9,697 »	9,697 »	»	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fi.	2,021,498 76	1,541 269 59	1,029,724 71	461,714 29
		TOTAUX pour le service ordinaire fi.	28,140,825 89	27,685,529 05	27,594,656 74	5,954,566 70
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fi.	30,165,322 65	29,224,598 62	24,624,381 45	4,596,080 99
		RECAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1899 (Art 30 de la loi de comptabilité)	267,203 31	109,234 45	106,478 20	2,756 25
		TOTAUX des crédits et dépenses pour l'exercice 1900. . .	30,165,322 65	29,224,598 62	24,624,381 45	4,596,080 99
		TOTAUX. fi.	30,432,525 99	29,335,835 07	24,730,859 65	4,598,837 24

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUTS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excedant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
1,053,608 50	13,785 26	»	1,049 39	1,789 48	»	
206,435 27	9,501 84	»	34,062 89	»	»	
96,467 »	16,848 49	»	285,855 55	160,400 09	»	a) Crédit primitif . . . fr. 289,000 » Crédit supplémentaire . . 270,571 15
64,955 25	»	»	46 77	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
49,975 »	»	»	25 »	»	»	
»	9,697 »	»	»	»	»	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
1,491,459 »	49,850 59	»	521,059 60	162,189 57	»	
27,529,025 44	154,505 59	»	490,592 51	1,480 51	54,578 16	
29,020,462 44	204,156 18	»	811,452 11	165,670 08	54,578 16	
109,254 45	»	»	157,968 89	»	»	
29,020,462 44	204,156 18	»	811,452 11	165,670 08	54,578 16	
29,129,696 89	204,156 18	»	969,401 »	165,670 08	54,578 16	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 4 mai 1900, *Moniteur* du 6 mai, n° 126 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 28,017,581 »
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	123,242 89
TOTAL pour le service ordinaire	fr. 28,140,823 89
B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 1,701,905 »
A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires	522,595 76
2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1899, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat	267,205 54
TOTAL pour les dépenses exceptionnelles.	fr. 2,291,702 10
ENSEMBLE.	fr. 50,432,525 99

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
IV	25	TRANSFERTS DE L'EXERCICE 1899. a)				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900, conforme- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Eaux et forêts.				
		Forêts domaniales — Culture et amélioration, maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	2,565 59	1,513 »	»	1,513 »
		Deuxième section — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Beaux-arts.				
		103 Ruines de l'abbaye de Villeis	408 80	408 80	»	408 80
		104 Ruines de l'abbaye d'Aulne	250 »	250 »	»	250 »
XII.		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	658 80	658 80	»	658 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1899 fr.	5,204 59	1,951 80	»	1,951 80
		EXERCICE 1900 (COMPTE DÉFINITIF) *.				
I.		DEPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale				
		Personnel				
		1 Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
		2 Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	272,900 »	272,363 90	258,864 90	15,499 »
		Matériel				
		3 Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	55,000 »	54,887 80	37,651 »	17,156 90
		Frais de déplacement				
		4 Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires. . .	8,250 »	5,137 »	2,459 25	677 75
		Honoraires des avocats.				
		5 Honoraires des avocats du département	5,000 »	2,650 »	1,500 »	1,150 »
		A REPORTER fr.	360,150 »	354,038 70	321,475 15	52,483 65

L'AGRICULTURE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant LES CREDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- tabilité		
1,315 »	»	»	»	1,252 59	»	a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 15 jan- vier 1901, n° 506693.
408 80	»	»	»	»	»	
230 »	»	»	»	»	»	
658 80	»	»	»	»	»	
1,951 80	»	»	»	1,252 59	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Le Budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1900 a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 1,168,374 20 à répartir sur les articles 8, 9, 13, 14, 17, 19, 23, 27, 29, 33, 51, 52, 68, 72, 73 et 78; par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226; 2° d'une somme de 35,000 francs, qui formera l'article 79, par l'article 5 de ladite loi.
272,365 90	»	»	536 10	»	»	
54,807 90	79 90	»	112 20	»	»	
3,157 »	»	»	5,113 »	»	»	
2,630 »	»	»	350 »	»	»	
353,958 80	79 90	»	6,111 30	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	360,150 "	354,038 70	321,475 15	32,485 65
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	7,000 "	2,927 91	1,794 58	1,153 33
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	3,450 "	2,700 "	2,700 "	"
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et service des agronomes de l'État : traitements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel a)	170,000 "	169,995 25	152,926 34	16,001 99
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; indemnités pour bêtes porcines mortes ou abattues et reconnues atteintes du rouget; frais à résulter du paiement de ces indemnités; frais à résulter de l'enlèvement et de la destruction des cadavres provenant d'animaux déclarés impropres à la consommation pour cause de maladies contagieuses. Frais divers de tuberculination et d'installations sanitaires à la frontière. Dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs. Subsidés aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mortalité du bétail; dépenses diverses b)	1,775,000 "	1,774,989 52	1,208,456 20	558,268 07
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000 "	184,885 53	149,951 86	33,852 97
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin du service de la police sanitaire, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000 "	15,989 58	9,281 55	4,707 85
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	500,000 "	500,000 "	147,899 26	337,038 74
		A REPORTER. fr.	3,015,600 "	3,003,524 07	1,994,484 94	983,486 58

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPLAIS	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur le comptabilité	LES CREDITS	
355,958 80	79 90	"	6,111 50	"	"	
2,927 91	"		4,072 09	"	"	
2,700 "	"	"	750 "	"	"	
168,928 55	1,066 90		4 77	"	"	a) Crédit primitif . . . fr 166,000 " Crédit supplémentaire . . . 4,000 "
1,766,724 27	8,265 25	"	10 48	"	"	b) Crédit primitif . . . fr 1,400,000 " Crédit supplémentaire . . . 575,000 "
185 804 85	1,078 50	"	116 67	"	"	
15,989 58	"	"	1,010 62	"	"	
484,958 "	15,062 "	"	"	"	"	
2,977,971 52	25,552 55	"	12,075 93	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1900	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		RECAPITULATIF . . . fr.	3,015,600 »	3,003,521 07	1,994,484 94	985,486 58
III (suite)		Agriculture (suite)				
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire — Sociétés agricoles provinciales, comités agricoles, associations agricoles libres, subsides Location d'un matériel de concours . . . a)	196,000 »	195,955 40	188,926 90	5,549 20
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles, subsides et encourage- ments à des sociétés agricoles ou horticoles Incou- ragements aux publications agricoles et horticoles, publi- cation du <i>Bulletin de l'agriculture</i> , frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales, missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture Sociétés coopératives de crédit agricole subsides pour frais de premier établissement et encourage- ments Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'agriculture . . . b)	75,000 »	74,872 »	66,177 95	7,489 »
	15	Recensement agricole annuel	56,000 »	55,995 51	»	52,523 54
		Enseignement vétérinaire				
	16	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, trai- tements de disponibilité	114,700 »	114,699 99	112,224 99	2,475 »
	17	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat; frais de la commission de surveillance et des jurys, bourses d'études c)	72,700 »	72,670 41	56,473 77	16,196 64
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire				
	18	Personnel de l'institut agricole de l'Etat et des écoles d'agri- culture et d'horticulture de l'Etat, traitements de dispo- nibilité	184,000 »	183,990 82	168,532 06	15,458 76
	19	Matériel de l'institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'Etat, améliorations, frais d'exploita- tion, frais des commissions d'administration, de surveil- lance et des jurys d)	85,450 »	85,417 26	73,598 93	9,554 78
	20	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'Etat ou soumis à l'inspection	10,000 »	9,600 »	4,500 »	5,000 »
	21	Frais des conférences agricoles et horticoles, enseignement agricole secondaire, moyen et primaire, subsides Acqui- sition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occa- sion des conférences agricoles — Enseignement agricole dans les écoles normales — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver) — Concoms entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture	550,000	549 911 20	317,611 15	32,300 07
		Jardin botanique de l'Etat				
	22	Jardin botanique de l'Etat Traitements du personnel. . .	43,200 »	43,074 72	42,699 72	575 »
	23	Jardin botanique de l'Etat Dépenses de matériel et de cul- ture Musée forestier e)	60,200 »	60,198 48	54,952 03	5,246 45
		A REPORTER . . . fr.	4,260,850 »	4,247,889 86	3,080,182 42	1,155,655 02

L'AGRICULTURE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESISTANT A L'EFFET L'ORDRE OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité	
	2,977,971 52	25,552 55	.	12,075 95	.	.
	192,476 10	5,459 50	.	64 60	.	a) Crédit primitif . . . fr. 190,000 » Crédit supplémentaire. . . 6,000 »
	75,666 95	1,205 05	.	128 »	»	b) Crédit primitif . . . fr. 70,000 » Crédit supplémentaire. . . 5,000 »
	52,525 54	5,471 97	»	4 40	»	
	114,699 99	»	.	0 01	»	
	72,670 41	»	.	29 59	»	c) Crédit primitif . . . fr. 65,000 » Crédit supplémentaire. . . 7,700 »
	185,990 82	»	»	9 18	»	
	85,155 71	263 55	.	52 74	»	d) Crédit primitif . . . fr. 80,000 » Crédit supplémentaire. . . 5,450 »
	9,500 .	100 .	.	400 .	.	
	540,911 20	»	»	88 80	.	
	45,074 72	»	.	125 28	»	
	60,198 48	»	»	1 52	.	e) Crédit primitif . . . fr. 55,200 » Crédit supplémentaire. . . 5,000 »
	4,215,857 44	54,052 42	»	12,960 14	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,260,850 "	4,247,889 86	5,080,182 42	1,133,655 02
IV.		Eaux et forêts.				
	24	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; indemnités aux agents énumérés à l'article 24 de la loi du 19 janvier 1885; dépenses diverses.	628,665 "	628,643 "	453,736 55	166,902 57
	25	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques. Encouragements à des sociétés forestières. Bureau de recherches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences. Traitements, salaires, indemnités. Frais divers	22,800 "	22,799 00	17,959 81	4,860 18
	26	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000 "	95,870 60	50,570 96	43,254 29
	27	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. . . . a)	65,000 "	64,999 54	26,951 04	57,585 50
	28	Drainage des fauges; frais d'études et d'enquête	5,000 "	1,514 80	1,052 80	282 "
	29	Pisciculture et chasse; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses b)	46,500 "	46,499 94	56,914 54	4,771 90
V.		Laboratoires d'analyses.				
	50	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires. — Frais résultant de l'exécution de la loi sur la falsification des engrais. . .	226,250 "	226,212 68	198,926 76	27,285 92
VI.		Service de santé.				
	51	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique: indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Musée d'hygiène. Laboratoires d'analyses. Matériel et indemnités. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; subsides; dépenses diverses	450,000 "	425,107 08	279,545 55	154,921 77
	52	Académie royale de médecine	55,500 "	55,500 "	27,775 55	5,726 65
		A REPORTER. . . . fr.	5,819,565 "	5,792,839 40	4,175,555 54	1,559,245 60

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TULS	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
4,213,837 44	34,052 42	»	12,000 14	»	•	
620,638 70	8,006 30	•	20 »	•	»	
22,709 99	•	»	0 01	•	•	
95,625 25	2,245 35	»	4,554 97	574 43	»	
64,514 54	485 •	•	0 40	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 40,000 »
1,514 80	•	•	5,685 20	•	»	Crédit supplémentaire. . . 25,000 •
41,686 24	4,815 70	•	0 06	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 37,000 •
						Crédit supplémentaire . . 9,500 •
220,212 68	•	•	37 52	•	•	
414,467 50	10,639 78	•	4,892 92	•	•	
55,500 •	•	•	•	•	•	
5,732,596 94	60,242 55	•	20,151 08	574 43	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,819,563	15,792,839 49	4,173,553 54	1,559,243 60
VII.		Voierie urbaine et vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	33	Encouragements pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et pour l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour l'amélio- ration des chemins communaux d'intérêt agricole. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique a)	4,280,000	4,276,749 71	3,416,646 89	858,552 72
	34	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau, de la voirie urbaine et des travaux d'assainissement; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à l'inspection et aux commissaires voyers. — Travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués pour le service de l'inspec- tion. Frais d'études et d'expériences — Service hydrau- lique de l'assainissement des fanges. — Traitements, indemnités et dépenses diverses	105,000	98,622 54	40,971 21	56,651 55
	35	Frais de route et de séjour de l'inspection	15,000	13,401 90	9,026	4,575 90
	36	Frais de bureau et matériel de l'inspection	5,000	2,185 75	1,220 55	964 50
VIII.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	37	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture mu- rale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'exa- men ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'union inter- nationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécu- tion d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000	275,000	135,579 70	125,452 84
	38	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge	100,000	99,258 12	53,220 50	45,857 62
		A REPORTER. fr.	10,599,565	10,558,057 51	7,850,018 19	2,650,858 51

L'AGRICULTURE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés d'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS	
5,752,596 91	60,242 55	"	96,151 08	574 45	"	
4,274,999 61	1,750 10	"	5,250 29	"	"	a) Crédit primitif . . fr. 3,850,000 • Crédit supplémentaire. . . 450,000 •
97,622 54	1,000 "	"	6,377 46	"	"	
15,401 90	"	"	1,598 10	"	"	
2,185 05	0 70	"	2,814 25	"	"	
261,012 54	13,987 46	"				
99,058 12	200 "	"	741 88	"	"	
10,480,876 70	77,180 81	"	40,933 06	574 45	"	

MINISTÈRE DE

Credits ouverts — Drets constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DESIGNATION DES DEPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au 31 octobre de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES	
					En 1900	En 1901 jusqu'au 31 octobre
VIII (suite)		RECHERCHES	fr 10,590,565	10,558,957 51	7,830,018 19	2,650,838 51
		Beaux-arts (suite)				
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques</i>				
	39	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers, dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705	148,705	148,705	"
	40	Académies et écoles de dessin subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	233,500	233,495 66	231,584 66	1,901
	41	Inspection des beaux-arts, des académies et écoles de dessin, travaux d'archives et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	20,270 11	18,209 71	2,060 40
	42	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000	"	"	"
	43	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000	16,425	11,425	5,000
	44	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure, pensions des lauréats, frais relatifs à ces concours, ateliers à Rome	43,500	35,075 92	5,265 65	30,710 27
	45	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges, dépenses diverses	20,000	19,996 48	18,089 85	1,906 65
		<i>Musées royaux, musée Wiertz</i>				
	46	Musées royaux de peinture et de sculpture personnel et frais de surveillance — Musée Wiertz traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800	52,799 92	52,665 92	134
	47	Musées royaux de peinture et de sculpture matériel et acquisitions, frais d'impression des catalogues, frais divers et imprévus — Musée Wiertz matériel, frais divers et imprévus	123,300	123,299 95	109,458	13,841 95
	48	Musées royaux des arts décoratifs et industriels, musée d'ethnographie, musée d'armes, d'armures et d'artillerie personnel et frais d'études des collections	73,250	73,216 52	66,082 52	7,134
	49	Musées royaux des arts décoratifs et industriels, musée d'ethnographie, musée d'armes d'armures et d'artillerie matériel et acquisitions Jetons de présence des membres de la commission de surveillance Frais d'impression et de vente du catalogue Dépenses diverses (Y compris une somme de 18 500 francs en charge temporaire)	122,700	122,698 66	72,488 66	50,195 90
		<i>Monuments publics</i>				
	50	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, subsides aux villes et aux provinces, médailles à consacrer aux événements mémorables	46,000	45,830 85	5 580 85	1,250
		A REPORTER	fr 11,504,320	11,450,761 34	8,560,573 77	2,764,992 66

L'AGRICULTURE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 13 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,480,876 70	77,180 81	"	40,935 06	574 45	"	
148,705 "	"	"	"	"	"	
253,485 66	"	"	14 54	"	"	
20,270 11	"	"	729 89	"	"	
"	"	"	5,000 "	"	"	
16,425 "	"	"	575 "	"	"	
55,975 92	"	"	7,524 08	"	"	
10,996 48	"	"	5 52	"	"	
52,799 92	"	"	0 08	"	"	
125,299 95	"	"	0 07	"	"	
73,216 52	"	"	53 68	"	"	
122,684 56	14 10	"	1 54	"	"	
6,850 85	59,000 "	"	169 17	"	"	
11,554,566 43	116,194 91	"	52,984 25	574 45	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	11,504,520	11,450,761 34	8,569,573 77	2,764,992 66
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	51	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux a)	100,000	93,715	15,348 64	66,161 70
	52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations b)	163,000	163,000	100,000	63,419 30
	53	Commission royale des monuments : personnel.	16,100	16,099 96	16,099 96	"
	54	Commission royale des monuments : jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	25,200	21,300 23	12,849	8,550 23
	55	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,500	3,076 33	582	2,488 93
	56	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500	2,382 06	500	2,082 06
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	57	Conservatoire royal de musique de Bruxelles : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820	164,820	164,820	"
	58	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	79,758	79,758	79,758	"
	59	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526	54,526	54,526	"
	60	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	47,031 25	47,031 25	47,031 25	"
		A REPORTER. . . . fr.	12,162,753 25	12,100,569 21	9,053,688 62	2,907,694 92

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,354,506 43	116,194 91	•	52,984 23	574 43	•	
79,510 34	16,204 66	•	•	4,285 •	•	a) Crédit primitif . . fr. 86,000 • Crédit supplémentaire. . 14,000 •
163,419 50	1,580 70	•	•	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 • Crédit supplémentaire. . 65,000 •
16,099 96	»	•	04	•	•	
21,599 25	»	•	5,800 75	•	•	
2,870 95	205 40	•	423 65	•	•	
2,382 06	•	•	117 94	•	•	
164,820 •	•	•	•	•	•	
79,758 •	•	•	•	•	•	
51,526 •	•	•	•	•	•	
47,051 25	•	•	•	•	•	
11,966,585 54	154,185 67	•	57,526 61	4,859 43	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr	12,162,755 25	12,100,569 21	9,058,688 62	2,907,694 92
VIII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
	61	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	158,000 "	157,975 50	134,111 79	13,743 71
	62	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000 "	9,677 76	9,625 36	52 40
	63	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture	2,000 "	"	"	"
IX.		Traitements de disponibilité.				
	64	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	12,000 "	10,221 90	10,221 90	"
X.		Dépenses imprévues.				
	65	Dépenses imprévues non libellées au budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	10,000 "	340 50	311 "	29 50
	66	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions	2,500 "	1,350 "	1,237 50	112 50
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	12,358,255 25	12,280,134 87	9,214,196 17	2,921,633 03

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés A l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- tabilité	LES CRÉDITS.		
11,960,585 54	154,185 67	•	57,520 61	4,859 43	•		
147,855 50	10,120 00	•	24 50	•	•		
9,677 76	•	•	1,322 24	•	•		
•	•	•	2,000 00	•	•		
10,221 90	•	•	1,778 10	•	•		
340 50	•	•	9,659 50	•	•		
1,350 00	•	•	1,150 00	•	•		
12,135,829 20	144,305 67	•	75,200 95	4,859 43	•		

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	67	Recensement agricole	15,000	14,999 61	9,982 30	5,017 31
	68	Appropriation du domaine de Saint-Victor, à Huy, pour l'installation de l'école d'agriculture de l'Etat. Achat du mobilier pour les classes et le pensionnat. a)	65,400	65,383 52	40,081 68	23,301 84
	69	Travaux d'agrandissement et d'aménagement des locaux de l'école d'horticulture de Vilvorde.	70,000	812 50	812 50	"
		<i>Hygiène publique.</i>				
	70	Mesures contre l'introduction éventuelle de la peste et sa propagation en Belgique	100,000	98,208 41	12,604 57	16,125 "
	71	Déplacement de la station de désinfection du port d'Ostende	46,000	44,735 72	"	33,551 79
		<i>Beaux-Arts.</i>				
	72	Ruines de l'abbaye de Villers b)	60,308 10	49,825 74	29,117 48	20,708 26
	73	Ruines de l'abbaye d'Aulne c)	41,100	32,979 54	10,784 93	22,194 61
	74	Conservatoire royal de musique de Gand. Agrandissement des locaux.	140,000	140,000	"	"
	75	Musées royaux des arts décoratifs et industriels Transfère- ment, Aménagement des collections	100,000	93,708 84	247 60	11,499 24
	76	Exposition triennale des beaux-arts à Bruxelles.	40,000	39,716 12	10,000	29,716 12
	77	Première part du subside à allouer à la ville de Gand pour la construction de son nouveau musée des beaux-arts. . .	50,000	50,000	"	50,000
	78	Acquisition d'objets d'art de la collection de Somzée. . . d)	213,916 10	213,916 10	"	213,916 10
	79	Participation de l'Etat dans la dépense des travaux relatifs à la création d'un nouveau quartier donnant accès à la station du chemin de fer de l'Etat à Arlon et à celle du chemin de fer d'Arlon à Etbe e)	55,000	55,000	"	55,000
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. fr.	974,721 20	877,286 10	113,631 06	461,030 27
		TOTAUX pour le service ordinaire	12,558,255 25	12,280,134 87	9,214,196 17	2,921,633 03
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture fr.	13,532,970 45	13,157,420 97	9,527,827 23	3,382,663 30

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
14,999 61	"	"	0 50	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 60,000 "
						Crédit supplémentaire . . 3,400 "
63,383 52	"	"	16 48	"	"	
812 50	"	"	69,187 50	"	"	
28,729 57	69,478 84	"	1,791 59	"	"	
53,551 79	11,185 93	"	"	1,284 28	"	
49,825 74	"	"	5,482 36	5,000 "	"	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 "
						Crédit supplémentaire . . 308 10
32,979 54	"	"	1,645 46	6,475 "	"	c) Crédit primitif . . . fr. 40,000 "
						Crédit supplémentaire . . 1,100 "
"	140,000 "	"	"	"	"	
11,746 84	81,962 "	"	6,291 16	"	"	
39,716 12	"	"	283 88	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
213,916 10	"	"	"	"	"	d) Crédit alloué par la loi du 12 août 1901, Moniteur du 14, n° 226.
55,000 "	"	"	"	"	"	e) Crédit alloué par l'article 5 de ladite loi.
574,661 33	302,624 77	"	84,698 82	12,759 28	"	
12,135,829 20	144,505 67	"	73,260 95	4,859 43	"	
12,710,400 53	446,930 44	"	157,959 77	17,598 71	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de compta- bilité)	3,204 30	1,951,80	"	1,951 80
		Totaux des crédits et dépenses pour l'exercice 1900 . . .	13,332,979 45	13,157,420 97	9,327,827 23	3,382,665 30
		TOTAUX. . . . fr.	13,336,183 84	13,159,372 77	9,327,827 23	3,384,615 10

L'AGRICULTURE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,951 80	•	•	•	1,252 59	•	
12,710,490 55	446,950 44	•	157,959 77	17,598 71	•	
12,712,442 55	446,950 44	•	157,959 77	18,851 30	•	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 7 mai 1900, *Moniteur* du 11, n° 151 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 11,408,605 25

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 949,050 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer-
cice 1899 2,565 59

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 12,360,220 84

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 721,000 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 253,724 20

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exer-
cice 1899 658 80

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 975,383 •

ENSEMBLE. fr. 13,336,183 84

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des ministères de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
		EXERCICE 1900. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
		Personnel.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	520,520 »	513,633 01	504,928 28	8,704 73
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 »	59,880 70	19,598 65	56,484 25
		Frais de déplacements.				
	4	Frais de route et de séjour.	18,500 »	16,921 42	14,471 95	2,449 49
II.		Pensions.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	6,000 »	106 66	106 66	•
III.		Industrie et enseignement industriel et professionnel.				
	6	Inspection de l'industrie et inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traite- ments, indemnités et frais de route. Dépenses diverses . .	77,550 »	72,107 46	64,928 18	7,167 28
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	74,000 »	64,132 50	64,125 »	•
	8	Enseignement industriel, professionnel, commercial et mé- nager; subsides, matériel. — Missions, commissions, études, bourses de voyages dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le ministère de l'industrie et du travail. — Dépenses diverses a)	991,170 »	989,323 95	921,896 75	67,806 55
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la direction de l'industrie et de la direction de l'enseignement industriel et professionnel. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses — Diffusion de l'esprit d'association économique et professionnelle parmi les petits commerçants et les petits industriels ainsi que chez les ouvriers.	22,000 »	19,027 92	6,620 38	12,207 04
	10	Propriété industrielle	15,200 »	9,054 42	653 85	9,184 97
	11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traite- ments des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	4,120 01	5,523 54	596 50
		A REPORTER. . . . fr.	1,618,440 »	1,570,708 08	1,421,853 22	144,600 61

ET DU TRAVAIL

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUTS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPLACEMENTS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant ou vice versa (art. 50 de la loi sur la comptabilité)	LES CREDITS	
21,000 .	»	»	»	»	»	*) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail a été augmenté de fr. 128,012 11, à répartir sur les articles 8, 21, 58 et 43 (nouveau).
515,655 01	»	»	6,886 90	»	»	
56,082 90	5,797 80	»	119 30	»	»	
16,921 42	»	»	1,578 58	»	»	
106 60	»	»	5,895 34	»	»	
72,095 46	12 »	»	5,442 54	»	»	
64,125 »	7 50	»	9,867 50	»	»	
989,705 10	120 85	»	1,348 05	»	»	
18,827 42	200 50	»	2,972 08	»	»	
9,858 82	115 60	»	5,245 58	»	»	
4,120 04	»	»	8,579 96	»	»	
1,566,455 85	4,254 25	»	47,751 92	»	»	a) Crédit primitif . fr. 950,000 . Crédit supplémentaire . . 41,170 .

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,618,440	1,570,708 08	1,421,853 22	144,600 61
IV.		Poids et mesures.				
	12	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection. . .	104,050	105,488 48	102,755 51	732 97
	13	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	64,500	64,000	64,000	"
	14	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures. — Bureau de métrologie. — Missions	20,000	18,090 26	8,220 45	10,769 85
V.		Travail.				
	15	Office du travail : statistique, missions, impressions; publi- cations, achat et reliure de livres et de documents spé- cialement destinés aux études de l'office du travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.	80,000	78,546 05	57,955 07	20,518 95
	16	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	55,000	52,699 88	28,552 78	5,697 10
	17	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsides aux congrès ayant trait aux insti- tutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.	350,000	349,560 63	79,364 89	171,611 94
	18	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'État	600,000	562,590	67,629	494,961
	19	Primes d'encouragement à verser sur livrets individuels de la Caisse de retraite en faveur des mutualistes affiliés depuis trois ans au moins, et qui n'ont pu, par leurs verse- ments individuels et les encouragements divers, se créer une pension annuelle de 75 francs.	100,000	"	"	"
	20	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revi- sion des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400	29,685 67	24,156 67	5,194 50
	21	Conseil supérieur du travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers a)	45,218 46	27,782 20	7,805 17	19,979 05
	22	Inspection du travail et des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation : per- sonnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions	202,000	194,641 26	171,027 14	25,614 12
	25	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	15,000	10,404 33	5,165 89	5,258 44
		A REPORTER. . . . fr.	3,265,408 46	3,043,094 84	2,038,263 77	900,718 47

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		SICÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,566,453 85	4,254 25	•	47,731 02	•	•	
103,488 48	•	•	561 52	•	•	
64,000 •	•	•	300 •	•	•	
18,000 26	•	•	1,009 74	•	•	
78,254 •	292 05	•	1,453 95	•	•	
32,049 88	650 •	•	2,300 12	•	•	
250,976 85	98,585 80	•	439 37	•	•	
562,390 •	•	•	37,410 •	•	•	
•	•	•	100,000 •	•	•	
29,551 17	332 50	•	3,716 33	•	•	
27,782 20	•	•	17,456 26	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 30,000 • Crédit supplémentaire. . 15,218 46
194,641 26	•	•	7,358 74	•	•	
10,404 35	•	•	2,595 67	•	•	
2,958,082 24	104,112 60	•	222,313 02	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,265,408 40	3,043,004 84	3,058,263 77	900,718 47
VI.		Mines.				
		§ 1 ^{er} . — CONSEIL DES MINES.				
	24	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . .	52,000 •	31,956 44	28,050 04	3,906 40
	25	Matériel. — Impressions et dépenses diverses relatives aux unions professionnelles	2,000 »	1,408 25	671 05	647 50
		§ 2. — CORPS DES MINES.				
	26	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis	370,000 »	360,750 74	352,555 11	28,195 65
	27	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	90,000 •	71,035 50	62,422 54	8,615 16
	28	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500 »	3,472 60	137 50	5,335 10
	29	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur	15,000 •	14,319 58	9,082 77	5,236 81
		§ 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	50	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur. — Dépenses diverses.	6,000 »	4,448 85	5,575 15	875 70
		§ 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	31	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux per- sonnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000 »	45,000 •	•	45,000 »
		§ 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	52	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Traitements partiels de deux conservateurs du musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte géologique. — Service géologique; frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques	120,000 •	74,904 27	44,525 21	30,379 06
VII.		Commissions.				
		§ 1 ^{er} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	33	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500 •	•	•	•
		A REPORTER. . . . fr.	3,949,408 40	5,650,391 07	2,519,282 94	1,026,905 83

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,958,982 24	104,112 60	»	222,315 62	»	»	
31,956 44	»	»	43 56	»	»	
1,518 55	89 70	»	591 75	»	»	
360,750 74	»	»	9,249 26	»	»	
71,055 50	»	»	18,964 50	»	»	
5,472 60	»	»	27 40	»	»	
14,519 58	»	»	680 42	»	»	
4,448 85	»	»	1,551 15	»	»	
45,000	»	»	»	»	»	
74,904 27	»	»	45,095 73	»	»	
»	»	»	500	»	»	
3,540,188 77	104,202 50	»	299,017 39	»	»	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,949,408 46	3,650,391 07	2,519,282 94	1,026,905 83
VII (suite).		Commissions (suite).				
		§ 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	34	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. . .	1,500 "	1,120 "	629 90	490 10
		§ 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÈGLEMENTS MINIERS.				
	35	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. (Charge temporaire)	20,000 "	9,143 05	2,689 10	6,455 95
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	36	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés	8,000 "	1,895 71	1,895 71	"
IX.		Dépenses imprévues.				
	37	Dépenses imprévues non libellées au budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement . .	10,000 "	4,953 56	4,953 56	"
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	3,988,908 46	3,667,485 19	2,529,451 01	1,035,851 88
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	38	Recensement industriel. a)	96,625 65	94,251 80	75,974 05	18,277 77
	39	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	110,000 "	110,000 "	110,000 "	"
	40	Subside au commissariat général belge près l'Exposition universelle de Paris de 1900	450,000 "	450,000 "	450,000 "	"
		A REPORTER. fr.	656,625 65	654,251 80	635,974 03	18,277 77

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,546,188 77	104,202 50	"	200,017 39	"	"	
1,120 "	"	"	380 "	"	"	
9,145 05	"	"	10,854 95	"	"	
1,895 71	"	"	6,104 29	"	"	
4,935 56	"	"	5,066 64	"	"	
3,565,282 89	104,202 50	"	321,425 27	"	"	
94,251 80	"	"	2,371 85	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 95,000 "
110,000 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire. . 1,625 65
450,000 "	"	"	"	"	"	
654,251 80	"	"	2,371 85	"	"	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre
X (suite).		REPORT. fr.	656,625 65	654,251 80	655,974 03	18,277 77
		Services divers (suite).				
	41	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces. — Frais divers de la Commission instituée pour juger ce concours	60,000 "	5,990 60	241 50	1,328 20
	42	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houilliers du pays, et études de mesures prophylactiques; dépenses diverses	10,000 "	"	"	"
	43	Subside aux producteurs belges qui ont pris part à l'Exposition internationale de Paris de 1889	70,000 "	70,000 "	"	70,000 "
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	706,625 65	730,242 40	656,215 53	89,605 97
		TOTAUX pour le service ordinaire	3,988,908 46	5,667,485 19	2,529,431 01	1,053,851 88
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	4,785,532 11	4,397,727 59	3,185,646 54	1,125,457 85

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL.	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de la loi du 12 mai 1900, sur la comp- tabilité		
654,251 80	»	»	2,371 85	»	»	
1,569 70	4,420 90	»	54,009 40	»	»	
»	»	»	10,000 »	»	»	
70,000 »	»	»	»	»	»	
725,821 50	4,420 90	»	66,381 25	»	»	
3,563,282 89	104,202 30	»	321,423 27	»	»	
4,289,104 39	108,623 20	»	387,804 52	»	»	

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 12 mai 1900, *Moniteur* du 18, n° 138

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 3,952,520 »

A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires 56,388 46

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 3,988,908 46

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 725,000 »

A Y AJOUTER Les crédits supplémentaires 71,623 65

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 796,623 65

ENSEMBLE fr. 4,785,532 11

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1900, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES				
III.	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses .	1,017 21	"	"	"
		EXERCICE 1898.				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1900.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX				
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . .	16,846 89	13,253 98	13,253 98	"
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . .	16,915 54	13,316 85	11,919 60	1,597 25
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES				
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. .	5,976 "	1,680 75	"	1,680 75
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1898 fr.	37,758 45	28,251 58	25,173 58	5,078 "
		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
II.	17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . .	137,177 65	118,586 47	45,249 29	75,157 18
		SECTION 5. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	260,125 86	241,988 41	9,125 14	252,863 27
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCEDES.				
	26	Frais d'exploitation	5,550 28	4,579 51	2,247 03	2,152 48
IV.		Marine.				
	52	Traction et matériel.	11,267 21	8,175 "	"	8,175 "
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1899 fr.	413,919 "	572,927 59	56,621 46	316,305 93

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
			1,017 21	»	»	a) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 14 dé- cembre 1900, n° 504811.
13,253 08	»	»	2,099 03	1,403 88	»	
13,316 85	»	»	3,598 69	»	»	
1,680 75	»	»	2,295 25	»	»	
28,251 58	»	»	7,992 97	1,493 88	»	
118,586 47	»	»	18,791 18	»	»	
241,988 41	»	»	15,535 95	2,799 50	»	
4,579 51	»	»	970 77	»	»	
8,175	»	»	3,094 21	»	»	
372,927 59	»	»	58,192 11	2,799 50	»	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1900 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	17,500	17,500	
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	117,910	117,909 61	117,909 61	
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500	1,457 25	1,457 25	
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150	27,122 80	26,072 80	1,050
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000	60,000	48,556 72	11,644 28
	6	Honoraires des avocats du département	44,000	43,795	40,757 50	3,037 50
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	658,299	658,296 55	71,808 40	566,488 15
	8	Salaires des agréés et des ouvriers c)	148,909	148,909	12,985 01	135,923 99
	9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. (Y compris 12,000 francs en charge temporaire.)	899,552	877,788 79	742,754 15	154,671
	10	Subsides à la caisse d'assurance et de retraite des fonction- naires et employés repris du Grand-Central belge. . . .	88,000	88,000	88,000	"
	11	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration d)	212,000	212,000	206,000	6,000
	12	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et, en cas de décès, à leurs familles	150,000	149,910 35	47,328 11	102,232 22
	13	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000	10,607 87	7,923	2,684 87
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAIL.				
	14	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. e)	2,589,687	2,556,457 75	201,528 59	2,154,628 67
	15	Salaires des agréés et des agents de surveillance et de police de la route f)	7,465,698	7,484,191 27	651,252 25	6,852,897 54
	16	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie (Est autorisée sur l'article 16 l'imputation du prix des four- nitures de rails, à effectuer pendant l'année, en vertu des marchés adjugés le 28 décembre 1898.) g)	6,864,909	6,864,906 91	6,109,755 24	755,171 67
	17	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au budget extraordinaire). . . h)	11,353,850	11,252,085 05	2,921,457 07	8,509,465 98
		A REPORTER. . . . fr	50,507,404	50,550,898 10	11,292,764 46	19,035,895 87

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés, —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des caenniers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	50,507,404	50,550,898 16	11,202,764 46	10,055,893 87
		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	18	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,552,427 38	2,552,528 38	254,776 02	2,517,551 46
	19	Salaires des agréés et des ouvriers b)	21,253,525	21,196,656 68	1,754,575 65	19,442,281 03
	20	Primes d'économie et de régularité c)	1,050,736	1,050,735 95	30,316 55	1,020,419 60
	21	Combustible et autres objets de consommation pour la trac- tion des convois d)	25,658,546	25,471,843 99	14,523,548 46	10,948,295 55
	22	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . e)	25,655,770	25,352,018 75	11,195,554 93	12,153,154 64
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCESSIONNÉS.				
	23	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	14,302,622 63	14,045,938 12	1,225,543 94	12,818,168 29
	24	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœu- vres par chevaux g)	11,569,718	11,569,711 45	2,158,885 07	9,426,014 06
	25	Primes pour encourager la marche régulière des convois. h)	583,369	569,920 59	"	569,727 41
	26	Frais d'exploitation i)	3,925,000	3,924,981 37	3,128,585 53	796,597 70
	27	Publicité commerciale	260,012	251,678 48	108,885 59	142,792 89
	28	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. j)	4,071,913	4,070,923 79	797,900 46	3,189,088 31
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. k)	2,416,897 09	2,416,861 51	205,856 45	2,213,005 06
	30	Salaires des agréés et des ouvriers l)	162,709	162,515 66	15,444 24	149,069 42
	31	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclara- tions relatives à des expéditions par charge complète de wagons	5,000	5,000	"	4,998 40
		SECTION 6. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.				
	32	Traitement et indemnités d'un ingénieur des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'administration des chemins de fer m)	6,934	6,934	541 67	6,592 35
		A REPORTER fr.	141,942,383 10	140,976,944 86	46,648,777 52	94,235,250

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
10,328,058 35	2,239 85	°	162,186 27	14,519 57	°	
2,552,528 38	°	°	99 °	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 2,571,193 ° Crédit supplémentaire. . . 42,800 ° Une somme de fr. 158,454.58 a, en outre, été transférée de l'article 25 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
21,196,650 68	°	°	36,868 52	°	°	
1,050,755 95	°	°	0 05	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 19,965,525 ° Crédit supplémentaire. . . 1,270,000 °
25,471,843 99	°	°	186,502 01	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 947,228 ° Crédit supplémentaire. . . 105,508 °
25,548,709 57	5,309 16	°	250,501 53	55,449 74	°	d) Crédit primitif . . . fr. 14,571,546 ° Crédit supplémentaire. . . 11,087,000 ° e) Crédit primitif . . . fr. 20,658,770 ° Crédit supplémentaire. . . 2,997,000 °
14,045,512 25	425 89	°	258,684 51	°	°	f) Crédit primitif . . . fr. 14,150,701 ° Augmentation . . . 547,700 ° A déduire une somme de fr. 595,778.37 transférée aux articles 2, 7, 18, 29, 53, 56 et 48, par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
11,564,899 15	4,812 32	°	6 55	°	°	
569,727 41	193 18	°	15,448 41	°	°	
5,924,981 05	54	°	18 65	°	°	g) Crédit primitif . . . fr. 11,089,118 ° Crédit supplémentaire. . . 480,239 ° Augmentation . . . 561 °
251,678 48	°	°	8,555 52	°	°	h) Crédit primitif . . . fr. 551,160 ° Crédit supplémentaire. . . 52,200 °
3,986,988 77	85,955 02	°	989 21	°	°	i) Crédit primitif . . . fr. 5,555,000 ° Crédits supplémentaires . . . 572,000 °
2,416,861 51	°	°	55 58	°	°	j) Crédit primitif . . . fr. 1,176,113 ° Crédits supplémentaires . . . 2,895,800 °
162,515 66	°	°	105 54	°	°	k) Crédit primitif . . . fr. 2,217,727 ° Crédit supplémentaire. . . 41,500 ° Une somme de fr. 157,670.09 a, en outre, été transférée de l'article 25 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
4,998 40	1 60	°	°	°	°	l) Crédit primitif . . . fr. 165,909 ° Diminution . . . 1,200 °
6,954 °	°	°	°	°	°	m) Crédit primitif . . . fr. 10,900 ° Diminution . . . 3,966 °
140,882,027 52	94,917 54	°	897,668 95	67,769 31	°	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	141,942,583 10	140,976,944 86	46,648,777 52	94,233,250 .
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	33	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	136,790 .	136,775 09	31,767 84	105,007 25
	34	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. b)	177,250 .	177,101 28	59,120 60	117,980 68
	35	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . . c)	237,700 .	235,268 89	169,897 36	85,371 55
		SECTION 2. — POSTES.				
	36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés d)	5,440,456 90	5,440,456 90	2,162,375 54	3,278,081 56
	37	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. e)	6,080,720 .	6,080,578 66	2,816,854 78	3,263,743 88
	38	Transport des dépêches f)	290,050 .	288,303 04	116,289 55	172,015 49
	39	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 .	105,000 .	77,400 .	27,600 .
	40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 .	2,551 39	256 40	2,294 99
	41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie (y compris une charge temporaire de 55,550 francs) g)	1,174,130 .	1,174,127 .	731,186 77	442,940 23
	42	Part d'intervention de l'administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 .	2,895 .	.	2,895 .
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. h)	4,347,110 .	4,270,111 69	1,000,051 49	3,269,495 20
	44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. i)	1,470,595 .	1,414,285 26	257,024 97	1,177,060 29
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses. j)	675,500 .	666,202 58	480,651 79	177,417 59
	46	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne k)	2,050 .	2,023 98	.	2,023 98
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 .	44,114 82	8,937 76	55,177 06
		(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. fr.	162,177,985 .	161,056,740 44	54,540,552 17	106,592,352 73

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CREDITS	
TOTAL.						
140,882,027 52	94,917 54	»	897,668 03	67,769 31	»	
136,775 09	»	»	14 01	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 55, de 129,510 francs, a été augmenté d'une somme de 7,250 francs, transférée des articles 23 et 43 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
177,101 28	»	»	148 72	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 181,250 » Diminution . . . 4,000 »
255,268 89	»	»	1,519 11	912 »	»	c) Crédit primitif . . . fr. 297,700 » Diminution . . . 40,000 »
5,440,456 90	»	»	»	»	»	d) Crédit primitif . . . fr. 5,574,593 » Augmentation . . . 11,550 » Une somme de fr. 54,515 90 a, en outre, été transférée de l'article 23 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
6,080,578 66	»	»	141 54	»	»	e) Crédit primitif . . . fr. 5,924,250 » Crédit supplémentaire . . . 119,000 » Augmentation . . . 57,500 »
288,505 04	»	»	1,746 96	»	»	f) Crédit primitif . . . fr. 506,950 » Diminution . . . 16,900 »
105,000 »	»	»	15,000 »	»	»	
2,551 39	»	»	7,448 61	»	»	
1,174,127 »	»	»	5 »	»	»	g) Crédit primitif . . . fr. 1,159,150 » Crédit supplémentaire . . . 15,000 »
2,895 »	»	»	555 »	»	»	
4,269,526 69	585 »	»	76,998 31	»	»	h) Crédit primitif . . . fr. 4,291,610 » Augmentation . . . 62,500 » A déduire une somme de 7,000 francs transférée à l'article 55 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57
1,414,085 26	200 »	»	56,309 74	»	»	i) Crédit primitif . . . fr. 1,520,595 » Diminution . . . 50,000 »
658,069 52	8,133 20	»	506 42	8,991 »	»	j) Crédit primitif . . . fr. 679,500 » Diminution . . . 4,000 »
2,023 98	»	»	26 02	»	»	k) Crédit primitif . . . fr. 2,500 » Diminution . . . 450 »
44,114 82	»	»	5,885 18	»	»	
160,952,901 90	107,835 54	»	1,063,572 25	77,672 31	»	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	102,177,985	161,036,740 44	54,540,552 17	106,592,352 75
IV.		Marine.				
	48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	1,463,061	1,461,250 31	1,192,593 30	268,607 01
	49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés b)	315,870	313,240 98	180,896 76	134,344 22
	50	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000	2,506,626	1,515,103 50	991,522 50
	51	Subsides	99,755	99,755	62,580 89	37,154 11
	52	Traction et matériel c)	3,558,376	3,358 376	2,181,189 60	1,177,186 40
V.		Comité mixte de législation.				
	53	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000	1,767 38	900	867 38
VI.		Traitements de disponibilité.				
	54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. . . .	147,000	144,985 61	29,536 95	115,448 66
VII.		Pensions.				
	55	Pensions: paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre. (Crédit non limitatif)	50,000	35,837 58	24,744 89	11,092 69
VIII.		Secours.				
	56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	69,000	69,000	34,345	34,580
IX.		Dépenses imprévues.				
	57	Dépenses imprévues non libellées au budget. d) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 14, 18, 23, 29, 35, 56, 43 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	20,539 59	19,480 75	11,827 53	7,621 05
IX ^{bis} .	57 ¹	Intérêts d'une somme remboursée à la Compagnie concessionnaire du chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand, à titre de reliquat de ses parts de recettes. e)	5,581 20	5,581 20	.	5,581 20
		TOTAUX pour le service ordinaire . . . fr.	169,653,947 79	169,054,621 25	59,774,270 59	109,176,357 95

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 60 de la loi sur la comp- tabilité.		
160,951,904 90	105,855 54	•	1,063,572 25	77,672 31	•	
1,461,200 31	50 •	•	1,310 69	•	•	a) Crédit primitif . . fr. 1,452,561 • Une somme de 10,500 francs a, en outre, été transférée de l'article 25 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
515,240 98	•	•	629 02	•	•	
2,506,626 •	•	•	•	•	584,626 •	b) Crédit primitif . . fr. 308,370 • Crédit supplémentaire. . 7,500 •
99,735 •	•	•	•	•	•	
5,558,576 •	•	•	•	•	•	c) Crédit primitif . . fr. 2,188,576 • Crédits supplémentaires . 1,170,000 •
1,767 38	•	•	5,232 62	•	•	
144,985 61	•	•	2,014 39	•	•	
55,837 58	•	•	14,162 42	•	•	
68,925 •	75 •	•	•	•	•	
19,448 58	52 15	•	858 86	•	•	d) Crédit primitif . . fr. 15,750 • Crédit supplémentaire. . 4,589 59
5,581 20	•	•	•	•	•	e) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi pu 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n ^o 226.
168,050,628 54	105,992 69	•	1,086,280 25	77,672 31	584,626 •	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	58	Télégraphes. — Participation à l'exposition internationale de Paris. a)	24,500 »	24,058 51	»	22,027 40
	59	Marine. Traction et matériel. b)	460,000 »	444,032 86	158,144 86	285,888 »
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	484,500 »	468,091 17	158,144 86	507,915 40
		TOTAUX pour le service ordinaire	169,655,947 79	169,054,621 25	59,774,270 59	109,176,557 05
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	170,118,447 79	169,522,712 40	59,952,415 45	109,484,275 44
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	1,017 21	»	»	»
		Transferts de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	37,758 43	28,251 58	25,175 58	5,078 »
		Transfert de l'exercice 1899 (Art. 50 de la loi de comptabilité)	413,919 »	372,927 59	56,621 46	316,505 93
		Total des transferts des exercices précédents fr.	452,674 64	401,178 97	81,795 04	319,583 93
		Total du Budget pour l'exercice 1900.	170,118,447 79	169,522,712 40	59,952,415 45	109,484,275 44
		TOTAUX. fr.	170,571,122 43	169,923,891 57	60,014,210 49	109,803,657 57

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transféré à l'exer- cice suivant, en vertu de la loi sur la comp- tabilité	LES CREDITS	
22,027 49	2,050 82	»	441 69	»	»	a) Crédit primitif . . fr. 20,500 »
444,052 80	»	»	827 14	15,140 »	»	Augmentation 4,000 »
466,060 5.	2,050 82	»	1,268 85	15,140 »	»	b) Crédit primitif . . fr. 450,000 »
168,950,628 54	105,992 69	»	1,086,280 25	77,672 51	584,626 »	Crédit supplémentaire. . 50,000 »
169,416,688 89	106,025 51	»	1,087,540 08	92,812 51	584,626 »	
»	»	»	1,017 21	»	»	
28,251 58	»	»	7,992 97	1,495 88	»	
572,927 59	»	»	58,192 11	2,799 50	»	
401,178 97	»	»	47,202 29	4,295 38	»	
169,416,688 89	106,025 51	»	1,087,549 08	92,812 51	584,626 »	
169,817,867 86	106,025 51	»	1,154,751 57	97,105 69	584,626 »	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 15 mai 1900, *Moniteur* du 19, n° 159 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 146,721,830 »

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 22,916,117 79

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1897, 1898 et 1899 452,674 64

fr. 170,090,622 43

A DÉDUIRE : La somme transférée aux dépenses exceptionnelles 4,000 »

RESTE pour le service ordinaire. fr. 170,086,622 43

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 450,500 »

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 50,000 »

2° La somme transférée du service ordinaire 4,000 »

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 484,500 »

ENSEMBLE. fr. 170,571,122 43

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
VII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1896.				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1900, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	251 70	"	"	"
IV.		EXERCICE 1898.				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1900.</i>				
		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	11,482 94	11,201 48	9,506 88	1,694 60
	13	— — de la cavalerie	0 42	"	"	"
	15	— — du génie	25 40	20 88	"	20 88
	16	— — du bataillon d'administration	155 56	108 56	"	108 56
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	2,154 80	2,154 80	"	2,154 80
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	13,795 12	13,485 52	9,506 88	3,978 64
III.		EXERCICE 1899.				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900.</i>				
		Service de santé des hôpitaux.				
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	1,608 16	1,608 16	"	1,608 16
VII.		Matériel du génie.				
	23	Matériel du génie	9,385 55	7,771 02	"	7,771 02
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	26	Casernement des hommes.	10,150 72	9,742 50	359 11	9,583 19
	27	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie.	1,860 54	550 81	304 42	46 59
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	22,984 77	19,472 29	665 53	18,808 76

LA GUERRE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant LES CREDITS	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en virtu de l'art. 50 de la loi sur la com- tabilité		
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 16 no- vembre 1900, n° 502946
»	»	•	231 70	»	•	
11,201 48	•	•	281 46	»	•	
»	•	•	0 42	»	•	
20 88	•	•	2 52	»	•	
108 56	•	•	25 20	•	•	
2,154 80	»	•	•	»	•	
13,485 52	•	•	309 60	»	•	
1,608 16	•	•	•	•	•	
7,771 02	•	•	1,329 55	285 »	•	
9,742 30	•	•	388 42	•	•	
350 81	•	•	1,509 55	•	•	
10,472 29	•	•	5,227 48	285 »	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901. jusqu'au 31 octobre.
XII.		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900 (suite).</i>				
		Dépenses exceptionnelles.				
	58	Construction d'une église au camp de Beverloo	3,875 »	3,875 »	»	3,875 »
	59	Artillerie de place	40,000 »	40,000 »	»	40,000 »
	41	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	50,682 22	50,512 04	14,680 »	15,652 04
	42	Acquisition de matériel de voies portatives pour la défense de la position d'Anvers	25,614 43	25,614 43	»	25,614 43
	44	Complément d'armement et acquisitions relatives aux services de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	15,000 »	14,850 74	1,625 »	13,225 74
	45	Acquisition de voitures du service télégraphique destinées au grand quartier général de l'armée de campagne . . .	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles fr.	122,171 65	121,652 21	25,505 »	98,547 21
		TOTAUX pour le service ordinaire	22,984 77	19,472 29	663 55	18,808 76
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1899 fr.	145,156 42	141,124 50	25,968 55	117,155 97
I.		EXERCICE 1900 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	246,800 »	246,437 29	245,967 29	470 »
	3	Indemnité aux sous-officiers employés au département de la guerre	16,200 »	16,200 »	15,050 »	1,150 »
	4	Matériel b)	73,500 »	73,500 »	58,859 84	14,660 16
	5	Bibliothèque du département de la guerre et Institut carto- graphique militaire (y compris une somme de 9,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	173,700 »	173,870 61	147,461 89	26,108 72
		A REPORTER. fr.	531,200 »	530,707 90	488,519 02	42,388 88

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
5,875 »	»	»	»	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
50,512 04	»	»	570 18	»	»	
25,614 45	»	»	»	»	»	
14,850 74	»	»	149 96	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
121,652 21	»	»	519 44	»	»	
19,472 20	»	»	5,227 48	285 »	»	
141,124 50	»	»	5,746 92	285 »	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	a) Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1900 a été augmenté d'une somme de fr 1,051,216.99, à répartir entre les articles 33¹ et 44 (nouveaux), par la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226. Par l'article 7 de la même loi, les crédits primitifs des articles 24 et 25 ont été diminués d'une somme de 355,920 francs portée en augmentation aux articles 4, 12, 15, 16, 23, 28, 31, 32 et 33.
246,457 29	»	»	362 71	»	»	
16,200 »	»	»	»	»	»	
73,500 »	»	»	»	»	»	b) Crédit primitif . . . fr 60,000 » Augmentation 15,500 »
173,570 61	»	»	129 39	»	»	
530,707 90	»	»	492 10	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	531,200 *	530,707 90	488,319 02	42,388 88
II.		Traitements, solde et accessoires.				
		1 ^{re} SECTION. — <i>Traitements des états-majors et des officiers sans troupes.</i>				
	6	Traitement de l'état-major général	896,590 *	876,415 85	65,249 05	811,066 80
	7	— — des provinces et des places	256,261 75	244,179 51	16,696 89	227,461 23
	8	— du service de l'intendance	287,803 50	282,120 07	20,001 42	262,118 65
	9	— des officiers du service de santé des hôpitaux	403,700 *	380,818 37	33,003 28	347,815 09
		Les crédits portés respectivement aux articles 6, 7, 8 et 9 pour- ront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
		2 ^e SECTION. — <i>Traitements, solde et accessoires des troupes.</i>				
	10	Traitement et solde de l'infanterie a)	11,784,760 83	11,781,249 74	949,527 06	10,851,722 68
	11	— — de la cavalerie. b)	3,415,054 24	3,412,560 68	529,709 17	3,082,561 51
	12	— — de l'artillerie c)	5,503,519 61	5,500,027 78	467,545 68	4,833,556 10
	13	— — du génie d)	1,440,142 46	1,439,659 46	116,808 94	1,322,850 52
	14	— — du bataillon d'administration e)	707,802 54	707,349 94	50,000 *	657,349 94
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		Les crédits portés respectivement aux articles 10, 11, 12, 13 et 14, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.				
III.		Hôpitaux et pharmacies militaires.				
	15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. f)	720,709 *	720,325 51	99,755 97	620,571 54
	16	Service pharmaceutique g)	249,632 *	249,651 59	199,989 88	49,641 71
IV.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'École militaire	153,780 *	152,383 20	11,500 *	120,883 20
	18	— — de guerre	19,225 *	17,841 68	1,400 *	16,441 68
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920 *	55,919 81	33,905 77	22,014 04
	20	— — de l'École de guerre	11,450 *	11,449 75	5,536 62	6,046 51
		A REPORTER. . . . fr.	26,217,550 93	26,145,340 82	2,888,634 75	23,254,490 08

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payments effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	CONSTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES	excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.			A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
530,707 90	"	"	492 10	"	"	
876,315 83	100 "	"	20,174 15	"	"	
244,158 12	21 39	"	12,082 24	"	"	
282,120 07	"	"	5,683 43	"	"	
580,818 37	"	"	22,881 63	"	"	
11,781,249 74	"	"	3,511 09	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 11,960,760 83 Une somme de 176,000 francs a été transférée à l'article 12 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
3,412,560 68	"	"	2,693 56	"	"	
5,500,899 78	28 "	"	2,591 83	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 3,444,607 63 Transferts : 1° une somme de fr 18,182.49 à l'article 15; 2° une somme de fr 11,370 90 à l'article 14, par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 14.
1,439,639 46	"	"	483 "	"	"	
707,549 94	"	"	452 60	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 5,028,604 61 Augmentation 98,915 " Transfert (voir art. 10) . . 176,000 "
720,525 51	"	"	383 49	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 1,421,959 97 Transfert (voir art. 11) . . 18,182 49
249,631 59	"	"	0 41	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 696,431 64 Transfert (voir art. 11) . . 11,370 90
132,583 20	"	"	1,396 80	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 649,135 " Augmentation 71,574 "
17,841 68	"	"	1,383 52	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 200,000 " Augmentation 49,632 "
55,919 81	"	"	0 19	"	"	
11,385 15	66 60	"	0 27	"	"	
26,143,124 83	215 99	"	74,210 11	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	26,217,550 93	26,145,540 82	2,888,634 75	23,254,490 08
V.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21.	Traitement du personnel des établissements	77,275 *	77,016 25	5,850 20	71,160 05
	22	Matériel de l'artillerie	1,812,669 05	1,812,669 05	967,565 04	845,503 11
VI.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie a)	1,586,825 *	1,561,106 60	1,140,258 97	414,825 53
VII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain, viande et fourrages en nature b)	10,066,552 56	9,920,282 53	964,873 84	8,955,408 49
	25	Casernement des hommes c)	559,450 *	558,704 74	76,253 26	482,451 48
	26	Habillement des troupes. Renouvellement du harnachement de la cavalerie	5,737,315 81	5,721,166 25	1,436,526 70	4,284,658 93
	27	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.	895,629 66	891,495 62	373,755 35	517,730 77
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde d)	164,000 *	162,695 46	115,025 66	49,659 60
	29	Remonte	1,007,850 *	1,007,850 *	*	1,007,850 *
		Les crédits des articles 26 et 29 sont répartis en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes. (Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant; les conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.)				
VIII.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires	127,754 68	118,110 23	35,783 56	82,526 67
	31	Frais de route, de séjour, de déménagement et de représen- tation e)	276,351 *	275,611 26	18,828 71	256,753 25
IX.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours f)	414,616 *	414,559 50	105,160 42	509,122 65
		A REPORTER. . . . fr.	48,943,819 40	48,664,694 09	8,120,295 36	40,551,724 61

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,143,124 85	215 99	•	74,210 11	•	•	
77,016 25	•	•	258 75	•	•	
1,812,669 05	•	•	•	•	•	
1,555,062 50	6,134 10	•	1,721 78	23,906 62	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,574,125 • Augmentation 12,700 •
9,920,282 53	•	•	146,250 05	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 10,412,452 56 Diminution 345,920 •
558,704 74	•	•	745 26	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 569,450 • Diminution 10,000 •
5,721,165 63	0 60	•	16,149 58	•	•	
891,486 12	7 50	•	4,156 04	•	•	
162,685 26	10 20	•	1,506 54	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 150,000 • Augmentation 54,000 •
1,007,850 •	•	•	•	•	•	
118,110 23	•	•	9,644 45	•	•	
275,581 96	29 50	•	759 74	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 270,000 • Augmentation 6,351 •
414,285 07	276 43	•	56 50	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 407,100 • Augmentation 7,516 •
48,658,019 97	6,674 12	•	255,218 78	23,906 62	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	48,943,819 40	48,664,694 09	8,126,295 36	40,531,724 61
X.		Dépenses imprévues.				
	33	Dépenses imprévues non libellées au budget a)	113,881 »	111,865 »	20,623 65	82,169 35
X ^{bis} .	33 ^b	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices périmés. b)	125 »	115 62	»	115 62
		TOTAUX pour le service ordinaire. . . . fr.	49,057,825 49	48,776,674 71	8,155,919 01	40,614,009 58
XI.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	54	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.	515,053 20	199,574 96	46,831 51	152,752 95
	35	Construction d'une église au camp de Beverloo	200,000 »	199,997 61	101,505 61	98,492 »
	36	Artillerie de place	1,000,000 »	1,000,000 »	594,861 98	545,158 02
	37	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux télépho- niques dans ces positions	550,000 »	55,274 76	5,320 81	28,581 77
	38	Confection de harnais de réserve pour le pied de guerre. .	50,000 »	50,000 »	3,604 20	46,395 80
	39	Armement.	2,700,000 »	1,128,965 94	179,005 69	949,960 25
	40	Acquisition de lanternes de campagne pour les troupes d'infanterie.	42,000 »	41,509 78	»	41,509 78
	41	Agrandissement de la fabrique de conserves militaires à Anvers	188,200 »	187,446 09	187,434 25	11 84
	42	Complément d'armement et acquisitions relatives au service de tir et d'éclairage électrique dans les ouvrages de la Meuse	350,000 »	168,815 86	75,249 90	83,862 34
	43	Construction d'une nouvelle boulangerie militaire à Namur.	75,000 »	74,579 04	74,579 04	»
	44	Amélioration du casernement c)	1,051,091 99	580,628 61	»	580,626 21
		TOTAUX pour les dépenses exceptionnelles. . . . fr.	6,521,545 19	3,666,591 75	1,068,592 99	2,527,110 96
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	55,579,170 68	52,443,266 46	9,224,512 »	43,141,120 54

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
48,658,019 97		6,674 12	•	255,218 78	23,906 62	•	
111,793 •	72 •	•	•	2,016 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr 52,149 • Augmentation 61,752 •
115 62	•	•	•	9 38	•	•	b) Crédit alloué par la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
48,769,928 59		6,746 12	•	257,244 16	23,906 62	•	
199,564 46	9 60	•	•	14,730 03	100,749 09	•	
199,997 61	•	•	•	2 59	•	•	
940,000 •	60,000 •	•	•	•	•	•	
55,902 58	1,572 18	•	•	314,725 24	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	•	
1,128,965 94	•	•	•	686,526 56	884,707 50	•	
41,509 78	•	•	•	690 22	•	•	
187,446 09	•	•	•	753 91	•	•	
159,112 24	9,703 62	•	•	36,342 89	144,841 25	•	
74,579 04	•	•	•	420 96	•	•	
580,626 21	2 40	•	•	•	470,463 38	•	c) Crédit alloué par la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
3,595,503 95	71,087 80	•	•	1,053,992 22	1,600,761 22	•	
52,565,432 54	77,833 92	•	•	1,311,236 38	1,624,667 84	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	251 70	»	■	■
		Transferts de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	13,795 19	13,483 5.	9,506 80	5,978 04
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	145,156 42	141,124 50	25,968 55	117,155 97
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts des exercices précédents fr.	159,183 24	154,610 02	55,475 41	121,134 01
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1900 fr.	55,379,170 68	52,443,266 46	9,224,312 »	43,141,120 54
		TOTAUX. fr.	55,558,555 92	52,597,876 48	9,257,787 41	43,262,255 15

LA GUERRE (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOUS	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCEDANT LES DEPENSES		EXCEDANT LES CREDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 53 de la loi sur la comp- tabilité		
			251 70	°	°	
15,485 52	°	°	509 60	°	°	
141,124 50	°	°	5,746 92	285 °	°	
154,610 02	°	°	4,288 22	285 °	°	
52,565,432 54	77,835 92	°	5,511,236 58	1,624,667 84	°	
52,520,042 56	77,835 92	°	1,515,524 60	1,624,952 84	°	

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article premier de la loi du 10 mai 1900, *Moniteur* du 11, n° 131 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 49,037,700 49

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 125 °

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1896, 1898 et 1899, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'Etat . . . 57,011 59

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 49,094,837 08

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 5,270,255 20

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire. 1,051,091 99

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1899 122,171 65

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr. 6,443,516 84

ENSEMBLE. fr. 55,538,353 92

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1897. a)				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1900, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1816 sur la comptabilité de l'Etat</i>	17,431 32	17,082 68	5,914 46	11,168 22
		EXERCICE 1900.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
1		Traitements, solde et autres allocations et prestations b)	5,694,565 80	5,680,986 21	3,484,534 08	2,193,189 02
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
2		Amélioration du casernement	1,500,000 *	962,066 59	255,827 84	708,189 12
		TOTAL. fr.	7,194,565 80	6,643,052 80	3,718,161 92	2,901,578 14
		TOTAUX des crédits et dépenses pour le Budget du Corps de la Gendarmerie fr.	7,211,995 12	6,660,135 48	3,724,070 58	2,912,546 36

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS EFFECTUÉS OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur l'incomptabilité.	LES CRÉDITS.	
17,082 68	»	»	348 64	•	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes, par décision du 16 novembre 1900, n° 502946.
5,677,523 10	3,465 11	»	8,805 19	4,772 40	•	b) Crédit primitif . . . fr. 5,519,563 80 Crédit supplémentaire. . . 175,000 » alloué par la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
942,016 96	20,049 65	»	527,174 62	210,758 79	•	
6,619,540 06	25,512 74	•	535,979 81	215,531 19	•	
6,656,622 74	25,512 74	•	536,528 45	215,531 19	•	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 27 mars 1900, *Moniteur* du 28, n° 87 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 5,519,563 80

A Y AJOUTER : 1° Le crédit supplémentaire 175,000 •

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1897, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat 17,431 32

Total pour le service ordinaire. fr. 5,711,995 12

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de. 1,500,000 »

ENSEMBLE. fr. 7,211,995 12

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1897.				
		<i>Report de l'exercice 1897 à l'exercice 1900, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	35	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise Etablissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsides	1,389	588 77	•	•
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	37	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles. .	15,000	15,000	15,000	•
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	15,476 99	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1897 fr.	31,865 99	15,588 77	15,000	•
VIII.		EXERCICE 1898.				
		<i>Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1900.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — ROUTES ET BÂTIMENTS CIVILS.				
	36	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise Etablissement de voies cyclables Amélioration et redressement de routes; subsides	1,579	282 10	•	•
	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers et impositions; achat de meubles; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc	1,800	•	•	•
		SECTION 2. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.				
	45	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	5,545 79	5,545 79	•	•
		TOTAL pour le service ordinaire fr.	8,024 79	5,827 89	•	•

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transféré de l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS.	
						a) Ces transferts se rapportant au service des Ponts et Chaussées ont été autorisés par décisions de la Cour des Comptes du 18 décembre 1900 et 11 janvier 1901. (Arrêté royal du 5 août 1899, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218)
.	588 77	°	800 25	"		
15,000 .	"	"	"	"	"	
v	"	"	15,476 99	"	"	
15,000 "	588 77	°	16,277 22	"		
.	282 10	"	1,296 90	"	°	
.	"	"	"	1,800 "	°	
"	5,545 79	°	°	"	"	
°	5,827 89	"	1,296 90	1,800 .	°	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFECT	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
XII.		TRANSFERTS (suite).				
		Reports de l'exercice 1898 à l'exercice 1900 (suite).				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles				
	95	Sambre canalisée : travaux d'amélioration	152,920 75	152,920 75	•	152,920 75
	101	Côte : travaux de défense, subsides, etc.	38,520 »	12,000 »	•	12,000 »
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	191,440 75	164,920 75	•	164,920 75
		TOTAL pour le service ordinaire.	8,924 79	5,827 89	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1898 fr.	200,365 54	170,748 64	•	164,920 75
		EXERCICE 1899.				
		Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900.				
VIII.		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Ponts et chaussées.				
		Routes et bâtiments civils.				
	37	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsides	1,016 25	191 25	•	191 25
	38	Plantations nouvelles; frais d'expertise	1,825 »	1,773 »	•	1,773 »
	39	Palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations, travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers et impositions Divers.	1,800 »	1,415 65	•	1,415 65
		Travaux hydrauliques.				
	41	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques; entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	179,250 56	167,128 74	59,918 35	107,210 39
	43	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales	51,897 85	29,875 99	10,000 »	18,020 57
		A REPORTER. fr.	215,787 66	200,582 65	69,918 35	128,608 86

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFETUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
152,920 73	•	•	•	•	•	
12,000 »	»	»	19,020 »	7,500 »	»	
164,920 73	»	»	19,020 »	7,500 »	»	
•	5,827 89	»	1,296 90	1,800 »	»	
164,920 73	5,827 89	•	20,316 90	9,300 »	»	
191 25	•	•	•	825 »	•	
1,775 »	»	»	50 »	•	»	
1,415 65	•	•	586 35	•	•	
167,128 74	•	•	12,121 82	•	»	
28,020 57	1,855 42	•	2,021 86	•	»	
198,527 21	1,855 42	•	14,580 05	825 »	•	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	215,787 66	200,582 65	69,918 35	128,608 86
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées (suite).				
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
VIII (suite).	44	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses	504 »	504 »	»	504 »
	45	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers.	152 50	152 50	»	152 50
		TOTAL pour le service ordinaire. . . . fr.	216,244 16	200,839 15	69,918 35	129,065 36
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et Chaussées.</i>				
XII.	85	Palais du Cinquantenaire. Appropriation des locaux. Organisation des musées des arts décoratifs et industriels. Installations diverses.	155,660 56	155,660 56	»	155,660 56
	84	Construction d'un mobilier pour la salle des estampes à la bibliothèque royale	4,959 75	4,959 75	»	4,959 75
	88	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Gand; travaux de parachèvement	76,872 14	70,000 »	»	70,000 »
	88 ¹	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt	104,545 99	64,350 »	»	48,000 »
	89	Restauration de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand et aménagement des abords de ce monument . .	1,020 71	1,020 71	»	1,020 71
	92	Canal de Bossuyt à Courtrai. Renouvellement d'une machine d'alimentation.	90,000 »	90,000 »	»	90,000 »
	93	Canaux de dérivation de la Lys et de Zelzaete à la mer du Nord. Reconstruction de ponts.	31,300 »	31,300 »	31,300 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	444,556 95	397,290 80	31,300 »	349,640 80

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
198,527 21	1,855 42	•	14,580 03	825 •	•	
304 »	•	»	»	»	»	
152 50	•	•	»	»	»	
198,983 71	1,855 42	•	14,580 03	825 »	•	
135,660 56	•	»	»	»	•	
4,959 73	•	»	»	»	•	
70,000 •	•	»	»	6,872 14	•	
48,000 •	16,350 •	•	•	40,195 99	•	
1,020 71	•	»	•	•	•	
90,000 •	•	»	»	•	•	
51,500 •	•	•	•	•	•	
580,940 80	16,350 •	»	•	47,066 15	•	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	444,356 93	397,290 80	31,300 .	349,640 80
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1899 à l'exercice 1900 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles (suite).				
		Ponts et chaussées (suite).				
	95	Canal d'Ypres à l'Yser. Travaux d'approfondissement, d'élargissement et de redressement	21,000 .	21,000 .	"	21,000 .
	96	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées	3,216 67	3,047 15	3,047 15	"
	97	Port d'Ostende. Reconstruction de portes d'écluses . . .	5,000 .	5,000 .	"	5,000 .
	98	Port de Nieuport. Reconstruction d'une partie du musoir de l'estacade d'est.	109,997 41	25,000 .	12,500 .	12,500 .
	99	Port de Blankenberghe. Travaux d'amélioration; reconstruction d'estacades	61,994 14	61,994 14	"	61,994 14
		Services divers.				
	39	Construction et acquisition d'embarcations destinées à la surveillance de l'Escaut par la douane du port d'Anvers. a)	29,835 20	25,452 37	"	25,452 37
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr.	675,400 35	558,784 46	46,847 15	475,587 31
		TOTAL pour le service ordinaire	216,244 16	200,839 13	69,918 35	120,065 36
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1899 fr.	891,644 51	759,623 59	116,765 50	604,652 67
		EXERCICE 1900 (COMPTE DÉFINITIF). b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Dépenses ordinaires.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	"
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	1,466,000 .	1,440,974 25	1,393,180 75	47,593 50
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. c)	119,528 42	117,256 41	68,598 77	48,503 39
	4	Frais de tournées; frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	22,550 .	18,164 24	12,257 79	5,906 45
	5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque . . d)	420,000 .	416,077 78	263,336 58	152,599 77
	6	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	15,950 .	235 .	235 .	"
	7	Service de la monnaie	16,100 .	14,015 67	8,518 45	5,697 22
	8	Documents statistiques (y compris une charge temporaire de 12,000 francs)	28,500 .	27,519 64	27,519 64	"
		A REPORTER. fr	2,107,628 42	2,055,242 99	1,704,446 06	260,300 33

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité	
	580,940 80	16,550 "	"	"	47,060 13	"
	21,000 "	"	"	"	"	"
	3,047 15	"	"	169 52	"	"
	5,000 "	"	"	"	"	"
	25,000 "	"	"	"	84,997 41	"
	61,994 14	"	"	"	"	"
	25,452 37	"	"	4,582 85	"	"
	522,454 46	16,550 "	"	4,552 35	132,065 54	"
	198,985 71	1,855 42	"	14,580 05	825 "	"
	721,418 17	18,205 42	"	19,152 58	152,888 54	"
	21,000 "	"	"	"	"	"
	1,440,774 25	200 "	"	25,025 75	"	"
	117,102 16	154 25	"	2,272 01	"	"
	18,164 24	"	"	4,585 76	"	"
	415,936 35	141 45	"	3,922 22	"	"
	235 "	"	"	13,715 "	"	"
	14,015 67	"	"	2,084 35	"	"
	27,519 64	"	"	980 36	"	"
	2,054,747 29	495 70	"	52,385 45	"	"

a) Ce transfert du Budget des Finances a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 31 décembre 1900.

b) Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1900 a été augmenté : 1° d'une somme de 985,000 francs à répartir entre les articles 53, 59¹ (nouveau) et 67, par l'article 1^{er} de la loi du 31 décembre 1900, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1901, n° 1; 2° d'une somme de fr 3,918,636.98, à répartir entre les articles 3, 5, 15, 17, 18, 19, 25, 24, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 50¹ (nouveau), 54, 65, 66, 69 (nouveau) 70 (nouveau) et 71 (nouveau), par la loi du 12 août 1901, *Moniteur* du 14, n° 226

Par l'article 7 de la même loi, le crédit primitif de l'article 25 a été diminué d'une somme de 8,000 francs, portée en augmentation à l'article 29

c) Crédit primitif . . . fr. 105,000 "
Crédit supplémentaire. . 14,528 42

d) Crédit primitif . . . fr. 553,000 "
Crédit supplémentaire. . 67,000 "

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,107,628 42	2,055,242 99	1,704,446 96	260,500 53
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	0	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du trésor	172,000 "	170,849 44	170,499 44	350 .
	10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	56,000 "	55,066 66	55,066 66	.
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	11	Surveillance générale. — Traitements	471,500 "	453,885 26	.	453,885 26
	12	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	1,050,500 "	886,865 02	.	886,865 02
	13	Traitements fixes	2,905,050 "	2,791,135 61	448 45	2,790,687 16
	14	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. { Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,595,000 "	2,566,826 25	60 "	2,566,766 25
	15	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a)	6,446,421 05	6,407,017 42	257 50	6,406,780 12
	16	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	5,500 "	5,499 92	.	5,499 92
	17	Service des laboratoires. b)	21,200 "	21,061 54	2,810 80	18,250 54
	18	Suppléments de traitement. c)	248,850 "	247,019 "	72,878 55	174,095 65
	19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. d)	51,500 "	51,449 65	.	51,449 65
	20	Frais de bureau et de tournées	104,000 "	85,721 "	35,000 "	49,821 .
	21	Indemnités, primes et dépenses diverses.	750,500 "	669,657 58	23 90	668,410 58
	22	Police douanière.	5,000 "	4,755 25	154 30	4,600 95
	23	Matériel e)	283,959 80	285,919 42	95,052 90	190,189 14
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre. f)	654,775 50	651,685 19	146,849 08	464,520 85
	25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés. g)	17,000 "	14,816 "	4,024 98	9,591 02
	26	Frais de bureau et dépenses diverses.	51,500 "	49,027 58	57,316 64	11,225 24
	27	Traitements du personnel du domaine	90,255 "	96,940 54	22,047 89	74,892 45
	28	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,400,000 "	1,480,547 78	.	1,480,148 17
	29	Matériel (y compris 3,000 francs en charge temporaire). h)	30,700 "	26,960 "	15,072 22	11,871 45
	30	Dépenses du domaine i)	41,881 59	25,150 58	5,454 60	21,518 72
	31	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 "	18,589 66	.	18,589 66
		REPORT. fr.	19,417,200 96	19,058,366 52	2,455,204 47	16,577,707 09

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,054,747 29	495 70	"	52,585 45	"	"	
170,849 44	"	"	1,150 56	"	"	
55,966 60	"	"	55 54	"	"	
433,885 26	"	"	57,614 74	"	"	
886,865 02	"	"	143,654 98	"	"	
2,791,155 61	"	"	115,914 59	"	"	
2,566,826 25	"	"	"	"	63,826 25	
6,407,017 42	"	"	59,405 65	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 6,446,200 "
5,499 92	"	"	0 08	"	"	Crédit supplémentaire. . . 221 05
21,061 54	"	"	158 66	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 17,700 "
246,974 "	45 "	"	1,851 "	"	"	Crédit supplémentaire. . . 5,500 "
51,449 65	"	"	50 55	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 228,000 "
85,721 "	"	"	18,279 "	"	"	Crédit supplémentaire. . . 20,850 "
668,454 48	1,223 10	"	80,842 42	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 50,000 "
4,755 25	"	"	244 75	"	"	Crédit supplémentaire. . . 1,500 "
285,222 04	697 58	"	20 38	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 256,425 "
611,169 95	20,515 26	"	5,092 11	"	"	Crédit supplémentaire. . . 47,514 80
13,616 "	1,200 "	"	2,184 "	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 625,900 "
48,559 88	487 50	"	2,472 62	"	"	Crédit supplémentaire. . . 10,875 50
96,940 54	"	"	2,514 66	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 25,000 "
1,480,148 17	599 61	"	"	"	80,547 78	Diminution 8,000 "
26,943 65	16 55	"	5,740 "	"	"	h) Crédit primitif . . . fr. 22,700 "
24,755 32	577 06	"	16,751 01	"	"	Augmentation 8,000 "
18,589 66	"	"	"	"	16,889 66	i) Crédit primitif . . . fr. 40,000 "
19,052,911 56	25,454 96	"	520,098 11	"	161,265 67	Crédit supplémentaire. . . 1,881 59

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	19,417,200 06	19,058,566 52	2,455,204 47	16,577,707 09
V.		Administration des ponts et chaussées dans les provinces.				
		<i>Affaires générales.</i>				
	32	Études de projets, levés de plans, adjudications; impressions et reproductions des plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. — Frais divers de mission a)	63,000	62,149 29	45,990 19	16,081 58
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
	33	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations. Parcs publics, squares et voies cyclables : établissement et entretien. Frais d'expertise. Subsidés b)	8,455,518 65	6,726,984 78	1,795,853 85	4,656,527 37
	34	Plantations nouvelles; frais d'expertise c)	85,212 10	69,225 12	24,978 29	43,659 88
	35	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achats d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. Acquisition d'immeubles. Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. Loyers (y compris celui de la maison occupée à Bruxelles par la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail). Impositions. Divers. d)	1,177,590 21	1,155,659 29	675,742 71	442,247 47
	36	Service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : études de projets, levés de plans, adjudications, impressions; chauffage et éclairage. Achats et réparations de meubles. Fournitures de bureau et divers : matériel, instruments, livres, etc. e)	77,427 29	69,357 91	24,768 45	44,259 96
		<i>Travaux hydrauliques.</i>				
	37	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, plantations et lignes télégraphiques : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration.	2,405,100	2,370,797 56	808,324 78	1,500,865 95
	38	Bacs et passages d'eau et dépendances : entretien, amélioration, établissement	40,000	26,513 75	5,676 61	20,837 12
	39	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, amélioration, administration. Boisement des dunes domaniales (y compris 50,000 francs en charge temporaire).	775,000	749,227 06	184,955 31	562,082 51
		<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>				
	40	Ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées : traitements, frais de bureau et de déplacements. Jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour. Impressions. Dépenses diverses. f)	1,170,500	1,169,517 13	1,064,553 69	105,838 44
	41	Chefs de bureau, commis, surveillants, éclusiers, pontiers, sergents d'eau, gardes-canal, irrigateurs et autres agents subalternes des ponts et chaussées : traitements, indemnités, frais de déplacements. Jurys d'examen : frais divers g)	1,342,155	1,342,146	1,190,816 48	144,888 62
	42	Architectes et autres fonctionnaires et agents du service spécial des bâtiments civils de la capitale et des environs : traitements, indemnités, frais de déplacements. Gardiens de monuments : frais d'habillement h)	206,850	206,827 32	107,266 19	9,561 13
		<i>Annales des travaux publics.</i>				
	43	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs; frais de bureau, matériel, clichés, divers.	11,200	11,200	8,694 78	2,505 22
		A REPORTER. fr.	35,224,354 19	32,997,751 51	8,478,805 78	24,125,062 52

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
19,032,911 56	25,454 96	•	520,098 11	»	161,265 67	
62,071 77	77 52	»	51 40	799 22	•	a) Crédit primitif . . . fr. 46,000 • Crédit supplémentaire. . 17,100 •
6,450,561 20	276,623 58	•	469,006 45	1,250,527 40	•	b) Crédit primitif . . . fr. 4,500,000 • Crédits supplémentaires . 3,955,518 65
68,658 17	586 95	•	9,056 57	6,930 41	•	c) Crédit primitif . . . fr. 85,000 • Crédit supplémentaire. . 212 10
1,115,990 18	19,660 11	•	55,241	6,480 92	•	d) Crédit primitif . . . fr. 1,050,000 • Crédit supplémentaire. . 127,590 21
69,028 41	309 50	•	8,089 58	•	•	e) Crédit primitif 54,200 • Crédit supplémentaire. . 25,227 29
2,509,190 71	61,606 65	•	•	52,502 64	•	
26,513 75	•	•	5,268 44	8,217 83	•	
747,037 82	2,189 24	•	20,783 95	4,088 99	•	
1,168,392 15	925 •	•	1,182 87	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 1,168,800 • Crédit supplémentaire. . 1,700 •
1,555,705 10	6,440 90	•	0 •	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 1,518,155 • Crédit supplémentaire. . 24,000 •
206,827 32	•	•	22 68	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 200,550 • Crédit supplémentaire. . 6,500 •
11,200 •	•	•	•	•	•	
52,605,868 10	395,883 41	•	1,068,800 04	1,519,050 41	161,265 67	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
V. (suite).		REPORT. fr.	35,224,554 19	32,997,751 51	8,478,803 78	24,125,062 52
		Administration des ponts et chaussées dans les provinces (suite).				
		Traitements de disponibilité.				
	44	Traitements temporaires de disponibilité	12,950 »	6,133 19	5,260 95	872 24
VI.		Pensions et secours.				
	45	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (Crédit non limitatif).	55,550 »	52,279 69	25,069 03	9,210 66
	46	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheu- reuse — Secours exceptionnels à d'anciens employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'employé aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. . .	56,050 »	56,051 48	35,875 25	156 25
VII.		Dépenses imprévues.				
	47	Dépenses imprévues non libellées au budget	7,000 »	4,042 87	2,083 08	1,876 15
		TOTAUX pour le service ordinaire. fr.	55,515,904 19	53,076,258 74	8,545,094 07	24,137,177 62
VIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	48	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	700,000 »	170,681 52	»	170,681 52
	49	Frais de publication d'une nouvelle édition du tarif officiel des douanes	20,000 »	15,534 »	8,775 »	4,759 »
	50	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'instal- lation des divers services de l'administration des contri- butions directes, douanes et accises, à Anvers	8,000 »	7,520 »	6,476 66	1,045 54
	50 ^a	Installations d'appareils de chauffage dans le bâtiment de la douane au port de Bruges	12,000 »	12,000 »	»	12,000 »
		Administration des ponts et chaussées.				
	51	Redressement de la Montagne de la Cour : liquidation du subside à payer à la ville de Bruxelles. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier Léopold II . . .	115,000 »	90,000 »	»	90,000 »
	52	Palais du Cinquantenaire Agrandissement du hall de Paile gauche; appropriation des locaux	550,000 »	167,859 64	»	167,859 64
	53	Conservatoire royal de musique de Bruxelles Achat d'im- meubles; agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	150,000 »	47,957 26	20,066 16	27,891 10
	54	Dépôt des archives de l'Etat à Gand : construction. . . a)	180,000 »	128,530 55	27,860 55	100,470 »
	55	Palais colonial de Tervueren. Travaux de parachèvement.	60,000 »	»	»	»
		A REPORTER. fr	1,595,000 »	657,862 97	63,178 57	574,684 60

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECULANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
52,603,868 10	393,883 41	"	1,068,809 94	1,319,056 41	161,263 67	
6,133 19	"	"	6,816 81	"	"	
52,279 69	"	"	3,270 31	"	"	
56,031 48	"	"	18 52	"	"	
3,959 23	83 64	"	2,957 13	"	"	
52,682,271 69	393,967 05	"	1,081,872 71	1,319,056 41	161,263 67	
170,681 52	"	"	529,518 48	"	"	
15,554 "	"	"	6,466 "	"	"	
7,520 "	"	"	480 "	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
90,000 "	"	"	25,000 "	"	"	
167,859 64	"	"	33,503 17	148,657 19	"	
47,957 26	"	"	100,187 59	1,855 15	"	
128,330 55	"	"	567 37	51,102 08	"	
"	"	"	60,000 "	"	"	
637,862 97	"	"	755,522 61	201,614 42	"	

a) Crédit primitif . . . fr. 100,000 "

Crédit supplémentaire. . . 80,000 "

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,505,000	857,862 97	63,178 57	574,684 60
		Services divers (suite).				
		Ponts et Chaussées (suite).				
	56	Palais de Justice de Bruxelles. Aménagement de la place Poelaert : acquisition de terrains, indemnité pour servitude, construction d'un mur monumental, etc. . . .	400,000	277,509 92	255,795 41	41,666 51
	57	Église de Notre-Dame à Laeken. Parachèvement : études et travaux préliminaires. . . .	25,000	4,531 04	1,195	3,536 04
	58	Jardin botanique. Travaux d'amélioration	58,000	4,408 90	"	4,408 90
	59	Établissement des appareils de chauffage et de ventilation dans les locaux de la Chambre des Représentants . . .	17,100	16,965 85	16,965 85	"
	59 ^a	Acquisition d'un immeuble à Saint-Josse-ten-Noode, pour l'installation des services des directions générales de l'artillerie et du génie a)	225,000	220,000	"	220,000
	60	Sambre canalisée : travaux d'amélioration	100,000	89,054 18	89,054 18	"
	61	Escaut Construction d'une nouvelle embarcation à vapeur pour le service maritime. . . .	155,000	107,592	"	107,592
	62	Canal de Plasschendaele à Nieuport. Travaux de recréusement et de consolidation des talus. . . .	185,000	156,075 55	60,043 68	96,029 67
	65	Canal de Louvain à la Dyle. Frais d'études; impressions, etc. — Frais de route des membres de la commission . . .	9,000	8,529 85	8,511 85	18
	64	Amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables. Reconstruction de maisons délabrées . . .	75,000	49,506 50	78 91	46,404 64
	65	Port d'Ostende. Reconstruction d'estacades et de portes d'écluses b)	185,000	165,989 98	45 68	75,946 50
	66	Port de Blankenberghe. Reconstruction d'estacades. Élargissement du pont sur l'écluse de chasse. . . . c)	185,000	120,158 06	85 28	120,052 78
	67	Côtes. Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. Subsidés d)	1,560,000	1,277,705 46	476,456 72	759,788 08
	68	Canal de Bruges à Ostende. Reconstruction du tablier du pont de Plasschendaele	40,000	50,095 75	"	50,095 75
	69	Hôtel du Gouvernement provincial à Hasselt. Agrandissement e)	285 96	285 96	"	285 96
	70	Hôtel du Gouvernement provincial à Gand. Agrandissement. Travaux de parachèvement e)	57,574 75	6,790 15	"	6,790 15
	71	Arcade du parc du Cinquantenaire e)	757 10	757 10	"	757 10
		TOTAL pour les dépenses exceptionnelles fr.	4,612,717 79	3,175,794 76	951,586 89	2,087,854 46
		Service ordinaire fr.	55,515,904 19	55,076,258 74	8,545,094 07	24,157,177 62
		Dépenses exceptionnelles	4,612,717 79	3,175,794 76	951,586 89	2,087,854 46
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics fr.	59,928,621 98	56,250,055 50	9,496,480 96	26,225,052 08

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	transféré à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
637,862 97	"		755,522 61	201,614 42	"	
277,459 92	50 "	"	122,490 08	"	"	
4,551 04	"	"	20,408 96	"	"	
4,408 90	"	"	53,591 10	"	"	
16,965 85	"	"	154 17	"	"	
220,000 "	"	"	5,000 "	"	"	a) Crédit alloué par la loi du 31 décembre 1900, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1901, n° 1.
89,054 18	"	"	10,945 82	"	"	
107,592 "	"	"	510 "	26,898 "	"	
156,075 55	"	"	28,926 65	"	"	
8,529 85	"	"	470 17	"	"	
46,485 55	3,022 75	"	17,116 45	8,577 27	"	
75,989 98	90,000 "	"	"	19,010 02	"	b) Crédit primitif . . . fr. 170,000 " Crédit supplémentaire. . . 15,000 "
120,158 06	"	"	8,506 26	56,555 68	"	c) Crédit primitif . . . fr. 135,000 " Crédit supplémentaire. . . 50,000 "
1,256,224 80	41,480 66	"	"	82,294 54	"	d) Crédit primitif . . . fr. 1,200,000 " Crédit supplémentaire. . . 160,000 "
30,093 73	"	"	6,816 95	3,089 54	"	
285 96	"	"	"	"	"	e) Crédits alloués par la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
6,790 15	"	"	28,322 80	2,461 78	"	
757 10	"	"	"	"	"	
3,059,241 55	154,553 41	"	1,038,621 98	400,301 05	"	
52,682,271 69	593,967 05	"	1,081,872 71	1,519,056 41	161,263 67	
3,059,241 55	154,553 41	"	1,038,621 98	400,301 05	"	
35,721,313 04	528,520 46	"	2,120,494 69	1,719,357 46	161,263 67	

MINISTÈRE DES FINANCES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1897. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	31,865 99	15,588 77	15,000 »	»
		Transferts de l'exercice 1898. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	200,365 54	170,748 64	»	164,920 75
		Transferts de l'exercice 1899. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	891,644 51	739,623 59	116,765 50	604,052 67
		Crédits et dépenses pour le Budget de l'exercice 1900 . . .	39,928,621 98	36,350,053 50	9,406,480 96	26,225,032 08
		TOTAUX. fr.	41,052,498 02	37,175,994 50	9,628,246 46	26,994,605 50

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,000 °	588 77	°	16,277 22	°	°	
164,920 75	5,827 89	°	20,516 90	9,500 °	°	
721,418 17	18,205 42	°	19,152 58	152,888 54	°	
55,721,513 04	528,520 46	°	1,120,494 69	1,719,537 46	161,263 67	
56,622,851 96	553,142 54	°	2,176,221 19	1,861,546 °	161,263 67	

Le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics, pour l'exercice 1900, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 mai 1900, *Moniteur* des 14 et 15, n° 154 :

A. Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 50,992,885 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 4,525,019 19

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1897, 1898 et 1899, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . . 257,054 94

TOTAL pour le service ordinaire. fr. 55,572,959 13

B. Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 4,052,100 °

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 580,617 79

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1898 et 1899 866,841 10

TOTAL pour les dépenses exceptionnelles. fr. 5,479,558 89

ENSEMBLE, fr. 41,052,498 02

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1900.				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000	» 170,528	»	170,528
	2	— — — — — personnelle	415,000	» 414,124 27	»	414,124 27
	3	— — — — — sur le droit de patente	150,000	» 533,148 42	»	533,148 42
	4	— — — — — sur les redevances des mines	5,000	» 5,584 60	»	5,584 60
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	» 7,812 64	»	7,812 64
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000	» 719,918 99	58,094 74	661,815 25
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	600,000	» 622,044 32	68,814 91	550,700 65
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	40,000	» 918 11	918 11	»
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage et autres, indûment perçus par l'administration de la marine. . . .	2,000	» 2,343 34	2,084 39	258 95
	10	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursement des droits de pilotage . . .	115,000	» 148,969 62	148,969 62	»
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés aux articles précédents ne sont point limitatifs.)	40,000	» 21,042 72	17,703 06	3,359 66
	12	Exécution d'une transaction entre l'Etat et la ville de Saint- Troind, relativement à des centimes additionnels perçus au profit de la ville au principal des contributions directes de l'exercice 1898. a)	15,207 27	15,207 27	»	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fr.	1,891,207 27	2,659,642 30	296,584 85	2,345,312 44

REMBOURSEMENTS

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
170,328 °	°	°	79,472 °	°	°	
414,124 27	°	°	875 73	°	°	
533,148 42	°	°	°	°	583,148 42	
5,584 60	°	°	1,415 40	°	°	
7,812 64	°	°	1,187 36	°	°	
719,909 99	9 °	°	°	°	469,918 99	
619,515 56	2,528 76	°	°	°	22,044 32	
918 11	°	°	30,081 89	°	°	
2,343 34	°	°	°	°	343 34	
148,969 62	°	°	°	°	33,969 62	
21,042 72	°	°	18,957 28	°	°	
°	15,207 27	°	°	°	°	a) Crédit alloué par l'article 6 de la loi du 12 août 1901, <i>Moniteur</i> du 14, n° 226.
2,641,897 27	17,745 03	°	140,989 66	°	909,424 69	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par l'article unique de la loi du 27 mars 1900, *Moniteur* du 29, n° 88, à la somme de fr. 1,876,000 °

A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire de 15,207 27

TOTAL fr. 1,891,207 27

EXERCICE 1900. —

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire proprement dit.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique.	129,562,616 58	10,000 »	129,572,616 58	128,555,565 35
Dotations	5,087,107 »	•	5,087,107 »	5,070,879 52
Ministère de la Justice	24,712,585 »	1,952,859 01	26,665,444 01	25,940,002 41
— des Affaires Étrangères	5,261,679 47	545,000 »	5,806,679 47	5,571,862 02
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	28,140,823 89	2,291,702 10	30,432,525 99	29,533,855 07
— de l'Agriculture	12,560,820 84	975,365 »	13,536,185 84	13,159,572 77
— de l'Industrie et du Travail	3,988,908 46	796,623 65	4,785,532 11	4,597,727 59
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	170,086,622 43	484,500 »	170,571,122 43	169,925,891 57
— de la Guerre	49,094,857 08	445,516 84	49,540,373 92	48,597,876 48
Corps de la Gendarmerie.	5,711,995 12	1,500,000 »	7,211,995 12	6,660,135 48
Ministère des Finances et des Travaux publics	55,572,959 13	5,479,558 89	61,052,517 02	57,175,994 50
Non-Valeurs et Remboursements	1,891,207 27	•	1,891,207 27	2,659,642 30
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	469,272,142 27	20,279,125 49	489,551,265 76	479,055,782 86

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1900.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1900.	En 1901, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
99,555,264 01	29,090,215 01	128,425,477 92	132,087 45	.	949,121 89	14,200 .	146,270 66	
5,001,902 .	68,550 02	5,070,452 02	427 50	.	16,227 48	.	»	
18,075,825 53	7,858,728 16	25,932,153 69	16,848 72	»	334,415 20	400,892 73	18,866 53	
2,626,735 50	945,261 11	3,569,996 41	1,865 61		21,720 40	15,097 05	.	
24,730,859 65	4,598,857 24	29,129,696 89	204,136 18	»	969,401 .	165,670 08	54,378 16	
9,527,827 23	5,584,615 10	12,712,442 33	446,930 44	.	157,959 77	18,851 30	»	
5,165,646 54	1,125,457 85	4,289,104 59	108,623 20		387,804 52	»	.	
60,014,210 49	109,805,657 57	169,817,867 86	106,025 51	.	1,134,751 57	97,105 69	584,626 .	
9,257,787 41	15,262,255 15	52,520,042 56	77,855 92	»	1,515,524 60	1,624,952 84	.	
5,724,076 58	2,912,546 56	6,656,622 74	25,512 74	.	556,528 45	215,531 19	»	
9,628,246 46	26,994,605 50	56,622,851 96	555,142 54	.	2,176,221 19	1,861,546 .	161,265 67	
296,584 85	2,545,512 44	2,641,897 27	17,745 05	.	140,989 66		909,424 69	
245,180,965 83	252,185,640 21	477,566,606 04	1,689,176 82	.	7,940,465 55	4,409,846 88	1,854,829 51	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1900, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1900.	
	1900.	1899.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	128,555,565 35	125,959,227 34	2,596,338 01	"
Dotations	5,070,879 52	5,054,477 85	36,401 69	"
Ministère de la Justice	25,940,002 41	24,005,022 "	1,945,980 41	"
— des Affaires Étrangères	3,571,862 02	5,184,327 34	387,554 68	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	29,335,835 07	28,529,986 10	805,846 97	"
— de l'Agriculture	15,159,572 77	12,526,594 54	832,978 25	"
— de l'Industrie et du Travail	4,597,727 59	3,946,310 69	451,416 90	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	169,925,891 57	147,857,280 05	22,066,611 54	"
— de la Guerre	52,597,876 48	60,395,975 09	"	7,798,096 61
Corps de la Gendarmerie	6,660,155 48	5,177,709 77	1,482,425 71	"
Ministère des Finances et des Travaux publics	57,175,994 50	52,226,690 95	4,949,303 55	"
Non-Valeurs et Remboursements	2,650,642 50	2,788,848 39	"	129,206 09
TOTAUXfr.	479,055,782 86	451,430,248 07	55,552,857 49	7,927,502 70
EN PLUSfr.			27,625,534 79	

TABLEAU LIII Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1899 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constituées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des depenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	.	"	"	26,502,221 36
1831.	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1832.	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1833.	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1834.	84,279,578 "	"	321,259 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835.	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1836.	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,165 74	101,576,114 47
1837.	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1838.	94,606,326 "	"	44,855 50	25,778,033 70	120,429,195 "
1839.	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840.	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,257 63	170,773,074 27
1841.	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,503,516 92
1842.	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1843.	109,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1844.	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1845.	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,541 07	128,717,472 99
1846.	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	113,851,076 65
1847.	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1848.	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849.	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1850.	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1851.	117,352,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,834 84
1852.	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,590 99
1853.	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1854.	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1855.	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856.	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857.	139,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858.	141,910,790 "	2,250,000 "	36,067 62	726,651 15	144,903,488 77
1859.	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1860.	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 35
1861.	149,029,100 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862.	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,575 01	158,036,065 01
1863.	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 35	162,750,469 35
1864.	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1865.	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,055 64	169,460,080 89
1866.	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867.	166,046,290 "	"	10,259,251 58	39,923,729 80	216,229,251 18
1868.	169,190,780 "	"	936,758 44	52,410,381 63	202,557,900 07
1869.	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870.	176,725,000 "	"	5,588,118 37	9,516,989 10	191,650,107 47
A REPORTER.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 32

CLOS DE 1850 A 1899 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués	
26,502,221 56	"	"	
115,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 90	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,306,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,342,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,989,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,061,045 57	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	153,908,658 55	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
REPORT.	4,968,466,124 59	145,104,385 55	160,547,204 68	449,299,882 50	5,723,217,597 52
1871.	178,329,000 "	"	4,578,316 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1872.	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 73	215,501,748 50
1873.	205,985,500 "	"	5,909,538 34	110,148,310 97	320,043,149 31
1874.	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875.	245,032,600 "	"	6,578,327 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876.	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877.	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	340,757,029 54
1878.	260,355,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	369,584,800 49
1879.	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880.	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	576,761,649 99
1881.	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	568,745,209 65
1882.	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,535 45	452,994,467 14
1883.	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 83	452,645,437 22
1884.	320,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885.	319,861,100 "	"	800,584 "	19,769,518 53	540,451,292 53
1886.	520,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,795 87	567,188,705 87
1887.	514,421,809 "	"	2,556,584 "	17,248,549 "	554,026,742 "
1888.	519,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	534,547,920 50
1889.	530,514,902 "	"	1,105,584 "	46,083,629 17	577,702,115 17
1890.	531,552,202 "	"	1,027,515 "	55,976,143 24	588,555,658 24
1891.	541,692,712 40	"	2,538,000 "	55,150,607 01	599,181,319 41
1892.	542,546,190 40	"	1,768,000 "	65,535,565 57	409,649,755 97
1893.	544,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	592,226,585 05
1894.	549,516,198 40	"	4,578,000 "	55,408,777 25	589,102,975 65
1895.	557,727,028 40	"	728,000 "	21,954,954 15	580,409,962 55
1896.	505,927,578 40	"	4,538,846 "	83,000,829 47	455,467,053 87
1897.	586,923,178 40	"	6,198,600 62	62,573,246 79	455,695,025 81
1898.	422,050,548 40	"	6,218,708 17	249,900,141 66	678,149,198 23
1899.	435,037,428 40	"	2,800,000 "	10,360,512 65	448,197,741 05
	13,799,800,741 19	145,104,385 55	290,252,984 27	2,280,249,632 72	16,521,587,743 75
	13,944,905,126 74				

CLOS DE 1850 A 1899 INCLUSIVEMENT. — RECETTES (SUITE).

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		<i>Observations.</i>
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
5,847,511,965 25	29,814,272 60	155,908,658 55	
256,645,968 44	»	29,576,992 90	
239,940,437 90	»	24,438,689 40	
341,086,178 65	»	21,045,029 52	
515,915,640 21	»	15,811,192 59	
278,711,586 65	»	4,152,941 71	
526,620,745 66	»	5,376,459 21	
546,284,526 27	»	5,547,496 95	
567,590,461 93	1,794,358 56	•	
500,801,815 57	»	6,221,689 21	
594,215,951 71	•	17,454,281 72	
578,005,789 85	•	9,258,580 22	
456,506,919 84	»	5,512,452 70	
454,976,925 48	»	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	•	
553,085,425 76	7,545,868 77	»	
571,391,105 14	»	4,102,599 27	
541,164,155 86	•	7,137,411 86	
546,666,785 94	•	12,518,865 44	
587,056,516 49	•	9,554,401 52	
578,404,519 26	»	10,048,661 02	
401,947,104 59	•	2,765,784 98	
414,044,662 21	»	4,594,906 24	
597,678,051 77	•	5,451,446 72	
405,184,400 53	»	16,081,424 88	
595,750,444 45	»	15,320,481 90	
480,959,955 56	»	27,472,881 69	
499,612,888 52	»	43,917,862 51	
679,986,220 84	»	1,837,022 61	
485,271,551 65	»	35,073,790 60	
16,950,674,545 44	62,404,453 83	491,691,255 54	
	429,286,799 71		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
	CREDITS accordés par la loi du budget primitif.	CREDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, deduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS (transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1850 (4 ^e trimestre)	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,503,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1853.	94,149,855 35	"	"	"	94,149,855 35	"	94,149,855 35
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	351,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867.	116,452,576 38	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,193,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	5,566,095 66	554,255 64	"	115,555,451 11	558,555 60	114,997,095 51
1870.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,756 25
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,375,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 35	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
A REPORTER.	5,026,759,668 50	287,741,804 41	17,752,080 15	55,901,720 64	5,566,155,275 70	36,567,274 92	5,529,787,998 78

CLOS DE 1850 A 1899 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CHÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
»	27,981,168 79	27,981,168 79	»		a) Après déduction de fr. 57,546,540 74 c ^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
»	115,806,850 65	112,415,965 51	3,390,885 14		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
»	94,149,835 53	91,904,974 94	2,244,860 59		d) Non compris fr. 105,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
10,000,000 »	98,874,000 45	96,515,600 96	2,358,399 47		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
b) 1,490,000 »	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,549 32		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
10,000,000 »	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,352 05		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,035 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,414 34		i) Non compris fr. 22,656 54 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,393,404 34		j) Non compris fr. 4 57 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,115 26		k) Non compris fr. 0 81 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
»	117,467,425 97	114,976,586 11	2,490,838 86		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.
23,278,995 17	132,568,405 61	129,575,909 88	2,992,495 73		m) Non compris fr. 2,005,867 59 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 25		n) Non compris fr. 5 80 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 »	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		p) Non compris fr. 360 86 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 83	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,355 67		q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 05		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 c ^s , portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
g) 5,768,642 11	128,935,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		s) Non compris fr. 13,253 10 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,961 12		t) Non compris fr. 8,653 15 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28		u) Non compris fr. 47,586 87 c ^s , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		
2,540,568 99	135,809,105 22	131,848,564 95	3,960,540 29		
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,945,554 54		
9,656,500 56	144,615,782 24	143,172,277 02	1,443,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,837,819 25	149,727,649 92	6,110,169 31		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,217,469 21		
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,568 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	960,773 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,703,093 68		
52,507,450 69	190,493,105 17	186,225,129 58	4,267,975 59		
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		
57,724,704 85	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,650,739 37		
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,131,031 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
643,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	PREVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales. déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 80 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi de comptabilité.	
REPORT.	5,020,759,668 50	287,741,804 41	17,762,080 15	53,901,720 64	5,560,155,275 70	50,567,274 92	5,529,787,998 78
1871.	179,503,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,012,558 45	3,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,352,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	238,281,440 55	11,349,458 18	1,299,986 65	3,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,135 21	2,125,924 06	280,595,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,357,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	519,405,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,625 56	700,254 15	321,215,569 45
1886.	516,509,150 77	1,597,904 25	1,757,085 89	700,254 15	320,144,595 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	512,156,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 54	850,100 51	315,549,472 05
1888.	514,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	318,219,046 46	557,610 69	317,881,455 77
1889.	522,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	557,610 69	327,218,559 29	942,545 59	326,276,195 90
1890.	535,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,545 59	338,695,671 08	684,752 82	338,010,958 26
1891.	558,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,752 82	341,964,460 78	612,296 71	341,352,164 07
1892.	540,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 63	612,296 71	344,682,825 87	565,129 79	344,519,696 08
1893.	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	347,541,172 26	592,484 66	347,148,687 60
1894.	547,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	357,172,179 82	1,589,058 45	355,783,121 39
1895.	560,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,058 45	375,171,517 19	2,167,748 42	373,005,568 77
1896.	567,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	590,555,554 95	1,454,419 09	588,898,955 84
1897.	587,469,574 67	45,804,980 56	1,452,715 18	1,454,419 09	454,161,687 50	1,489,568 50	452,672,119 "
1898.	422,557,084 49	10,699,552 29	4,377,015 01	1,489,568 50	459,122,998 29	4,216,141 "	454,906,857 29
1899.	455,86 8,019 78	21,568,009 57	2,995,981 15	4,216,141 "	462,648,211 48	2,564,276 20	460,283,935 28
	15,904,147,402 57	547,141,786 77	68,005,076 11	78,544,245 55	14,597,958,508 98	80,708,519 75	14,517,229,989 25

DE 1850 A 1899 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES (SUITE).

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
645,742,846 94	5,975,550,845 72	5,851,586,720 74	142,144,124 98		
45,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	v) 5,577,642 25		v) Non compris fr. 107,168 71 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 55		w) Non compris fr. 2,412 43 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52		x) Non compris fr. 4,840 74 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	y) 4,549,636 55		y) Non compris fr. 28,259 01 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	z) 4,767,710 42		z) Non compris fr. 77,676 52 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,505,427 68		a') Non compris fr. 41,677,936 39 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ² , par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
124,698,774 20	500,955,656 06	586,075,145 99	b') 4,862,492 07		b') Non compris fr. 915,909 68 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 5,251,169 58		c') Non compris fr. 18,470 02 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 5,564,141 55		d') Non compris fr. 13,811 24 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779,092 46		e') Non compris fr. 27,674 87 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44		f') Non compris fr. 17,075 75 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	g') 4,294,666 98		g') Non compris fr. 138,455 19 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 49	412,794,150	406,422,707 95	h') 6,571,442 05		h') Non compris fr. 64,279,519 16 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i') 7,989,852 25		i') Non compris fr. 350 20 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
57,553,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	j') 7,299,518 48		j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 56		k') Non compris fr. 7,170,040 48 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	k') 6,155,887 14		l') Non compris fr. 5,431,227 92 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	l') 3,596,944 68		m') Non compris fr. 7,382,811 56 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881	m') 4,100,101 62		n') Non compris fr. 3,778,277 97 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	n') 2,789,286 87		o') Non compris fr. 9,882,092 22 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,415,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	o') 2,629,429 59		p') Non compris fr. 6,499,524 44 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	p') 3,515,551 16		q') Non compris fr. 2,806,331 22 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,828,505 32	506,977,191 19	594,529,146 07	q') 2,448,045 05		r') Non compris fr. 499,784 47 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	r') 2,445,494 82		s') Non compris fr. 2,565,554 52 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,564,255 76	418,567,804 55	410,585,401 42	s') 8,184,405 11		t') Non compris fr. 2,007,479 98 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,055,985 91	445,952,921 75	457,608,281 89	t') 6,544,659 86		u') Non compris fr. 8,446,390 24 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
86,529,585 24	519,001,704 24	511,598,214 45	u') 7,605,489 79		v') Non compris fr. 1,955,677 70 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
266,444,251 92	701,551,089 21	695,625,188 05	v') 7,725,901 16		w') Non compris fr. 4,404,644 51 c ² , annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
119,011,862 64	579,295,797 89	570,442,110 68	w') 8,855,687 21		
2,808,060,471 09	17,525,290,460 54	17,058,444,854 77	286,845,605 57		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 (4 ^e trimestre)	25,869,417 13	27,348,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 36	27,981,168 79	*	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,283,605 21	46,203,554 60	113,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 93	*	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	
1857.	89,406,613 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	*	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	*	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 55	"	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	*	
1865.	112,276,618 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,374 99	"	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	*	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	*	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	140,781,442 01	137,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,097 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1863.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 "	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,888 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	*	
A REPORTER.	5,116,094,356 99	5,066,215,251 21	751,217,606 26	765,175,469 55	5,847,511,965 25	5,551,586,720 74	145,881,695 52	

DE 1850 A 1899 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,502 55	321,239 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 73	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,308,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	3,311,536 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,070 54	Idem.
2,281,364 73	5,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,032 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,736,417 61	"	870,535 72	"	2,606,953 33	Idem.
13,102,858 21	16,536,735 36	"	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 34	"	3,624,351 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,063 84	"	4,533,397 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,384,938 99	"	14,044,311 15	Idem.
17,198,236 15	28,255,547 33	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,283 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,356 14	Idem.
705,136 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,104,520 81	8,802,542 53	"	Idem.
"	"	24,329,484 30	"	12,544,366 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,318,527 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,329,352 30	"	31,800,577 30	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,535 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,305,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
96,000,589 54	133,731,249 57	167,687,112 84	163,801,955 22	147,876,712 71	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.
R. PORT.	5,116,094,556 99	5,066,215,251 21	751,217,606 26	705,175,469 55	5,847,511,965 25	5,851,586,720 74	145,881,695 52
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	500,801,815 57	545,659,016 07	"
1880.	291,921,128 05	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"
1881.	296,777,625 06	502,857,975 51	81,926,166 79	99,490,450 45	578,005,789 85	402,528,405 96	"
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	"
1885.	505,103,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"
1884.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"
1885.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61
1888.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,454 79
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881	15,705,052 57
1890.	540,525,672 04	555,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,625,572 80
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77
1895.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,581,103 45
1894.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 51
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	25,594,445 71	45,564,255 76	595,750,444 45	410,585,401 42	7,516,853 05
1896.	588,657,582 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,053,985 91	480,959,955 56	457,608,281 89	6,105,286 56
1897.	450,859,645 64	425,068,629 21	68,775,244 68	86,529,585 24	499,612,888 52	511,598,214 45	5,771,014 45
1898.	459,281,905 68	427,180,956 15	210,704,515 16	266,414,251 92	679,986,220 84	695,625,188 05	12,100,949 55
1899.	469,051,404 51	451,450,248 07	14,240,127 14	119,011,862 61	485,271,551 65	570,442,110 68	17,601,156 44
	14,268,550,545 2	814,108,955,761 09	2,682,524,198 16	2,929,491,095 68	16,950,674,545 44	17,058,444,854 77	525,695,024 68
							159,396

DE 1870 A 1899 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX (SUITE).

EXCÉDENTS					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réduits		
de dépenses.	de recette.	de dépenses.	de recette.	de dépenses.	
96,000,589 54	155,751,249 57	167,687,112 84	165,801,955 22	147,876,712 71	
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juil. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,355 "	"	59,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,234 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 '54	"	8,154,244 31	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	6,654,527 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
"	37,228,567 11	"	45,551,655 67	"	Réglé définitivement par la loi du 2 août 1901.
"	"	17,556,540 56	"	11,785,326 15	Idem.
"	"	25,759,916 76	"	13,658,967 21	
"	"	104,771,735 47	"	87,170,579 05	
166,298,440 49	571,529,809 84	618,696,705 36	415,116,002 24	500,886,515 57	
584 19	247,166,895 52		87,770,511 55		

(320)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1900.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.		494,105,772 83
et pour les ressources extraordinaires, à		48,672,330 72
ENSEMBLE.		fr. 542,778,103 55
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à fr.		479,055,782 86
et les dépenses sur ressources extraordinaires à		95,102,409 33
ENSEMBLE.		fr. 574,158,192 21
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr.		31,380,088 66
Mais comme l'exercice 1899 a laissé un excédent de dépenses de fr. 87,770,311 33 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci		87,770,311 33
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1900, présente un excédent de dépenses de fr.		119,150,399 99

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1900.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1900, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de	27,898,517 92
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	119,150,599 99

Soit une différence de. fr. 91,251,882 77

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises	5,705,675 65	"
	{ Enregistrement et domaines	"	246,475 20
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	652,371 "	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	213,559 77
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	5,552 28	"
	{ Prisons	49,276 77	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	1,184,294 09
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes, etc.	15,779 95	"
	{ Enregistrement et domaines	"	119,264 09
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	445,800 46
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	8,640 "
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	75,015 55
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	59,583 59
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	600,000 "
		4,408,455 65	2,950,428 75

Reste en augmentation de recettes. fr. 1,478,006 90

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Dettes publiques</i>		146,270 66	"
<i>Dotations</i>		6,350 "	"
<i>Ministère de la justice</i>		324,416 55	"
— des affaires étrangères		198,257 25	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		480,216 81	"
— de l'agriculture		1,205,574 20	"
— de l'industrie et du travail		128,012 11	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		4,592,245 79	"
— de la guerre		1,051,216 99	"
<i>Corps de la gendarmerie</i>		175,000 "	"
<i>Ministère des finances et des travaux publics</i>		4,079,900 65	"
<i>Non-valeurs et remboursements</i>		924,631 96	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 3,800,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,940,465 55 c.; par conséquent, une diminution de dépense de		"	4,140,465 55
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1898 à 1900 et dont le transfert à l'exercice 1901 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	4,409,846 88
Excédent de dépenses de l'exercice 1899		87,770,511 35	"
		101,280,202 08	8,550,512 41

RESTE en augmentation de dépenses fr. 92,729,889 67

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1900. 91,251,882 77

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1901, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1901, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1901 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	488,429,760	»
<i>Dépenses</i> , à		488,967,301	59
Excédent présumé de dépenses.		fr.	537,541 59

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le prix de rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000	»
2° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		175,000	»
3° Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers		7,000	»
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		300,000	»
5° Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité.		540,000	»
6° Produit de la négociation d'un capital nominal de 52,759,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)		50,546,899	60
A REPORTER		fr.	51,596,899 60

REPORT. fr. 51,596,899 60

7° Produit de la négociation d'un capital nominal de 48,392,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 16 avril 1901.) 46,954,381 06

8° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 1^{er} août 1901. — Partie rattachée à 1901) 23,488,111 87

9° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) 8,778,423 71

ENSEMBLE. fr. 130,817,816 24

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 488,967,301 59

Elles se sont accrues :

Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1898, 1899 et 1900, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité 4,409,846 88

ENSEMBLE. fr. 493,377,148 47

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1901 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1899. — Art. 6 de la loi du
14 septembre 1899 fr. 14,532,470 42

b) De l'exercice 1900. — Art. 5 de la loi du
10 mai 1900 84,624,338 13

99,156,808 55

2° A titre de crédits nouveaux :

Loi du 24 août 1901. . . . { Art. 1^{er} 91,474,300 »
 — 2 608,738 64
Id. Art. unique 3,585,368 »

95,668,406 64

ENSEMBLE. fr. 194,825,215 19

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1902, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 24 août 1901, ci fr. 84,638,159 79

2° La somme à annuler en exécution de l'article 6, § 2, de la loi du 14 septembre 1899, ci. 8,267,620 52

89,905,780 31

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1901 s'élèvent à fr. 104,919,434 88

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 488,429,760 »	} 619,247,576 24
— extraordinaires	130,817,816 24	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 493,377,148 47	} 598,296,583 35
Services spéciaux	104,919,434 88	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE RECETTES de. . fr. 20,950,992 89

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1901, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1901 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 619,247,576 24

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr. 634,150,429 58

Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1901 sont de 619,230,287 41

Au 1^{er} janvier 1902, il restait à recouvrer . . fr. 14,920,142 17

Les droits constatés 634,150,429 58

sont donc supérieurs aux évaluations de fr. 14,902,853 34

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 598,296,583 35

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au
1^{er} janvier 1902, montent à fr. 418,357,993 98
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à
la clôture de l'exercice, à 174,116,589 37

ENSEMBLE . . . fr. 592,474,583 35

Les paiements effectués et justifiés pendant l'année
1901 n'ont été que de 362,085,566 68

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au
1^{er} janvier 1902 fr. 230,389,016 67

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1901. 592,474,583 35

l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les
dépenses de. fr. 5,822,000 »

§ 3.**RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901.**

La situation du budget de l'exercice 1901 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr. 634,150,429 58
Dépenses — — — — —	592,474,583 35
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice	41,675,846 23

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1901.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dettes publiques.</i>	22 août 1901. (Mon. n° 237.)	Budget primitif.	150,750,570 08	•	150,750,570 08
<i>Dotations.</i>	31 déc. 1900. (Mon. du 1 ^{er} janv. 1901 n° 1)	Budget primitif.	5,081,140 »	•	5,081,140 •
<i>Ministère de la justice.</i>	4 août 1901. (Mon. n° 221.)	Budget primitif.	26,419,900 »	•	26,419,900 •
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	10 juin. (Mon. n° 170.)	Budget primitif.	3,159,168 »	»	3,159,168 »
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publiques.</i>	19 août 1901. (Mon. n° 235.)	Budget primitif.	30,785,149 »	»	30,785,149 »
<i>Ministère de l'agriculture.</i>	2 août 1901. (Mon. n° 221.)	Budget primitif.	12,318,789 25	•	12,318,789 25
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	30 juillet 1901. (Mon. n° 215.)	Budget primitif.	16,400,650 »	•	16,400,650 •
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	22 août 1901. (Mon. n° 245 et 246.)	Budget primitif.	164,560,412 •	•	164,560,412 •
<i>Ministère de la guerre.</i>	24 août 1901. (Mon. n° 237.)	Budget primitif.	55,339,315 72	•	55,339,315 72
<i>Gendarmerie.</i>	12 juin 1901. (Mon. n° 164.)	Budget primitif.	7,355,862 54	•	7,355,862 54
<i>Ministère des finances et des travaux publics.</i>	22 août 1901. (Mon. n° 237.)	Budget primitif.	34,742,345 »	•	34,742,345 »
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	27 mars 1901. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	2,076,000 »	•	2,076,000 •
TOTAUX.			488,967,501 59	•	488,967,501 59

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1901,
AU 1^{er} JANVIER 1902.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	169,705,666 •
	Enregistrement et domaines	59,555,000 „
PÉAGES	Enregistrement et domaines	2,050,000 „
	Chemins de fer, postes, etc.	252,885,620 „
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,870,000 „
	Chemins de fer, postes, etc.	315,000 „
	Prisons	352,500 •
	Trésorerie générale, etc.	15,871,800 „
REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	790,000 •
	Enregistrement et domaines	528,000 „
	Prisons	22,984 „
	Trésorerie générale, etc.	3,527,190 „
TOTAUX. fr.		488,429,760 •
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 •
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		175,000 •
Prix de vente de terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la construction des quais de l'Escaut, à Anvers		7,000 •
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		500,000 •
Prix de vente de biens de cures.		•
Prix de vente des terrains situés à Ostende, cédés à M. North. (Convention-loi des 8 mars/9 mai 1898.) 3 ^e annuité.		540,000 „
Remboursement d'avances faites par l'État, pour la construction d'égouts à Wenduyne		•
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.		•
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		•
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		•
A REPORTER. fr.		1,050,000 •

L'EXERCICE 1901.

recettes, au 1^{er} janvier 1902.

DROITS CONSTATÉS en échange des redevables DE L'ÉTAT	RECOURS MINIS FISCALIS	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS PROVISOIRES POUR LE RÉGLEMENT du budget - RECETTES PROBABLES de l'exercice 1901	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer		
175,925,973 41	175,465,294 92	2,460,678 49	"	6,220,507 41	175,925,973 41	
64,705,728 05	64,448,406 55	255,321 68	"	5,170,728 05	64,705,728 05	
1,639,348 42	1,658,882 17	466 25	599,651 58	"	1,639,348 42	
250,149,507 05	225,764,724 52	4,584,782 71	2,754,112 97		250,149,507 05	
3,269,456 54	3,222,039 79	47,396 55	"	599 456 54	3,269,456 54	
225,791 65	225,791 65	"	91,208 57	"	225,791 65	
553,205 22	528,252 16	24,953 06	"	705 22	553,205 22	
15,891,559 45	10,068,072 97	5,823,466 46	"	19,759 45	15,891,559 45	
847,451 70	817,647 21	29,787 49	"	57,454 70	847,454 70	
794,655 50	509,724 28	284,909 22	"	266,655 50	794,655 50	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
4,772,010 42	4,589,428 21	582,582 21	"	1,241,820 42	4,772,010 42	
498,595,592 15	484,899,248 01	13,694,544 12	3,215,972 92	13,579,805 05	498,595,592 15	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
581,623 07	222,051 67	159,591 40	"	208,623 07	581,623 07	
7,405 48	7,405 48	"	"	405 48	7,405 48	
284,879 18	273,101 59	11,777 59	15,120 82	"	284,879 18	
165 "	165 "	"	"	165 "	165 "	
550,916 10	101,945 77	448,970 33	"	10,916 10	550,916 10	
27,016 88	27,016 88	"	"	27,016 88	27,016 88	
123,008 05	117,549 32	5,458 75	"	123,008 05	123,008 05	
1,535 84	1,535 84	"	"	1,535 84	1,535 84	
600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "	600,000 "	
2,004,549 60	778,551 55	1,225,798 05	15,120 82	989,470 42	2,004,549 60	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,050,000 .
Remboursement complémentaire du crédit de 2 millions de francs alloué par le § 25 de la loi du 24 mai 1882 . . .	•
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1900, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	•
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	•
Remboursement de huit actions ordinaires et de cinquante-huit actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo	•
Prix de rachat de la section néerlandaise du chemin de fer de Liège à Maestricht. (Art. VI, 5 ^e alinéa de la Convention du 23 avril 1897 annexée à la loi du 16 avril 1898)	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 52,759,700 francs en obligations de la dette publique à 5 %. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)	50,546,899 60
Produit de la négociation d'un capital nominal de 48,592,500 francs en obligations de la dette publique à 5 %. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)	46,954,381 06
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 %. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901. — Partie rattachée à 1901.)	23,488,111 87
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 %, à l'effet de couvrir une partie des dépenses faites en numéraire en exécution des articles 4 et 5 de la loi du 16 avril 1898. (Arrêté royal du 7 octobre 1899.) . . .	8,778,423 71
TOTAUX fr.	130,817,816 24
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	488,429,760 .
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	619,247,576 24

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1901.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
2,004,349 60	778,551 85	1,225,798 05	15,120 82	969,470 42	2,004,349 60	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
250,000 "	250,000 "	"	"	250,000 "	250,000 "	
359 36	359 36	"	"	359 36	359 36	
37,000 "	37,000 "	"	"	37,000 "	37,000 "	
2,997,312 25	2,997,312 25	"	"	2,997,312 25	2,997,312 25	
50,546,899 60	50,546,899 60	"	"	"	50,546,899 60	
46,954,381 06	46,954,381 06	"	"	"	46,954,381 06	
23,488,111 87	23,488,111 87	"	"	"	23,488,111 87	
8,778,423 71	8,778,423 71	"	"	"	8,778,423 71	
135,556,837 45	134,331,059 40	1,225,798 05	15,120 82	4,734,142 03	135,556,837 45	
498,593,592 13	484,899,248 01	13,694,344 12	3,215,972 92	13,379,805 05	498,593,592 13	
634,150,429 58	619,230,287 41	14,920,142 17	3,231,093 74	18,133,947 08	634,150,429 58	
			14,902,853 34			

BUDGET DE

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1898

Ministère des Finances et des Travaux publics.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1899.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 Ministère de l'Agriculture
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 — des Finances et des Travaux publics.

Exercice 1900.

Ministère de la Justice.
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
 — de l'Agriculture
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 Corps de la Gendarmerie.
 Ministère des Finances et des Travaux publics

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.
 Dotations
 Ministère de la Justice.
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.
 — de l'Agriculture
 — de l'Industrie et du Travail.
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre.
 Corps de la Gendarmerie.
 Ministère des Finances et des Travaux publics.
 Non-valeurs et Remboursements.

L'EXERCICE 1901.

dépenses, au 1^{er} janvier 1902.

CREDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES LAIS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations
9,500 » 1,493 88	• »	» •	» •	9,500 » 1,493 88	
10,793 88	•	•	•	10,793 88	
14,200 » 9,509 01 1,252 59 2,799 50 285 » 152,888 54	• » 1,192 59 • » »	• • 1,192 59 • • •	» • • » » »	14,200 » 9,509 01 60 » 2,799 50 285 » 152,888 54	
160,754 64	1,192 59	1,192 59	•	159,542 05	
391,583 72 15,097 05 165,670 08 17,598 71 92,812 51 1,624,667 84 215,551 19 1,719,557 46	180,971 62 • 50,480 51 • 37,024 56 412,525 • 89,225 49 •	180,971 62 • 50,000 • • 37,024 56 406,172 20 78,927 69 »	• • 480 51 • » 6,352 80 10,297 80 •	210,612 10 15,097 05 115,189 57 17,598 71 55,787 75 1,212,142 84 126,505 70 1,719,357 46	
4,258,518 56	770,227 18	755,096 07	17,151 11	3,468,091 18	
150,750,570 08 5,081,140 » 26,419,900 » 3,159,168 • 50,785,149 » 12,318,789 25 16,400,650 » 164,560,412 » 55,539,515 72 7,355,862 54 54,742,545 • 2,076,000 »	106,207,935 70 5,055,915 51 20,526,126 28 5,045,909 31 26,461,805 93 10,417,246 55 15,550,684 85 59,854,990 89 49,276,552 98 6,149,818 45 10,125,565 52 218,611 62	100,896,165 24 4,893,265 06 19,217,407 05 2,658,572 06 24,848,746 89 9,959,794 81 15,077,580 06 58,078,526 29 9,480,906 51 4,682,487 95 9,545,106 69 218,586 85	5,311,770 46 142,648 25 1,108,719 25 585,557 25 1,615,059 04 457,451 72 473,504 77 1,776,664 60 39,795,626 47 1,467,350 48 578,458 85 24 79	24,522,656 38 45,226 69 6,095,773 72 115,258 69 4,521,543 07 1,901,542 72 849,965 17 104,705,421 11 6,062,782 74 1,206,044 11 24,618,779 48 1,857,588 58	
488,967,501 59	312,667,139 53	259,556,545 44	53,110,595 89	176,500,162 26	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 26 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Service de l'instruction publique.			
1	"	1a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	470 23	"	"
1a	"	1b	Id. id.	"	86,910 98	"
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	470 23	86,910 98	"
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.			
			Eaux et forêts.			
2	"	2a	Terrains incultes domaniaux. Boisement	91,002 13	"	"
2a	"	2b	Id. id.	"	100,000 "	"
2b	1	"	Terrains incultes et bois domaniaux : boisement, assainissement, création de chemins de vifange	"	"	100,000 "
			TOTAUX. fr.	91,002 13	100,000 "	100,000 "
			Voirie vicinale.			
3	2	"	Voirie vicinale Travaux de construction	"	"	2,000,000 "
			TOTAUX. fr.	"	"	2,000,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture. fr.	91,002 13	100,000 "	2,100,000 "
			MINISTÈRE DES FINANCES ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Domaines.			
4	"	4	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	264,777 23	"	"
4a	"	4a	Id. id.	"	500,000 "	"
			A REPORTER. fr.	264,777 23	500,000 "	"

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TOTAL	DEPENSES resultant des services faits — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des ordonnances de l'Etat	PAYEMENTS — EFFECTUES ET/OU FINIES	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES — SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art 8 de la loi du 24 août 1901	CRÉDITS à annuler
87,581 21	80 50 85,345 96	80 50 85,517 28	• 20 60	589 75 3,567 02	• 3,567 02	389 75 •
87 581 21	85,424 46	85,597 78	20 60	3,956 75	3,567 02	389 75
291,002 15	91,002 15 2,051 57 •	91,002 15 2,031 57 •	• • •	• 97,968 43 100,000 •	• 97,968 43 100,000 •	• • •
291,002 15	93,053 70	93,053 70	•	197,968 43	197,968 43	•
2,000,000 •	1,216,907 •	1,175,051 •	45,876 •	785,095 •	785,095 •	•
2 000,000 •	1,216,907 •	1,175,051 •	45,876 •	785,095 •	785,095 •	•
2,291,002 15	1,509,940 70	1,266 064 70	45,876 •	981,061 43	981,061 43	•
564,777 25	182,950 70 •	157,755 70 •	25,215 • •	81,826 55 300,000	• 300,000 •	81,826 55 •
564,777 25	182,950 70	157,755 70	25,215 •	381,826 55	500,000 •	81,826 55

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 21 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			REPORT. fr.	264,777 25	300,000	"
5	"	5	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	103,985 49	"	"
5a	"	5a	Id. id.	"	300,000	"
5b	7	"	Id. id.	"	"	300,000 "
6	"	6	Travaux d'aménagement pour la mise en valeur des dunes domaniales	216,880 17	"	"
6a	11	"	Id. id.	"	"	500,000 "
7	"	7	Acquisition d'une propriété sise à Petit-Thier, enclavée dans le domaine du « Grand-Bois », ainsi que des forêts de Conques et de Rohaimont	6,418 30	"	"
8	9	"	Acquisition de divers immeubles sis à Beho, Bovigny, Petit-Thier et Vielsalm, contigus au domaine du « Grand-Bois », d'un terrain boisé à Grandménil, des forêts de Rance et de Buissonville, ainsi que du bois dit « La Marchandise »	"	"	1,770,000
9	8	"	Acquisition du domaine dit de « Gospinal », situé sur Jalhay et Sart lez-Spa	"	"	256,000 "
10	"	8	Mise en valeur d'une propriété domaniale, à Anvers. — Travaux de voirie	"	85,000	"
11	"	9	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de Soignes.	118 37	"	"
12	"	10	Rachat du droit d'usage grevant la forêt domaniale de la « Vecquée ».	661 75	"	"
15	"	11a	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	25,000	"	"
15a	12	"	Middelkerke. — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Roger de Grimberghe	"	"	25,000 "
14	"	15	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haereu	271,982 39	"	"
14a	10	"	Id. id.	"	"	100,000 "
			TOTAUX. fr.	889,825 72	685,000	2,751,000 "
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
15	"	17a	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	9 06	"	"
15a	"	17b	Id. id.	"	2,579,905 07	"
15b	15	"	Id. id.	"	"	5,000,000 "
			A REPORTER. fr.	9 06	2,579,905 07	5,000,000 "

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des ciennetiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art 8 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS à annuler.
564,777 25	182,950 70	157,735 70	25,215 »	381,826 55	500,000 »	81,826 55
	103,985 49	103,985 49	»	»	»	»
703,985 49	177,561 60	60,524 66	117,056 94	122,458 40	122,458 40	»
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
516,880 17	108,184 70	108,184 70	»	108,695 47	»	108,695 47
	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
6,418 50	»	»	»	6,418 50	»	6,418 50
1,770,000 »	1,756,458 50	1,756,458 50	»	13,561 50	13,561 50	»
256,000 »	251,074 85	251,074 85	»	4,925 15	4,925 15	»
85,000 »	»	»	»	85,000 »	85,000 »	»
118 57	»	»	»	118 57	»	118 57
661 75	»	»	»	661,75	»	661 75
	25,000 »	25,000 »	»	»	»	»
50,000 »	5,420 »	5,420 »	»	19,580 »	19,580 »	»
	202,916 58	12,912 77	190,003 81	69,065 81	»	69,065 81
371,982 59	»	»	»	100,000 »	100,000 »	»
4,525,825 72	2,813,552 42	2,481,276 67	352,255 75	1,512,291 50	1,245,505 05	266,786 25
	8 65	8 65	»	0 41	»	0 41
7,379,914 13	2,379,905 07	2,375,205 67	6,699 40	»	»	»
	3,669,639 92	3,410,866 52	258,775 60	1,330,560 08	1,530,560 08	»
7,379,914 13	6,049,553 64	5,784,080 64	265,475 »	1,330,560 49	1,330,560 08	0 41

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 24 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			Report. fr.	9 06	2,379,905 07	5,000,000 "
16	"	18	Acquisition de terrains entre la rue Caudenberg et la rue des Trois-Têtes, à Bruxelles.	888,519 04	"	"
17	"	19	Suppression des passages à niveau sur le chemin de fer de l'État, à Alost et à Mons-Jemappes	409,817 07	"	"
18	"	20	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège : rempiètement des piles du pont.	199,494 02	"	"
19	"	21	Reconstruction du pont de Chénée et amélioration de la rivière aux abords de cet ouvrage	"	200,000	"
20	"	22a	École de médecine vétérinaire : travaux de construction	200,000	"	"
20a	"	22b	Id. id.	"	200,000	"
20b	14	"	Id. id.	"	"	250,000 "
21	17	"	Sénat. — Agrandissement de la salle des séances et aménagement de la partie contiguë du Ministère des Affaires Étrangères.	"	"	700,000 "
22	"	25	Hôtel du ministère des chemins de fer. — Indemnité aux entrepreneurs	15,985 51	"	"
23	"	24	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation	97,694 68	"	"
23a	15	"	Arcade monumentale du parc du Cinquantenaire. — Travaux de conservation; parachèvement intérieur du rez-de-chaussée des pieds-droits.	"	"	150,000 "
24	16	"	Musées royaux des arts décoratifs et industriels.	"	"	2,000,000 "
			TOTAUX. fr.	1,809,519 58	2,779,905 07	8,080,000
			Travaux hydrauliques.			
25	"	25a	Meuse. — Expropriations et travaux	329,395 57	"	"
25a	"	25b	Id. id.	"	700,000	"
25b	18	"	Id. id.	"	"	700,000 "
26	"	26	Ourthe. — Expropriations et travaux	720,702 54	"	"
26a	"	26a	Id. id.	"	2,000,000	"
27	"	27a	Escaut. — Expropriations et travaux	99,407 50	"	"
27a	"	27b	Id. id.	"	1,200,000	"
27b	21	"	Id. id.	"	"	1,200,000 "
28	"	28a	Lys. — Expropriations et travaux	"	500,000	"
29	22	"	Ruisseau de l'Espierres. — Frais d'études, expropriations et travaux.	"	"	500,000 "
30	"	30a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	"	632,923 89	"
31	"	31	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	250,000	"	"
32	"	32a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	"	100,000	"
			A REPORTER. fr.	1,599,505 61	4,922,923 89	2,200,000

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art. 3 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS à annuler.
7,579,914 15	6,049,553 64	5,784,080 64	265,473 "	1,530,360 40	1,530,360 08	0 41
888,519 04	187,464 51	104,297 79	85,166 72	701,054 53	"	701,054 53
409,817 07	203,505 08	203,580 08	125 "	206,511 09	"	206,511 09
199,494 02	"	"	"	199,494 02	"	199,494 02
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	200,000 "	200,000 "	"	"	"	"
650,000 "	175,665 20	171,957 20	1,706 "	26,536 71	26,536 71	"
	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
700,000 "	"	"	"	700,000 "	700,000 "	"
15,985 51	"	"	"	15,985 51	"	15,985 51
	80,235 53	80,235 53	"	17,461 35	"	17,461 35
227,694 68	"	"	"	130,000 "	130,000 "	"
2,000,000 "	18,157 87	18,157 87	"	1,981,862 15	1,981,862 15	"
12,669,424 45	6,912,558 62	6,562,087 00	550,470 72	5,756,865 83	4,618,558 92	1,138,506 91
	329,395 57	329,395 57	"	"	"	"
1,729,395 57	245,226 85	256,412 74	8,814 09	454,773 17	454,773 17	"
	"	"	"	700,000 "	700,000 "	"
2,720,702 54	720,702 54	539,557 99	181,144 55	"	"	"
	541,145 95	540,135 45	1,010 50	1,658,854 05	1,658,854 05	"
	99,407 50	99,329 50	78 "	"	"	"
2,499,407 50	653,856 82	559,022 45	74,854 39	566,143 18	566,143 18	"
	"	"	"	1,200,000 "	1,200,000 "	"
500,000 "	2,189 50	2,022 80	166 50	297,810 70	297,810 70	"
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
622,925 89	159,251 78	159,251 78	"	483,692 11	483,692 11	"
250,000 "	600 "	600 "	"	249,400 "	"	249,400 "
100,000 "	3,525 "	3,425 "	100 "	96,475 "	96,475 "	"
8,522,429 50	2,515,281 20	2,249,133 20	266,148 03	6,007,148 21	5,757,748 21	249,400 "

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 24 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			REPORT. fr.	1,599,505 61	4,922,925 89	2,200,000 »
33	»	33a	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	»	100,000 »	»
34	»	34a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	1,000,000 »	»	»
34a	»	34b	Id. id.	»	2,000,000 »	»
34b	24	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
35	25	»	Canal de Gand à Ostende — Expropriations et travaux	»	»	500,000 »
36	»	36	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	»	594,816 01	»
36a	20	»	Id. id.	»	»	950,000 »
37	»	36	Canal de Bruxelles au Rupel. — Transformation.	»	1,650,000 »	»
37a	28	»	Id. id.	»	»	2,500,000 »
38	»	37a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	982,781 55	»	»
38a	»	37b	Id. id.	»	3,000,000 »	»
38b	19	»	Id. id.	»	»	2,000,000 »
39	»	38a	Port d'Ostende. — Expropriations, travaux, dragages, cales sèches.	»	3,750,814 22	»
39a	26	»	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	»	3,500,000 »
40	»	39a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la commission mixte de contrôle. — Établissement d'un bassin pour les bateaux pêcheurs	115,185 85	»	»
40a	»	39b	Id. id.	»	5,500,000 »	»
40b	27	»	Id. id.	»	»	3,000,000 »
41	»	40a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations, travaux, dragages, transbordeur	»	12,065,089 72	»
41a	25	»	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	»	»	3,500,000 »
42	»	41	Côtes. — Expropriations et travaux.	98,543 40	»	»
42a	»	41a	Id. id.	»	1,000,000 »	»
42b	29	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
TOTAL. fr.				3,594,016 39	34,563,643 84	22,150,000 »
TOTALS pour le Ministère des Finances et des Travaux publics fr.				6,293,359 49	38,028,548 91	32,981,000 »

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TOTAL.	DE PLUSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CREDITS.	CREDITS reportés à l'exercice 1901, en vertu de l'art. 5 de la loi du 24 août 1901.	CREDITS à annuler
8,522,429 50	2,515,281 20	2,249,155 26	266,148 05	6,007,148 21	5,757,748 21	249,400 »
100,000 »	9,252 94	9,252 94	»	90,767 06	90,767 06	»
	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	»
6,000,000 »	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»	»
	90,284 94	87,555 94	2,951 »	2,909,715 06	2,909,715 06	»
500,000 »	»	»	»	500,000 »	500,000 »	»
1,544,816 01	182,742 88	182,287 88	455 »	412,075 15	412,075 15	»
	»	»	»	950,000 »	950,000 »	»
4,150,000 »	671,657 58	671,552 58	125 »	978,542 42	978,542 42	»
	»	»	»	2,500,000 »	2,500,000 »	»
	982,781 53	971,545 97	11,455 56	»	»	»
5,982,781 55	12,871 49	11,916 49	955 »	2,987,128 51	2,987,128 51	»
	»	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »	»
7,250,814 22	2,780,502 51	2,628,552 51	151,970 »	950,511 71	950,511 71	»
	»	»	»	3,500,000 »	3,500,000 »	»
	115,185 85	115,185 85	»	»	»	»
8,615,185 85	2,025,615 05	2,022,691 69	925 56	3,476,584 95	3,476,584 95	»
	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
15,565,089 72	9,505,921 74	9,227,294 84	78,626 90	2,759,167 98	2,759,167 98	»
	»	»	»	3,500,000 »	3,500,000 »	»
	98,545 40	98,545 40	»	»	»	»
2,098,545 40	152,821 98	152,821 98	»	847,178 02	847,178 02	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
60,507,660 25	21,959,245 18	21,425,655 55	515,589 85	38,568,417 05	38,119,017 05	249,400 »
77,502,908 40	51,665,554 22	50,469,017 90	1,196,516 52	45,657,574 18	45,985,081 02	1,654,495 16

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 21 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
43	•	42a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	818,707 78	•	•
43a	•	42b	Id. id.	•	20,931,253 29	•
43b	3	•	Id. id.	•	•	21,000,000
44	•	45	Remboursement de la retenue sur le prix de rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand.	•	50,000 •	•
45	•	46a	Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maestricht, ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage	1,827,500 •	•	•
46	•	47a	Chemins de fer. — Traction et matériel	552,109 20	•	•
46a	•	47b	Id. id.	•	16,965,194 95	•
46b	4	•	Id. id.	•	•	31,710,700 •
47	•	•	Exécution de la convention avec la Compagnie des Wagons-Lits	•	•	5,585,568 •
48	•	48a	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	2,500,000 •	•	•
48a	5	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
49	•	49a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,921,495 29	•	•
49a	•	49b	Id. id.	•	5,445,000 •	•
49b	6	•	Id. id.	•	•	2,682,600 •
50	•	50a	Marine	16,948 18	•	•
50a	•	50b	Id.	•	20,000 •	•
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	7,416,760 45	41,409,448 24	59,978,668 •
			MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
51	•	51	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	477,470 25	•	•
52	•	52	Fortifications d'Anvers	•	4,999,450 •	•
53	2 ²⁰	•	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	•	•	4,715 71
54	2 ¹⁰	•	Achat de coupoles	•	•	448,097 57
55	2 ³⁰	•	Ligne avancée d'Anvers.	•	•	145,862 12
56	•	54a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	253,407 87	•	•
57	2 ⁴⁰	•	Interruption des voies ferrées	•	•	10,063 24
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . . . fr.	730,878 12	4,999,430 •	608,758 64

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art. 3 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS à annuler.
	818,707 78	816,580 65	2,127 13	"	"	"
42,740,961 07	18,954,422 74	18,814,495 22	130,927 52	1,976,830 55	1,976,830 55	"
	7,454,976 28	6,507,555 68	947,642 60	15,545,025 72	15,545,025 72	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
1,827,500 "	"	"	"	1,827,500 "	"	1,827,500 "
	532,109 20	532,109 20	"	"	"	"
40,006,004 15	16,051,556 16	16,919,517 88	52,018 28	11,858 79	11,858 79	"
	19,251,910 30	18,548,116 50	705,795 80	12,458,789 70	12,458,789 70	"
5,585,368 "	5,542,684 20	5,542,684 20	"	42,683 80	42,683 80	"
	1,400,856 63	1,582,291 85	18,564 78	1,099,143 57	"	1,099,143 57
5,500,000 "	11,954 76	11,954 76	"	988,045 24	988,045 24	"
	1,021,495 29	1,021,495 29	"	"	"	"
8,049,095 29	1,062,755 52	1,002,555 47	60,199 85	2,582,264 68	2,582,264 68	"
	"	"	"	2,682,600 "	2,682,600 "	"
	11,575 90	11,575 90	"	5,574 28	"	5,574 28
56,948 18	"	"	"	20,000 "	20,000 "	"
108,804,876 69	71,714,562 56	69,810,288 60	1,904,275 96	57,090,514 13	54,158,096 48	2,932,217 65
477,470 25	45,791 57	45,791 57	"	451,678 68	"	451,678 68
4,999,450 "	"	"	"	4,999,450 "	4,999,450 "	"
4,715 71	152 40	152 40	"	4,565 51	4,565 51	"
448,097 57	"	"	"	448,097 57	448,097 57	"
145,862 12	91,656 40	91,656 40	"	54,225 72	54,225 72	"
255,407 87	4,566 57	4,559 25	207 54	248,841 50	"	248,841 50
10,065 24	4,026 "	4,026 "	"	6,057 24	6,057 24	"
0,539,046 76	146,172 94	145,965 60	207 54	6,192,875 82	5,512,555 84	680,519 98

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1901.	Articles de l'arrêté royal du 10 mai 1900.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS du 21 août 1901.
				de l'exercice 1899.	de l'exercice 1900.	
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	470 23	86,910 98	"
			— — de l'Agriculture	91,002 15	100,000 "	2,100,000 "
			— — des Finances et des Travaux publics . .	6,295,559 49	58,028,548 91	52,981,000 "
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	7,416,760 45	41,400,448 24	59,978,668 "
			— — de la Guerre	730,878 12	4,999,430 "	608,738 64
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	14,552,470 42	84,624,538 13	95,608,406 64

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite)

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu de l'art 8 de la loi du 24 août 1901	CRÉDITS à annuler.
87,381 21	83,424 46	83,397 78	26 68	3,956 75	3,567 02	389 75
2,291,002 13	1,509,940 70	1,266,064 70	43,876 »	981,061 45	981,061 45	•
77,302,908 40	31,665,534 22	30,469,017 90	1,196,510 52	45,637,574 18	45,983,081 02	1,654,493 16
108,804,876 69	71,714,562 56	69,810,288 60	1,904,273 96	57,090,514 15	54,158,096 48	2,932,217 65
6,559,046 76	146,172 94	145,965 60	207 34	6,102,875 82	5,512,553 84	680,519 98
194,825,215 19	104,919,454 88	101,774,734 58	3,144,700 30	80,905,780 31	84,638,159 79	5,267,620 52

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	{	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1898	
		— — — 1899	
		— — — 1900	
		— propres à l'exercice	

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1901 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois du 24 août 1901 et à l'arrêté royal du même jour

TOTAUX. fr.

CICE 1901 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1902 (suite).

CREDITS accrédités PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RISILS A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS	CRÉDITS reportés à l'exercice 1902, en vertu d'art. 5 de la loi du 24 août 1901.	CRÉDITS à annuler
10,793 88	•	•	•	10,793 88	•	•
160,734 64	1,192 59	1,192 59	•	159,542 05	•	•
4,258,518 36	770,227 18	753,096 07	17,151 11	3,468,091 18	•	•
488,067,501 59	312,667,139 33	259,556,543 44	53,110,595 89	176,500,162 26	•	•
194,825,215 19	104,919,454 88	101,774,731 58	3,144,700 30	89,905,780 51	84,638,159 79	5,267,620 52
688,202,563 66	418,557,995 98	362,085,566 68	56,272,427 30	269,844,569 68	84,638,159 79	5,267,620 52

(350)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1896 A 1900.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1896 A 1900.



La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de » la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont » acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à » l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte » de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été » réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait » pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter » du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op- » position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées » de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits » de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la » clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année » de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents » du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs » aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 56 et 57 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» Art. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» Art. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» Art. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1896 à 1900 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1901 pour l'apurement final de l'exercice 1896, périmé depuis le 31 décembre 1900, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1902, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1896.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1900, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897)	
étaient de	fr. 739,977 29

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1900.	fr. 718,315 18
---	----------------

Il a été versé, en 1901, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,751 71
---	----------

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1901, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	19,910 40
--	-----------

SOMME ÉGALE.	fr. 739,977 29
----------------------	----------------

EXERCICE 1897.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1901, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1898). fr.	1,311,159 68
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1898	
à 1901	1,298,007 90
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1902. fr.	<u>13,151 78</u>

EXERCICE 1898.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1902, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1899). fr.	2,255,852 77
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1899	
à 1901	2,224,553 45
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1902 fr.	<u>31,299 32</u>

EXERCICE 1899.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1903, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1900). fr.	1,463,245 61
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1900	
et 1901.	1,361,002 56
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1902 fr.	<u>102,243 05</u>

EXERCICE 1900.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1904, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1901). fr.	1,698,800 01
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers	
mois de 1901	1,225,594 65
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1902. fr.	<u>473,205 36</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1896.



COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*



EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CUIR		
					EN 1897. (novemb. et déc.).	EN 1898.	EN 1899.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1895.				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	11 "	"	11 "	"
			Corps de la Gendarmerie	367 19	367 19	"	"
				378 19	367 19	11 "	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	57,212 88	14,528 46	6,855 45	2,596 82
			Ministère de la Justice	56,556 65	25,144 97	11,560 85	508 75
			— des Affaires Étrangères	1,991 67	1,162 78	828 89	"
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	102,246 79	83,264 76	14,140 35	605 56
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	293,806 55	270,188 54	20,295 20	677 92
			— de l'Industrie et du Travail	77,109 58	52,768 89	40,148 15	3,961 22
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	107,018 87	104,655 82	547 09	598 31
			— de la Guerre	49,521 55	44,685 24	4,594 15	"
			— des Finances	10,741 55	9,715 27	878 25	"
			Non-Valeurs et Remboursements	10,852 59	6,559 94	983 35	228 12
				728,858 20	500,468 67	100,431 67	8,976 70
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				
			Service de l'Instruction publique.				
7a	"	14 b	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	77 94	"	"	4 "
7b	"		Id. id.	15 14	"	"	4 "
			A REPORTER. fr.	93 08	"	"	8 "

RIMÉ DE 1896.

à l'époque du 1^{er} janvier 1901.

JUSTICES CULTION		ORDONNANCES en circulation qui n'ont pas été payées à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1901)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1900.	TOTAL		ORDONNANCES frappées de sursis après ou d'opposi- tion, et dont le montant est versé à la caisse des dé- pôts et consignations	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1901	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1901	
•	11 »	•	•	•	•	
•	367 19	•	•	•	•	
•	378 19	•	•	•	•	
1,157 94	25,118 65	12,094 25	715 »	11,381 25	12,094 25	
1,341 80	56,156 57	400 26	•	400 26	400 26	
•	1,991 67	•	•	•	•	
826 21	98,856 88	3,409 91	900 »	2,509 91	3,409 91	
2,648 74	295,810 40	1,996 15	42 71	1,953 42	1,996 15	
65 15	76,941 59	168 19	•	168 19	168 19	
1,091 72	106,690 94	527 95	96 •	231 95	527 95	
•	49,277 57	45 96	•	45 96	45 96	
92 50	10,684 •	57 55	•	57 55	57 55	
1,284 92	8,856 35	1,976 26	•	1,976 26	1,976 26	
8,486 96	708,564 •	20,474 20	1,751 71	18,722 49	20,474 20	
•	4 •	75 94	•	75 94	75 94	
•	4 •	11 14	•	11 14	11 14	
•	8 •	85 08	•	85 08	85 08	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1897 (nov. et déc.).	EN 1898.	EN 1899.
			REPORT. . . . fr.	93 08	"	"	8 "
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			—				
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publiques.				
			Routes et bâtiments civils.				
11a	"	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou sub- sides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats.	1,282 84	153 18	1,104 02	44 64
11b	1	"	Id. id.	1,676 66	445 "	"	"
			Travaux hydrauliques.				
30	"	45a	Escant — Expropriations et travaux	237 66	"	"	61 60
30a	"	45b	Id. id.	101 36	"	"	"
45a	"	57a	Canaux houillers — Expropriations et travaux . .	80 "	"	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
			Chemins de fer en construction.				
51	"	66	Gedinne à Houyet.	750 92	"	750 92	"
53	"	68	Ciney à Yvoir.	706 99	"	706 99	"
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.				
58	"	73a	Chemins de fer. — Voies et travaux	24 "	24 "	"	"
58a	"	73b	Id. id.	4,250 94	2,891 66	1,540 92	14 36
58b	17	"	Id. id.	1,576 45	"	"	179 76
			RÉCAPITULATION.				
			—				
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés. . .	578 19	367 19	11 "	"
			ORDINAIRE. { Dépenses propres à l'exercice . . .	728,838 20	590,468 67	100,431 67	8,976 70
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dé- penses sur des crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	10,760 90	3,495 84	3,882 85	308 35
			TOTAUX. . . . fr.	730,977 29	594,329 70	104,325 52	9,285 05

RIMÉ DE 1896 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1901.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qu'ensemble n'y a à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1901)	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
IN 1900.	TOTAL.		ORDONNANCES trappées le sous- système d'appa- ration et dont le montant a été ver- sé, le cas échéant, dépôts et consi- gnations	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant n'a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1901	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1901.	
•	8 •	85 08	•	85 08	85 08	
•	1,281 84	1 •	•	1 •	1 •	
388 69	833 69	842 97	•	842 97	842 97	
98 56	160 16	77 50	•	77 50	77 50	
•	•	101 36	•	101 36	101 36	
•	•	80 •	•	80 •	80 •	
•	730 92	•	•	•	•	
•	706 99	•	•	•	•	
•	24 •	•	•	•	•	
4 •	4,250 94	•	•	•	•	
1,396 70	1,576 45	•	•	•	•	
1,887 95	9,572 99	1,187 91	•	1,187 91	1,187 91	
•	378 19	•	•	•	•	
8,486 96	708,364 •	20,474 20	1,751 71	18,722 49	20,474 20	
1,887 95	9,572 99	1,187 91	•	1,187 91	1,187 91	
10,374 91	718,315 18	21,662 11	1,751 71	19,910 40	21,662 11	

(360)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1897 A 1900.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1902.



EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 juin 1896.		EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1899.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.					
EXERCICE 1895.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			337 30	*	337 30
EXERCICE 1896.					
Ministère des Finances			424 75	424 75	*
			762 05	424 75	337 30
Dépenses propres à l'exercice.					
Dette publique.			25,525 16	5,128 29	7,940 94
Ministère de la Justice			22,599 58	6,473 60	14,776 18
— des Affaires Étrangères			5,416 67	5,416 67	*
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique			150,971 19	105,157 57	41,828 10
— de l'Agriculture et des Travaux publics			168,545 45	154,267 47	52,584 22
— de l'Industrie et du Travail			46,840 31	45,906 52	820 70
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes			855,259 56	813,501 25	40,652 20
— de la Guerre			9,763 76	9,499 37	1 80
Corps de la Gendarmerie.			216 91	216 91	*
Ministère des Finances			12,872 96	12,202 46	571 50
Non-Valeurs et Remboursements			6,686 55	2,922 62	2,271 10
			1,502,676 06	1,140,692 55	141,446 74
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
Service de l'Instruction publique.					
26	.	.	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	124 67	*
			A REPORTER. . . . fr.	124 67	*

1897.

à payer au 1^{er} janvier 1902.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
EN 1900.	EN 1901.	TOTAL.		
		337 30	•	
		424 75	•	
		762 05	•	
2,017 43	1,444 45	16,531 11	6,994 05	
208 44	844 82	22,393 04	206 54	
•	•	5,416 67	•	
364 60	473 18	147,825 45	3,147 74	
532 85	433 13	167,817 67	725 76	
0 40	17 34	46,744 76	95 55	
685 80	274 19	855,111 44	128 12	
215 02	•	9,716 19	47 57	
•	•	216 91	•	
52 •	19 •	12,844 96	28 •	
•	426 06	5,619 78	1,066 75	
4,164 54	3,932 17	1,290,235 08	12,440 08	
•	•	•	124 67	
•	•	•	124 67	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES • en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1897.	de l'arrêté royal du 26 juin 1896.			EN 1898 (novemb. et déc.).	EN 1899.
			REPORT. . . . fr.	124 67	"	"
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils			
3a	"	11b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	220 26	"	108 26
3b	1	"	Id	2,192 90	998 75	452 "
			Travaux hydrauliques.			
13	"	30a	Escant. — Expropriations et travaux	152 "	"	"
24a	"	43b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires.	19 97	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
29	"	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux	52 86	"	"
29a	"	58b	Id	4,716 91	3,082 27	1,262 06
29b	14	"	Id.	255 "	"	255 "
				7,721 57	4,081 02	2,055 52
			RECAPITULATION.			
			—			
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés	762 05	424 75	337 30
			ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	1,302,676 06	1,140,692 53	141,446 74
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897	7,721 57	4,081 02	2,055 52
			TOTAUX. . . . fr.	1,311,159 68	1,145,198 30	143,839 56

1897 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en encadrement restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
EN 1900.	EN 1901.	TOTAL.		
•	•	•	124 67	
•	•	108 26	121 »	
•	565 75	2,016 50	176 40	
•	•	•	152 •	
19 97	•	19 97	•	
•	•	•	52 86	
120 56	167 45	4,652 14	84 77	
•	•	235 •	•	
140 53	733 20	7,009 87	711 70	
•	•	762 05	•	
4,164 54	5,932 17	1,290,235 98	12,440 08	
140 33	733 20	7,009 87	711 70	
4,304 87	4,665 37	1,298,007 90	13,151 78	

1898.

à payer au 1^{er} janvier 1902.

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902	OBSERVATIONS.
EN 1901.	TOTAL.		
»	7,652 59	»	
»	2,993 74	»	
»	10,626 13	»	
2,842 46	16,845 19	11,550 09	
»	»	2,533 53	
681 10	94,765 68	824 56	
»	78,540 28	17 11	
1,542 »	259,182 35	4,501 74	
449 42	723,891 54	1,729 79	
32 48	75,216 99	150 35	
96 77	872,481 61	1,742 25	
1,405 »	81,202 98	321 11	
»	17,934 17	167 67	
7 02	4,176 80	2,532 58	
7,056 25	2,201,046 59	25,630 58	
»	»	127 80	
»	»	50 »	
»	»	177 80	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1899).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1898.	de l'arrêté royal du 9 août 1897.			EN 1899 (novemb. et déc.)	EN 1900.
			REPORT. . . . fr.	177 80	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils.			
4a	"	5b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	10,276 20	"	75 "
4b	1	"	Id.	1,078 35	37 75	122 50
			Travaux hydrauliques.			
9b	7	"	Escale. — Expropriations et travaux	682 08	"	"
21	"	24a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux — Honoraires.	48 45	"	48 45
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
25	"	29a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,760 70	"	"
25a	"	29b	Id.	2,409 55	58 15	105 26
25b	17	"	Id.	2,006 99	"	544 67
55a	"	37b	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	50 50	50 50	"
			Ministère de la Guerre			
40	"	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	59 20	"	"
				18,549 67	146 38	895 88
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	10,626 13	10,626 13	"
			{ — propres à l'exercice	2,226,676 97	2,094,557 80	99,432 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898	18,549 67	146 38	895 88
			TOTAUX. . . . fr.	2,255,852 77	2,105,350 31	100,326 42

1898 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1902 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
EN 1901.	TOTAL.		
	"	177 80	
10,200 "	10,275 "	1 20	
899 "	1,059 25	19 10	
"	"	682 08	
"	48 45	"	
404 59	404 59	1,356 20	
"	161 41	2,247 92	
556 88	881 55	1,125 44	
"	50 50	"	
"	"	59 20	
11,840 47	12,880 73	5,668 94	
"	10,626 13	"	
7,056 25	2,201,046 59	25,650 58	
11,840 47	12,880 73	5,668 94	
18,896 72	2,224,555 45	51,299 52	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1900).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1899.	de l'arrêté royal du 9 mai 1898.		EN 1900 (novemb. et déc.).	EN 1901
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			—		
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>		
			EXERCICE 1898.		
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,000 »	2,000 »
			— de la Guerre	585 60	585 60
				2,585 60	2,585 60
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>		
			Dettes publiques	85,815 40	2,691 61
			Ministère de la Justice	25,421 01	9,008 07
			— des Affaires Étrangères	19,984 35	17,476 35
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	279,055 20	223,221 91
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	363,877 25	282,552 21
			— de l'Industrie et du Travail	8,104 17	5,980 82
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	559,459 18	555,756 89
			— de la Guerre	55,897 99	55,455 35
			Corps de la Gendarmerie	32 50	32 50
			Ministère des Finances	50,852 18	47,968 45
			Non-Valeurs et Remboursements	2,960 99	1,011 21
				1,449,459 10	1,199,115 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			—		
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
			Service de l'Instruction publique.		
1a	»	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	100 02	»
			A REPORTER . . . fr.	100 02	»

1899.

à payer au 1^{er} janvier 1902.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
2,000 » 585 60	» »	
2,585 60	»	
56,710 61 22,756 50 19,476 85 260,104 74 521,578 51 7,380 12 557,193 75 54,255 55 32 50 50,222 75 1,219 18	27,102 79 2,665 61 807 50 18,050 46 42,298 74 724 05 2,245 43 1,642 64 . 629 43 1,741 81	
1,530,930 64	98,508 46	
.	100 02	
»	100 02	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1903)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1899.	de l'arrêté royal du 9 mai 1899.			EN 1900 (novemb. et déc.).	EN 1901.
			REPORT. fr.	100 02	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère des Finances et des Travaux publics.			
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.			
17a	.	4b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. — Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	5 18	"	"
17b	14	.	Id.	1,414 52	68 94	82 78
			Travaux hydrauliques.			
37	.	21a	Canaux houillers — Expropriations et travaux.	157 20	102 92	"
40a	.	24b	Installations maritimes d'anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages.	5,005 79	.	2,906 55
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.			
42a	.	23b	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,908 60	"	2,129 46
42b	5	.	Id.	2,656 02	599 09	1,782 82
			Ministère de la Guerre.			
56a	24 ^b	.	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	15 78	"	15 78
				11,220 91	570 95	6,915 57
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés	2,585 60	2,585 60	.
			— propres à l'exercice	1,449,459 10	1,199,115 83	151,814 79
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1899 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 14 septembre, 5 et 7 octobre 1899 et à l'arrêté royal du 14 septembre 1899	11,220 91	570 95	6,915 57
			TOTAUX fr.	1,465,245 61	1,202,272 40	158,750 16

1899 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1902 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	100 02	
" , 151 72	5 18 1,262 60	
102 02	54 28	
2,906 55	99 26	
2,129 46	1,779 14	
2,181 91	454 11	
13 78	•	
7,486 52	5,734 59	
2,585 60	•	
1,350,950 64	98,508 46	
7,486 52	5,734 59	
1,561,002 56	102,245 05	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901.)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1897.	
			Ministère des Finances et des Travaux publics	588 77
			EXERCICE 1898.	
			Ministère des Finances et des Travaux publics	5,827 89
			EXERCICE 1899.	
			Ministère des Finances et des Travaux publics	18,205 42
				24,622 08
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	132,087 45
			Dotations	427 50
			Ministère de la Justice	16,848 72
			— des Affaires Étrangères	1,865 61
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	204,156 18
			— de l'Agriculture	446,950 44
			— de l'Industrie et du Travail	108,625 20
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	106,025 51
			— de la Guerre	77,835 02
			Corps de la Gendarmerie	25,512 74
			Ministère des Finances et des Travaux publics	528,520 46
			Non-Valeurs et Remboursements	17,745 05
				1,664,554 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
1a	"	1b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	25 34
1b	2 ^e	"	Id. id.	15 52
			A REPORTER. . . fr.	36 86

1900.

à payer au 1^{er} janvier 1902.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1901. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSE R V A T I O N S
588 77	*	
282 10	5,545 79	
16,350 »	1,855 42	
17,220 87	7,401 21	
48,541 73	85,545 70	
*	427 50	
12,269 68	4,579 04	
125 08	1,740 56	
177,727 55	26,408 85	
155,562 99	315,567 45	
99,821 50	8,801 70	
98,984 70	7,058 81	
75,755 63	4,100 20	
25,505 74	9 *	
525,587 19	4,955 27	
16,220 74	1,524 20	
1,208,078 50	456,476 44	
*	25 54	
*	15 32	
*	56 66	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1900.	Articles de l'arrêté royal du 14 septembre 1899.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1901).
			REPORT. . . . fr.	36 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			—	
			Ministère des Finances et des Travaux publics.	
			Travaux publics. — Routes et bâtiments civils.	
17a	"	17b	Routes et raccordements : construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats . . .	144 85
17b	9	"	Id. id. id. . .	565 61
			Travaux hydrauliques.	
20	"	21	Pont du Val-Benoît sur la Meuse, à Liège; rempiètement des piles du pont . . .	2 "
27a	"	26a	Escant. — Expropriations et travaux.	215 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
			Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.	
42a	"	42b	Chemins de fer. — Voies et Travaux	7,626 08
42b	2	"	Id. id.	1,055 02
47a	"	47b	Id. Traction et matériel	181 81
				9,623 19
			RÉCAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	24,622 08
			— propres à l'exercice.	1,664,554 74
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1900 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 10 mai 1900 et à l'arrêté royal du même jour	9,623 19
			TOTAUX. . . . fr.	1,698,800 01

1900 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1902 (suite).

PAYEMENTS effectues et justifies en 1901. (novemb. et decemb.).	ORDONNANCES en circulation restantencore à payer au 1 ^{er} janvier 1902.	OBSERVATIONS.
»	56 68	
»	144 85	
189 »	174 61	
»	2 »	
»	215 18	
106 48	7,519 60	
»	1,055 02	
»	181 81	
295 48	9,527 71	
17,220 87	7,401 21	
1,208,078 50	456,476 44	
295 48	9,527 71	
1,225,504 65	473,205 56	

(378)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1901.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1901.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1901, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1901; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1901.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	191,690,809 50
		Encaisses au 31 décembre 1900	1,308,374,928 44
			1,500,065,737 94
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,500,065,737 94

Situation au 1^{er} janvier 1902.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	214,715,263 15
		Encaisses au 31 décembre 1901	1,687,947,599 65
			1,902,662,862 80
PASSIF	.	.	fr. 1,902,662,862 80

Les opérations de l'année 1901 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 8,210,032,408 74
Dépenses	7,830,459,737 53

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 379,572,671 21

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1900	fr. 1,308,374,928 44
— au 31 décembre 1901	1,687,947,599 65

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 379,572,671 21

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations de l'année 1901,
et la situation au 1^{er} janvier 1902.*



COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1900.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,569,865 09	26,856,755 "	33,426,616 09	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,265,185 85	1,805,899 72	3,069,085 57	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	4,690,151 08	5,045,555 12	9,735,506 20	
— de l'administration des postes et télé- graphes.	52,442,828 25	5,758,155 41	58,200,981 66	
— de l'administration de la marine. . . .	21,661 81	201,221 40	222,885 21	
— de l'administration des prisons	38,512 94	117,575 69	155,686 65	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	56,566 65	56,790 91	93,157 56	
— des écoles de bienfaisance de l'État. . .	194 20	2,405 89	2,603 09	
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	5,921 28	"	5,921 28	
Comptable de l'Institut agricole de l'État . . .	21,980 79	"	21,980 79	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	1,014 58	"	1,014 58	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	229 42	"	229 42	
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements . . .	15,402,946 20	"	15,402,946 20
	S/C portefeuille du Trésor	56,625,258 55	"	56,625,258 55
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	1,499,148 90	995,515,229 50	996,814,378 40
Agents du Trésor dans les provinces	"	59,915,765 25	59,915,765 25	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	158,682,955 98	158,682,955 98	
	96,621,041 59	1,211,755,886 85	1,508,574,928 44	1,508,574,928 44

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1900.	87,770,511 33	187,097,869 82
— — 1901.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1896.	"	21,662 11
— — — 1897.	"	17,817 15
— — — 1898.	"	50,196 04
— — — 1899.	"	260,975 21
— — — 1900.	"	1,698,800 01
	87,770,511 33	189,147,518 54

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE 1^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE 1. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	•	44,866,889 56
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	6,258,540 51
Fonds provinciaux	•	7,823,952 05
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	•	3,171,720 56
Excédent du produit minimum annuel de l'accise et des droits d'entrée sur les sucres, fixé par l'article 5 de la loi du 9 août 1897 modifiant celle du 11 septembre 1895.	•	352,164 94
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	11,874,135 94
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	2,320,185 •
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	186,033 75
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	654,167 97	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	•	109,057 90
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	2,750 •
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	71,487 68
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	2,758,945 28
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	765,171 83
— des veuves et orphelins du département des finances	•	672,147 22
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	499,181 08
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique.	•	112,920 27
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	54,141 70
— des veuves et orphelins du département de la justice	•	97,555 27
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	194,560 30
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	610,162 47
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	15,804 34
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	140,683 65
A REPORTER fr.	654,167 97	82,939,967 06

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
11,556,503 74	11,620,139 42	"	65,835 68	"	44,803,053 68	
5,966,712 40	4,011,123 57	"	44,411 17	"	6,214,129 54	
24,290,256 82	21,906,754 08	2,382,501 84	"	"	10,216,453 87	
40,059,294 50	38,517,551 35	1,521,743 15	"	"	4,693,463 71	
5,558,809 60	"	5,558,809 60	"	"	5,910,974 54	
414,087 50	140,798 15	264,289 35	"	"	12,138,425 29	
6,921,046 "	6,617,244 "	305,802 "	"	"	2,623,985 "	
445,929 87	466,480 48	"	20,550 61	"	165,483 14	
7,595,838 36	7,739,512 83	"	143,674 47	777,842 44	"	
739,978 30	719,237 90	20,740 40	"	"	129,778 50	
76,795 "	62,415 "	14,380 "	"	"	17,150 "	
802,261 42	793,095 52	9,166 10	"	"	80,653 78	
357,544,373 79	357,782,680 82	"	238,307 05	"	2,520,636 25	
5,825,253 98	5,335,571 22	489,682 76	"	"	1,251,054 59	
1,930,060 27	1,930,120 25	"	50 98	"	672,096 24	
2,791,159 16	2,775,432 68	15,726 48	"	"	514,907 56	
528,529 89	510,054 18	18,275 71	"	"	131,195 98	
158,134 84	162,580 50	"	4,246 75	"	29,805 95	
382,254 71	371,211 54	11,043 17	"	"	108,598 44	
855,587 73	832,392 61	23,195 12	"	"	217,755 42	
2,046,060 05	2,145,546 88	"	99,486 83	"	516,675 64	
47,718 01	47,524 78	193 23	"	"	13,797 57	
601,786 35	608,209 52	"	6,423 17	"	134,260 46	
475,125,001 29	465,104,258 07	10,041,728 91	620,985 69	777,842 44	93,104,384 75	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1904, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1904.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	634,167 97	82,939,967 06
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	165,010 32
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	29,732 35
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	97,619 22
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	120,101 24	"
Caisse de remplacement par le département de la guerre	"	2,652,614 45
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	466,808 42	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de emploi	"	1,121,105 46
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	"	912 54
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	1,054,528 15
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	5,062 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	1,915,708 17
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	28,311,518 66
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	180,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	105,849 15
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	258,581 11
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	"	5,000 "
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	58 85
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	"	15,750 76
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne.	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	2,759,888 01
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	19,475 71
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	"	112,428 84
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	"	1,435 37
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	55,450 "
Fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse	"	"
	1,221,077 65	121,741,272 28

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
175,125,001 29	405,104,258 07	10,641,728 91	620,985 69	777,842 44	93,104,384 75	
1,036,520 69	996,208 44	40,312 25	•	•	205,322 57	
246,864 08	222,008 05	24,765 43	•	•	54,407 78	
415,699 60	347,185 42	68,516 18	•	•	166,135 40	
1,874,685 05	1,743,909 01	128,776 04	•	•	8,674 80	
4,702,700 56	3,957,849 55	744,851 01	•	•	3,377,465 46	
2,865,765 12	2,457,714 15	406,048 97	•	60,759 45	•	
4,950,981 93	4,957,514 07	13,467 86	•	•	1,134,571 32	
5,125,019 47	5,122,696 •	325 47	•	•	1,235 81	
1,805,509 92	2,268,894 48	•	463,384 56	•	591,145 57	
12,000 •	10,475 •	1,525 •	•	•	4,587 34	
2,769,514 53	3,650,541 42	•	881,227 09	•	1,054,481 08	
663,952,898 73	663,435,689 76	•	1,482,791 03	•	26,828,527 63	
19,125 55	19,125 55	•	•	•	•	
177,000 •	295,000 •	•	118,000 •	•	62,000 •	
5,115 41	195 56	2,921 85	•	•	106,771 •	
3,427 84	2,418 91	1,008 90	•	•	239,390 01	
1,900 •	2,700 •	•	800 •	•	2,200 •	
1,146 •	1,175 78	•	29 78	•	29 05	
208,556 27	207,203 73	1,352 54	•	•	17,063 30	
7,915,400 •	7,915,400 •	•	•	•	•	
641,851 97	202,687 32	439,164 65	•	•	3,199,052 66	
509 •	509 •	•	•	•	•	
120,978 01	101,212 58	19,765 45	•	•	39,241 14	
195,818 60	268,107 38	•	72,288 78	•	40,140 06	
7,734 66	5,996 55	1,738 31	•	•	3,171 68	
28,100 •	22,100 •	6,000 •	•	•	41,450 •	
12,000,000 •	1,085,691 •	10,914,309 •	•	•	10,914,309 •	
1,184,205,581 88	1,164,586,353 01	23,456,555 80	3,639,506 93	838,601 89	141,175,845 41	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette. MINISTÈRE DES FINANCES. Administration des contributions directes, douanes et accises. Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux) Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions Impôts et produits recouvrés au profit des communes. Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.) Sommes versées par application de l'article 4 de l'arrêté royal du 20 janvier 1852 Administration de l'enregistrement et des domaines. Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie Amendes et frais de justice en matière forestière Consignations de toute nature MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. A. Administration des chemins de fer. Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements) Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà) Compte pour ordre. Garanties versées par les abonnés au chemin de fer B. Administration des postes et télégraphes. Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers. Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs Encaissement et paiement de coupons Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications C. Administration de la marine. Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.) MINISTÈRE DE LA JUSTICE. Masse des détenus. (Administration des prisons.) Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État Colonies et asiles d'aliénés de l'État Institution royale de Messines MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS. Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	
	152,003 10
	665,974 76
	24,748,582 18
	511,735 75
	308 80
	"
	392,610 67
	7,542 12
	29,402,259 94
	159,675 51
	"
	"
	270,115 "
	6,891,088 54
	5,505,010 22
	1,780,849 66
	5,467 44
	566,462 27
	"
	640 21
	155,686 63
	47,942 53
	25,774 23
	19,441 "
	21,980 79
	1,014 58
	68,910,345 53

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,249,193 12	1,254,475 85	14,717 27	»	»	146,810 37	
204,146 40	145,084 26	59,062 14	•	•	725,036 90	
25,940,931 15	26,258,686 55	»	317,755 42	•	24,450,826 76	
2,451,287 15	2,461,853 25	•	50,546 08	•	481,189 67	
1,427 25	1,297 25	150 •	•	•	528 80	
5 »	5 »	•	•	•	•	
260,888 52	283,295 59	•	22,407 07	•	570,205 60	
6,614 60	244 75	6,569 85	•	•	15,911 97	
15,088,559 01	14,571,557 09	•	1,485,178 08	•	27,919,081 86	
75,695,665 24	75,755,935 97	•	40,270 75	•	119,402 58	
156,224 15	156,224 15	•	•	•	•	
5,977,586 57	5,977,586 57	•	•	•	•	
106,600 •	104,150 »	2,470 •	•	•	272,585 •	
287,196,599 80	287,496,515 84	•	299,716 04	•	6,591,572 30	
241,660,655 86	241,561,725 57	298,950 49	•	•	5,601,940 71	
2,295,168 75	2,415,875 52	•	118,704 59	•	1,662,145 07	
1,545,213 07	1,546,385 66	•	3,172 59	•	2,294 85	
75,500 »	39,750 75	35,549 25	•	•	402,011 52	
20,653 58	20,653 58	•	•	•	•	
8,567 60	8,584 59	•	16 99	•	623 22	
317,416 88	302,305 25	15,113 63	•	•	170,800 26	
2,575,555 29	2,575,054 11	•	1,478 82	•	46,465 51	
1,955,514 49	1,955,665 96	19,648 53	•	•	45,422 76	
155,455 87	151,855 99	•	16,400 12	•	5,040 88	
60,725 16	60,084 61	640 55	•	•	22,621 54	
50,750 »	50,600 55	149 45	•	•	1,164 05	
658,610,299 85	660,491,165 22	452,781 16	2,555,646 55	•	67,029,477 96	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES, SOUMISES AU VISA PRÉALABLE DE LA COUR DES COMPTES.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs rentisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur).
CHAPITRE I ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	1,630,148 85
Subsides offerts à l'État pour construction de routes	•	368,930 46
Id. pour entretien et amélioration de routes	•	371 38
Id. id. des bâtiments civils.	•	20,170 34
Id. id. des prisons	•	•
Id. id. des canaux et rivières	•	1,250,951 08
Travaux d'établissement de nouveaux bacs et bateaux de passage.	•	41 54
Entretien et amélioration des ports, côtes, phares et faux.	•	82,453 85
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	28,826 61
Intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	657,614 27
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways bruxellois » dans les dépenses d'amélio- ration de la voirie à l'intérieur de la ville de Bruxelles	•	•
Part d'intervention de la Société anonyme « Les Tramways Bruxellois » dans les dépenses à résulter de la création d'une avenue entre l'entrée du bois de la Cambre, lisière gauche, et l'avenue de Tervueren, par Boitsfort et Auderghem	•	•
CHAPITRE II. — FOND DE REMPLI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	•	2,803 85
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	51,570 44
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	1,101 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	•	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	•	36,511 74
Produit des taxes d'expertise des viandes.	•	65,453 27
Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes; prélèvements et analyses d'échantillons	•	1,161 05
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	•	1,226 10
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	•	28,665 14
Produit des examens pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	•	5 20
Expositions générales des beaux-arts.	•	7,212 29
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	•	401 83
Produit du Jardin botanique.	•	6,006 66
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles subsidiées.	•	410 -
A REPORTER. fr.	•	4,202,143 91

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite)

OPERATIONS DE L'ANNEE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
	73,111 10	"	73,111 10	"	1,337,037 75	
84,255 03	400,768 30	"	316,535 27	"	52,424 19	
"	"	"	"	"	371 38	
"	1,072 87	"	1,072 87	"	19,097 47	
"	"	"	"	"	"	
217,165 07	686,750 97	"	469,585 90	"	781,385 18	
"	"	"	"	"	41 34	
55,516 64	47,704 72	"	12,588 08	"	70,065 77	
"	"	"	"	"	28,826 61	
619,046 06	124,103 82	494,942 24	"	"	1,152,556 51	
500,000 "	"	500,000 "	"	"	500,000 "	
1,500,000 "	375,571 34	1,124,428 66	"	"	1,124,428 66	
6,132 81	7,081 07	"	948 26	"	1,855 57	
125,451 22	17,775 28	107,655 94	"	"	139,226 38	
710 "	1,590 "	"	880 "	"	221 46	
"	"	"	"	"	81 72	
159,699 94	125,879 51	13,820 43	"	"	50,552 17	
41,400 59	21,207 03	20,193 56	"	"	85,646 85	
500 "	414 45	"	114 45	"	1,046 60	
255 95	566 40	"	512 45	"	915 65	
41,405 55	50,480 64	10,924 71	"	"	59,587 85	
500 "	"	500 "	"	"	505 20	
10,567 70	17,779 99	"	7,212 29	"	"	
4,960 75	5,159 29	"	198 54	"	205 29	
6,000 "	10,657 40	"	4,657 40	"	1,569 26	
"	"	"	"	"	410 "	
3,552,923 11	1,947,654 18	2,272,265 54	886,976 61	"	5,587,452 84	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
REPORT. fr.	•	4,202,143 91
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
A. CHEMINS DE FER.		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	•	1,524,141 72
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	•	280,835 87
Service de la traction et du matériel	•	3,191,806 90
Service des transports	•	1,015,660 71
Services en général	•	432,426 98
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	•	157 10
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	•	326,680 52
Id. id. de Gand à Eecloo	•	62,511 37
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
Services communs	•	22,495 81
Service des postes	•	54,850 29
Service des télégraphes et des téléphones	•	1,506,599 10
C. MARINE.		
Service de la traction et du matériel	•	100,511 55
D. SERVICES DIVERS.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	•	56 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	•	977,547 92
Service de l'Institut cartographique militaire.	•	59,158 81
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	•	18,077 75
Service de la remonte spéciale des officiers	•	45,958 81
École militaire. — Pension des élèves.	•	25,286 47
MINISTÈRE DES FINANCES.		
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	•	52,875 86
Service de l'atelier de photographie de l'administration des Ponts et Chaussées	•	10,558 68
Participation de l'administration des Ponts et Chaussées à l'Exposition de Paris de 1900	•	12,824 75
CHAPITRE III. — SERVICES DIVERS.		
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	•	13,114 81
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	•	•
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	•	222,553 74
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	•	•
CHAPITRE IV. — FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	•	361,661 14
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	•	2,307,598 82
	•	16,898,076 04

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
3,552,925 11	1,947,634 18	2,972,265 54	886,976 61	"	5,587,452 84	
884,365 66	1,516,287 82	"	451,924 16	"	1,092,217 56	
222,151 41	515,898 14	"	95,766 73	"	187,069 14	
2,120,422 97	3,959,598 61	"	1,858,975 64	"	1,532,831 26	
250,761 03	424,959 82	"	174,198 79	"	841,461 92	
296,064 57	511,125 76	"	15,059 39	"	417,567 59	
68,500 "	67,571 42	1,128 58	"	"	1,285 68	
"	"	"	"	"	326,080 52	
"	16 01	"	16 01	"	62,495 56	
5,635 "	964 10	4,670 90	"	"	27,166 71	
57,019 10	44,881 55	"	7,862 45	"	46,967 86	
154,917 03	207,559 41	"	52,422 38	"	1,544,176 72	
51,226 08	58,605 19	"	7,379 11	"	93,152 44	
"	"	"	"	"	56 65	
110,575 79	260,451 70	"	149,855 91	"	827,692 01	
53,985 75	44,564 55	9,619 42	"	"	48,778 25	
71,624 56	86,295 62	"	14,669 26	"	3,408 49	
202,942 "	186,800 "	16,142 "	"	"	62,100 81	
111,627 69	107,938 60	5,689 09	"	"	28,975 56	
7,825 24	39,208 90	"	31,385 66	"	21,490 20	
10,000 78	14,655 87	"	4,655 09	"	5,905 59	
"	11,752 95	"	11,752 95	"	1,091 80	
"	2,517 55	"	2,517 55	"	10,797 46	
1,555 84	1,555 84	"	"	"	"	
"	1,947 11	"	1,947 11	"	220,606 65	
158,211 99	58,086 56	100,125 65	"	"	100,125 65	
"	76,809 85	"	76,809 85	"	284,851 31	
"	1,929,420 76	"	1,929,420 76	"	378,178 06	
8,112,089 20	11,435,821 21	2,407,641 16	5,751,573 17	"	15,574,344 05	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	"	31,415,924 35
	titres au porteur en circulation	"	2,524,212 87
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		693,071 68	"
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		6,792 25	"
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.		"	2,397,476 56
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	171,143 "
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		"	502,704 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	2,883,945 55
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		"	2,542,114 28
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		20,057 60	"
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		"	3,450 "
Bons du trésor en circulation		"	57,651,000 "
Produit de l'emprunt de 52,759,700 francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 26 décembre 1900.)		"	"
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand		"	29,500 "
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois		"	216,000 "
Amortissement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Liège-Maestricht.		"	5,500 "
Produit de l'emprunt de 48,592,500 francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 16 avril 1901.)		"	"
Produit de l'emprunt de 54,338,864,64 francs, à 3 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.)		"	"
		719,901 53	100,142,971 11

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
44,645,194 42	43,514,587 68	1,150,606 74	°	°	32,546,551 09	
58,846,067 26	58,750,463 47	115,603 79	°	°	2,639,816 66	
25,453,961 28	25,400,374 °	29,687 28	°	663,384 40	°	
16,649 38	17,677 05	°	1,027 67	7,819 92	°	
128,774,252 40	129,077,688 80	°	303,436 40	°	2,094,040 16	
453,260 °	456,948 °	°	3,688 °	°	167,455 °	
178,740 °	174,600 °	4,140 °	°	°	506,841 50	
6,189,579 50	6,224,196 95	°	54,617 45	°	2,849,328 10	
1,472,257 50	1,409,550 °	62,727 50	°	°	2,604,841 78	
1,335 84	°	1,335 84	°	18,701 76	°	
1,200 °	1,200 °	°	°	°	3,450 °	
98,510,000 °	115,285,000 °	°	16,775,000 °	°	40,876,000 °	
50,546,899 60	50,546,899 60	°	°	°	°	
70,000 °	61,500 °	8,500 °	°	°	58,000 °	
627,500 °	546,000 °	81,500 °	°	°	297,500 °	
29,000 °	25,500 °	3,500 °	°	°	9,000 °	
46,954,381 06	46,954,381 06	°	°	°	°	
25,488,111 87	25,488,111 87	°	°	°	°	
466,223,390 11	481,903,558 48	1,457,601 15	17,117,769 52	689,906 08	84,432,807 29	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs ré sissables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	79,888,590 68	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	11,875,817 44	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	22,738 44
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	34,278 68
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	1,502,119 50	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,054,000 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	996,814,378 40
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	"
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	617,896 57
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	4,208,723 51
Trésor public, S/C de placements	"	1,555,599 94
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances, aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	20,057 60
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	31 66
Département des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	7,454,854 35	"
Id. des affaires étrangères, S/C d'avances à régulariser	69,451 65	"
Id. de l'agriculture, S/C d'avances à régulariser	217,267 51	"
Id. de l'intérieur, etc., S/C d'avances à régulariser	"	"
Id. des finances, etc., S/C d'avances à régulariser	49,456 07	"
Id. de la guerre, S/C d'avances à régulariser	89,831 70	"
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	7,840 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	"	201 94
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	544,254 "
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'article 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.)	150 31	"
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	"	627 50
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances antérieures au 1 ^{er} janvier 1899	"	1,360 "
	101,979,519 01	1,005,425,756 84

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
121,912,752 95	122,453,115 41	.	540,362 40	80,438,953 14	.	
149,865 65	414,437 63	.	264,571 98	12,158,389 42	.	
3,266,591 53	3,257,482 82	8,008 71	.	.	31,647 15	
2,715,735 49	2,750,014 17	.	34,278 68	.	.	
12,521,868 47	11,723,845 01	798,023 46	.	504,095 84	.	
82,274,562 80	82,086,562 80	188,000 .	.	846,000 .	.	
441,027,745 04	441,027,745 04	.	.	.	.	
713,707,762 69	591,183,620 50	322,524,142 19	.	.	1,319,338,520 59	
"	.	.	.	.	.	
1,948,844,275 76	1,948,910,715 09	.	66,441 33	.	551,435 04	
1,182,000,946 04	1,170,357,678 64	11,643,267 40	.	.	15,851,990 71	
728,338,653 .	728,205,408 63	133,244 37	.	.	1,486,644 31	
.	1,535 84	.	1,535 84	.	18,701 76	
1,956 "	1,954 79	1 21	.	.	32 87	
12,519,549 01	4,864,494 66	7,454,854 35	.	.	.	
147,754 82	150,352 83	.	2,598 01	72,029 66	.	
323,957 29	106,689 78	217,267 51	.	.	.	
126,922 78	127,272 78	.	350 .	350 "	.	
757,651 63	716,951 78	40,699 85	.	8,756 22	.	
871,700 97	812,342 05	59,358 92	.	30,472 78	.	
.	7,200 "	.	7,200 "	7,200 .	.	
.	"	.	.	.	7,849 .	
"	"	.	.	.	201 94	
3,065,769 50	3,813,199 .	1,252,570 50	.	.	1,590,804 50	
54,239 17	54,196 99	42 18	.	108 13	.	
"	15 .	.	15 "	.	612 50	
.	52 50	.	52 50	.	1,307 50	
5,256,409,858 59	4,913,006,683 74	344,320,380 65	917,205 80	94,036,355 19	1,338,885,767 87	

COMPTES DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1901, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1901.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1901.	
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,658,751 55	26,561,869 14	33,000,620 49	
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,241,695 86	1,598,540 50	2,840,234 16	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	4,701,070 10	4,254,159 98	8,955,230 08	
— de l'administration des postes et télé- graphes	50,776,350 09	9,806,015 55	40,582,065 64	
— de l'administration de la marine . .	14,746 12	196,992 08	211,738 20	
— de l'administration des prisons . . .	40,109 62	124,690 64	170,800 26	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	52,018 32	62,908 83	94,927 15	
— des écoles de bienfaisance de l'Etat.	"	"	"	
— des laboratoires d'analyses de l'Etat .	1,198 28	"	1,198 28	
Comptable de l'Institut agricole de l'Etat . . .	22,621 54	"	22,621 54	
— de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat	1,164 05	"	1,164 05	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	575 76	"	575 76	
Caissier de l'Etat, { S/C de recettes et de paiements . .	21,996,550 56	"	21,996,550 56	
{ S/C portefeuille du trésor	64,756,540 85	"	64,756,540 85	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	985,505 09	1,518,553,017 50	1,519,558,520 59	
Agents du trésor dans les provinces	"	41,145,518 41	41,145,518 41	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	154,850,998 05	154,850,998 05	
	151,194,491 17	1,556,753,108 48	1,687,947,599 65	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1901.

Service des recettes et dépenses de l'Etat.	87,770,511 33	189,147,518 54
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	1,221,077 65	121,741,272 28
{ Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	"	68,910,545 55
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	16,698,076 04
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	719,901 55	100,142,971 11
Opérations diverses en dehors du service des budgets	101,979,519 01	1,005,425,756 84
	191,690,809 50	1,500,065,737 94
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1901.	1,508,574,928 44	"
	1,500,065,737 94	1,500,065,737 94

de l'année 1901, et la situation au 1^{er} janvier 1902 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNÉE 1901.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.		<i>Observations.</i>
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF.	PASSIF.	
		de recettes.	de dépenses.	(Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	(Sommes dont le Trésor est débiteur)	
"	"	.	*	1,687,947,599 65	.	

RÉCAPITULATION.

636,473,589 11	599,236,175 87	257,144,720 75	219,907,507 49	119,150,599 99	257,764,620 24
1,184,203,581 88	1,164,586,355 01	23,456,555 80	3,639,506 93	838,601 89	141,175,845 41
658,610,299 85	660,491,165 22	452,781 16	2,353,646 53	"	67,029,477 96
8,112,089 20	11,435,821 21	2,407,641 16	5,751,573 17	"	15,574,344 05
466,225,390 11	481,903,558 48	1,437,601 15	17,117,769 52	689,906 08	84,452,807 29
5,256,409,858 59	4,915,006,685 74	344,320,380 65	917,205 80	94,056,555 19	1,338,885,767 87
8,210,052,408 74	7,850,459,757 53	629,219,680 65	249,647,009 44	214,715,265 15	1,902,662,862 80
579,572,671 21		579,572,671 21			
				1,687,947,599 65	.
				1,902,662,862 80	1,902,662,862 80

(400)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1901.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1901.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2 1/2 p. c.*

2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*

3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*

4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*

5° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

6° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Quatre inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^s, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Et la quatrième, d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^s, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Ces quatre inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,654 03 c^s.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 5 du même article. — Un capital de fr. 9,586,664 54 c^s, divisé comme il suit :

<i>A et B.</i> Au profit de corporations et d'établissements publics, et de comptables belges		7,266,666 66
<i>C.</i> {	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1845) . . .	941,798 "
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 5, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leyes</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	211,005 08

A REPORTER. fr. 33,862,451 74

	REPORT. . . . fr.	33,862,431 74
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr.	169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.		146,000 »
		169,458,000 »
	RESTE. . . . fr.	219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000 »
34,000 — — — — — 2,000 —		68,000,000 »
8,000 — — — — — 1,000 —		8,000,000 »
6,000 — — — — — 200 —		1,200,000 »
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	fr.	85,200,000 »

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

La dette à 3 p. c., 1^{re} série, créée au 1^{er} janvier 1902, se montait à 387,073,000 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) fr. 140,916,100 »

B. — des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble
au capital nominal de 246,156,900 »

ENSEMBLE. fr. 387,073,000 »

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
Loi du 27 juin 1897	Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand	1 ^{er} juill. 1897.	francs. 9,295,800	p. %. pair.	francs. 9,295,800 °
	Société anonyme du chemin de fer d'Écloo à Gand	Id.	2,554,000	pair.	2,554,000 °
Loi du 16 avril 1898	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Grand-Central belge.	1 ^{er} janv. 1898	185,964,200	pair.	185,964,200 °
	Sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau Liégeois-Limbourgeois.	Id.	10,251,500	pair.	10,251,500 °
Arrêté royal du 7 oct 1899	Divers	1 ^{er} juill. 1899.	922,800	97.25 à 97.75	899,350 25
		1 ^{er} janv. 1900.	2,261,700	96. ° à 96.70	2,175,065 90
		1 ^{er} juill. 1900.	7,356,800	94.75 à 95.50	6,902,090 80
		1 ^{er} janv. 1901.	1,427,000	95.40 à 95.65	1,564,784 50
Arrêté royal du 26 déc 1900.	Divers	1 ^{er} janv. 1901.	15,695,700	95.50 à 96.25	15,007,445 57
Arrêté royal du 16 avril 1901.	Divers	Id.	3,728,800	96.25 à 96.55	3,594,424 07
	Divers	1 ^{er} juil. 1901.	1,722,300	96.50 à 99. °	1,685,790 90
Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.	Divers	Id.	4,994,400	98.80 à 99.50	4,958,146 90
Total des emprunts.			fr. 246,156,900		

Elle est représentée, à concurrence de 523,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr. 50,000,000	»
66,000 — 2,000 —	132,000,000	»
120,000 — 1,000 —	120,000,000	»
28,000 — 500 —	14,000,000	»
21,000 — 200 —	4,200,000	»
54,465 — 100 —	3,446,500	»
274,465 obligations.	fr. 523,646,500	

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,916,100 francs dérivant de la conversion de la dette à 5 1/2 p. c., 1^{re} série, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux émis ultérieurement, sauf pour le capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, dont la dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet de la même année sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1901, s'élèvent d'après les contrats d'emprunts à fr. 58,152,058 59 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1899.	fr. 32,555,337 97	2,148,623 42	34,503,961 39
Année 1900	10,596,639 »	780,158 50	11,376,797 50
— 1901	11,395,270 50	856,029 20	12,251,299 70
	Fr. 54,547,247 47	3,784,811 12	58,152,058 59

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1901 s'élevait donc, au 31 décembre 1901, à fr. 3,784,811 12 c^s, dont fr. 2,657,844 29 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 2,698,600 francs.

Les fonds qui, à la même date, n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 704,904 08 c^s; une somme de fr. 0 95 c^s se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 442,061 80 c^s, n'était pas encore liquidé.

D'autre part, une somme de fr. 1,392,229 42 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 1,415,100 francs (Voir page 419).

Il en résulte que, au 1^{er} janvier 1902, le capital amorti de la dette à 3 %, 1^{re} série, s'élevait à 4,113,700 francs, et le capital en circulation, à 582,959,300 francs.

3° DETTE A 5 P. C. — 2° série.

La dette à 5 p. c., 2° série, créée au 1^{er} novembre 1901, se montait à fr. 1,978,184,582 22 c^t ; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 1,017,694,700 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2° série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 1,978,184,582 22

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif	
			francs.	P. o/o.	francs.	
Loi du 29 avril 1875	Convention du 16 avril 1875.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1875.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	— — —	— — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1875.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 »
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	35,000,000	72.15	25,809,500 »
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	6,855,000	75.15	22,590,485 50
			1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
			Id.	10,104,000		
	Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000	75. »	60,000,000 »
			1 ^{er} mai 1878.	16,000,000		
Convention du 29 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882.	96,585,500	82. »	109,060,000 »	
		1 ^{er} nov. 1882.	56,414,700			
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98. » à 98.75	25,484,181 51	
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70	
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	29,511,600	98. » à 98.75	29,025,153 74	
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	Id.	11,956,600	98. » à 98.70	11,754,349 19	
		1 ^{er} mai 1892.	13,043,400	98.50 à 98.80	12,865,320 70	
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,155 74	
		1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40	
Arrêté royal du 17 avril 1895.	Divers	1 ^{er} mai 1895.	16,259,500	100.95 à 101.45	16,458,804 67	
		1 ^{er} nov. 1895.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 15	
À REPORTER. fr.			660,567,700			

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
	REPORT. fr.		660,567,700		
Arrêté royal du 31 janv. 1894	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	9,516,500	101.70 à 102. »	9,495,748 52
		1 ^{er} mai 1894.	10,685,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	Id.	500,000	102 40	512,000 *
		1 ^{er} nov. 1894.	19,225,500	101.90 à 103.25	19,604,576 95
Loi du 30 juin 1894, art. 1 ^{er} , 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	920,400	100.55 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,415,700	102. » à 102.50	2,468,525 35
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,452,900	100.00 à 102. »	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.00 à 102. »	14,187,069 82
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers	Id.	19,057,200	100.50 à 100.90	19,106,945 45
		1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,250,941 80
Loi du 11 sept. 1895, art. 5, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	758,000	100.50	740,214 *
		1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 »
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers	1 ^{er} nov. 1896.	25,911,900	100.75 à 101.80	24,329,995 50
Loi du 26 juin 1896, art. 5, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	265,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.725	16,647,877 92
Arrêté royal du 25 févr. 1897.	Divers	1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. » à 101.70	14,566,509 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Arrêté royal du 50 oct. 1897.	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Arrêté royal du 21 déc. 1897.	Divers	Id.	5,955,400	101.50	6,044,751 *
		Id.	12,540,600	100.90 à 101.65	12,551,895 76
		1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101.55	5,204,372 05
		1 ^{er} nov. 1898.	15,934,700	99.75 à 100.25	15,911,959 75
Arrêté royal du 15 janv. 1898.	Divers	1 ^{er} mai 1899.	1,052,000	97.75 et 98. »	1,050,850 *
		1 ^{er} nov. 1899.	4,422,300	96. » à 97.75	4,252,798 25
		1 ^{er} mai 1900.	4,173,900	95. » à 95.50	3,972,940 07
		1 ^{er} nov. 1900.	18,368,200	95.25 à 95.25	17,187,081 05
Arrêté royal du 7 oct. 1899.	Divers	Id.	17,877,400	93.25 à 95.70	17,026,175 25
Arrêté royal du 26 déc. 1900.	Divers	Id.	55,206,500	95.70 à 96.25	53,794,853 85
Arrêté royal du 16 avril 1901.	Divers	Id.	403,500	96.25 à 96.50	388,564 50
		1 ^{er} mai 1901.	40,510,200	96.50 à 99.10	39,343,445 65
Arrêté royal du 1 ^{er} août 1901.	Divers	Id.	8,985,600	98.00 à 99.50	8,895,496 98
TOTAL des emprunts. fr			1,017,694,700		

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,336,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

14,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	fr.	140,000,000	»
8,800 — 5,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.		44,000,000	»
315,000 — 2,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.		630,000,000	»
452,859 — 1,000 —	.	.	.	.	.	.	.	.		452,859,000	»
69,000 — 500 —	.	.	.	.	.	.	.	.		34,500,000	»
60,000 — 200 —	.	.	.	.	.	.	.	.		12,000,000	»
230,000 — 100 —	.	.	.	.	.	.	.	.		23,000,000	»
1,149,659 obligations.										fr. 1,336,359,000	»

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 1/4 p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1893.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1901, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1899.	fr. 537,584,097 07	39,661,152 42	577,245,229 49
Année 1900	55,186,398 96	4,156,948 26	59,343,347 22
— 1901	58,017,432 96	4,371,223 46	62,388,656 42
	Fr. 650,787,928 99	48,189,303 84	698,977,232 83

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1901 s'élevait donc, en totalité, au 31 décembre 1901, à fr. 48,189,303 84 c^s, dont fr. 18,727,068 07 c^s ont servi à amortir un capital nominal de 20,603,900 francs, ce qui a réduit à fr. 1,957,580,682 22 c^s, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1901; de plus, pendant la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 1901, une somme de 631,277 francs a été consacrée à l'amortissement d'un capital de 635,700 francs.

Les fonds qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient, au 31 décembre 1901, un total de fr. 27,224,486 49 c^s. Le complément, soit fr. 1,606,472 28 c^s, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

La dette à 3 p. c., 3^e série, créée au 1^{er} août 1901, se montait à 206,977,200 francs; elle se composait :

A. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). fr. 200,040,000 »

B. — Des capitaux indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de. 6,937,200 »

ENSEMBLE. . . . fr. 206,977,200 »

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif.
			francs	p. 100	francs
Arrêté royal du 7 oct. 1899.	Divers	1 ^{er} août 1899.	14,000	97.75	13,685 »
		1 ^{er} févr. 1900.	5,179,500	95.10 à 98.20	5,050,056 40
		1 ^{er} août 1900.	754,600	95. » à 95.65	718,887 60
Arrêté royal du 26 déc 1900.	Divers	Id	99,000	95.65	94,593 50
		1 ^{er} févr. 1901.	1,758,500	95.65 à 96.25	1,687,981 80
Arrêté royal du 16 avril 1901.	Divers	Id	1,151,800	96.25 à 98.60	1,099,612 97
TOTAL des emprunts . . . fr.			6,937,200		

Cette dette est représentée, à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	fr.	50,000,000 »
25,000 — 2,000 —		50,000,000 »
40,000 — 1,000 —		40,000,000 »
8,000 — 500 —		4,000,000 »
6,000 — 200 —		1,200,000 »
15,000 — 100 —		1,500,000 »
99,000 obligations.		fr. 146,700,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895, pour le capital de 200,040,000 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série,

et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts pour les capitaux provenant des émissions suivantes.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement, pour les années 1895 à 1901, s'élèvent, d'après les contrats d'emprunts, à fr. 40,128,119 20 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 à 1899. fr.	25,499,357 »	1,606,083 »	27,105,420 »
Année 1900	6,024,378 »	425,039 50	6,449,417 50
— 1901	6,117,348 »	455,933 70	6,573,281 70
Fr.	37,641,063 »	2,487,056 20	40,128,119 20

Le fonds d'amortissement pour les années 1895 à 1901 s'élevait donc, au 31 décembre 1901, à fr. 2,487,056 20 c^s. A la date du 1^{er} août 1901, une somme de fr. 1,146,695 91 c^s avait été appliquée au rachat d'un capital nominal de 1,179.000 francs; de plus, pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1901, une somme de fr. 204,117 31 c^s, a servi à amortir un capital nominal de 204,400 francs.

Au 31 décembre 1901, les fonds qui n'avaient pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, formaient un total de fr. 1,108,484 39 c^s; le complément, soit fr. 27,758 59 c^s, se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

D'autre part, une somme de fr. 672,659 88 c^s, prélevée sur les allocations spéciales provenant de la capitalisation de certaines annuités dues par l'État du chef du rachat des réseaux téléphoniques (Loi du 6 mars 1897), a été appliquée à l'amortissement d'un capital nominal de 701,200 francs (Voir page 419), dont 27,600 francs pendant la période du 1^{er} août au 31 décembre 1901.

Il en résulte que, au 1^{er} août 1901, le capital amorti de la dette à 3 %, 3^e série, s'élevait à 1,852,600 francs, et le capital en circulation, à 205,124,600 francs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale de Belgique), soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c^s.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; depuis 1896, ces sommes qui étaient auparavant portées en recette au Budget ordinaire, sont inscrites au Budget extraordinaire en déduction des capitaux à demander à l'emprunt. Elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1° De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1900, à fr. 92,150 55 c.; ceux de l'exercice 1901 se montent, au 31 décembre 1901, à fr. 69,400 35 c.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 93 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c^s, et correspondent à un capital de fr. 83,098 34 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1899, est réduit à 922, et le montant à fr. 39,794 91 c^s, correspondant à un capital de fr. 1,326,536 61 c^s.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1902 .	219,959,651 74	40,571,400 »	179,588,251 74	3,947	4,484,705 78
5 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1902 .	582,959,500 »	203,734,725 »	179,224,575 »	4,534	5,376,757 24
5 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1901.	1,957,580,682 22	926,846,550 »	1,030,734,532 22	35,759	50,922,029 96
5 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1901 . .	205,124,600 »	54,559,700 »	150,564,900 »	5,641	4,516,947 »
5 p. c. (servitudes militaires. Loi du 2 avril 1873)	13 avril 1901. . .	1,326,536 61	»	1,326,536 61	922	39,794 91
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1893.)	1 ^{er} septembre 1901.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
TOTAUX . . . fr.		2,768,450,750 57	1,225,712,175 »	1,542,738,575 57	51,360	45,585,214 89

6^e DETTE FLOTTANTE

A la date du 1^{er} janvier 1901, il restait en circulation des bons du Trésor s'élevant ensemble au capital de. fr. 57,651,000 »

Pendant l'année 1901, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence d'un capital de. 98,510,000 »

TOTAL. fr. 156,161,000 »

Le capital des bons remboursés pendant la même année est de 115,285,000 »

De sorte que le capital des bons en circulation au 1^{er} janvier 1902, se monte à fr. 40,876,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1901). . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1875, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le payement de cette somme s'effectue par trimestre.

2^o *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'Etat à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1904, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

3° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877* (Art. 13 du Budget de l'exercice 1901.) fr 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1900, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1901, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DESIGNATION des LIGNES	LONGUEUR	DA T E de l'EXPIRATION DES CONCESSIONS	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877	ANNUITES correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre
	kil. m.		Ans Mois jours	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1916, art. 35 litt. C	69 8 27	118,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} janvier 1874	646 551	31 décembre 1948, id. D .	72 " "	7,158,910
Dour à Quévrain	4.459	Id. id. D, n° 5	72 " "	
Luttre à Gossehes	6 827	31 décembre 1964, id. G	88 " "	
Gilly à Châtelaineau	2.647	Id. id. G	88 " "	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G	88 " "	
Noir Dieu aux Haies et raccordement vers Fleurus	10 283	Id. id. G	88 " "	
Raccordement du Petit-Huy	497	Id. id. G	88 " "	
Fleurus à Nivelles	21.983	Id. id. G	88 " "	
Blaton à Beignies	3 896	Id. id. G	88 " "	526,394
Berzet-Thullies à Beaumont	16 885	31 décembre 1965, id. H .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich	21.180	Id. id. H	89 " "	
Pieton à Buvingnes Mont	9.791	Id. id. H .	89 " "	
Mosla à Burst	10 359	31 décembre 1966, id. I .	90 " "	113,949
TOTAL . . .	770.167	à 11,000 francs par kilomètre . . .	. fr.	8,471,837

4^e Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1901.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. (*Moniteur* n° 212.)

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

5^e Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Cîney). (Article 15 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1901). fr. 860,000 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la loi du 19 décembre 1895 (*Moniteur* du 21, n° 355) et conformément à l'article 3 de la convention du 1^{er} mars 1873.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1900; elle est due jusqu'au 31 août 1967, date de l'expiration de la concession du chemin de fer rétrocédé; elle est payable en deux termes égaux le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Cette annuité qui doit être égale au produit moyen des cinq années les plus favorables prises parmi les sept dernières, plus une prime de 15 p. c., n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé, pour chacune des annuités de 1900 et de 1901, une somme de fr. 858,287 69 c à la Société anonyme des chemins de fer Liégeois-Namurois, ex-concessionnaire de cette ligne.

6^e Annuité à payer jusqu'en 1937, du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt. (Article 16 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1901). fr. 190,000 »

La loi du 16 avril 1898 (*Moniteur* du 23, n° 115) a autorisé le Gouvernement à racheter la concession du chemin de fer de Saint-Trond à Hasselt. L'arrêté royal du 8 juin suivant (*Moniteur* du 26/27, n° 178-179), pris en exécution de cette loi, porte que le rachat est opéré, à partir du 1^{er} juillet 1900, conformément à l'article 11 du cahier des charges annexé à la loi du 16 mai 1845 (*Moniteur* du 21 mai 1845, n° 141).

Notification de ce rachat a été faite le 30 juin 1898 à la Société concessionnaire.

Par l'article 6 du cahier des charges, le Gouvernement avait accordé, à titre de subvention, au concessionnaire de la ligne de Saint-Trond à Hasselt, la jouissance de la section de Landen à Saint-Trond.

La concession rachetée comprend donc la ligne entière de Landen à Hasselt.

La Société concessionnaire recevait 50 p. c. des produits bruts encaissés par l'exploitant; par le fait du rachat, elle doit recevoir, au lieu de cette part variable, une annuité fixe à partir du 1^{er} juillet 1900, jusqu'à l'expiration de sa concession, c'est-à-dire jusqu'au 7 décembre 1937.

Cette annuité, qui doit être égale au produit net moyen des cinq dernières années

d'exploitation augmenté de 25 p. c. à titre de prime, n'est pas encore fixée définitivement.

Sauf décompte à établir ultérieurement, il a été payé à la Société concessionnaire une somme de 188,000 francs, pour l'année 1901.

7° *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations des Sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'Etat.*

DÉSIGNATION DES LIGNES.	ANNUITÉS A PAYER EN 1901.				Observations.
	Article du Budget	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.	
Grande Compagnie du Luxembourg . .	17	7,425 »	1,200 »	8,625 »	
Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.	18	103,575 »	57,000 »	160,575 »	
Eecloo à Gand	19	49,560 »	15,000 »	64,560 »	
Tongres à Bilsen	20	9,855 »	24,000 »	33,855 »	
Liégeois-Limbourgeois.	21	627,292 50	132,500 »	759,792 50	
Est-Belge	22	608,452 50	260,500 »	958,952 50	
Charleroi à Louvain	23	8,100 »	8,000 »	16,100 »	
Anvers à Rotterdam	24	776,070 »	202,500 »	978,570 »	
Liège à Maestricht	25	107,070 »	50,500 »	157,570 »	
		2,587,400 »	751,200 »	3,118,600 »	

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'Etat, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines. (Article 27 du Budget de l'exercice 1901.).* fr. 62,514 79

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'Etat de tous les droits du conces- » sionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Bruxelles | } A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883). |
| 2. Anvers | |
| 3. Gand. | |
| 4. Verviers. | |
| 5. Charleroi | |
| 6. La Louvière | |
| 7. Liège. | } A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883). |
| 8. Louvain. | |
| 9. Mons. | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886). |
| | |
| | } A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884). |
| | |

10. Namur A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
 11. Courtrai A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1^{er} décembre 1885).
 12. Malines. A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le payement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Les annuités à payer du chef du rachat des réseaux de Louvain, Mons, Namur et Malines, ont été fixées, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr.	6,520 90
Pour le réseau de Mons, à		44,829 31
Pour le réseau de Namur, à		10,868 17
Pour le réseau de Malines, à		296 41
SOIT ENSEMBLE		<u>62,514 79</u>

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

Quant aux annuités dues respectivement à la *Compagnie belge du Téléphone Bell* et à la *Compagnie liégeoise du Téléphone Bell*, elles ont été payées de 1893 à 1896. Capitalisées à la date du 1^{er} janvier 1897, la valeur représentative en a été remise aux Sociétés concessionnaires.

2° *Cinquième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège.* (Article 28 du Budget de l'exercice 1901) fr. 688,344 74

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c., et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^e et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^e.

La capitalisation de ces annuités a fait l'objet de conventions qui ont été conclues le 4 février 1897 et approuvées par la loi du 6 mars suivant (*Moniteur* du 7, n° 66).

Capitalisées au taux de 3 ³/₄ p. c., ces annuités représentent au 1^{er} janvier 1897 une valeur de fr. 8,260,136 84 c^e, qui a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
SOMME ÉGALE.	fr. 8,260,136 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux Sociétés.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec le nombre des annuités capitalisées — un crédit de fr. 688,344 74 c^e, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12} \right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la cinquième fois en 1901.

Les sommes ainsi portées au Budget sont appliquées au rachat de la dette à 3 %, lorsque le cours ne dépasse pas le pair. Les sommes demeurées sans emploi font retour au Trésor.

Le tableau ci-après présente la situation, au 31 décembre 1901, des fonds de cette nature mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, ainsi que de l'emploi qui en a été fait.

A. — SOMMES MISES A LA DISPOSITION DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.						
Montant des quatre premiers douzièmes (1897 à 1900)					fr.	2,753,378 96
Cinquième douzième. (Article 28 du Budget de l'exercice 1901.)						688,344 74
ENSEMBLE.					fr.	3,441,723 70
B. — EMPLOI DES FONDS.						
ÉPOQUE DES RACHATS.	RACHATS EFFECTUES EN DETTE				TOTAL des sommes dépensées.	ATTRIBUTION au Trésor des fonds demeurés sans emploi.
	à 3% 1 ^{re} série.		à 3% 3 ^e série.			
	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.	Capital nominal racheté.	Sommes dépensées.		
Antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1901	970,400 »	957,317 79	441,200 »	419,280 42	1,376,598 21	1,376,732 92
Pendant l'année 1901 . . .	444,700 »	434,911 63	260,000 »	253,379 46	688,291 09	47 83
ENSEMBLE. . . fr.	1,415,100 »	1,392,229 42	701,200 »	672,659 88	2,064,889 30	1,376,780 75
Solde disponible au 31 décembre 1901, à reverser au Trésor						53 65
TOTAL ÉGAL fr.						3,441,723 70

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1833 (*Moniteur* n° 107).
- b. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* nos 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- c. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- d. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15), 27 juin 1897 (*Moniteur* nos 179-180) et 24 avril 1900 (*Moniteur* nos 120-121).
- e. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1901 et au 1^{er} janvier 1902, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1904, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,654 03
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,417,651 74	109,458,000 "	219,959,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1^{re} série.</i>	587,075,000 "	4,115,700 "	582,959,500 "	11,488,779 "
— 2 ^e série.	1,978,184,582 22	20,605,900 "	1,957,580,682 22	58,727,420 40
— 3 ^e série.	206,977,200 "	1,852,600 "	205,124,600 "	6,155,758 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875	1,409,654 95	85,098 54	1,526,556 61	59,794 91
b) Loi du 19 août 1895.	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
Fr. . .	2,964,562,048 91	196,111,298 54	2,768,450,750 57	82,554,557 18
<i>Dette flottante.</i>	156,161,000 "	115,285,000 "	40,876,000 "	1,076,180 "
Fr. . .	5,120,725,048 91	511,596,298 54	2,809,526,750 57	83,410,557 18
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale				219,600 "
2 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 "
3 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 "
4 ^o Ligne de Mons à Manage				672,550 "
5 ^o Ligne de Landen à Ciney				858,287 69
6 ^o Ligne de Landen à Hasselt				188,000 "
7 ^o Service des actions privilégiées et des obligations émises par les Sociétés du Grand-Luxembourg, d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, du Liegeois-Limbourgeois, du Grand Central et de Liege à Maestricht.				5,118,600 "
Fr. . .				14,140,654 69
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines Fr. . .</i>				62,514 79
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature Fr. . .</i>				(1) 15,117,281 75

(1) Y compris 2,949,136 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 2/3 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(422)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1901.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1900 et 1901.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1900.	58,017,600 »	181,942,051 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1901	57,968,000 »	181,991,651 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1901.	59,058,600 »	180,921,051 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1902	40,571,400 »	179,588,251 74	219,959,651 74
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1900.	218,595,825 »	151,185,275 »	549,781,100 »
	1 ^{er} janvier 1901	220,106,125 »	156,555,575 »	556,661,500 »
	1 ^{er} juillet 1901.	227,795,025 »	148,952,575 »	576,725,400 »
	1 ^{er} janvier 1902	205,754,725 »	179,224,575 »	582,959,500 »
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1900	852,628,050 »	1,005,919,152 22	1,858,547,182 22
	1 ^{er} novembre 1900	854,825,950 »	1,005,722,152 22	1,840,546,082 22
	1 ^{er} mai 1901	884,015,550 »	1,026,252,652 22	1,910,248,182 22
	1 ^{er} novembre 1901	926,846,350 »	1,030,754,552 22	1,957,580,682 22
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1900	55,016,100 »	146,555,700 »	199,551,800 »
	1 ^{er} août 1900	55,224,000 »	146,849,400 »	202,073,400 »
	1 ^{er} février 1901	52,869,400 »	149,829,200 »	202,698,600 »
	1 ^{er} août 1901	54,559,700 »	150,564,900 »	205,124,600 »
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1900	»	1,526,556 61
		15 avril 1901	»	1,526,556 61
	Loi du 19 août 1895	1 ^{er} septembre 1900	»	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1901	»	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1900	»	1,500,000 »
		1 ^{er} septembre 1901	»	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1900 et 1901.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des reçepissés fractionnaires.		
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1900	475,220 »	2,274,275 50	2,749,495 50	»
	1 ^{er} janvier 1901	474,600 »	2,274,895 50	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1900. . .	949,820 »	4,549,170 78	5,498,990 78	»
	1 ^{er} juillet 1901.	487,982 50	2,261,512 89	2,749,495 50	»
	1 ^{er} janvier 1902	507,142 50	2,242,352 89	2,749,495 50	»
	Charges de l'année 1901. . .	995,125 »	4,505,865 78	5,498,990 78	»
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1900	5,278,957 58	1,967,779 12	5,246,716 50	585,575 40
	1 ^{er} janvier 1901	5,501,591 88	2,048,550 62	5,349,922 50	594,785 10
	Charges de l'année 1900. . .	6,580,529 26	4,016,109 74	10,596,659 »	780,158 50
	1 ^{er} juillet 1901.	5,416,895 58	2,255,985 62	5,650,881 »	415,967 40
	1 ^{er} janvier 1902	5,056,020 88	2,688,568 62	5,744,589 50	442,061 80
	Charges de l'année 1901. . .	6,472,916 26	4,922,354 24	11,395,270 50	856,029 20
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1900	12,489,420 75	15,088,786 98	27,578,207 75	2,059,950 48
	1 ^{er} novembre 1900	12,522,559 25	15,085,851 98	27,608,191 25	2,096,997 78
	Charges de l'année 1900. . .	25,011,780 »	50,174,618 96	55,186,598 96	4,156,948 26
	1 ^{er} mai 1901	15,260,255 25	15,595,489 48	28,655,722 73	2,155,474 18
	1 ^{er} novembre 1901	15,902,695 25	15,461,014 98	29,565,710 25	2,257,749 28
	Charges de l'année 1901. . .	27,162,928 50	50,854,504 46	58,017,452 96	4,571,225 46
3 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} février 1900	795,241 50	2,198,055 50	2,993,277 »	207,587 »
	1 ^{er} août 1900	828,560 »	2,202,741 »	3,051,101 »	217,452 50
	Charges de l'année 1900. . .	1,625,601 50	4,400,776 50	6,024,578 »	425,039 50
	1 ^{er} février 1901	795,041 »	2,247,458 »	3,040,479 »	224,057 80
	1 ^{er} août 1901	818,595 50	2,258,475 50	3,076,869 »	251,875 90
	Charges de l'année 1901. . .	1,611,436 50	4,505,911 50	6,117,548 »	455,933 70
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1873. 15 avril 1900 (une année) .	»	59,794 91	59,794 91	»
	15 avril 1901 (une année) .	»	59,794 91	59,794 91	»
	Loi du 19 août 1893. 1 ^{er} sept. 1900 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»
	1 ^{er} sept. 1901 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1901.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1902.	au 1 ^{er} janv. 1901.	Accroissem.	Décroissem.
Civiques	1	»	»	1	518 »	»	»
Ordre de Léopold	81	1	4	78	8,100 »	100	400 »
Marine (Militaires de la)	6	»	2	4	8,096 »	»	3,142 »
<i>Ecclesiastiques</i>							
Pensions de la Justice.	373	92	58	407	594,085 »	100,230	65,242 »
— de la Guerre	2	»	»	2	4,529 »	»	»
Militaires	3,068	151	169	3,050	5,053,500 »	286,629	286,753 »
<i>Civiles :</i>							
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,513	(¹) 146	114	(¹) 1,545	2,047,913 »	(¹) 213,906	207,964 »
— de la Justice.	500	44	21	325	812,066 »	190,791	42,387 »
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,525	201	103	1,625	1,955,117 25	290,441	138,852 50
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	607	68	34	641	1,151,525 »	104,763	70,002 »
— de l'Agriculture	147	24	(¹) 23	(¹) 148	151,966 »	28,828	(¹) 23,314 »
— des Affaires Étrangères	16	»	»	16	74,384 »	»	»
— de la Guerre.	37	2	»	39	72,090 »	4,659	»
— de l'Industrie et du Travail	20	2	3	19	64,673 »	7,985	8,825 »
— de la Cour des Comptes	5	1	1	5	9,582 »	2,770	3,811 »
Professeurs et instituteurs communaux (²).	2,774	250	118	2,906	2,831,264 »	260,576	142,714 »
TOTAUX.	10,275	982	650	10,607	14,619,008 25	1,491,678	993,404 50
Augmentation : 332 pensions.				Augmentation : fr. 498,273 50			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1902.

SIONS.		ACCROISSEMENTS			DECREISSEMENTS			Observations
SITUATION		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
au		nouvellement	par suite de révision	pour d'autres causes	par suite de décès	par suite de révision	pour d'autres causes	
1 ^{er} janv. 1902.								
318	»	»	»	»	»	»	»	
7,800	»	1	»	»	4	»	»	
4,954	»	»	»	»	2	»	»	
420,075	»	91	1	»	57	1	»	
4,320	»	»	»	»	»	»	»	
5,053,376	»	150	1	»	168	1	»	
(¹) 2,053,855	»	141	3	2	112	2	»	(1) 9 pensions, s'élevant à 1,604 francs, ont été transférées du Département de l'Agriculture au Département des Finances et des Travaux publics
900,470	»	42	2	»	20	1	»	
2,086,705 75	»	199	2	»	101	2	»	
1,186,286	»	66	2	»	52	2	»	
(¹) 157,480	»	24	»	»	21	»	2	
74,384	»	»	»	»	»	»	»	
76,749	»	2	»	»	»	»	»	
63,835	»	2	»	»	3	»	»	
8,541	»	1	»	»	1	»	»	(2) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'Etat. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
2,949,126	»	244	6	»	112	6	»	
15,117,281 75	»	965	17	2	635	15	2	
		982			650			